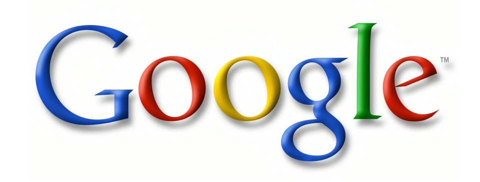

Google

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

ROMAINS.

TOME III.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

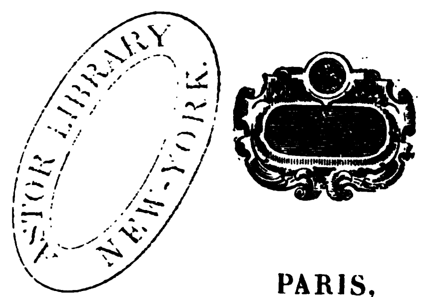
DES

SOUVERAINS PONTIFES ROMAINS,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

Ancien chargé d'affaires de France à Rome, à Florence et à Vienne,
Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, de l'Académie de la Crusca,
de la Société royale de Gottingue et de l'Académie Tibérine,
Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre,
Chevalier Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand,
Commandeur de l'ordre royal Espagnol de Charles III.

TOME TROISIÈME.



PARIS,
CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie, ÉDITEURS,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29,
CI-DEVANT RUE DU POT DE FER ST.-SULPICE, 8.

1851.

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES ROMAINS.

185. ALEXANDRE IV. 1254.

Nous avons offert au lecteur, dans le tome Ier (page 283), au commencement du règne de Grégoire le Grand, un résumé des événements qui avaient précédé son pontificat. Nous allons ici présenter un autre résumé non moins nécessaire : il embrassera rapidement la foule de circonstances nouvelles qui se sont accumulées depuis le règne de saint Grégoire le Grand, l'an 590, jusqu'à la mort d'Innocent IV, en 1254. Il est aisé d'abord de reconnaître que sous Grégoire le Grand la puissance pontificale s'est affermie : l'Orient et l'Occident ont accepté ses lois. Écrivain éloquent et politique consommé, comme l'avait été saint Léon, le grand Grégoire avait aussi instruit les peuples de leurs devoirs, et fait bénir son autorité.

Ce fut lui qui rangea sous sa juridiction immédiate

Rome, ses environs, et une foule de pays adjacents : les louanges de Bossuet n'ont pas manqué à saint Grégoire, et déjà l'on voit l'aurore de cette science de gouvernement qui va régir le monde.

Le Lombard et l'exarque, opposés l'un à l'autre, rencontrent un frein qui les réprime ; et si leur violence unit quelquefois ses efforts, un génie surnaturel veille aux destinées de l'Église, qu'ils osent opprimer.

Le clergé et le peuple romain, dans l'élection des pontifes, veulent bien encore être agréables aux empereurs d'Orient ; mais ceux-ci, livrés à des incertitudes, à des mécomptes, à des perfidies où ils s'embarrassent eux-mêmes, perdent chaque jour quelque chose du prestige qui jusqu'alors a pu les seconder.

Mahomet commence à paraître en 625 ; il prépare ses armes dans le silence.

Cependant on pressent déjà que la monarchie est universelle dans l'Église, et que *son gouvernement ne peut devenir obscur et incertain* [1].

Les conciles s'assemblent à la voix du successeur de Pierre, qui les appelle. Il est le chef et le père de tous les évêques réunis en concile. Ce sont les noms que donne celui de Chalcédoine dans sa lettre à saint Léon : *Summitas tua filiis quod deest adimpleat.* « Que ton élévation supplée ce qui manque à tes enfants. »

Nous avons ressenti une vive douleur en parlant de quelques actes d'Honorius. Dom Cappellari le défend avec prudence et décision, en suivant une opinion de Bolgeni

[1] Voyez *Triomphe du saint-siége et de l'Église*, par dom Maur Cappellari, depuis, Grégoire XVI ; traduction de M. l'abbé Jammes. In-8°, Lyon, 1833, tome I, page 74.

[2] *Triomphe du saint-siége*, t. I, p. 133.

(*voyez* tome II, page 114 du *Triomphe du saint-siége*) :

« Ceux-là sont hérétiques qui soutiennent des écrits con« damnés comme formellement hérétiques, je l'accorde ; « comme indirectement hérétiques, je le nie. Or, les lettres « d'Honorius furent condamnées comme indirectement « hérétiques, je l'accorde ; comme formellement héréti« ques, je le nie. »

Y a-t-il un martyre aussi long et aussi courageusement supporté que celui du pape Martin ? Oui, celui de Pie VII ; mais ce dernier s'acheva dans des flots de gloire et d'immortelle clémence.

Les sectateurs de Mahomet avaient inondé l'Europe. Charles Martel, instrument d'un grand miracle de Dieu en faveur de son peuple, les rejette en Espagne, d'où Pélage les poursuivra jusqu'en Afrique.

Charlemagne apparaît : saint Léon III récompense sa valeur. Un coup terrible, qui donne une blessure à mort, est porté aux empereurs fainéants de Constantinople. Ils n'ont plus qu'à traîner une vie de misère et de lâcheté. De bonne foi, Charlemagne distribue d'autres principautés aux pontifes. Ils ont appris en même temps les règles du gouvernement ecclésiastique et celles de l'administration temporelle.

Des écrivains passionnés se sont occupés, avant nous, de ces annales : le récit de tant d'auteurs est analysé ; justice est rendue à leurs recherches, mais aussi on fait main basse sur leurs erreurs, leurs vues de dénigrements, et la fausse direction qu'ils entendaient imprimer au catholicisme.

Divers papes continuent de tenir les anneaux de la chaîne qui va s'étendre jusqu'à nos jours.

Saint Léon IV avait trouvé dans Rome les traces de la

force d'action de Charlemagne. Des Sarrasins menacent Rome. Sans prendre le temps d'appeler Lothaire, successeur de Charles, le pontife se met à la tête d'une armée, et les chasse du voisinage de la capitale.

Sylvestre II, Français, apporte encore sur le trône la science et l'habileté de quelques-uns de ses prédécesseurs; il parle de pénitence à l'entrée du dixième siècle, qui va être si féroce, et qui rappellera les temps de la plus ignoble barbarie.

Saint Léon IV, malgré la protection d'un empereur allemand, déclare qu'il ne veut devoir le pontificat qu'au clergé et au peuple romain : sublime exemple de soumission aux règles qui avaient souvent affranchi le saint-siége des usurpations de tant d'ennemis, prêts à troubler l'ordre public et le cours des coutumes reçues.

Par une excommunication célèbre, ce pape attaque toutes les hérésies, les anciennes, les nouvelles : les méchants qui ont rongé le catholicisme des premiers temps; les novateurs qui, sous des noms inventés la veille, rapportent dans le sein de l'Église les passions dont elle s'est déjà délivrée.

Saint Grégoire VII s'avance pour mettre un terme aux horribles excès du onzième siècle, qui a égalé le dixième en perversité.

Saint Grégoire VII s'est pénétré d'une rare vigueur, de l'esprit de conséquence, de la dignité des arguments indestructibles qui gouvernaient alors le monde. Il inflige des châtiments demandés par la justice; il combat à outrance la simonie, l'adultère, le mépris des lois divines et humaines. Nous avouons qu'il ne nous est pas possible de rien ajouter à ce tableau. Les temps le voulaient ainsi. Les nations venaient prendre le saint-père comme par la main,

et le conduisaient triomphant, par l'effet d'une invincible force morale, dans la capitale de leur roi, où elles demandaient à grands cris le respect pour la propriété, la liberté vraie, l'honneur de leurs filles, et la sanctification du nom de Jésus-Christ.

Si saint Grégoire VII n'a pas ici été mieux défendu, c'est notre faute; nous confessons notre faiblesse : à tout hasard, nous ajouterons avec insistance, pour ceux qui ne voient que les circonstances d'aujourd'hui, que ces actions exigeantes, de 1073 à 1085, étaient là à leur place, et qu'elles avaient indubitablement établi chacun maître chez lui, à des conditions de probité, de sagesse, de vérité, que des organisations perfectionnées maintiendront, nous l'espérons, pour le bonheur des peuples actuels répandus sur la surface du monde. L'exemple donné par saint Grégoire VII est venu animer, dans la poursuite du bien, les Victor, les Urbain II.

Ce dernier règne est illustré par Godefroi de Bouillon, qui conquit Jérusalem. Écoutons M. de Maistre : « Lorsque, dans le moyen âge, nous allâmes en Asie, l'épée à « la main[1], pour essayer de briser, sur son propre terrain, « ce redoutable croissant qui menaçait toutes les libertés « de l'Europe, les Français furent à la tête de cette si mémorable entreprise. Un simple particulier qui n'a légué « à la postérité que son nom de baptême orné du modeste « surnom d'*Ermite*, aidé seulement de sa foi et de son « invincible volonté, souleva l'Europe, épouvanta l'Asie, « brisa la féodalité, anoblit les serfs, transporta le flambeau des sciences, et changea l'Europe.

« Le nom français fit une telle impression en Orient[2],

[1] *Du pape*, discours préliminaire, t. I, p. XXVIII.
[2] Ibid., p. XXX.

« qu'il y est demeuré comme synonyme d'Européen ; et le « plus grand poëte de l'Italie, écrivant dans le seizième « siècle, ne refuse pas d'employer la même expression [1].

« Le sceptre français brillait à Jérusalem. Que ne pou-« vait-on pas en attendre? Il eût agrandi l'Europe, re-« poussé à jamais l'islamisme et suffoqué le schisme : « malheureusement il ne sut pas se soutenir. »

Cependant nous n'écrirons pas quatre lignes, sans avoir à déplorer la perte de cette conquête ; et Dieu, pour nous punir plus complétement, va soulever dans le camp ennemi un génie, un foudre de guerre qui sera sur le point de nous vaincre en gloire et en générosité. Mais achevons de boire le calice d'amertume! Viennent, après la joie si tendre et si catholique d'Urbain II, viennent les Pascal et les Gélase, les Calixte, les Honorius II, les Innocent II, le grand Alexandre III, les Grégoire VIII, les Clément III (sous ce règne nous perdîmes Jérusalem), les Célestin III, et nous arrivons à Innocent III, le cent soixante-dix-huitième pontife.

Aidé par M. Hurter et par divers habiles traducteurs, nous avons cru devoir donner un soin particulier à ce règne de force, de vertu et d'éloquence.

Tous les catholiques connaissent les promesses de Dieu à son Église : mais tous ont-ils observé, avec l'attention convenable, comment ces promesses sont tenues? Il a toléré des faiblesses, des fautes, des excès coupables, chez quelques individus isolés; mais quelle ne doit pas être la reconnaissance des fidèles pour cette suite de miséricordes qui s'attache de temps en temps à des pontifes privilégiés? L'historien de l'Église doit conserver, dans ses

[1] *Il popol franco* (les croisés, l'armée de Godefroi, *Tasso*).

pages les plus chères, l'empreinte du grand caractère de Grégoire VII; mais les temps ayant marché, la civilisation en progrès ayant amélioré les mœurs des hommes, s'il ne fallait pas, en 1198, une main moins habile, il fallait peut-être une main quelquefois plus douce. Nous ne sommes pas, d'ailleurs, sortis des crimes, et surtout des crimes politiques. Les Français et les Vénitiens usurpant le trône de Constantinople, avec quelle douleur ineffable Innocent III considère que le saint sépulcre est plus loin, et qu'ils sont restés en chemin ! Hélas ! il se commet déjà un autre forfait. Un empereur disparaîtra, comme autrefois Romulus, sans que l'on connaisse bien les coupables; et un monarque qui n'a plus à craindre de rival se présentera pour être couronné; il épousera même la fille de l'infortuné qui a péri. Mais le mal, dans les autres classes de la société, n'est plus si intense. Innocent III appréciera ces circonstances nouvelles, que peu d'hommes de son temps ont comprises; et comme l'esprit de conciliation, la doctrine du pardon, ou au moins le sentiment d'indulgence et de justice qui veut la preuve incontestable de chaque crime, accompagnera toutes les décisions d'Innocent III, quoiqu'il prévoie l'ingratitude prochaine, il détournera la tête, et poursuivra, au milieu de douloureuses vicissitudes, ce règne dont nous avons tracé l'esquisse, et qui est un des plus glorieux que nous ayons eu à rappeler dans ces annales.

A Innocent III succéda Honorius III.

Ce pape approuva la règle des frères prêcheurs. Je me suis plu à combler de louanges cet ordre, qu'illustre aujourd'hui le révérend père Lacordaire. Je n'ai pas oublié de faire remarquer l'esprit de concorde qui régna entre les dominicains et les franciscains. Il m'a semblé que je ne

devais omettre aucun des détails qui recommandaient à l'admiration saint François, ce noble amant de la pauvreté, celui qui, à cause du miracle des stigmates, reçut, dans l'histoire, le nom de *Séraphique*.

Plus loin sont mentionnés, avec l'estime toute particulière qu'ils méritent, les carmes, qui doivent leur première règle à saint Albert, patriarche de Jérusalem.

Le règne d'Honorius III fut désolé par les ravages des conquêtes de Djenguiz-Khan.

Grégoire IX canonisa solennellement le grand saint François d'Assise, le père de tant de congrégations pieuses, et de celle des mineurs observantins, à qui la garde du saint tombeau est confiée.

L'empereur Frédéric II, qui pouvait rendre sa gloire immortelle dans la terre sainte, n'y conclut qu'un traité dérisoire, dans lequel tout l'avantage fut pour les ennemis du Christ.

Nous avons rendu hommage au zèle de Grégoire IX, publiant la collection de *décrétales* qui porte son nom; il redouble d'efforts pour ramener à la foi les jacobites et les nestoriens qui peuvent encore exister en Asie, et pour encourager les sages croyances des Maronites, restés intrépidement fidèles à la voix du saint-siége.

Célestin IV n'a que le temps de laisser son nom dans les annales pontificales.

Innocent IV crée des rois, porte au loin l'étendard du Christ, bénit l'Espagne victorieuse des Sarrasins, consolle saint Louis des désastres d'Égypte, et répand l'*Apparatus ad decretales*, ouvrage qui obtint le succès le plus assuré dans toutes les universités d'Europe.

Le légat d'Innocent IV avait encouragé Joinville à composer un *Credo*, qui devint la formule de foi des ma-

lades à Saint-Jean d'Acre : enfin, on peut ajouter qu'après les horreurs du neuvième, du dixième, et quelque peu du onzième et du treizième siècle, les papes continuèrent leur noble mission de civilisation, et préparèrent au saint-siége d'autres triomphes, que nous allons actuellement rapporter.

Alexandre IV, appelé d'abord Raynold ou Roland, appartenait à la famille Conti. Grégoire IX le déclara cardinal-diacre de Saint-Eustache, et ensuite évêque d'Ostie et de Vélétri. Conti fut élu pape à Naples, malgré lui, le 12 décembre 1254, et couronné le 20 de ce mois.

En 1255, le nouveau pontife, qui résidait à Anagni, y canonisa sainte Claire, de l'ordre des mineurs.

La faculté de théologie de Paris ayant donné, en 1250, une décision déterminant qu'il n'était pas permis de se confesser à qui que ce fût sans la permission de son curé, les franciscains et les dominicains ne voulurent pas adhérer à cette décision, qu'ils regardaient comme offensante pour le privilége des mendiants. Aussi furent-ils exclus de cette université par les instigations de Guillaume de Saint-Amour, qui composa à ce sujet un livre intitulé *Sur les périls des derniers temps, et l'Évangile éternel des franciscains*. Ce livre contenait beaucoup d'erreurs et d'attaques contre les religieux; le saint-père le condamna ; et, à l'exemple de Grégoire IX, son oncle, ayant pris la protection des moines, il demanda qu'ils rentrassent dans l'université, et qu'on leur rendît le privilége dont ils avaient été dépouillés. Le saint-père écrivit à l'université une lettre très-obligeante : il adressait à cet illustre corps des éloges flatteurs et mérités. Voici quelques-unes des expressions de cette lettre : « L'école de Paris est comme l'arbre de vie dans le paradis terrestre, ou comme la lampe al-

lumée dans la maison du Seigneur. » Vers ce même temps, le pape confirma l'institution de l'université de Salamanque, fondée ou restaurée par Alphonse X, roi de Castille.

Le saint-père, en 1256, approuva l'ordre des serviteurs de Marie, les *servites*, sous la règle de Saint-Augustin.

Guillaume, comte de Hollande, élu roi des Romains, étant mort en décembre 1255, Alexandre menaça de l'excommunication les électeurs, dans le cas où ils éliraient, pour succéder à Guillaume, Conradin, fils de Conrad, et petit-fils de l'empereur Frédéric II.

Le pape ordonna que les évêques, après leur élection, fussent consacrés dans le terme de six mois.

Jaloux de concilier l'Église grecque et l'Église latine, il envoya à Théodore Lascaris l'évêque d'Orviéto; mais cette ambassade n'eut pas le succès qu'on pouvait espérer.

De nouveaux troubles, suscités à Rome par Mainfroy, forcèrent le pape à quitter cette ville. Il fut obligé de se retirer à Viterbe, et ensuite dans une autre ville de ces États.

Dans cette situation d'exil, on assure qu'Alexandre accorda des priviléges avec une facilité qui a peu d'exemples.

Le roi Louis IX continuait à gouverner glorieusement la France; il donnait, chaque jour, des marques d'une piété exemplaire. Entre tous les religieux, il aimait particulièrement les deux ordres mendiants des frères prêcheurs et des frères mineurs, et disait que s'il eût pu faire deux parties de son corps, il en donnerait une à chacun de ses ordres.

Vers 1256, on signale les commencements de saint Bonaventure : il naquit à Bagnarea, en Toscane, l'an 1221.

Agé de vingt-deux ans, il entra dans l'ordre des frères mineurs, et devint le huitième ministre général de cet ordre.

Vers 1259, on vit naître en Italie un mouvement de dévotion sans exemple jusqu'alors. Il commença à Pérouse, passa à Rome, puis dans le reste du pays[1]. Les nobles et le peuple, les vieillards et les jeunes gens, jusqu'aux enfants de cinq ans, touchés de la crainte de Dieu, pour les crimes dont l'Italie était inondée, allaient dans les villes, par les rues, presque nus; ils marchaient deux à deux en procession, tenant à la main chacun un fouet de courroies, et avec beaucoup de gémissements et de larmes se frappaient si rudement sur les épaules, qu'ils se mettaient tout en sang, implorant la miséricorde de Dieu et le secours de la sainte Vierge. Ces *flagellants* (car on les nommait ainsi) devinrent suspects à Mainfroy, roi de Sicile et de Naples, même avant qu'on les accusât d'aucune erreur; et il défendit, sous peine de mort, cette sorte de pénitence dans tous ses royaumes.

Le saint-père était revenu d'Anagni à Viterbe, pour y célébrer un concile général, et rétablir la paix entre les Vénitiens et les Génois; mais étant tombé malade, il mourut dans cette ville le 25 mars 1261, après avoir gouverné l'Église six ans cinq mois et quatorze jours. Il fut enterré dans la cathédrale de Saint-Laurent.

Le saint-siége demeura vacant trois mois et trois jours.

[1] Fleury, V, 439.

184. URBAIN IV. 1261.

Urbain IV s'appelait Jacques ou Hyacinthe Pantaléon. Il était né à Troyes, en Champagne, d'un cordonnier. Bury dit que son père était *sutor veteramentarius*. Pantaléon embrassa l'état ecclésiastique. Après de continuelles études, il devint archidiacre de Laon, puis de Liége, ensuite légat pontifical en Poméranie, en Livonie et en Prusse. Innocent IV l'avait connu à Lyon pendant le concile, et l'avait entendu souvent traiter avec talent les affaires de l'Église. En 1252, on l'avait nommé évêque de Verdun (il fut le LVIII[e]). Alexandre IV voulut l'élever à la dignité de patriarche de Jérusalem avec le titre de légat en terre sainte, et auprès de l'armée qui s'y trouverait.

Pantaléon, venu en ce temps dans le lieu qu'habitait la cour romaine, pour des affaires de son église, quoiqu'il ne fût pas décoré de la pourpre de cardinal, fut élu pontife à Viterbe par huit des neuf cardinaux qui s'y trouvaient, et qui composaient alors tout le sacré collége. Élu le 29 août 1261, il fut consacré le 4 septembre, et reçut le nom d'Urbain.

Le commencement de son pontificat vit la fin de l'empire des Latins à Constantinople, qui avait duré cinquante-sept ans. Michel Paléologue reprit cette capitale, avec l'intelligence des Grecs, qui regrettaient l'ancienne autorité.

Paléologue, pour éviter la guerre dont le menaçait Urbain, proposa l'union des deux Églises : mais elle ne s'effectua que dans le temps de Grégoire X.

Cependant Urbain, peu de jours après son couronnement, écrivit à Louis IX, roi de France, et à Philippe, son fils aîné, pour leur accorder un an et quarante jours d'indulgence, à eux et à tous ceux qui, avec eux, assisteraient à la consécration de quelque église ou de quelque chapelle.

Urbain, reconnaissant que le sacré collége était trop peu considérable, augmenta, dans les Quatre-Temps de décembre de l'an 1261, le nombre, de sept sujets, tous dignes de cet honneur par leur science et par leur piété; et l'année suivante, au mois de mars, il créa encore sept autres cardinaux. Dans la seconde promotion, Urbain nomma un de ses neveux, Anthère Pantaléon, chanoine de Bayeux, archidiacre de Laon, puis cardinal de Sainte-Praxède, et légat dans plusieurs royaumes. Ce neveu d'Urbain acquit de grandes richesses, avec lesquelles il fonda une collégiale de douze chanoines.

Urbain employait les représentations, les prières, et un langage tour à tour ferme et touchant, pour replacer dans la voie véritable Mainfroy, roi de Sicile, mais en vain : ce prince continuait de tourmenter l'Italie et d'affliger l'Église. Alors le pape ordonna contre cet ennemi une guerre sacrée. L'armée des confédérés, commandée par Guy, évêque d'Auxerre, et Robert, fils du comte de Flandre, battit l'armée de Mainfroy dans la Lombardie; mais bientôt celui-ci rétablit l'honneur de ses armes, et vint assiéger Rome. On a blâmé Urbain d'avoir employé des croisés italiens à combattre Mainfroy; mais Mainfroy, il faut bien le savoir, était à la tête d'une armée qui n'était com-

posée presque que de Sarrasins, et ces païens déclaraient une guerre à mort aux fidèles catholiques.

Réfugié à Orviéto, le pape institua la fête du Saint Sacrement, qu'il célébra pour la première fois le jeudi d'après l'octave de la Pentecôte, en 1264. Il fit composer l'office de cette fête par saint Thomas d'Aquin, alors professeur de philosophie à Orviéto : c'est le même office que nous récitons encore. Mais le pape Urbain étant mort à Pérugia, la célébration de cette solennité fut interrompue pendant plus de quarante ans : elle avait été ordonnée, dès l'année 1246 [1], par Robert de Torote, évêque de Liége, à l'occasion des révélations qu'une sainte religieuse hospitalière, nommée Julienne, avait eues sur ces objets.

Lorsque cette fête avait été fondée à Liége, on avait consulté Jacques Pantaléon, le même qui devint Urbain IV. Jacques Pantaléon avait trouvé cette institution convenable. Depuis, il se souvint de cette circonstance; mais il différait de répondre à ceux qui demandaient que cette fête devînt universelle dans l'Église.

En ce temps-là, un prêtre pèlerin allemand, qui célébrait la messe à Bolsena, près d'Orviéto, après la consécration osa douter que le pain et le vin devinssent le corps et le sang de Jésus-Christ, quand subitement le sang sortit de l'hostie et rougit le corporal. Le prêtre, pour cacher son manque de foi, commença à plier le corporal; mais il y resta autant d'effigies d'homme qu'il y avait de

[1] Panvini prétend qu'Urbain IV a institué avec cette fête la procession qui est d'usage. D'autres attribuent l'institution de la procession à Jean XXII, Urbain n'ayant parlé dans sa bulle que de la fête seulement. Après six siècles, on a célébré à Liége, cette année 1846, la fête séculaire de cette institution. Il y assistait un grand nombre d'évêques.

plis. Dès ce moment le miracle fut divulgué. Le pontife, jusqu'alors irrésolu, fit apporter le corporal à Orviéto, et le reçut solennellement. Plus tard, sur la prière des catholiques d'Espagne, qui annonçaient qu'un pareil prodige s'était vu à Daroca de Valence, et en même temps pour abattre l'hérésie de Bérenger, qui niait la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, le pape ordonna à toute l'Église de célébrer la fête du Saint Sacrement. Le même corporal est encore conservé dans la cathédrale d'Orviéto. A présent qui ne connaît la fresque magnifique de Raphaël, où ce miracle est représenté?

Urbain défendit d'enterrer qui que ce fût dans le Vatican, sans une permission pontificale.

Ce pape fut le premier qui exprima le numéro de son nom. Il signait Urbain pape IV. On prétend qu'il existe une bulle de Pélage signée *Pelagius PP. II;* mais beaucoup d'auteurs regardent cette bulle comme apocryphe.

Urbain mourut le 22 octobre 1264, à Pérugia. Il gouverna l'Église trois ans un mois et quatre jours. C'était un homme d'un esprit élevé, prudent. Il avait le cœur rempli de clémence, de mansuétude, de générosité, et de beaucoup d'autres vertus qu'on pouvait appeler vraiment royales. On a de lui une *Paraphrase des Pères*, et soixante et une lettres où respirent la sagesse et la bonté.

Le saint-siége fut vacant cinq mois et deux jours.

J'évite rarement de traiter les thèses dont la discussion peut paraître délicate et offensante. Les protestants ont cherché à jeter du ridicule sur la profession du père d'Urbain IV. Ce travers aristocratique, dans des hommes qui prêchent souvent l'égalité et la république, doit nous étonner. Qu'arrive-t-il lorsqu'un fils du peuple est destiné à la carrière ecclésiastique? Il est placé dans un monastère,

où on lui enseigne à cultiver les lettres. Dans le temps dont nous parlons, le contact qui existait entre l'Église latine et l'Église grecque, ou pour se rapprocher ou pour se combattre, rendait familière, même aux savants d'Italie, l'étude de la langue de Démosthène. Les traces de celle de Cicéron n'étaient pas effacées. Saint Augustin, le *maître des maîtres*, était dans les mains de tous les élèves qui voulaient devenir habiles. Le clerc qui avait le moins de ressources, le moins de secours à solliciter d'une famille aisée, était, comme il arrive presque toujours, celui qui étudiait le plus. Lorsqu'un sujet distingué arrivait à une renommée qui le rendait recommandable, on le désignait comme un personnage qui allait devenir utile à l'Église : Rome alors se recrutait de tous les élèves qui, en Italie et en France, passaient pour être les plus studieux. Innocent IV trouve sous sa main un Français qui réunit toutes les qualités nécessaires pour se montrer un nonce courageux ; Innocent IV sait que, dans les embarras de l'Église, c'est le talent, la science, le dévouement, qu'il faut chercher, pour soutenir dignement et alimenter l'œuvre de Jésus-Christ. Innocent IV ne demande pas d'où vient Jacques Pantaléon. Après l'avoir interrogé, S. S. reconnaît en lui un mérite digne d'estime, et nomme ce sujet légat en terre sainte; alors cette dignité attire les yeux sur celui qui doit exciter les croisés à reconquérir le tombeau de Notre-Seigneur. Jacques Pantaléon, devenu célèbre, n'a que peu de temps à attendre pour être créé pape. Dans cette sublime élévation, le courage, l'érudition, l'expérience, sont libres de manifester, avec persévérance, toute l'excellence de ses rares qualités. Les philosophes ont beau parler des droits de tous les hommes; ces droits, c'est le saint-siége qui les reconnaît le plus constamment. Il honore avec plai-

sir, avec intérêt, quelquefois avec préférence, si l'on veut, la naissance patricienne, et ces descendances historiques qui *obligent à vertu;* mais il n'en est pas moins attentif à récompenser les services rendus à la religion. Citera-t-on un pays où plus qu'à Rome on entende, avec un esprit de conséquence toujours vrai, toujours sûr, l'*égalité* qui doit régner parmi les hommes? Sur ce point-là, comme sur tant d'autres, Rome, sans appeler personne à la révolte, donne les leçons les plus judicieuses, et pratique les préceptes purs, essentiellement philosophiques de l'Évangile, cette source intarissable d'avertissements qui, bien suivis, ne peuvent qu'assurer le bonheur dans cette vie, et garantir l'inestimable salut dans l'autre. Une des raisons qui m'ont le plus porté à écrire l'histoire des papes, est la considération que je viens de faire valoir. Les partis, les sectes peuvent agiter les foules, troubler les multitudes pauvres, et nées dans les derniers rangs de la société : mais ces partis, ces sectes ne font que répéter à quelques-uns ce que Rome n'a cessé d'enseigner à tous. Rome, en constituant le principe monarchique, n'a pas oublié les consolations qu'elle doit aux classes que partout on avait avilies, à ces classes où, en cultivant avec soin, et dans un esprit dicté par l'admirable influence de la *Bonne nouvelle*, on peut faire naître en tout pays des fruits abondants, des richesses inespérées, et des trésors, là plus qu'ailleurs, inépuisables. Rome opère sur une échelle morale bien autrement étendue que celles où se cramponnent obstinément tant de gouvernements uniquement politiques.

185. CLÉMENT IV. 1265.

Clément IV, appelé auparavant Guy Foulquois, appartenait à une famille noble de Saint-Gilles, sur le Rhône. On remarquera ici que c'est un Français qui succède à un Français. Guy fut successivement militaire, jurisconsulte, secrétaire de Louis IX, marié, père de famille, veuf, prêtre, chanoine, archidiacre, évêque, cardinal, et pape. Quelques auteurs prétendent que Guy fut aussi chartreux; mais il paraît qu'ils ont confondu le fils avec le père, qui, en effet, entra dans l'ordre de Saint-Bruno. Clément lui-même, si l'on en juge par une lettre écrite à Viterbe le 21 novembre, l'année quatrième de son pontificat, parle de l'entrée de son père dans un couvent, mais il ne dit pas que lui-même il ait été religieux.

Lorsque Guy Foulquois embrassa l'état ecclésiastique, il se lia d'amitié avec les saints docteurs Thomas d'Aquin et Bonaventure; Urbain IV lui témoigna aussi une grande confiance. Il le nomma cardinal-évêque de Sabine, pour le récompenser de la distinction avec laquelle il avait rempli les fonctions de légat en Angleterre, chargé de terminer les différends élevés entre le roi Henri III et Simon, comte de Montfort. Le cardinal de Sabine était absent à la mort d'Urbain IV; cependant le sacré collége élut pape ce cardinal. Averti de son élection, il se rendit à Viterbe, et

suppliа les électeurs, les supplia à genoux, de ne pas persister dans ce choix; ils furent inflexibles : il monta sur le trône avec le nom de Clément IV, et fut couronné le 22 février 1265[1].

Cette même année, Clément, après s'être réservé expressément le duché de Bénévent, donna à Charles d'Anjou, frère de Louis IX, l'investiture des Deux-Siciles. Charles les recevait en fief, *sans loi salique*, et promettait de payer un cens annuel de huit mille onces d'or et d'une haquenée. Ce tribut devait être payé chaque année, la veille de la Saint-Pierre. L'Église avait le droit de recouvrer la possession des royaumes dans le cas où Charles n'aurait pas d'héritiers, ou que ces héritiers viendraient à s'éteindre. Le jour de l'Épiphanie, Clément couronna Charles au grand autel de la basilique Vaticane. On voit cette cérémonie représentée dans une peinture du palais Farnèse, à Rome.

Villani nous a laissé le portrait suivant de Charles d'Anjou :

« Ce Charles fut sage, de sain conseil, brave en armes, décidé, craint et redouté de tous les monarques du monde, magnanime, et de hautes vues pour achever de grandes entreprises[2]; sûr de lui, ferme dans ses adversités, *mainteneur* de toutes promesses; il parlait peu, agissait beaucoup, ne riait que rarement; pur et catholique comme un religieux, âpre dans sa justice, et lançant des regards fiers; d'une taille élevée, remarquable par sa vigueur; d'un teint olivâtre, avec un grand nez. En lui apparaissait une majesté royale : il veillait beaucoup et dormait peu; il avait

[1] C'est cette même année qui vit naître le grand poëte Dante Alighieri.

[2] *Italie*, page 95.

coutume de dire qu'en dormant on perd le temps. Prodigue avec ses hommes d'armes, mais aussi avide de seigneuries, de châteaux, il aimait l'argent, de quelque manière qu'il vînt, pour continuer ses frais de guerre et ses batailles. Il ne se divertit jamais à voir des gens de cour, des ménétriers et des mimes. Ses armoiries étaient celles de France, au champ d'azur et fleurs de lis d'or, et en travers un lambel de *gueules* (rouge), pour distinguer ses armoiries de celles du roi de France. Charles, quand il parut en Italie, avait quarante-six ans, et il régna dix-neuf ans. » (Voilà un portrait digne de Saint-Simon.)

Après son couronnement, Charles s'avança vers Naples pour attaquer l'armée de Mainfroy.

Ce courageux fils de Frédéric ne refusa pas la bataille; mais il fut vaincu le 26 février 1266, et, téméraire dans le combat, il perdit la vie.

Après la mort du roi de Sicile Mainfroy, il s'éleva un autre compétiteur qui ne voulait pas reconnaître les prétentions de Charles. Ce compétiteur était Conradin, fils du roi Conrad, et petit-fils de l'empereur Frédéric II. Conradin, non content du titre de roi de Jérusalem, que le pontife lui avait laissé, voulut s'appeler roi de Sicile. Réprimandé à ce sujet par Clément, Conradin leva une armée; mais il fut aussi vaincu par Charles, mis en fuite, et ensuite trahi par des seigneurs infidèles, qui le livrèrent à celui-ci. Quand Charles eut son rival entre les mains, il en tira cette *âpre* vengeance qui sera éternellement l'objet d'une réprobation universelle. Quelques écrivains ont accusé le pontife d'avoir voulu la mort de Conradin; on a même cité des mots, des antithèses, pour justifier ce fait prétendu. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une si lâche calomnie. Cette anecdote, dédaignée, avec raison,

par presque tous les écrivains français, a cependant été citée par Velly, et elle a laissé dans son esprit quelque doute sur la part que le pape Clément pouvait avoir prise à l'événement auquel elle se rapporte : mais le trait qu'on impute au pontife est entièrement incompatible avec la douceur de mœurs qui le caractérisait[1]. Fleury et Muratori justifient aussi le pape de cette fausse imputation, et le père Jacques Spon encore mieux, en cherchant à prouver que Conradin ne monta sur cet ignoble échafaud qu'un an après la mort du pape[2].

Villani rapporte quelle fut la conduite de Robert, fils du comte de Flandre, et gendre du roi Charles. Robert ayant entendu un juge provençal lire la condamnation de Conradin en la présence du roi, frappa ce juge d'un coup d'épée, en disant « qu'il ne lui était pas permis de condamner à mort un prince si grand et si illustre. » « De ce coup, ajoute Villani, le juge incontinent mourut, et il n'en fut pas seulement fait parole. Il parut au roi Charles, et aux barons français, que Robert avait agi en noble seigneur. » La mort de Conradin n'en est pas moins une tache ineffaçable pour le souverain qui l'a permise.

Conradin, dans sa prison, jouait aux échecs lorsqu'on lui annonça la condamnation, et fut presque sur-le-champ conduit au supplice. Quand il se vit entre les mains des bourreaux, il se dépouilla lui-même de son manteau ; et

[1] *Biogr. univ.*, IX, 20.

[2] Fleury dit à ce sujet, V, 497, que le supplice eut lieu le 26 octobre 1268, et que Clément mourut le 29 novembre de la même année, presque un mois après. Toujours est-il vrai que Clément IV était alors tellement affaibli par la souffrance, qu'il n'a pu prononcer les mots féroces qu'on lui attribue.

se rappelant la piété et la tendresse de sa mère Élisabeth de Bavière, qui ne voulait pas le laisser, si jeune, commencer une terrible guerre, il se mit à genoux pour prier; puis il se releva, en s'écriant : « O ma mère, quelle pro« fonde douleur te causera la nouvelle qu'on va te porter « de ma mort ! » Ensuite il tourna les yeux vers la foule qui l'entourait : ayant entendu les sanglots du peuple, il détacha fièrement son gant, le jeta au milieu de ses sujets, et tendit la tête au bourreau. Nous verrons comment ce gant aura été relevé.

Clément, affaibli par la vieillesse et par les maladies, mais plein de gloire et de mérites dans la sainte administration de l'Église, mourut à Viterbe le 29 novembre 1268, et fut enterré dans l'église des dominicains. Il est le premier pape sur le tombeau duquel on ait placé des armoiries. Ce pontife, qui ne vint jamais à Rome, gouverna l'Église trois ans neuf mois et vingt jours.

Quelques papes jusqu'ici n'ont peut-être pas assez réprimé l'ambition de leur famille : aussi la conduite tout opposée de Clément IV a fait l'admiration de la postérité [1]. Il ne permit pas que ses parents vinssent auprès de lui, et leur défendit toute recommandation. Il voulut que sa nièce fût mariée à un simple chevalier, et il ne promit que la plus modique somme pour sa dot. Il ne se montra pas plus favorablement disposé pour l'établissement des deux filles qu'il avait eues pendant son mariage : aussi embrassèrent-elles la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Sauveur, de Nîmes. Le père Martène a recueilli quelques ouvrages et les *lettres* de ce pape, dans le *Thesaurus anecdot.*, tome II. La plus curieuse est celle qu'il écrivit

[1] *Biogr. univ.*, IX, 20.

à son neveu Pierre, pour ôter à ses proches tout espoir de profiter de son exaltation.

Novaes ne peut se lasser d'admirer Clément IV : « Il fut, dit cet historien, prédicateur éloquent, jurisconsulte consommé. Durand l'appelle *lumière du droit, illustre en pénitence, en prière, en zèle apostolique, en modestie, en manières telles que plus il s'élevait en dignité, plus il florissait en sainteté.* Il n'opéra jamais sous son règne une seule chose grave, qu'auparavant il n'eût consulté le sacré collége. » Novaes loue ensuite l'horreur de ce pape pour le népotisme, *tant fut grand en ce pontife le détachement de son propre sang.*

Le saint-siége demeura vacant deux ans neuf mois et deux jours.

186. LE BIENHEUREUX GRÉGOIRE X. 1271.

L'intervalle qui sépara le règne de Clément IV de celui de Grégoire X fut signalé par un événement qui ne peut être oublié dans l'histoire, la mort de Louis IX devant Tunis.

Louis était parti d'Aigues-Mortes le 3 juillet 1270, avec une flotte portant soixante mille combattants.

Le 21 juillet, les divisions navales se ralliaient en vue de Tunis, à cinq lieues sud-est des ruines de Carthage.

En ce moment, l'arrivée d'Édouard d'Angleterre et d'Éléonore de Castille, son épouse, acheva de mettre le comble à la satisfaction générale [1]. Fidèle à un traité, ce fils du roi Henri III, embarqué à Bordeaux, mais contrarié par les vents, n'avait pu aborder à Aigues-Mortes avant le départ de la flotte royale.

Toutefois l'héritier de Plantagenet ne demeura pas longtemps sous les bannières françaises : loin d'approuver la résolution de s'emparer de Tunis, il insista, malgré les motifs exprimés dans le conseil des chefs, pour marcher directement sur la Syrie et vers Jérusalem. N'espérant pas les ramener à son avis, et convaincu qu'agir autre-

[1] *Hist. de saint Louis, roi de France*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, tom. III, p. 389.

ment, c'etait compromettre le salut de ses chevaliers, il se. sépara de l'armée.

Noble et touchante réparation donnée par un prince du sang de Richard Cœur de Lion, qui, dans une autre occasion, fut moins pieux et moins obéissant qu'Édouard!

Nous remarquerons ici qu'à cette époque il n'existait point de pape. Clément IV était mort en 1268, et le conclave de Viterbe, comme on le verra, ne pouvait s'entendre pour nommer un successeur. Le vaisseau de la chrétienté flottait sans pilote, abandonné aux vents perfides de la politique. Les croisades avaient perdu de vue le chemin du saint sépulcre.

Le débarquement fini, on établit le camp; c'était une immense rue de tentes, ouverte aux extrémités, et au centre de laquelle on déposa les munitions de toute es-espèce, et les armes.

Pierre de Condet, chapelain du roi, fut chargé de porter à Mohamed, seigneur de Tunis, un cartel ainsi conçu : « Vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-« Christ et de Louis de France, son sergent, en juillet « 1270, 666 de l'hégire, le dernier jour de la lune de « Zilkadé. »

La réponse adressée au roi était en ces termes : « O « Français, sache que Tunis est la *sœur du Caire*[1]. At-

[1] Voyez tome II, page 400, combien ces quelques paroles seules sont amères pour celui qui, s'il eût continué d'être vainqueur, comme à Mansourah, pouvait espérer d'occuper *le Caire*, qu'il ne vit pas plus que *Tunis, sœur du Caire*. Mansourah est à quatorze lieues de Damiette, et de Mansourah au Caire on compte vingt-deux lieues. Je me suis assuré de l'authenticité de ces distances dans un entretien avec mon confrère M. le chevalier Jaubert, qui a accompagné Napoléon en Égypte. M. Jaubert m'a dit aussi qu'à propos de Mansourah, le général en chef avait souvent blâmé l'expédition de saint Louis.

« tends-toi donc au même sort que tu as subi dans cette « ville [1] ; tu y trouveras la maison du fils de Lockman pour « tombeau, et l'eunuque Sabih y tiendra la place des terri« bles anges Moukir et Nakir, qui, selon le Coran, in« terrogent les morts portés au sépulcre, par ces paroles : « *Quel est ton seigneur? quel est ton prophète?* »

Après plusieurs combats assez heureux pour le roi, la peste se déclara. Le premier baron chrétien, Matthieu III de Montmorency, mourut le 1er août. Les fils du roi, Philippe, Tristan, Pierre de France, le roi lui-même,

Elle lui paraissait avoir été entreprise dans une mauvaise saison : à peine le Nil s'était-il retiré; les terres n'offraient qu'un impraticable sédiment de boue. L'impétuosité du comte d'Artois et de ses bannerets ne pouvait avoir aucune issue heureuse. La prudence, la connaissance des localités, toutes ces considérations qui établissent l'opportunité, avaient manqué dans cette invasion. Ensuite Napoléon, après avoir blâmé, dans un langage digne de César, de Turenne et de Frédéric, les membres du conseil de saint Louis, qui connaissaient alors si mal le sol où ils avaient porté la guerre, s'étendait en longues louanges sur le courage du roi, sur sa patience, et disait avec feu que rien, dans l'histoire, ne pouvait être plus honoré que ce courage de héros et cette patience de saint. On sait que Napoléon, doué d'un esprit naturel, vif et ardent, jetait dans la conversation des expressions brûlantes, neuves, et même orientales. Les personnes qui entendirent le grand général parler ainsi ne pouvaient contenir leur admiration. Dans cette armée on ne voyait pas de ministres de la religion, mais on y rencontrait, malgré les rudesses du temps, beaucoup de fils généreux de l'ancienne France, qui prenaient plaisir à voir qu'on rendait une justice si éclatante à leurs pères; car partout où il y a de la gloire à acquérir, les partis se mêlent et se confondent. Sous le laurier, et dans les souffrances lointaines, les colères et les animosités des opinions s'apaisent et retrouvent la paix, que la patrie n'a souvent pas encore recouvrée.

[1] C'est ici une bien petite consolation d'avoir à observer que Mohamed exagère la gloire de Louis, pour mieux l'humilier.

sont atteints. Le 7, la contagion frappa le légat pontifical Raoul de Grosparmy. Il n'agissait plus qu'en vertu de pouvoirs du pape défunt Clément IV, mort en 1268.

L'état de Philippe de France s'était amélioré; mais le monarque reconnaissait que lui-même il n'avait plus que peu d'heures à vivre.

Le lundi 25, le soleil faisait à peine étinceler la mer, quand on vit se détendre lentement les pavillons fleurdelisés. A cette annonce, le camp entier s'ébranle [1]. Bannerets, hommes d'armes blessés, malades, tous accourent en tressaillant : un des côtés de la tente royale se relève, et Louis, soutenu par les bras, apparaît revêtu d'un long cilice, une croix entre ses mains déjà livides, les yeux fixés vers un lit de cendres, jeté à la hâte sur la terre desséchée. L'heure suprême du chef de l'armée doit s'achever sur cette couche ignoble, c'est sa dernière volonté; et à peine lui reste-t-il assez de force pour s'y étendre, et faire signe de placer de nouveau la croix devant lui.

Isabelle d'Aragon, Amicie d'Artois, la reine de Navarre, la comtesse de Poitiers, étouffent leurs sanglots; leurs nobles époux, Pierre d'Alençon, les hauts barons, les aumôniers, les chapelains, les ambassadeurs impériaux de Michel Paléologue, forment à genoux un cercle autour du mourant [2], dont jamais la majesté ne brilla d'un éclat plus pur que sur ce trône de douleur, ayant pour sceptre et main de justice un crucifix, pour diadème l'auréole des martyrs, pour dais le ciel de Carthage, pour cour plénière une armée en pleurs, et pour royaume l'éternité.

D'horribles convulsions semblent déchirer ses entrailles,

[1] *Hist. de saint Louis*, III, 414.

[2] M. de Villeneuve-Trans, III, 415.

et cependant aucune plainte, aucun regret, aucun murmure ne sort de sa bouche. On l'entend seulement répéter, d'une voix éteinte : « Beau sire Dieu, aye merci de ce « peuple qui ici demeure, et m'a suivi sur ce rivage ! O « conduis-le en son pays, afin qu'il ne soit pas contraint « de renier ton saint nom ! »

Les derniers mots que le roi prononça furent ceux-ci : « Jerusalem... Nous irons à Jerusalem. » Ainsi le prince regretta de n'avoir pas suivi les conseils de Rome, qui avaient toujours tendu à lui faire prendre le chemin de Jérusalem.

Le roi est mort, vive le roi! Ce vieux cri de la monarchie fut arrêté par la douleur : les hérauts d'armes, les grands officiers de la couronne se turent, et des gémissements seuls annoncèrent l'immense perte des croisés.

Cependant Charles, roi de Naples, arrive avec sa flotte. Il ne devait pas revoir son frère vivant. Il fait reconnaître roi de France Philippe III.

Les détails des combats, du traité, de l'embarquement et du retour qui suivent, appartiennent à d'autres annales.

Ainsi mourut Louis IX. Nous avons dit qu'alors le saint-siége était vacant. Le légat, qui aurait pu assister le roi, avait péri lui-même : mais l'amour de la croix était si profond dans le cœur du monarque et des Français, que Rome, malgré son veuvage, n'eut à déplorer aucun malheur pour la foi. Le trône de Pierre était vacant, mais, Louis IX aidant, la Religion ne dut pas verser de pleurs. Cependant il ne faudrait pas que souvent le suprême modérateur manquât à ses enfants. Peut-être que si Grégoire X eût été élu plus tôt, l'expédition de Tunis aurait été abandonnée, et que sur le chemin de la Syrie, et dans le port d'Antipatris, Louis eût conservé sa force, et amené

les chrétiens une seconde fois au temple du Sauveur.

Retournons au récit des hauts faits des saints pontifes, de ces hommes de sagesse qui forment un roi comme Louis IX[1], et qui, par la bouche d'un de leurs successeurs, placeront sur les autels ce modèle des monarques et des chrétiens.

Le bienheureux Grégoire X s'appelait d'abord Théobald Visconti, de la famille de ce nom, domiciliée à Plaisance, et que l'on eroit tirer son origine de la famille Ange Flavia, à laquelle appartenait Constantin le Grand. D'autres auteurs assurent que les Visconti descendaient de Didier, roi des Lombards.

Théobald, fils de Hubert Visconti, frère d'Othon Visconti, archevêque de Milan et seigneur de cette ville, fut d'abord chanoine de Lyon, archidiacre de Liége, et devint légat en Syrie. Pendant qu'il y séjournait, il fut élu pontife à Viterbe le 1er septembre 1271. Quinze cardi-

[1] « Parmi ses vertus, dit M. Michaud, on devait surtout remarquer cette passion pour la justice, qui l'anima constamment; ce respect pour la vie des hommes, dont il avait donné tant d'exemples au milieu des dangers, et qu'on trouve si rarement chez les maîtres de la terre. Ce qui n'intéressait que lui ne pouvait l'émouvoir; ce qui intéressait la religion et le bonheur des peuples l'élevait au-dessus de toute crainte et de toute considération. »

Passons au jugement porté par Voltaire :

« Louis IX a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux, *il n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus loin*. »

naux composaient le sacré collége ; ils n'étaient pas d'accord, et ne pouvaient consommer l'élection. Un d'eux proposa d'autoriser six cardinaux à nommer le pape, promettant tous de reconnaître celui qui serait ainsi nommé *par compromis*. Il était temps de recourir à un tel expédient : le conclave durait depuis trois ans. Déjà Ranieri Gatti, capitaine de la ville, et custode du conclave, avait fait découvrir le toit, afin que l'inclémence de l'air forçât les cardinaux à se décider pour un choix définitif. En procédant *par compromis*, les six cardinaux mirent fin à la plus longue vacance du saint-siége qui eût eu lieu depuis les persécutions. Dans le premier moment, ils pensèrent à saint Philippe Benizi, de l'ordre des frères servites, alors fameux par ses miracles ; mais celui-ci ayant eu connaissance de ce dessein par les cardinaux Ottobono Fieschi et Ubaldin, qui l'avaient proposé pour pape, alla se cacher au haut du *monte Tuniato*, jusqu'à ce qu'on eût fait l'élection d'un autre.

Les six cardinaux ayant fini par s'accorder pour élire la personne de Théobald Visconti le 1er septembre 1271, un courrier fut expédié à Saint-Jean d'Acre, où il se trouvait auprès d'Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, attendant un moment favorable pour passer à Jérusalem. Théobald ayant reçu la nouvelle le 27 octobre, prit la route d'Italie, et débarqua à Brindes le 1er janvier 1272.

Accompagné de Charles, roi des Deux-Siciles, il se rendit à Bénévent, d'où, par la voie de Capoue, il gagna Viterbe, où il trouva les cardinaux. De là il partit pour Rome, et fut couronné au Vatican, par le cardinal Jean Orsini, le 27 mars 1272. Le jour du couronnement, il alla prendre *possesso* à Saint-Jean de Latran, précédé d'une magnifique cavalcade ; le roi des Deux-Siciles lui tint l'é-

trier, et au banquet solennel, qui eut lieu ensuite, il lui présenta le premier mets, après lui avoir donné à laver[1].

En 1273, les électeurs allemands réunis, excepté le roi de Bohême, choisirent pour roi des Romains Rodolphe, comte de Habsbourg, tige de cette glorieuse maison d'Autriche qui a produit, sans interruption, une si éclatante série d'empereurs. Le saint-père approuva cette élection, et il engagea Alphonse X, roi de Castille, à renoncer aux insignes impériaux, sur lesquels il se croyait des droits; ce que ce prince fit sur-le-champ avec générosité, pour se montrer agréable au saint-père.

La même année, Visconti, qui avait pris le nom de Grégoire X, écrivit au roi de France Philippe le Hardi, pour le remercier de ce qu'il avait restitué au saint-siége le comtat Venaissin, situé entre la Provence et le Dauphiné, province laissée à l'Église romaine par Raymond, comte de Toulouse, mort en 1249, et que les rois de France avaient occupée depuis ce temps.

On ne voit pas, dans les relations qui subsistèrent alors entre le pape et Philippe le Hardi, que le pontife ait réclamé contre le sixième article de ce que l'on appelle la pragmatique de saint Louis, qui aurait été publié en 1269, avant le départ pour Tunis, avec les cinq autres articles de ce document. Fleury rapporte ce sixième article, selon lui ainsi conçu : « Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les *exactions* pécuniaires et les charges très-pesantes que la *cour de Rome* a imposées à l'Église de notre royaume, et par lesquelles il est misérablement appauvri, si ce n'est pour une cause raisonnable et très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, et

[1] *Voy.* Cancellieri, *Hist. des possessi solennels*, page 18.

du consentement libre, exprès, de nous et de l'Église. »

Dans l'ouvrage de M. de Trans cet article est le cinquième, et M. de Trans a dû trouver cette transposition dans quelque auteur. Marchetti répond ainsi à Fleury sur ce point : « Nous voyons combien notre historien se montre exact à rapporter scrupuleusement ce qui, en quelque manière, est opposé aux choses de Rome. Fleury, dans sa préface, avait dit que, dans son Histoire, il n'insérerait que les faits qui paraîtraient, au moins à lui, offrir une certitude morale; et nous avons vu qu'il a pris pour *certaines* une foule d'*historiettes* populaires de Matthieu Pâris, et d'autres que le même Fleury a précieusement encadrées dans son Histoire. Il a fait ainsi pour le sixième article de la *pragmatique sanction* de Louis IX, roi de France; et *certainement* tout le monde ne regarde pas cet article comme une indubitable pensée du pieux esprit de ce grand roi. Au contraire, je désire que l'on consulte les raisons pour lesquelles le père Alexandre[1] établit la *supposition* de cet article, et que l'on décide si Noël répond démonstrativement à ses adversaires. Cet article est donc, s'il n'est rien de plus, un sujet grave de controverse, quand il est ajouté à la pragmatique par une main étrangère. Mais il est dirigé contre les exactions de l'Église romaine; cela suffit pour qu'il devienne un monument de toute antiquité, et pour que Fleury l'insère dans son Histoire, sans le controverser en rien. Bien au contraire : dans cette pragmatique, qui n'est pas autre chose qu'une instruction de la propre main du roi laissée à son fils, on lit ces mots: *Sois dévot et obéissant à notre mère l'Église romaine, et au souverain pontife comme au Père spirituel.* Noël

[1] *In sæcul.*, XIII, cap. X, art. 3.

Alexandre s'est bien gardé d'omettre ces paroles. M. l'abbé de Choisy, dans la vie de saint Louis, imprimée à Paris en 1689, les a fidèlement transcrites ; et il appelle en témoignage Geoffroy de Beaulieu, confesseur du saint roi, qui en fut *témoin oculaire* (chap. VI).

« M. Theveneau, avocat au parlement de Paris, dans son ouvrage (*Préceptes d'Etat*), nous a donné sa forme ancienne, et dans cette forme même l'introduction entière : elle a été enregistrée à la chambre des comptes. Cet écrivain, aux paroles que nous avons rapportées, ajoute cette observation : *Le précepte, non sans cause, a été enregistré en la chambre des comptes, afin qu'il servît de mémorial aux rois de leurs devoirs envers l'Église de Rome.* Eh bien ! Fleury, qui a cependant été le précepteur de quelques-uns des royaux successeurs de la couronne française, se montre moins disposé que Louis IX à leur faire connaître de tels documents ; Fleury n'a pas voulu que la postérité pût lire dans l'*Histoire ecclésiastique* ce que nous venons de dire : il ne la dirigeait donc pas vers un but aussi digne que celui auquel tendait l'immortel roi Louis IX [1]. »

Ces réflexions, présentées d'un ton calme et puisées en partie dans d'autres autorités françaises, méritent une louange sincère ; et je partage ces sentiments et cette opinion, de toute mon âme et de toute ma volonté.

C'était une idée pieuse, habile et généreuse, qui avait engagé les cardinaux à élire un pape que ses devoirs, ses emplois et son zèle avaient conduit dans la terre sainte,

[1] Marchetti, *Critique de Fleury*, page 118. L'imprimeur de l'archevêque d'Ancyre, en imprimant ce passage, indique le 76[e] liv. de Fleury : il fallait dire le 86[e].

et qui connaissait l'état de détresse d'une contrée si infortunée.

La pensée de recouvrer la terre sainte occupait presque exclusivement l'esprit de Grégoire. Le 1er avril précédent, il avait publié un décret pour convoquer à Lyon le quatorzième concile général, le deuxième de Lyon, et qui fut célébré dans cette ville en 1274. Le pape s'y trouvait déjà dès l'an 1273. Pour s'y rendre, il avait traversé la Toscane et s'était arrêté à Florence, afin d'essayer de rétablir la paix entre les *Guelfes* et les *Gibelins* de cette ville.

Je répéterai ici quelques faits rapportés déjà dans l'*Histoire de Dante*, page 468. L'histoire doit remarquer la conduite tenue à Florence par Grégoire X. Il était accompagné d'abord de l'empereur Baudouin II, fils de Henri, frère de Baudouin Ier; ensuite de Charles d'Anjou, roi de Naples, frère de saint Louis [1].

Le pape, charmé de la fraîcheur des eaux de Florence et de la pureté de l'air, proposa à son auguste cortége de passer l'été dans cette belle ville. Les Guelfes alors avaient exilé les Gibelins, et les traitaient avec une indigne rigueur. Le 2 juillet, le pape fit assembler le peuple de Florence et des environs sur le bord de l'Arno, au pied du pont Rubaconte. Après avoir commandé qu'on élevât des estrades où devaient se placer les deux princes, le pape ordonna, du haut de son trône, sous peine d'interdiction, qu'on ne fît plus aucune différence entre un gibelin et un guelfe, et il voulut que les *syndachi* des Guelfes (le pape était chef et protecteur de la faction des Guelfes) embrassassent devant lui les *syndachi* des Gibelins. (J. Villani, *ibid.*) Voici les paroles de la harangue de Grégoire : « Il est gi-

[1] J. Villani, page 219.

« belin, oui; mais il est chrétien et il est citoyen, il est « votre prochain. Quoi ! tant de nos faits pour déterminer « l'union ne seront pas efficaces ! ce seul vain nom de gibe- « lin (*Weibling* : personne ne comprend ce qu'il signifie) « vaudra plus pour la haine que tant de raisons claires et « solides pour la charité ! Vous assurez que vous êtes en- « trés dans cet esprit de parti en faveur des pontifes ro- « mains, contre leurs ennemis : eh bien ! nous, pontife ro- « main, nous avons reçu dans notre sein, quoiqu'ils nous « aient offensé jusqu'ici, ces hommes, vos concitoyens, « qui sont revenus à nous; nous leur avons remis leurs in- « jures, et nous les regardons comme nos enfants. Désobéi- « rez-vous à votre chef, en sa présence ? »

Ne voyons-nous pas ici la conciliation pontificale, dans toute la sublimité de sa gloire et de sa puissance ? Quelle réponse pouvaient faire à Grégoire, à ce grand cœur, les petites passions de ces insensés qui, tombés pour leur malheur dans le sentiment de la haine, dans les ignobles conseils de la vengeance, ne respiraient plus que haine et vengeance, et se plaisaient à continuer de s'assassiner ? Grégoire lança un interdit sur ces malheureux, qu'aucun mouvement de sensibilité, de patriotisme, de religion, de charité, ne pouvait plus fléchir; et il laissa dans la douleur une ville si illustre depuis, mère de tant de génies, et d'esprits si souvent nobles et généreux. Un seul homme, sans armées, possédait le droit d'adresser de telles remontrances, et il y joignait celui de punir ceux qui les avaient méprisées.

De Florence, qu'il bénissait sans doute secrètement, Grégoire passa à Plaisance, sa patrie, où il arriva le 3 octobre. Il conduisait avec lui Othon Visconti, élu archevêque de Milan par le pape Urbain IV, et qui n'avait

pu prendre encore possession de son siége, parce que les Turriani, famille révoltée, voulaient choisir un autre archevêque de leur nom. Entré à Milan, Grégoire ne put y faire accepter Othon Visconti, régulièrement nommé, porteur de bulles récemment confirmées; et il fallut laisser Milan dans la même douleur qui avait affligé Florence.

La direction du concile général de Lyon fut confiée à saint Bonaventure. Ce fait est attesté par la bulle de canonisation de ce saint, qu'a rendue Sixte IV. On comptait, dans l'assemblée, quinze cardinaux, deux patriarches latins, soixante-dix archevêques, cinq cents évêques, et plus de mille prélats et abbés. Jamais concile n'avait été plus nombreux. Les Grecs confessèrent que l'Esprit-Saint procédait du Père et du Fils, et furent réconciliés pour la quatorzième fois avec l'Église latine [1].

On décréta d'abord qu'il serait accordé des secours considérables pour la terre sainte. Ce devait être un imposant spectacle que le pontife disant: « Nous avons vu les malheurs de ces pèlerins; nous avons suivi, une à une, toutes leurs souffrances. Leur courage ne se lasse jamais, leur piété ne peut pas admettre une piété plus soumise; ce sont de vrais enfants de Jésus-Christ, comme les compagnons de Godefroi: mais ils n'ont pas de quoi se nourrir. Ceux qui sont partis avec quelque argent sont bientôt dépouillés de cet argent, et même de leurs vêtements. Nos frères dans le désert peuvent-ils demander l'aumône aux bêtes féroces? Elles ne donnent que la mort: le Turc, le Juif, sont quelquefois sensibles à une plainte; mais il y a tant de plaintes à proférer dans ce voyage! C'est vers la terre sainte qu'il faut marcher. On

[1] *De Sponde, ad an.* 1274, n. 8.

ne doit pas ambitionner des royaumes, des provinces de l'Asie; il faut de nouveau aller à Jérusalem, et délivrer *le saint sépulcre.* »

Plus que jamais les *flagellants* répétaient, dans les pays où on ne leur résistait pas, que le *baptême d'eau* était inutile; qu'il ne fallait employer que la *flagellation*, réputée par eux *baptême de sang*; que toute la religion consistait dans la *flagellation*. Novaes remarque à ce sujet que Baronius reproche à saint Pierre Damien d'avoir été, sinon l'instituteur, au moins le propagateur de cette secte si réprouvée aujourd'hui par l'Église, et si coupable de tirer d'une simple pénitence, dont on avait vu des exemples, les conséquences impies qu'allaient publier les *flagellants*.

Il fut question des tournois, et l'on convint qu'on abolirait partout ces jeux funestes.

Dans le concile, on établit en tout trente et un canons pour la discipline ecclésiastique. Tous, excepté le dix-neuvième, se rapportent au VIe livre des *Décrétales*. Ce fut alors qu'on ordonna que tous les catholiques baisseraient la tête chaque fois qu'ils entendraient le saint nom de Jésus [1].

[1] Novaes (III, 254) cite, à son ordinaire, les Conciles du père Labbe. Il faut toujours prendre garde quand on rencontre le nom de ce père dans des ouvrages italiens de ne pas se laisser aller à l'écrire comme ces derniers; ils n'ont pas, comme nous, l'*e* muet. Pour eux, le père Labbe est ou le père *Labbé*, ou *l'Abbé*. Un Italien puriste, qui voudrait respecter notre prononciation, et cependant essayer de se faire comprendre par nous, devrait écrire ce nom ainsi : le père *Lab*. Alors le nom serait à peu près prononcé par eux comme il l'est chez nous, et, grâce à cette salutaire faute d'orthographe, nous ne verrions plus cette altération, qui nous offusque toujours un peu dans les écrivains ecclésiastiques d'Italie.

Le saint-père se souvenant de la longueur du conclave dans lequel avait cependant eu lieu son exaltation établit diverses lois pour empêcher le retour de semblables retards. On trouve ces lois dans l'introduction aux *Vies des Pontifes* de Novaes, tome Ier, dissertation II. Elles furent plusieurs fois suspendues, puis rétablies chaque fois qu'il y avait eu un trop long conclave.

Ce fut pendant ce concile que le grand saint Thomas d'Aquin mourut au monastère de Fossa-Nuova, qu'il allait quitter pour se rendre à Lyon.

Le concile terminé, Grégoire partit, le 6 mars 1275, pour rentrer en Italie. A Lausanne, il trouva, le 18 octobre, le roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, qui fit le serment de garantir à sa sainteté l'exarchat de Ravenne, et les autres terres de l'Italie appartenant à la cour romaine. Ptolomée de Lucques (*Hist. ecclés.*, liv. XXIII, chap. IV) affirme ce fait; de plus, il existe deux diplômes de Rodolphe relatifs à ce sujet, et que rapporte Rainaldi an 1275, nos 37 et 38.

Dans la même année, Grégoire unit les deux évêchés de Valence et de Dié en France. Mais ils furent ensuite séparés en 1692.

Grégoire avait gouverné quatre ans quatre mois et dix jours, en comptant de son élection, et seulement trois ans neuf mois et quinze jours en comptant de sa consécration, lorsqu'il mourut à Arezzo, âgé de soixante-six ans, le 10 janvier 1276 (année funeste qui vit mourir quatre pontifes), et il fut enterré dans la cathédrale de cette ville.

Monseigneur Benoît Falconcini de Volterre, nommé évêque d'Arezzo en 1704, a demandé et obtenu à ses frais la béatification de cet illustre pontife, sous le pape Clément XI, en 1713.

Grégoire ne possédait que peu de science (Novaes, III, 257), mais il était doué d'une prudence rare. Il se montra toujours courageux défenseur de la foi et du culte divin, porté à la paix et à l'esprit de conciliation, et ennemi de toute partialité.

Le saint-siége resta vacant dix jours.

Saint Antonin (3[e] par., lit. 20, cap. 2), et ensuite Stefanardo de Vicomercato, et Galvanée della Fiamma (ces deux derniers dominicains), George Menda et Paul Jove, ont écrit que ce saint pontife avait eu connaissance de l'attentat des Turriani, qui essayèrent de tuer Othon, archevêque de Milan. Quand on traitait la cause de la béatification de Grégoire, ce fait terrible fut opposé avec force ; mais Pierre-Marie Campi, qui en était le postulateur, défendit le pape, et prouva que cette allégation n'était qu'une imposture, comme tant d'autres que l'on a cherché à attacher au souvenir de quelques pontifes. L'apologie raisonnée et éloquente de Campi se trouve dans la seconde partie de son Histoire de l'église de Plaisance. Et, en vérité, si le saint pape soumit à l'excommunication la faction des Turriani, et à l'interdit la ville de Milan, seulement parce qu'ils séquestrèrent les rentes ecclésiastiques dues à l'archevêque Othon, comment le même pontife aurait-il dissimulé le crime plus grand des Turriani, attentant à la vie de ce prélat? Aucun des auteurs célèbres de ce temps n'atteste cette *indolence* de Grégoire (Novaes, III, 257), toute contraire à ses nobles inclinations. Les autres écrivains ont publié cette accusation, trompés qu'ils étaient par quelques faux bruits, ou par l'esprit de parti. On sait que les deux dominicains cités plus haut étaient attachés à Othon et aux Visconti; Paul Jove se livrait à des accès de haine ou d'amour : il était susceptible de se laisser

acheter, et, même en écrivant l'histoire, il était encore esclave de l'argent. Lambertini assure de plus [1] que cette imposture ne nuisit en rien à la renommée de ce saint pontife, dans la cause de sa canonisation.

Le père Antoine-Marie Bonucci, jésuite, a écrit l'*Histoire du bienheureux pontife Grégoire X;* Rome, 1711, in-4°. Outre une autre vie du même pape, publiée par un anonyme, et insérée par Campi dans son Histoire de Plaisance, tome II, et par Muratori dans ses *Script. rer. Italic.*, tome III, il y a encore une vie de ce pape par le même Campi. Elle a été traduite de l'italien en latin, par le jésuite Sylvestre Pietra Santa, sous le titre de *Vita Gregorii X, ex familia vicecomitum*, etc.; Rome, 1635, in-4°. Nous connaissons encore la *Vie de Grégoire X*, par Claude Clément; Lyon, 1623, in-12.

Platine porte ce jugement sur Grégoire X : « Ce fut un homme qui certes, pendant toute sa vie, s'illustra par sa prudence dans les affaires; par la fortitude d'âme avec laquelle il méprisait l'argent et les choses basses; par son humanité, sa clémence, sa bienveillance pour les pauvres de Jésus-Christ, et ceux-là surtout qui se réfugiaient dans le sein du siége apostolique. »

Suivant l'habitude que nous avons déjà prise de mentionner à la fin d'un pontificat ce qui concerne les grands écrivains morts sous ce règne, nous mentionnerons les ouvrages de saint Thomas d'Aquin. Fleury en parle ainsi (*V.* liv. LXXXVI, 519) : « La vie de ce saint, mort à quarante-neuf ans, paraît courte en comparaison de ses écrits. Les cinq premiers volumes sont des commentaires sur la plupart des œuvres d'Aristote; ensuite viennent les

[1] *De Canon.*, lib. II, cap. 42, n. 3.

commentaires sur Pierre Lombard, *le Maître des sentences;* puis un volume de Questions théologiques, la *Somme* contre les Gentils, la *Somme théologique*, plusieurs commentaires sur l'Écriture sainte; enfin les opuscules, au nombre de soixante-treize, entre lesquels il s'en trouve plusieurs qui sont douteux. En général, les meilleurs critiques croient que l'on a attribué à saint Thomas plusieurs écrits qui n'étaient que les recueils de ses leçons publiques, nommés *reportata* suivant l'usage du temps; et que la conformité du nom a fait confondre avec lui Thomas l'Anglais ou Jorzi, religieux du même ordre, qui vivait au même siècle et au commencement du suivant.

Guillaume de Tocco, qui parle ainsi dans la vie du saint, dit encore : « On sait par le rapport fidèle de son compagnon, et de ceux qui écrivaient sous lui, qu'il dictait dans sa chambre, à trois secrétaires et quelquefois à quatre, sur différentes matières en même temps. Il dormait peu, et passait une grande partie de la nuit en prières; et c'est à la prière plus qu'à l'étude qu'il attribuait sa science. Il priait toujours avant d'étudier et de composer, redoublait ses prières dans les grandes difficultés, et y ajoutait le jeûne. »

L'article de Feller sur saint Thomas (V, 624) doit être consulté. Saint Louis l'avait appelé à Paris, et le traitait avec distinction. Thomas fut aussi dans une grande considération auprès des pontifes romains. Jean XXII le mit au nombre des saints en 1313, trente-neuf ans après sa mort. Écoutons un moment Feller : « De tous les scolastiques des temps de barbarie il est, sans contredit, le plus solide, le plus judicieux et le plus net. Les titres d'*Ange de l'école*, de *Docteur angélique* et d'*Aigle des théologiens*, ne durent point paraître outrés à ses contemporains. »

4.

« Ses ouvrages, dit un critique recommandable, annoncent « un génie vaste et profond, un jugement exquis, une clarté « admirable, et une précision unique. Soit qu'il établisse « les vérités de la foi, soit qu'il réponde aux difficultés, « on voit rarement qu'il puisse ajouter à ce qu'il a dit : ce « qui, joint au temps où il fournissait sa carrière, dans un « champ à peine défriché, le fait considérer avec raison « comme un esprit d'un ordre presque surhumain, et sus- « cité extraordinairement pour éclairer l'école. »

Tous ses ouvrages ont été imprimés, Rome, 1570-71, 17 tomes en 18 vol. in-fol.; Venise, 1745-60, 28 vol. in-4°. On a imprimé sous son nom *Secreta alchymiæ magnalia*, Cologne, 1579, in-4° ; ouvrage qui n'est ni de lui, ni digne de lui.

Feller regrette ici qu'on ne s'occupe plus des études scolastiques. Il voudrait qu'on s'y livrât quelquefois, mais avec modération. Quand les questions scolastiques existaient, les grandes vérités de la foi, de la morale, les maximes constitutives des gouvernements de la société civile et ecclésiastique, étaient à l'abri de la contradiction : on ne disputait pas sur ces grands objets, on ne les contestait pas, parce que l'inquiétude naturelle de la raison se nourrissait des spéculations où les vérités éternelles et le bonheur des hommes n'étaient pas compromis. Aujourd'hui la raison porte partout des regards téméraires et destructeurs.

L'office du *Saint Sacrement* par saint Thomas est un des plus beaux du bréviaire romain. Les cantiques *Sacris solemniis*, *Verbum supernum*, *Pange lingua*, et surtout le *Lauda Sion*, unissent l'onction de la piété au langage de l'exacte théologie. Le choix des mots est si propre, les expressions si heureuses, la cadence si sonore et si naturelle, qu'on les considère, avec raison, comme le

fruit d'un génie rare, et de plus comme l'œuvre d'un homme choisi par la Providence pour célébrer avec dignité le plus auguste des mystères chrétiens. (*Voyez* la vie de ce saint par le père Tournon; Paris, 1737, in-4°.

187. INNOCENT V. 1276.

Innocent V, appelé d'abord Pierre de Tarentaise, était né à Sentron, près de cette ville. Entré dans l'ordre des dominicains, il fut maître de théologie, *provincial* de France, ensuite archevêque de Lyon, puis nommé par Grégoire X cardinal-évêque d'Ostie. Il assista au concile de Lyon, et il eut beaucoup de part à tous les actes relatifs au dogme catholique de la *procession* du Saint-Esprit. Ce fut le premier dominicain qui monta sur la chaire de Saint-Pierre. Le 21 janvier 1276, les cardinaux, qui étaient au nombre de dix, l'élurent à Arezzo, le lendemain du jour où ils étaient entrés en conclave; il n'y eut qu'un seul scrutin.

Ce pape fut couronné à Rome le 22 février, jour dédié à la chaire de Saint-Pierre.

Rodolphe, roi des Romains, s'apprêtant à partir pour Rome afin d'y être couronné empereur, Innocent envoya au-devant de lui l'évêque d'Albi, pour le prier de ne pas descendre en Italie sans avoir auparavant fait la paix avec Charles, roi de Sicile. Le pape craignait que la présence des deux princes ne rallumât la guerre entre les Guelfes et les Gibelins. Innocent réconcilia avec l'Église les Florentins, sur qui Grégoire X avait jeté un interdit; il ramena la paix entre les Lucquois et les Pisans : mais quand l'É-

glise commençait à concevoir encore de plus glorieuses espérances, il mourut le 22 juin 1276, après un règne de cinq mois et deux jours. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Jean de Latran.

Il laissa des *notes* sur les épîtres de saint Paul, sous le nom de *Nicolas de Goram*, Cologne, 1478, in-fol., et des commentaires sur le *Livre des Sentences*, imprimés à Toulouse. On connaît de lui quatre lettres qui se trouvent dans Ughelli et dans Campi (*Istoria ecclesiastica di Piacenza*), *Postillæ in Genesim et Exodum*, manuscrit conservé à la bibliothèque de Turin, et plusieurs autres manuscrits[1].

Son éloge par le comte de Saint-Raphaël se trouve dans le tome V des *Piemontesi illustri*. Ses ennemis lui imputèrent des erreurs, mais saint Thomas le justifia. Sa vie a été écrite par Muratori, dans ses *Scriptores rerum Italicarum*.

Le saint-siége fut vacant dix-huit jours.

[1] Feller, III, 607.

188. ADRIEN V. 1276.

Adrien V s'appelait Ottobon Fieschi, des comtes de Lavagna, une des plus illustres familles de Gênes. Il fut archidiacre des églises de Cantorbéry, de Reims et de Parme. Son oncle, Innocent IV, le créa diacre-cardinal de Saint-Adrien; successivement il devint légat en Angleterre, en Espagne et en Germanie.

Le 10 juillet 1276, il fut élevé au pontificat que lui avait prédit saint Philippe Benizi, servite. A la mort de Clément IV, le sacré collége avait chargé le cardinal Fieschi d'aller offrir la tiare à saint Philippe Benizi. Celui-ci répondit : « Elle convient plus à vous qu'à moi. « Lorsqu'Adrien fut élu, il répondit à ses parents, qui le félicitaient : « Plût à Dieu que vous fussiez venus féliciter plutôt un cardinal sain qu'un pape qui va mourir ! »

Quarante jours après son élection, Adrien se rendit à Viterbe, pour aplanir quelques différends entre l'Église et Rodolphe de Habsbourg. Là, il suspendit la bulle donnée par Grégoire X relativement au conclave, voulant y faire des adjonctions utiles. Peu de temps après il mourut à Viterbe, et fut enterré dans l'église des mineurs, et non pas dans celle des dominicains, comme dit le père Jacob.

Novaes soutient qu'Adrien n'avait pas reçu le sacer-

doce[1] et n'avait pas été consacré, ce qui ne l'empêche pas de faire partie du nombre des vrais pontifes, parce que *dans ce temps-là*, pour être pontife légitime, une légitime élection et l'acceptation de l'élu suffisaient. Dans les dix premiers siècles de l'Église, au contraire, on n'était pontife légitime qu'après avoir été consacré. Adrien gouverna l'Église trente-huit jours.

Le saint-siége fut vacant vingt-sept jours, jusqu'à l'élection de Jean XXI.

[1] III, 251. Je cite ici Novaes, parce qu'il s'agit d'une question très-délicate; je dois m'appuyer sur un ouvrage imprimé à Rome.

189. JEAN XXI. 1276.

Jean XXI, né d'une famille noble, dans la ville de Lisbonne en Portugal, était, auparavant, appelé Pierre, fils de Julien. Envoyé par son père à Paris, il y fit des études brillantes. Tour à tour doyen et maître des écoles de Lisbonne, puis archidiacre de l'église de Braga, il vint à Rome, remplit les fonctions d'*archiatro* (premier médecin) auprès de Grégoire X. Élevé à la dignité d'archevêque de Braga, il fut ensuite créé évêque-cardinal de Frascati par le même Grégoire X, et enfin élu pape à Viterbe le 15 septembre 1276, et couronné le 20. Le même jour, il suspendit la constitution de Grégoire X sur le conclave (déjà suspendue verbalement par Adrien V), et qu'il avait intention d'améliorer. Le 17 octobre, il reçut de Charles, roi de Sicile, le serment d'hommage pour ce royaume, que ce prince avait obtenu en fief de l'Église romaine.

Il s'était élevé une question entre Philippe, roi de France, et Alphonse, roi de Castille : Jean s'appliqua à rétablir la concorde par des lettres écrites à l'un et à l'autre. Il obtint qu'Alphonse III, roi de Portugal, cessât d'opprimer les églises de son pays, et de leur enlever leurs biens. Il envoya des légats à Michel Paléologue, afin que ce prince ratifiât la paix conclue entre les deux Églises, et jurée par ses ambassadeurs au concile de Lyon;

enfin il fit des efforts heureux pour que les croisés conservassent dans la terre sainte les provinces qu'ils y possédaient encore. Jean condamna des erreurs professées dans l'université de Paris, et qui provenaient du mauvais raisonnement d'une fause philosophie. Il mourut, le 16 mars 1277, d'une blessure qu'il reçut à la tête, en visitant un palais pontifical que l'on construisait à Viterbe. Une des chambres s'était écroulée sur lui.

Il avait gouverné l'Église huit mois et quelques jours. Ce pape possédait une vaste érudition, surtout en médecine. Il se montrait affable envers les inférieurs, et particulièrement ami des hommes de lettres de tous les pays. Quelques écrivains religieux l'ont dépeint sous des couleurs défavorables, et l'on a donné pour raison qu'il aimait, peu les moines, et que s'il avait eu un règne plus long, il aurait publié contre eux un décret de réforme. Cependant Jean manifestait beaucoup d'affection pour l'ordre de Saint-François, et l'on regarde comme assuré que Sa Sainteté était sur le point de donner le chapeau à Jean de Parme, général de cet ordre.

Le saint-siége fut vacant dix mois et huit jours; et le conclave aurait encore duré davantage si les Viterbois n'eussent renfermé les cardinaux dans le palais de la ville, pour les forcer à déclarer un choix.

Sous ce règne, les Vénitiens assiégèrent Ancône, dont les habitants commerçaient avec la Dalmatie, au grand dépit du sénat. Jean XXI n'était pas en état de protéger les Ancônitains; ils redoublèrent d'efforts, et firent lever le siége de leur ville.

Platine dit que ce pape écrivit un livre intitulé *les Tré-*

[1] Novaes, III, 265.

sors des pauvres. Du reste, cet auteur parle de ce pontife en termes peu convenables; il l'appelle *homo stolidus*, parce qu'il se promettait une longue vie, et qu'il la perdit par un accident.

190. NICOLAS III. 1277.

Nicolas III était appelé auparavant Jean-Gaétan Orsini. Romain, il appartenait à cette célèbre famille.

Jean-Gaétan avait été créé diacre-cardinal de Saint-Nicolas *in carcere* par Innocent IV. Huit cardinaux seulement composaient alors le sacré collége. Il fut élu à Viterbe le 25 novembre 1277, ordonné prêtre à Rome le 18 décembre, consacré le 19, et couronné le 26. Saint François lui avait prédit qu'il serait pape, et protecteur de l'ordre des franciscains.

Nicolas obtint de Rodolphe, roi des Romains, que, par un diplôme, il approuverait toutes les concessions, priviléges et confirmations donnés à l'Église par ses prédécesseurs, rois des Romains et empereurs. Nicolas, voulant encore prévenir les différends qui pourraient naître à l'avenir sur ces questions, envoya à Rodolphe les diplômes originaux donnés par Louis le Pieux, Othon le Grand et Henri II, afin que ces documents fussent également confirmés. Rodolphe accorda ces demandes, et au nombre des possessions reconnues comme appartenant à l'Église, on comprit Ferrare et Comacchio. Enfin, pour qu'il n'y eût plus de doute sur ces propriétés, le saint-père fit confirmer les diplômes par les électeurs du saint empire romain.

Nicolas pria le roi Charles de renoncer au titre de sénateur de Rome, et défendit, par une constitution, d'attribuer cette dignité à aucun roi ou prince étranger. Il décida ensuite qu'elle ne serait accordée que pour un an. Un membre de la famille Orsini reçut le titre de sénateur. Sous le pontificat suivant, cette dignité fut restituée au roi Charles, et Jean XXII, en 1316, la conféra à Robert, également roi de Sicile.

Le pape écrivit à l'empereur d'Orient Paléologue, à Andronic son fils, aux patriarches et aux autres prélats grecs, afin qu'ils confirmassent la paix entre les deux Églises, ainsi qu'il avait été établi au concile de Lyon. Nicolas ensuite reçut des lettres de l'empereur, par lesquelles ce prince reconnaissait l'autorité du souverain pontife sur toutes les églises; protestant qu'il avait pour le pape la vénération qui lui était due. L'empereur affirmait de plus qu'il avait condamné le schisme dans la forme que lui avait prescrite le saint-siége apostolique, et qu'il emploierait tous les efforts convenables pour arracher les Grecs à leur schisme.

Nicolas fit construire un palais somptueux, près Saint-Pierre, pour les pontifes et leur suite.

Ayant appris qu'en France on rétablissait les tournois, que divers conciles avaient condamnés, Nicolas écrivit avec fermeté au cardinal de Sainte-Cécile, son légat à Paris, en lui ordonnant de faire suspendre ces exercices, dans lesquels il arrivait toujours des malheurs déplorables. Le pape disait qu'il fallait penser aux désastres de la terre sainte, et non à de vains amusements, inutiles pour la religion.

En 1279, à cause de la grande chaleur, le saint-père se retira à Viterbe, et il y mourut d'apoplexie le 22 août

1280. Il fut transporté au Vatican, et déposé dans la chapelle de Saint-Nicolas, qu'il avait fait élever.

Nicolas gouverna deux ans huit mois et vingt-sept jours.

Il était doué d'une grande prudence, d'un singulier esprit de justice. Il pourvoyait, avec plus de célérité qu'aucun de ses prédécesseurs, aux évêchés vacants. Quand il conférait le sacerdoce, il choisissait avec scrupule les hommes les plus saints, plutôt que les hommes les plus savants, disant que la science sans bonté était un poison sans remède. Il avait l'âme grande, une activité infatigable; il aimait les religieux, et surtout ceux de l'ordre de Saint-François. En approuvant le jugement porté par Grégoire IV sur les stigmates de ce saint, il n'oublia pas qu'étant cardinal on l'avait nommé protecteur de cet ordre. La pureté de ses mœurs et de ses actions était telle, qu'on l'avait surnommé *il Composto, le Composé*, c'est-à-dire modèle de politesse. Tout le monde le connaissait sous ce nom, dont il ne s'offensait pas. *Aumônier* généreux, il était encore doué d'autres belles vertus. On aurait désiré qu'il n'eût pas affaibli l'éclat de ces vertus par un esprit de népotisme qui le portait à enrichir sa famille.

On a dit qu'il voulait partager l'Empire en quatre royaumes : celui d'Allemagne, celui de Vienne en Dauphiné, celui de Lombardie, et celui de Toscane. En faisant de tels calculs, Nicolas n'avait pas compté avec la France, et elle ne pouvait pas se laisser ainsi démembrer impunément.

On a pensé que sur un de ces trônes il voulait placer au moins un des membres de sa famille. Les Orsini avaient alors une idée qui vint aussi dans la pensée des Médicis. Un pape né prince, qui enrichissait encore sa famille,

était plus blâmable qu'un pape né dans un ordre inférieur de la société. En agrandissant des princes déjà puissants, on augmentait cette facilité de rébellion romaine qui produisait tant de maux dans ce temps-là.

Le saint-siége fut vacant dix mois et un jour.

191. MARTIN II. 1281.

Martin II est appelé par d'autres Martin IV. Nous avons vu le soixante-quinzième pape s'appeler Martin Ier, et le pape cent dixième s'appeler Marin Ier. Mais alors Martin ou Marin était le même nom. Ainsi Marin Ier était Martin II. Le pape cent trente et unième s'appelait Marin II, ce qui équivaut à Martin III. Celui-ci, nommé par quelques-uns, et particulièrement dans le *Diario* de Rome, Martin II, est, à proprement parler, Martin IV; car le pape qui portera ensuite ce nom de Martin, et qui régnera en 1417, est officiellement reconnu comme s'appelant Martin V. Nous avons à parler ici de Martin IV, et dans sa personne finit cette confusion de nom avec celui de Marin.

Il s'appelait Simon de Brion, et naquit au château de Montpensier, en Touraine. Longtemps il avait demeuré à Tours, où il était chanoine régulier, et trésorier de l'église Saint-Martin. Le roi saint Louis nomma Simon garde des sceaux en 1260. Urbain IV, en 1262, le fit prêtre-cardinal de Sainte-Cécile. Grégoire X l'envoya en France comme légat apostolique.

Simon fut élu pontife à l'unanimité, dans la ville de Viterbe, le 11 février 1281. Alors il manifesta une résistance si déterminée et si forte, que les cardinaux, enflam-

més d'un saint zèle, lui arrachèrent ses habits de cardinal, les déchirèrent, et le revêtirent, par force, des habits de la papauté. Succombant à la force et n'osant plus résister, il fut couronné le 23 mars, à Orviéto.

Le peuple romain ayant eu à souffrir de grands malheurs, parce que pendant le temps du conclave les puissantes familles des Orsini et des Annibaldi avaient chacune nommé un sénateur, attribua au nouveau pape cette qualité de sénateur de Rome; et le pape la restitua à Charles, roi de Sicile, à qui Nicolas III l'avait enlevée.

Martin excommunia Michel Paléologue, parce qu'il avait continué le schisme, après avoir promis, par ses ambassadeurs à Lyon, et ensuite par lui-même, entre les mains du légat, de détruire toute division entre les deux Églises.

En 1282, il excommunia les auteurs des Vêpres siciliennes, de ce massacre dans lequel les Siciliens assassinèrent quatre mille Provençaux. Il sépara aussi de la communion Pierre III, roi d'Aragon, complice des conjurés, et déposa ce prince de la] possession de l'Aragon, qu'il attribua à Charles de Valois, fils du roi Philippe de France.

Si l'on doit être surpris que les papes aient donné, comme on l'a tant répété, les royaumes[1] qui ne leur appartenaient pas, faut-il l'être moins en voyant des princes accepter de pareils présents? N'était-ce pas convenir que les papes avaient droit de disposer d'une couronne, et de déposer un monarque à leur gré? Ce qui prouve que cette jurisprudence était alors généralement reçue, c'est que les rois même ne la contestaient pas. On a donc tort aujourd'hui

[1] Feller, IV, 360.

d'en accuser uniquement les papes. « La conduite des autres cours, dit le comte d'Albon (*Discours sur l'histoire, le gouvernement, etc., de plusieurs nations de l'Europe*), est non moins répréhensible, et bien plus inconcevable. Dans ces temps de vertige, dès que le pape avait prononcé contre un prince la sentence d'excommunication, les autres potentats se hâtaient d'entrer avec toutes leurs forces dans les États de cet infortuné, non pour les lui conserver, mais pour les envahir, et s'enrichir inhumainement de ses dépouilles. Pouvait-on mieux s'y prendre pour accréditer l'erreur? et les usurpateurs avaient-ils à se plaindre, si l'exemple qu'ils ne rougissaient pas de donner leur devenait jamais funeste? Au second concile de Lyon, l'ambassadeur d'Angleterre fut le seul qui osa prononcer quelques paroles pour soutenir les droits de l'empereur Frédéric II; tous les ministres des autres cours gardèrent un profond silence. Ce consentement tacite, dont on affecte aujourd'hui de ne point parler, étonne bien plus que ce que l'on fit dans l'assemblée contre Frédéric. D'ailleurs les souverains pontifes eussent-ils, les premiers, donné cours à cette fausse opinion, ils n'en abusèrent pas pour soumettre à leur empire de nouvelles contrées : ils ne tirèrent de leur politique aucun avantage. Pourquoi leur en faire un crime, tandis qu'on ne dit rien de ceux qui surent plus d'une fois mettre le consentement à profit? » Novaes professe la même doctrine dans sa vie de Martin IV[1].

En 1285, le pape eut à se plaindre des violences de Renier, gouverneur d'Orviéto, et, ne pouvant aller à Rome, il se réfugia à Pérugia. Il y tomba malade, et y mourut quatre jours après.

[1] Novaes, IV, 7.

Martin gouverna quatre ans un mois et quatre jours. Il était magnifique, de grand courage (*di gran petto*) dans les affaires de l'Église, savant, prudent, orné d'éclatantes vertus, détaché de ses parents. Un d'eux étant venu le trouver, il lui donna une faible somme pour son voyage, et lui dit : « Les biens que nous avons sont à l'Église, et non à nous. Nous ne pouvons en disposer. »

Le saint-siége fut vacant trois jours. On a accusé Martin d'avoir trop aimé Charles d'Anjou, d'avoir montré pour lui de la partialité dans plusieurs circonstances; mais les miracles qui accompagnèrent la mort de ce pape, et les prodiges que l'on vit autour de son tombeau, manifestent assez que le pontife n'a jamais excédé les bornes de la justice.

Nous ne nous sommes pas arrêté plus haut, en rappelant que Martin excommunia les auteurs du massacre appelé *les Vêpres siciliennes* : quand on parle de cette catastrophe, on la rapporte toujours de la même manière; et l'on ne voit pas que puisque aujourd'hui on aime à cultiver l'*étude des faits*, il convient peut-être de ne plus dire toujours la même chose sur un événement actuellement mieux connu.

On reprendra quelques détails insérés dans l'*Italie*, page 98 :

« Charles, ne pouvant plus étendre sa domination en Italie, où il était arrêté par le même obstacle qui avait réprimé les Lombards, méditait une expédition contre Constantinople; mais, en voyant Conradin jeter son gant du haut de l'échafaud, Jean de Procida, Salernitain, avait juré qu'il vengerait la mort du prince. Jean s'était retiré auprès de Constance, fille de Mainfroy et reine d'Aragon, la dernière héritière de la maison de Souabe,

parce que Frédéric II, par son testament, avait, à défaut de ses enfants légitimes, déclaré Mainfroy, son fils naturel, héritier de tous ses droits de souveraineté. Procida fut accueilli comme un ami fidèle. Pierre III, dit le Grand, mari de Constance, venait d'être solennellement couronné roi d'Aragon. Pour dédommager Jean de ses droits de seigneur dans l'île de Procida, qui fait partie du golfe de Naples (c'est cette île que les voyageurs visitent aujourd'hui pour voir les mœurs et les habillements des Grecs, conservés par ses habitants), le roi voulut le créer baron du royaume de Valence. Procida fit peu d'attention à cette dignité : d'un caractère ferme, d'une volonté inébranlable, il ne passait pas un jour de sa vie sans chercher à venger la mort de son maître. Il avait fait deux voyages à Constantinople pour engager Paléologue à aider Pierre d'Aragon, et à lui envoyer seulement des secours d'argent : il en avait obtenu la somme de trente mille onces d'or, qui devaient servir à hâter des préparatifs d'invasion en Sicile. Beaucoup d'auteurs ont représenté les événements de Palerme comme la suite de la violence exercée par un Provençal sur une jeune fiancée. Ce Provençal s'appelait, dit-on, Drouet[1]. Il y eut en effet, à l'heure de vêpres, le lundi de Pâques 1282, une querelle entre des Provençaux et des Palermitains ; mais cette querelle, comme tant d'autres qui avaient eu lieu précédemment, n'aurait eu peut-être aucune suite s'il n'avait pas existé une conspiration formidable, à laquelle avaient

[1] Il est impossible de lire sans dégoût la note que Voltaire met à ce passage de son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. (*Voyez* édition de Desoër, Paris, 1817, tom. IV, page 374, ligne 41.) Il y a là un mot qui n'appartient qu'au vil langage de la plus ignoble société.

pris part Pierre d'Aragon, des seigneurs siciliens, et l'empereur des Grecs, qui en même temps flattait le pape d'un retour franc à la catholicité. Il est vrai que le mécontentement des Siciliens les avait irrités tellement, qu'une légère étincelle devait allumer ce grand incendie. Ce point d'histoire, cependant, n'a pas été assez étudié. Il suffit de lire attentivement *Jean Villani* pour comprendre qu'une vaste conjuration était préparée depuis deux ans; que Procida devait donner un signal quand Pierre d'Aragon serait en mer; que ce ne fut qu'au moment où ce dernier se trouvait avec sa flotte sur le littoral voisin, que l'on s'écria : « Une femme a été attaquée par un Provençal dans une fête publique! » Alors *le genti erano tenere* (*le peuple était mûr*); toute la nation fut excitée contre les soldats de Charles : et cependant *la jeune fiancée*, *Drouet*, *l'insulte*, étaient, on peut le croire, des mensonges inventés là exprès pour arriver au but des conjurés. Enfin, la bataille commencée, le massacre continua dans toute la Sicile, par l'effet de la conjuration, qui devint universelle, et qui demanda jusqu'à la dernière victime parmi tant d'étrangers, au nombre desquels on comptait sans doute quelques vertueux chevaliers[1]. »

Les Italiens, sans avoir trop consulté un des pères de leur histoire, *Jean Villani*, ont presque tous donné à cet épouvantable événement la couleur qu'il a conservée aujourd'hui. Je conçois que l'orgueil national ait aimé à se nourrir de ce souvenir; je conçois qu'il règne comme une menace éternelle contre les étrangers qui envahissent et maltraitent cette belle contrée; je conçois qu'il serve à provoquer des applaudissements brillants dans un théâtre

[1] *Italie*, page 99.

de la Péninsule : mais je ne concevrai jamais qu'il ait fallu tant de temps pour que les historiens européens aient enfin rencontré la *vérité*, l'auguste, l'éternelle *vérité*, qui ne pouvait se trouver dans des récits presque tous empruntés aux chroniques ennemies.

Charles avait commis un crime en faisant condamner Conradin; mais l'Occident et l'Orient avaient vu passer ce crime sans le maudire. Clément IV était mort ou mourant avant l'exécution de Conradin, et le conclave où on nomma le successeur, Grégoire X, dura trois ans. Ce fait est à remarquer. Le crime aurait été reproché et puni s'il avait existé un pontife en état de faire respecter son autorité.

Il se trouva, en même temps, qu'il était né à Salerne un seigneur qui avait été confident de Frédéric II, et élevé dans cette cour d'élégance et de plaisir; que ce confident de Frédéric avait été l'ami de son fils Mainfroy, prince doué de qualités guerrières; que cet ami de Mainfroy avait été le conseiller fidèle du petit-fils de Frédéric : il se trouva que le seigneur de Salerne avait juré de venger ses derniers maîtres, tués tous deux par Charles, l'un dans une bataille, noblement; l'autre sur un échafaud, vilement : il se trouva qu'en Espagne ce seigneur avait dit à Pierre, roi vaillant et ambitieux, et pouvant agir comme héritier aux droits de sa femme, fille de Mainfroy : « Comment, dans cet Aragon, ne vous trouvez-vous pas trop à l'étroit, et ne pensez-vous pas à joindre à vos États la Sicile, qui doit être à vous? » qu'à Byzance ce seigneur avait dit à Michel Paléologue : « Charles veut être le sixième roi français dans votre capitale : donnez de l'or à Pierre pour payer ses armements, et vous ne perdrez pas votre royaume. »

De là une conjuration à mille ramifications inextricables, confiée à des mécontents souvent gravement offensés, tramée sous les yeux d'une armée crédule, présomptueuse, et sans discipline. Michel prodigue l'or, Pierre embarque des soldats, Procida crie qu'une femme est insultée; et quatre mille Provençaux sont égorgés sans pitié, non pas pour que Charles soit chassé d'Italie, car son fils et son petit-fils régneront encore à Naples, et Conradin ne sera pas complétement vengé; mais pour que Michel repose en paix à Byzance, et que Pierre soit couronné roi dans Palerme.

Nous n'éprouvons aucune peine à renverser des faits mensongers. Ne faut-il pas rendre à chacun ce qui lui appartient : à Charles *ses rangs mal pris et mal gardés*, à Michel sa perfidie native, à Pierre son avidité fondée sur des droits d'enfants illégitimes, droits alors reconnus; à Procida sa fidélité et son habile constance; et enfin au pape Martin, un des successeurs de Clément IV, qui avait donné Naples et la Sicile à Charles, parce que dans ce temps-là les royaumes se donnaient ainsi; à Martin la pensée de continuer à aider Charles, de repousser Pierre, et de punir indirectement Paléologue de tant d'autres injures envers le saint-siége?

Il nous semble que l'histoire est ramenée ici à son langage : elle doit respecter tout ce que le bon sens confirme; elle n'a rien à ménager avec les romans, quelque longue existence qu'ils aient usurpée.

Novaes (IV, 6) déclare qu'il existe un document publié sur la place de l'église de Saint-Flavien, à Montefiascone, le 8 novembre 1282, qui renouvelle l'excommunication prononcée par Martin contre Pierre III, roi d'Aragon, coupable d'avoir usurpé le trône de Sicile. Rainaldi rap-

porte, sous la date du 6 février 1283, un autre document, duquel il résulte que ledit Pierre III est encore excommunié pour avoir appelé en duel, à Bordeaux, le roi Charles de Sicile. Ce dernier lui-même est excommunié éventuellement s'il accepte le duel; ce genre de combat étant prohibé, dit le pape, et condamné par les saints canons et les lois ecclésiastiques.

192. HONORIUS IV. 1285.

Honorius IV, Jacques Savelli, appartenait à une famille romaine très-distinguée. Il fut chanoine de Barcelone. Urbain IV le nomma diacre-cardinal de Sainte-Marie *in Cosmedin*. Adrien V l'envoya avec deux autres cardinaux à Viterbe, pour y aplanir les différends qui existaient toujours entre Rodolphe, roi des Romains, et Charles, roi de Sicile. Jacques fut élu, malgré sa résistance, suprême pontife, au second jour du conclave, qui se tint à Pérugia le 2 avril 1285. A Rome il reçut le sacerdoce le 14 mai, fut consacré le 15, et couronné le 20. Il était si tourmenté par la goutte, qu'il ne pouvait célébrer la messe sans quelques instruments qui l'aidaient à faire mouvoir ses mains.

En 1286, le saint-père condamna un ordre appelé des Apôtres, qui avait pour fondateur ou propagateur obstiné Gérard Segarelli, de Parme. Ce novateur, ayant été exclu de la religion franciscaine, s'était vêtu, disait-il à ses adhérents, à la manière dont étaient vêtus les apôtres. Il disait que finalement on était arrivé au temps de l'Esprit-Saint et de la charité. Ces fanatiques suivaient d'ailleurs les erreurs des Albigeois, ou des Vaudois et des *Patarins*.

Le saint-père excommunia Jacques d'Aragon, fils de

Pierre III, roi d'Aragon. Jacques continuait d'usurper le pouvoir en Sicile.

Honorius IV avait étudié dans l'université de Paris, et il affectionnait cet établissement, qui jouissait d'une grande célébrité en Europe. Le pape ordonna qu'on enseignât dans cette université l'arabe et les autres langues d'Orient, nécessaires pour affermir la foi des schismatiques et des Sarrasins.

Ce pape gouverna deux ans et deux jours. Il mourut le 3 avril 1287. Il fut enterré dans le Vatican, et par ordre de Paul III on le transporta depuis à l'église d'Araceli.

Le saint-siége resta vacant dix mois et dix-huit jours. Ce retard ne fut pas occasionné par la mésintelligence et le peu d'accord des cardinaux. Lorsqu'ils étaient réunis en conclave au palais de Sainte-Sabine, il survint une peste qui les força de changer d'air; car ils avaient vu six d'entre eux victimes du fléau, et les autres tomber malades. Ils ne nommèrent un pape que lorsque la contagion eut cessé ses ravages; et leur choix porta sur le cardinal Tinée, qui, malgré la peste, n'avait jamais quitté ce palais, et se contentait de faire allumer tout autour de l'édifice un grand feu, pour purifier l'air. C'était, disait-il, le remède qu'Hippocrate avait conseillé aux Athéniens[1].

[1] Ce fait est rapporté dans une vie d'Hippocrate, du deuxième siècle; mais il est aujourd'hui regardé comme apocryphe. On a essayé d'allumer des feux dans les temps de peste, et ces feux n'ont pas arrêté les ravages du fléau. Feller, comme tant d'autres, répète cet antique mensonge, attribué à Soranus, que M. Regnauldin qualifie, dans la *Biogr. univ.*, d'écrivain *grec* et *incertain*. Cette rectification n'enlève rien à la gloire du prince des médecins, du fondateur de l'art de guérir. C'est d'ailleurs peut-être par des écrits et des conseils de génie qu'il a combattu la contagion dont Thucydide nous a laissé une peinture si terrible.

On a, dans les *Annales* de Wadding et dans l'*Italia* d'Ughelli, quelques lettres de ce pape, en qui l'on reconnaissait de la sagesse et de la douceur, mais qui fut peut-être un peu trop libéral envers ses proches. Plusieurs des familles princières de Rome, quand elles avaient obtenu la tiare pour quelqu'un de leurs membres, le fatiguaient souvent de sollicitations, auxquelles il n'avait pas le courage de résister.

193. NICOLAS IV. 1288.

Nicolas IV, appelé Tinée, né d'une famille obscure, à Alessiano, diocèse d'Ascoli, fut d'abord religieux mineur observantin, et devint le premier général des franciscains après saint Bonaventure, et le premier pape de cet ordre. Légat de Grégoire X à Constantinople, il contribua à rapprocher les Grecs, pour un moment, de l'Église romaine. Nicolas III le nomma cardinal. On a vu que lui seul il ne quitta pas le palais de Sainte-Sabine, où était assemblé le conclave. Cet acte de courage n'était dicté par aucun vil intérêt : on lui proposa la tiare, et il la refusa de la manière la plus vive, cherchant à faire ressortir le mérite d'autres cardinaux. Le 22 février 1288, il fut proclamé à l'unanimité, et il dut se soumettre et se laisser couronner le 24.

Dès la première année de son pontificat, le pape Nicolas accorda plusieurs priviléges aux religieux de son ordre. Premièrement, sur ce que plusieurs révoquaient en doute leur exemption, il les déclara immédiatement soumis au saint-siége, et absolument exempts de toute autre juridiction ; ajoutant que tous les biens meubles ou immeubles dont ils ont l'usage appartiennent en propriété à saint Pierre, conformément à la bulle *Exiit qui seminat*, de Nicolas III ; cette bulle est datée de Rome le 30 avril 1288. Par une autre du 6 mai, donnée à Riéti, il

ordonna que les frères mineurs qui, après leur profession, auraient passé dans un autre ordre, ne pourraient être élevés à aucune charge, dignité ou prélature, sans une permission expresse du saint-siége. En cas que le lieu de leur demeure soit interdit, il leur permet de se confesser entre eux, de recevoir l'absolution, de réciter l'office et de dire la messe à portes fermées, sans sonner les cloches, ni être forcés à admettre personne que les membres de l'ordre; enfin, de communier aux jours accoutumés, et de recevoir l'extrême-onction en cas de besoin.

Il donna aussi des priviléges particuliers à quelques maisons de l'ordre, comme à celle de la ville d'Assise. Il défendit à tous autres religieux de s'établir dans cette ville; et s'il y avait nécessité, ils devaient porter leur établissement à deux cents toises des murailles. Par cette disposition, il voulait ne pas diminuer les aumônes qui faisaient subsister les frères et les sœurs de l'ordre de Saint-François.

En 1289, Nicolas leva l'interdit jeté par Grégoire X, seize ans auparavant, sur le royaume de Portugal, lorsque Alphonse III usurpait les biens de l'Église, et réduisait à la mendicité tous les ecclésiastiques.

Le 29 mai, le pape couronna, dans la basilique Vaticane, Charles II, roi de Sicile, aux mêmes conditions imposées à son père par Clément IV. En vertu d'une constitution (Rainaldi, 1289, num. 69), il divisa les rentes de l'Église romaine en deux parts : l'une était attribuée au souverain pontife, et l'autre aux cardinaux. Cette constitution n'est plus en vigueur depuis beaucoup d'années : c'est par d'autres dispositions que l'on pourvoit au traitement des cardinaux, qui est encore d'une extrême modicité, vu l'élévation de cette dignité.

C'est à Nicolas que l'on doit la fondation de l'université de Montpellier, que le fondateur appelle, dans son diplôme du 26 octobre, *ville née pour les études*. Plus tard, il accorda de grands priviléges à l'université établie à Lisbonne par le roi Denis.

Nicolas, continuant de donner ses soins au soutien et à la propagation de l'Eglise catholique, exhorta avec un zèle infatigable tous les princes de la terre à former une nombreuse croisade pour arrêter le progrès des victoires du sultan de Babylone, qui, en 1290, avait pris aux chrétiens de Syrie la ville de Tripoli. Comme ce secours ne fut pas expédié aussi promptement que l'avait désiré le saint-père, la ville d'Acre, la seule que les chrétiens possédassent encore en Syrie, fut attaquée et prise par le même sultan. Nicolas en éprouva la plus vive douleur, et il chercha à stimuler de nouveau le zèle des princes catholiques, mais en vain ; cette perte fut irréparable. Ce n'était plus Saladin qui combattait les chrétiens ; le sultan Cahil était un odieux barbare. Malgré les efforts de Henri, roi de Chypre et de Jérusalem, des templiers, des hospitaliers et des chrétiens qui restaient dans la Palestine, la ville d'Acre fut prise d'assaut. Le maître du Temple fut tué en combattant vaillamment. Le patriarche de Jérusalem, Nicolas, fut invité à fuir par mer ; le port était encore libre. Les siens tirèrent ce saint homme malgré lui vers une chaloupe, pour, de là, gagner une galère qui n'était pas éloignée. Mais il reçut charitablement tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fond.

Ainsi mourut le dernier patriarche latin de Jérusalem qui ait résidé dans le pays.

Il y avait dans Acre un monastère fameux de filles de Sainte-Claire. L'abbesse, apprenant que les Sarrasins

occupaient la ville, assemble toutes ses sœurs en chapitre, et leur dit[1] : « Mes filles, méprisons cette vie, pour nous conserver à notre époux pures de corps et de cœur : faites ce que vous me verrez faire. » Aussitôt elle se coupe le nez, et son visage fut couvert de sang. Les autres suivirent son exemple, et se découpèrent le visage en diverses manières. Les Sarrasins étant entrés dans le monastère le cimeterre à la main, furent saisis d'étonnement à ce spectacle; puis, l'horreur se tournant en furie, ils les massacrèrent toutes. Les frères mineurs de Saint-Jean d'Acre furent aussi tous tués en cette occasion.

Les Sarrasins emmenèrent plus de trente mille prisonniers, après avoir égorgé un pareil nombre d'habitants. Le jour de la prise d'Acre, les habitants de Tyr abandonnèrent leur ville sans la défendre. Ceux de Beyruth se rendirent sans résistance. Les chrétiens latins perdirent tout ce qui leur restait dans ce pays. La plupart de ceux qui se sauvèrent se retirèrent dans l'île de Chypre.

Telle fut la fin des guerres pour la conquête et le recouvrement de la terre sainte, guerres qui avaient duré cent quatre-vingt-quinze ans, depuis 1098 jusqu'en 1291.

Nicolas IV joignait à des intentions pures les talents nécessaires pour remplir les devoirs de sa haute puissance. Il s'était vu employé dans les affaires les plus délicates, et les papes qui lui accordaient leur confiance n'avaient eu qu'à se féliciter des succès d'un nonce aussi éclairé. On doit remarquer, dans les affaires de Rome, que le plus souvent ce sont des personnages habiles, expérimentés, qui parviennent à la tiare; ils connaissent les hommes et les choses, et voilà pourquoi il y a eu tant de papes vérita-

[1] Papebrock, tome XIV, prælim., n. 272. — Wadding, 1291, n° 8.

blement grands, et possédant l'art difficile de gouverner. Nicolas était prudent philosophe, bon théologien; il régit l'Église avec sagesse, et il apaisa une partie des dissensions qui s'étaient élevées à Rome et dans l'État ecclésiastique.

Le père Félix Mattei a publié une vie de Nicolas, tirée d'un manuscrit du Vatican, et dont l'auteur est Jérôme *Rubeo* ou le Rouge.

Ce pape gouverna l'Église pendant quatre ans un mois et quatorze jours. Il mourut le 4 avril, jour du vendredi saint 1292, et fut, comme il l'avait demandé, enterré dans un très-simple tombeau à Sainte-Marie Majeure.

Il était aussi tellement humble, ce digne religieux, qu'il disait : « Nous aimerions mieux être cuisinier de nos frères que cardinal; nous n'avons accepté la pourpre que parce que nous avions peur d'offenser notre ordre. » Ensuite il avait coutume de dire : « Nous avons des parents, nous; ces parents sont les hommes que distinguent la vertu et la science. »

Le saint-siége fut vacant deux ans trois mois et deux jours. Il existait douze cardinaux, mais divisés d'opinion : six Romains, quatre Italiens, et deux Français. Villani dit à ce sujet, lib. I, chap. 150 : *Quærentibus illis quæ sua, non quæ Jesu Christi, tantum dilata est electoi :* « Ceux-là cherchant leur intérêt et non celui de J. C., il en résulta que l'élection fut tant retardée. »

194. SAINT CÉLESTIN V. 1294.

Saint Célestin V s'appelait Pierre de Morron : c'est le nom d'une montagne près de Sulmone, où il menait une vie solitaire. Il naquit, l'année 1215, de Angelerio, simple agriculteur, près du château de Molise, dans la Terre de Labour. Il était le onzième de douze frères.

D'abord il fut moine bénédictin dans le monastère de Faifoli, diocèse de Bénévent, où il entra à l'âge de vingt ans. En 1239, il en sortit avec la permission de l'abbé, pour aller faire pénitence dans les grottes du Morron, où il demeura cinq ans. De là il passa au mont de Majella, dans la Pouille, où il institua l'ordre des célestins. Il en était prieur, lorsqu'il fut élu pape à Pérugia le 5 juillet 1294, principalement sur les instances du cardinal-évêque d'Ostia, Romain, de la famille Malabranca.

Ce cardinal pour mettre fin aux discordes qui divisaient les cardinaux leur proposa de choisir ce respectable ermite, connu par sa sainteté, et qui alors était venu à Rome pour visiter le couvent de l'ordre dont il était fondateur.

Pierre de Morron fut donc élu à l'unanimité, et on lui expédia le décret de son élection ; mais il refusa constamment de l'accepter. Il n'accéda au vœu qu'on lui témoignait que lorsqu'il fut vaincu par les supplications des

cardinaux, et par les prières du roi Charles II, de Naples, et d'André III, roi de Hongrie. Ces princes se présentèrent à lui, en le conjurant d'accepter le manteau pontifical. Ils lui dirent qu'il n'y avait pas d'autre moyen de porter remède aux malheurs soufferts par la chrétienté, et qu'il devait accepter le pontificat auquel Dieu venait de l'appeler.

François Pétrarque écrit[1] que Pierre avait médité de se soustraire, par la fuite, à ces sollicitations; mais le peuple accourut, et il fallut se rendre à ses cris et à ses commandements. Presque furieux, Pierre partit pour l'Aquila, où il entra monté sur un âne. Le roi Charles et le roi de Hongrie tenaient la bride de sa monture. Il avait écrit aux cardinaux qu'à cause des grandes chaleurs, il ne pourrait se rendre à Pérugia; alors ils vinrent pour assister à la cérémonie du couronnement, qui eut lieu le 29 août, dans l'église des célestins de *Collemaggio*; ensuite, monté, non plus sur un âne, mais sur un beau cheval blanc, il fit son entrée dans la ville, au milieu des applaudissements d'une foule de peuple arrivée de toutes parts pour voir le premier personnage du monde, qui, naguère, n'était qu'un humble ermite, pauvre, et souffrant souvent de la faim.

Peu de temps après le couronnement, le saint-père fit une promotion de douze cardinaux, parmi lesquels sept étaient Français; ensuite il résolut de se rendre à Naples.

Cependant Célestin, regrettant son ancien repos, aspirait à retrouver sa liberté. Il manifesta plus clairement ce désir à la mort du cardinal Latino, à qui il avait confié le soin des principales affaires du pontificat. Célestin sa-

[1] Lib. II, *de Vit. Solit.*, sect. 3, cap. 18.

vait que les cardinaux étaient mécontents de lui. Les douze nouveaux membres du sacré collége, sept Français, comme on sait, et cinq Italiens, avaient été créés sans qu'aucun des anciens cardinaux eût été consulté. On commençait à parler de lui comme d'un homme élevé dans les bois, et inhabile à porter la tiare. Déterminé par toutes ces considérations, il déclara d'abord que le pape pouvait librement renoncer au pontificat, et bientôt il désira y renoncer spontanément; non pas, comme ont voulu prétendre quelques auteurs, parce que le cardinal Benoît Gaetani, qui lui succéda, lui dit avec une trompe, comme si la voix fût descendue du ciel, qu'il devait abandonner la tiare. C'est une fable misérable qui n'est appuyée sur aucun témoignage du temps.

Il se démit donc volontairement du pontificat, à Naples, le 13 décembre 1294, après avoir gouverné cinq mois et neuf jours.

Chacon rapporte la formule de cette renonciation : « Nous, Célestin, pape V, mû par des motifs légitimes, c'est-à-dire pour cause d'humilité, de vie meilleure et de conscience sans tache, de faiblesse de corps, de défaut de science, de malignité du peuple, d'infirmité de la personne, afin de retrouver la tranquillité de la consolation passée de notre vie, spontanément et librement nous cédons le pontificat, et nous renonçons expressément aux lieu, dignité, occupation et honneurs : donnons pleine et libre faculté au collége des cardinaux pour élire canoniquement un pasteur de l'Église universelle[1]. »

Cela fait, au milieu d'un consistoire public tenu dans la ville de Naples, il se dépouilla de tous les insignes pontificaux, et avec un maintien généreux et modeste, et

[1] Voyez aussi Novaes, IV, 28.

cependant presque fier, il s'assit aux pieds des cardinaux.

Le saint-siége fut vacant dix jours. Pour la première fois on observa la loi de Grégoire X, confirmée par Célestin V, et qui portait qu'on ne commencerait le conclave que neuf jours après la mort ou la renonciation d'un pape.

Plein de contentement, celui qui était redevenu Pierre de Morron se retira dans son ermitage de Majella, pour s'y livrer à des prières perpétuelles et à des mortifications non interrompues.

Son successeur Boniface, craignant quelque schisme imminent [1], ou qui pouvait facilement arriver, non pas parce que telle serait la volonté du saint ermite, très-éloigné d'une semblable pensée, mais parceque la simplicité de son cœur eût pu ne pas résister aux astuces des ennemis du nouveau pontife, Boniface fit faire des recherches pour trouver Pierre, afin de s'assurer contre tout péril, et de le faire soigneusement garder. Le saint en eut connaissance; et quoiqu'il ne pensât qu'à se donner tout entier à Dieu, il se tint caché pendant deux mois. Quelque temps après il voulut se rendre en Dalmatie; mais une tempête le jeta à Viesta, ville de la Capitanate, où il fut reconnu par le gouverneur, qui l'envoya à Anagni, où se trouvait le successeur. De là Pierre fut transporté dans le château de Fumone, peu distant de Férentino, où il languit dix mois dans une prison [2]. Célestin supporta ce traitement, à l'âge de quatre-vingt-un ans, avec une constance apostolique; il mourut le 19 mars 1296. Son corps, par ordre de Boniface, fut porté avec pompe à Férentino. Son cœur est conservé

[1] Novaes, IV, 28.
[2] Novaes, IV, 29.

dans l'église des religieuses de Sainte-Claire; ensuite son corps fut transféré au monastère des célestins de l'Aquila. Clément V canonisa Célestin à Avignon le 5 mars 1313, dix-sept ans après sa mort.

Différents auteurs ont écrit la vie de saint Célestin. D'abord Célestino Talera, abbé des célestins. Cette vie précède les œuvres de ce pontife, imprimées à Naples en 1640. Elles consistent en plusieurs ouvrages, entre autres *Relatio vitæ suæ; de Virtutibus, de Vitiis, de hominis Vanitate, de Exemplis, de Sententiis Patrum.* D'autres religieux célestins écrivirent aussi cette vie. Le cardinal Pierre d'Ailly est auteur d'une autre vie en latin; elle a été mise en meilleur style par Denis Fabre, prieur des célestins de Paris, et imprimée dans la même ville en 1539, in-4°. On en a une aussi de Vincent Spinelli, procureur général du même ordre; Rome, 1664, in-8°. Lélio Marini publia aussi la vie du saint pontife en italien; Milan, 1637, in-4°.

C'est sous ce règne qu'eut lieu le miracle du transport de la *santa casa*, en Italie. Je citerai Novaes (IV, 33): « En 1291, la même année où les infidèles s'emparèrent de Saint-Jean d'Acre, le 9 mai, la *sainte maison* dans laquelle s'incarna le Verbe divin fut transportée, par des anges, de Nazareth, en Dalmatie, entre Tersate et Fiume, sur l'Adriatique. Après trois ans et sept mois, c'est-à-dire le 10 décembre 1294, la même *santa casa* fut transportée près d'Ancône, dans un bois appartenant à une femme nommée *Loreto*, et huit mois après dans un autre lieu peu éloigné, le même où est placé le temple aujourd'hui. C'est le plus célèbre sanctuaire du monde chrétien. Avant qu'il fût dépouillé de ses richesses, on y voyait vingt lampes d'or, la plus grande partie donnée

par la république de Venise, soixante autres lampes d'argent. Le temple au milieu duquel est la *santa casa* fut commencé par Paul II, 215e pape, et terminé en 1577, sous Grégoire XI. »

La France possède à Lorette des biens provenant d'une fondation du cardinal de Joyeuse. Toutes les personnes pieuses qui vont en Italie ne manquent pas de faire un saint pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Il existe une foule d'excellents ouvrages qui donnent la description de cet imposant sanctuaire.

195. BONIFACE VIII. 1294.

Boniface VIII, appelé d'abord Benoît Gaetani, était membre de cette illustre famille, et natif d'Anagni. Il fut successivement chanoine de Todi, de Paris, de Lyon, et ensuite de la basilique Vaticane, avocat consistorial, et protonotaire apostolique. Le 12 avril 1281, Martin IV le créa cardinal, puis Nicolas IV le nomma cardinal-prêtre des saints Sylvestre et Martin. Martin IV, qui le connaissait homme de talent, de dextérité et de fidélité, l'expédia comme légat au roi Charles de Sicile, pour l'empêcher de lutter contre le roi d'Aragon, et pour maintenir leurs peuples dans le dévouement à la cour romaine. Il fut envoyé ensuite avec un autre cardinal pour rétablir la paix entre le roi Philippe et Édouard, roi d'Angleterre, et pour défendre en France et dans la Grande-Bretagne les droits de l'Église.

Nicolas IV le députa, avec d'autres cardinaux, pour examiner et composer les différends entre Denis, roi de Portugal, et le clergé de ce royaume. C'est à la suite de tant de services signalés que ce cardinal fut élu pape, à l'unanimité, le 24 décembre 1294, à Castel-Nuovo, près de la ville de Naples, où les cardinaux s'étaient rassemblés en conclave.

Après avoir accepté le pontificat le 2 janvier 1295, il

partit accompagné de Charles II, roi de Sicile, et de Charles Martel, son fils, roi de Hongrie, pour se rendre à Rome, où il fut consacré et couronné par le cardinal Matthieu Rosso Orsini, premier diacre, le 16 du mois de janvier. Quand il alla à la basilique de Saint-Jean de Latran, il était monté sur une haquenée magnifique, dont les deux rois tenaient la bride. Ceux-ci, la couronne en tête, lui servirent à table les deux premiers plats, et ensuite allèrent s'asseoir à la table des cardinaux.

Les premiers soins de Boniface furent dirigés vers la pacification de l'Italie. Il réduisit la Sicile à l'obédience du saint-siége. Il parvint à rétablir une concorde suffisante entre les rois de France et d'Angleterre. Il dissuada le roi des Romains du projet qu'il avait d'attaquer la France, et chercha les moyens de détruire toutes les factions qui divisaient les princes chrétiens. De nouveaux efforts furent tentés pour ramener complétement les Grecs à la foi : enfin, tout fut tenté pour aider à recouvrer la terre sainte, d'où les catholiques avaient été chassés par les musulmans.

A la suite d'une paix entre Charles II, de Naples, et le roi d'Aragon, Charles jura fidélité au pape Boniface, dans l'église de Sainte-Sabine.

En l'année 1295, Boniface ordonna qu'on célébrât, avec le *rito doppio*, dans toutes les églises, la fête des saints apôtres évangélistes, et celle des quatre docteurs de l'Église, Grégoire, Augustin, Ambroise et Jérôme. Il ordonna qu'à Rome il y eût à l'avenir une académie générale de toutes les facultés.

Boniface, voyant que le clergé était chargé d'impôts par quelques princes, publia, le 21 septembre 1296, une bulle qu'il fit insérer dans le livre sixième des *Décrétales*,

et qui remédiait à ce mal. Les clauses de la bulle furent singulièrement adoucies pour la France, à la demande des prélats de ce royaume. Ce sixième livre, appelé le *Sexte*, a été imprimé à Mayence en 1465, in-fol. Les éditions données vers la fin du quinzième siècle sont sans valeur.

La bulle dont il s'agit ici est appelée la bulle *Clericis laicos*.

Le pape y disait[1] : « L'antiquité nous apprend l'inimitié des laïques contre les clercs, et l'expérience du temps présent nous la déclare manifestement, puisque, sans considérer qu'ils n'ont aucune puissance sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques, les laïques chargent d'impositions les prélats et le clergé tant régulier que séculier; et, ce que nous rapportons avec douleur, quelques prélats et autres ecclésiastiques, craignant plus d'offenser la majesté temporelle que la majesté éternelle, acquiescent à ces abus. Voulant donc y obvier, nous ordonnons que tous prélats ou ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, qui payeront aux laïques les décimes ou telle autre partie que ce soit de leurs revenus, à titre d'aide, de subvention ou autre, sans l'autorité du saint-siége, et les rois, les princes, les magistrats, et tous les autres qui les imposeront, ou qui leur donneront aide ou conseil pour ce sujet, encourront dès lors l'excommunication, dont l'absolution est réservée au saint-siége seul, et ce, nonobstant tout privilége. »

Fleury ajoute brusquement : « Cette aversion des laïques contre le clergé, que le pape marque d'abord, ne remontait pas à une si grande antiquité, puisque, pendant les cinq ou six premiers siècles, le clergé s'attirait le respect et

[1] Fleury, V, LXXXIX, 655.

l'affection de tout le monde, par une conduite charitable et désintéressée. »

Ceci est une réflexion amère, qui, ne répondant pas au fond de la chose, est déplacée, d'autant plus que, comme nous l'avons dit, les mesures prescrites par cette bulle furent adoucies sur les réclamations de plusieurs évêques français, et que Fleury en conviendra lui-même.

Ainsi, après avoir prétendu signaler la *prépotence* de Rome, Fleury est obligé d'avouer que cette prépotence s'imposait à elle-même les limites du juste et du vrai.

Mécontent de cette marche oblique du publiciste qui a gouverné si longtemps l'opinion de nos séminaires fatalement abusés, je n'en viens cependant pas à vouloir dire de Fleury ce qui a été dit de Bennon : *Obtrectatio et livor* (*Voy.* tome II, p. 149). J'observe seulement qu'il n'est pas étonnant que, dans les cinq ou six premiers siècles, les papes aient parlé moins vivement en faveur du clergé. Fleury est un des auteurs qui nous a le mieux appris qu'alors les pontifes ne possédaient pas tant de pouvoir, mais qui nous a appris aussi, souvent malgré lui, que les peuples apportaient aux pieds des papes une confiance, une puissance, on dirait presque *les clefs des capitales de tous les pays;* circonstances qui les ont souvent embarrassés plus qu'il ne convenait au développement nécessaire des grands intérêts de la cause catholique.

Boniface se trouvant, le 11 août 1297, à Orviéto, il canonisa Louis IX, roi de France, mort à Tunis le 25 août 1270. Fleury donne avec précision les détails qui concernent tous les travaux, les négociations qui eurent lieu pour cette canonisation. Cette partie du rapport de Fleury est très-satisfaisante, et nous offre d'autant plus d'intérêt que

les écrivains étrangers semblent avoir attaché peu d'importance à ces faits.

Mais Fleury avait, avec cela, une opinion arrêtée ; il n'aimait pas Boniface VIII. Ces partis pris, chez un historien, sont pénibles à rencontrer.

On lit[1] : « Enfin Boniface VIII décida que le roi Louis devait être mis au nombre des saints.

« Il prononça deux sermons sur ce sujet à Orviéto : le premier dans son palais, le mardi avant la Saint-Laurent, c'est-à-dire le sixième d'août 1297, où il reprend sommairement toute la procédure faite pour *parvenir* à cette canonisation, et dit, entre autres choses : « Le pape Nicolas III assurait que les vertus de ce saint lui étaient si « connues, qu'il l'aurait canonisé s'il avait vu deux ou « trois miracles. » Et ensuite : « L'affaire a été tant de fois « examinée, que l'on y a fait *plus d'écritures qu'un âne n'en « pourrait porter.* » Boniface fit l'autre sermon dans l'église des frères mineurs d'Orviéto, et le jour même qu'il publia la canonisation, qui fut le onzième d'août. La bulle, qui est datée du même jour et adressée à tous les évêques de France, contient, en abrégé, la vie du saint et plusieurs de ses miracles, et ordonne que sa fête sera célébrée le jour de sa mort, le lendemain de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'août. »

Voilà tout ce que Fleury trouve à dire sur une des plus belles bulles qui soient sorties des dicastères de Rome. C'est le sous-précepteur du roi de France qui parle, avec ce calme, d'un des plus grands princes de la terre, de l'aïeul du monarque qui, par Robert de Clermont, sixième fils de Louis IX, descendait directement du saint roi. Est-

[1] Fleury, V, LXXXIX, 641.

ce qu'il existait en France une autre dynastie jalouse de la gloire des rois précédents ? Et ce beau choix d'expressions : *Plus d'écritures qu'un âne n'en pourrait porter !* Ah ! pour cette fois, historien ingrat et partial, corrupteur de la sensibilité de votre élève, vous avez bien mérité ce que Marchetti a dit positivement et directement de vous, tome Ier, page 231 de sa *Critica*, à propos d'autres passages moins répréhensibles[1] !

L'archevêque d'Ancyre ajoute : « Le commun des lecteurs éprouve du plaisir à entendre l'exposition des blâmes contre les personnages les plus distingués, parce que, dans le fond, l'homme goûte ces blâmes comme vrais, quoique compagnons de la malignité, et même pires qu'elle. » Marchetti continue : « Mais le devoir d'un historien est de dire ce qui est le plus *vrai*, et non pas ce qui est le plus *agréable*. Dans ce dernier cas, on n'obtient que l'applaudissement du petit nombre, parce que les sages sont le petit nombre, et que *stultorum infinitus est numerus ;* mais, pour moi, j'estime plus l'approbation de ceux qui aiment le *vrai*, que celle des autres hommes qui ne sont d'aucun poids : *Sufficit unus Plato procuncto populo.* »

Je n'interromprai pas l'archevêque dans son jugement : « Qu'on ne croie pas que je veuille porter les choses à l'excès, et nier tout ce qu'on lit, dans tant d'histoires, des défauts *personnels* des papes. Le grand maître de l'histoire ecclésiastique, Baronius n'avait pas des oreilles si délicates qu'il refusât d'entendre les *fruits de l'homme ;* il suffit de dire que Muratori, dans les Annales italiennes du dixième

[1] *Critica della Storia ecclesiastica del sig. abbate Claudio Fleury ;* Rome, 1819, in-8°, 3e édition.

siècle, a, par de nouveaux monuments, prouvé que les vices personnels des pontifes de ce temps ont été moindres que ceux qui avaient été enregistrés par Baronius lui-même. »

Que répondre à la sainte indignation de l'archevêque d'Ancyre?

A présent, puisque j'écris l'histoire de Boniface VIII, il me sera permis d'examiner un des grands actes de son pontificat : cette bulle de canonisation qui intéresse non-seulement les souverains de France, mais les souverains répandus sur la terre. N'importe de quelle contrée parte un grand exemple : quand il est si noble, si exactement connu, il appartient à tout l'univers. Nous verrons aussi, en observant le style de ce document, si nous retrouverons ce langage familier, bas et indigne, que le pontife aurait employé dans un de ses sermons.

On connaît peu cette constitution [1] si honorable pour notre famille royale, et qui constate le haut talent littéraire de Boniface VIII; car il faut remarquer l'élégance de la latinité. J'emprunterai plusieurs citations à l'histoire de Dante Alighieri, où cet acte est rapporté avec quelques détails [2]; le pape commence ainsi : « Que tous ceux qui cultivent la foi orthodoxe, et dont l'espérance s'élève jusqu'à Dieu, s'écrient, avec l'effusion la plus tendre de la dévotion et du respect : *Gloire, louange et honneur* au Père des lumières, par qui a été donné tout ce qui est grand et parfait [3] ! Qu'elles se réjouissent donc, les

[1] *Gloria, laus et honor. Bullar. roman.*, tom. III, par. III, pag. 88.

[2] *Hist. de Dante Alighieri*, page 88.

[3] Notre langue a voulu que les premiers mots qui commencent la

multitudes des colons du ciel, de l'arrivée d'un nouvel habitant si éminent et si lumineux[1] ! Qu'elle entonne le chant de joie, la glorieuse noblesse des citoyens d'en haut, quand elle voit survenir un tel concitoyen (*concivis*) ! Que la vénérable assemblée des saints exulte de bonheur et d'allégresse, de l'adjonction d'un tel *consort !* Lève-toi, nombreuse agrégation des fidèles ; levez-vous, zélateurs de la foi ! chantez avec l'Église l'hymne de la louange[2] ! »

Suit le portrait de Louis : « Il était d'une naissance assurément la plus illustre, opulent par ses richesses, sublime par ses vertus, élégant dans ses mœurs, excellent en sagesse, repoussant toute pensée déshonnête et honteuse.

« Il adhéra si purement aux œuvres de la pudeur, il sut tellement éviter la contagion de la chair, que vraiment, comme l'assure certaine crédulité de quelques-uns, il aurait brillé d'une candeur virginale s'il n'eût pas accepté le lien qui l'attachait à une épouse. Il garda longtemps les rênes du royaume de France ; il en tenait le gouvernail, entouré d'écueils, avec une circonspection prévoyante ; il n'était ni fatal, ni injurieux, ni violent à personne ; il se contint merveilleusement dans les limites de la jus-

bulle ne se trouvassent qu'à la deuxième et à la troisième ligne de la traduction.

[1] Boniface n'accuse pas ici Louis d'avoir dicté le sixième article de la *pragmatique sanction*, que nous regardons toujours, vu sa date surtout, et à l'approche du danger d'une croisade, comme un article faux, et peut-être du temps d'un roi ennemi. Puisqu'en 1269 il n'y avait pas de pape, la cour romaine ne pouvait pas autoriser des exactions. Tout, dans cet article, est incivil, amer et passionné. Louis IX avait besoin de Rome, dans ce voyage funeste qu'il entreprenait ; et, dans aucun état de la vie, on ne dit des injures à ceux dont on a besoin. Les dates seules prouvent l'interpolation.

[2] L'imagination et le latin de Cicéron étaient revenus.

tice : il la cultiva avec ardeur, n'abandonnant jamais le sentier de l'équité. »

Plus loin, les combats de courtoisie qui eurent lieu entre le roi et ses frères, lorsqu'il lui était permis à lui seul de s'embarquer en Égypte, s'il y laissait des otages, sont décrits avec une vivacité de style de la plus grande énergie.

Voici la fin de la bulle : après que le monarque a été sanctifié, le peuple français tout entier est accablé d'éloquentes félicitations :

« Réjouis-toi, haute maison de France, qui as enfanté ce prince dont les mérites t'honorent! Livre-toi à la joie, dévot peuple des Gaules, qui as été jugé digne d'obtenir un maître si vertueux et *si élu* (*tam electum*)[1] ! Chœur des prélats, du clergé, triomphe de ce que ce royaume est magnifiquement décoré des miracles éclatants de son propre roi[2] ! Jouissez, esprits des princes, des grands, des nobles, des guerriers, de ce que, par les œuvres saintes de ce roi, l'éclat de ce royaume reçoit la prérogative d'un honneur qui n'a pas de bornes, et qui brille en quelque sorte des rayons du soleil ! »

Ah! Louis, arrière-petit-fils de Louis XIV, pourquoi votre sous-précepteur ne vous a-t-il pas fait lire ce peu de lignes, qui vous auraient peut-être montré une autre voie?

C'est dans la même année 1297 que commencèrent à se manifester les querelles entre le pape et les *Colonna*. Il confisqua leur palais, les condamna comme schismati-

[1] Boniface n'oublie aucun trait de gloire, tout en conservant la propriété des expressions qui conviennent au pontife : *tam electum* est là un mot de génie.

[2] Nouvelle expression de la chose et du sol, et qu'accompagnent la bienveillance et l'affection pontificales.

ques, les força de sortir de Rome, et retira la pourpre à Jacques et à Pierre, appartenant à cette illustre famille. Ces mesures furent certainement trop sévères. Les Colonna avaient fait du mal à l'Église; mais ce n'était pas une raison pour manquer ainsi de prudence et même de générosité. Il y a des ennemis qu'il ne faut jamais réduire au désespoir. L'animosité de ces princes avait été, il est vrai, au delà de toutes les bornes; ils avaient répandu un manifeste où ils soutenaient que Célestin n'avait pas pu renoncer au pontificat, et qu'ainsi Boniface n'avait pas pu lui succéder.

C'étaient là de graves injures, puisqu'on accusait le pape d'intrusion; mais, quelles que soient les offenses, il ne faut pas en tirer des vengeances peu chrétiennes, et qui amènent les maux les plus dangereux.

Actuellement nous nous empresserons d'ajouter que les deux cardinaux ayant recouru à la clémence de Boniface, il leur accorda leur pardon, les releva de l'interdit, et les rétablit dans leur dignité.

Entraînés par de mauvais conseils, les deux cardinaux se révoltèrent encore. Ici il faut louer la conduite de Boniface. Il les condamna de nouveau; seulement il y eut une trop grande rigueur dans l'ordre qui commanda de raser la ville de Palestrine. Ces violences ne peuvent jamais être utiles ni excusées; elles sont d'ailleurs presque toujours inutiles. Ce qui eut lieu d'étonner en même temps, c'est que Boniface, dans le même moment, publia une constitution semblable à une précédente qu'on devait à Honorius III, et qui punissait ceux qui, par un attentat sacrilége, oseraient offenser les cardinaux de la sainte Église romaine.

Le saint-père voyant qu'à la fin de ce siècle il arrivait

à Rome une grande quantité de pèlerins, parce que leurs pères avaient dit que tous les cent ans, au commencement de chaque siècle, ils visitaient le tombeau des apôtres pour acquérir les bienfaits du jubilé, dans l'année 1300 il renouvela et n'institua pas cette indulgence plénière. Il ordonna que la fête se répéterait tous les cent ans. Clément V voulut qu'elle eût lieu tous les cinquante ans ; Urbain VI, au bout de trente-trois ans ; et, finalement, Paul II ordonna qu'elle aurait lieu tous les vingt-cinq ans, ce qui se pratique encore aujourd'hui, à moins qu'il ne survienne, ainsi qu'il est arrivé en 1800, un empêchement irremédiable.

Au jubilé de 1300, il y eut un concours[1] immense de pèlerins. Boniface ordonna que, pour gagner le jubilé, les Romains visiteraient saint Pierre et saint Paul trente fois, et les pèlerins seulement quinze fois.

En 1301, les différends entre Philippe le Bel et le pape s'envenimèrent encore davantage, parce que le pape confirma la bulle par laquelle il défendait aux ecclésiastiques de payer rien aux laïques[2] sans l'autorisation apostolique. Philippe alors confirma un ancien décret qui défendait d'envoyer le moindre argent à Rome. Un des partisans du roi, Guillaume de Nogaret, fougueux magistrat, accusa le pape de simonie, de magie, d'athéisme : on exila les évêques, les théologiens, les docteurs qui n'embrassaient pas le parti du roi. Il alla même jusqu'à défendre à tous les prélats de son royaume de se rendre à un concile convoqué en Italie. Le pape se trouvant à Rome le 6 novembre 1302 y publia, dit-on, la célèbre constitution *Unam*

[1] Voyez l'*Hist. de Léon XII*, tom. Ier, pag. 211.
[2] Novaes, IV, 43.

sanctam [1], dans laquelle, pour rétablir l'autorité pontificale, opprimée par les conseillers du roi, il déclara qu'on ne pouvait pas dire, sans commettre une hérésie, que tout chrétien n'est point soumis au pape; et il excommunia ceux qui avaient empêché les prélats de venir à Rome.

Quoiqu'on ne parle plus officiellement, ni à Rome ni ailleurs, de la bulle *Unam sanctam* ou *In Cœna Domini*, je craindrais de mériter un reproche si je passais sous silence ses principales dispositions, et si je me contentais d'en avoir spécifié seulement plusieurs sans autres détails.

M. de Maistre me vient en aide, et je vais rapporter ce qu'il dit dans son deuxième volume du livre intitulé *Du Pape*, tome II, chap. XV, page 82; Lyon, 1836 :

« Il n'y a pas d'homme peut-être, en Europe, qui n'ait entendu parler de la bulle *In Cœna Domini :* mais combien d'hommes, en Europe, ont pris la peine de la lire? Je l'ignore [2]. »

« Je crois que je ne ferai pas une chose inutile en pré-

[1] Cette bulle, appelée aussi *In Cœna Domini*, est encore attribuée à Boniface, quoiqu'elle n'ait été guère connue de son temps, et qu'on y trouve plusieurs additions d'une date postérieure. Elle renferme des vues vastes, et pour la plupart utiles au bonheur des États et au soulagement des peuples; mais comme le pontife y prenait un ton de commandement, elle a paru attaquer le pouvoir des rois, et leur indépendance dans l'administration de leurs États : c'est pourquoi Clément XIV et Pie VI en ont interrompu la publication, qui se faisait tous les ans le jeudi saint; et, depuis cette époque, elle n'est plus citée dans les affaires.

[2] On la choisit pour texte d'injures, de sarcasmes, d'accusations contre les papes, même quand elle est positivement non avenue : ce n'est pas un cas de bonne foi de la part de nos adversaires. Comme M. de Maistre, j'ai lu cette bulle, et je trouve qu'il en parle avec beaucoup de sagesse et d'esprit de justice, auxquels il mêle un ton de plaisanterie qui est tout à fait à sa place.

sentant ici, à la masse des lecteurs, la substance de cette fameuse bulle. Lorsque les enfants s'épouvantent de quelque objet lointain, agrandi et défiguré par leur imagination ; pour réfuter une *bonne* crédule qui leur dit, *C'est un ogre, c'est un esprit, c'est un revenant*, il faut les prendre doucement par la main, et les mener en chantant à l'objet même.

« Voici l'analyse de la bulle *In Cœna Domini*.

« Le pape excommunie :

« Art. 1er. Tous les hérétiques[1].

« Art. 2. Tous les appelants au futur concile[2].

« Art. 3. Tous les pirates courant la mer sans lettres de marque.

« Art. 4. Tout homme qui osera voler quelque chose dans un vaisseau naufragé.

« Art. 5. Tous ceux qui établiront dans leurs terres de nouveaux impôts, ou se permettront d'augmenter les anciens, hors des cas portés par le droit, ou sans la permission expresse du saint-siége[3].

[1] « J'espère que sur ce point il n'y pas de difficulté. » (*Note de M. de Maistre.*)

[2] « Quelque parti qu'on prenne sur la question des appels au futur concile, on ne saurait blâmer un pape, surtout un pape du quatorzième siècle, qui réprime sévèrement ces appels, comme absolument subversifs de tout gouvernement ecclésiastique. Saint Augustin disait déjà de son temps, à certains appelants : *Et qui êtes-vous donc, vous autres, pour remuer l'univers ?* » (*Note de M. de Maistre.*) On peut ajouter ici, à ce que remarque ce grand publiciste : « Que diraient les rois si à chaque ordonnance un sujet s'écriait : J'en appelle au roi futur ? Que diraient les tribunaux, si, à chaque sentence, on pouvait dire : J'en appelle aux magistrats qui viendront après vous ? »

[3] Le pape accepte les cas prévus par la *loi nationale ;* et n'oublions

« Art. 6. Les falsificateurs de lettres apostoliques.

« Art. 7. Les fournisseurs d'armes et de munitions de guerre de toute espèce aux Turcs, aux Sarrasins et aux hérétiques[1].

« Art. 8. Ceux qui arrêtent les provisions de bouche et autres quelconques qu'on porte à Rome pour l'usage du pape.

« Art. 9. Ceux qui tuent, mutilent, dépouillent ou empoisonnent les personnes qui se rendent auprès du pape, ou qui reviennent après l'avoir visité.

« Art. 10. Ceux qui traiteraient de même les pèlerins que leur dévotion conduit à Rome.

« Art. 11. Ceux qui encore se rendraient coupables des mêmes violences envers les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques et légats du saint-siége[2].

« Art. 12. Ceux qui frappent, spolient ou maltraitent

pas, pour le reste, dans quel siècle cette décision est prise par l'autorité religieuse; n'oublions pas que tous les peuples applaudissaient à de telles réserves, et que les princes seuls et leurs ministres s'en plaignaient.

[1] Dante, qui vivait dans ces temps-là, a dit, dans ses vers ardents, bien plus qu'on ne dit dans cet article 7; et Boniface, s'il est l'auteur de la bulle, donnait évidemment raison à ces vers de Dante :

E nessuno era stato a vincer Acri,
Nè mercatante in terra del soldano.

C'était pourtant Boniface que Dante accusait.

[2] « Les quatre articles précédents peignent l'époque qui les rendit nécessaires. Les actes des souverains ne doivent pas être jugés sans égard au temps et aux lieux auxquels ils se rapportent; et quand les papes seraient allés trop loin dans ces différentes dispositions, il faudrait dire : Ils allèrent *trop loin*; et ce serait assez. Jamais il ne pourrait être question d'exclamations oratoires. » (*Note de M. de Maistre.*)

quelqu'un, à raison des causes qu'il poursuit en cour romaine[1].

« Art. 13. Ceux qui, sous prétexte d'une appellation frivole, transportent les causes du tribunal ecclésiastique au tribunal séculier.

« Art. 14. Ceux qui portent les causes bénéficiales et de dîmes aux cours laïques[2].

« Art. 15. Ceux qui amènent des ecclésiastiques dans ces tribunaux.

« Art. 16. Ceux qui dépouillent les prélats de leur juridiction légitime.

« Art. 17. Ceux qui séquestrent les juridictions ou revenus appartenant légitimement au pape.

« Art. 18. Ceux qui imposent à l'Église de nouveaux tributs sans la permission du saint-siége.

« Art. 20. Ceux qui usurpent les pays, les terres de la souveraineté du pape[3].

[1] « D'un côté, *on frappe, on spolie, on maltraite* ceux qui vont plaider à Rome; et de l'autre côté, on excommunie ceux qui *frappent,* qui *spolient* et qui *maltraitent*. Où est le tort, et qui doit être blâmé? Si tous les yeux ne se fermaient pas volontairement, tous les yeux verraient que lorsqu'il y a des torts mutuels le comble de l'injustice est de ne les voir que d'un côté; qu'il n'y a pas moyen d'éviter ces combats, et que la fermentation qui trouble le vin est un préliminaire indispensable de la clarification. » (*Note de M. de Maistre.*)

[2] Il fallait, dans ce temps-là, respecter une cour ecclésiastique, comme aujourd'hui il faut respecter une cour royale. Il en était ainsi au quatorzième siècle.

[3] Qu'on lise aujourd'hui notre Code pénal, on trouvera une foule d'articles qui punissent une partie des premières contraventions signalées dans la bulle. Voyez le titre deuxième : *Crimes et délits contre les personnes*; voyez chap. II, *Crimes et délits contre les propriétés :* les routes devaient être sûres et libres; alors comme

Le reste est sans importance.

En 1303, Boniface fonda l'université de Rome, vulgairement appelée *la Sapience.*

L'usage de la clôture pour les religieuses était très-ancien, comme on en a la preuve dans le quatrième siècle; cependant il n'était pas généralement reconnu. Boniface ordonna que ce fût une loi pour toutes les religieuses de la chrétienté.

En 1303, il s'était manifesté des troubles à Rome: le pape crut prudent de se retirer à Anagni. Mais Sciarra Colonna, son ennemi irréconciliable, et Guillaume de Nogaret, conseiller de Philippe, après avoir corrompu quelques domestiques de la cour et plusieurs des principaux habitants de la ville, y entrèrent à la tête de quelques hommes armés, en criant: « Meure le pape Boniface, et vive le roi de France! » Ils assaillirent alors le palais du pontife, et le trouvèrent assis sur le trône papal, revêtu de ses habits pontificaux, la couronne en tête [1], tenant à

aujourd'hui chaque propriétaire reconnu, même le pape, devait garder sa propriété.

La bulle *In Cœna Domini* établissait une législation où il n'y en avait pas. Mais on s'est dit, pendant cinq siècles: « Quelle abomination que cette bulle *In Cœna Domini!* » Et qui l'avait lue, cette bulle? Dans l'ensemble de ses dispositions, elle réprimait les voleurs; et dans ce qui concerne l'autorité du pape, elle revendiquait ce qui était à lui, ce que tous savaient être à lui, ce que chacun voulait qu'on respectât quand il s'agissait de soi, ce qu'enfin les lois du temps garantissaient à tout le monde. En définitive, il faut observer que nos hardis novateurs ont fait couler des torrents de sang pour n'obtenir, ou à peu près, que des articles consacrés par la bulle, et qu'il eût été déraisonnable d'attendre de la concession des souverains de ce temps-là.

[1] Ce fut Boniface qui ajouta à la tiare un second cercle ou couronne.

la main les clefs de l'Église. L'infortuné était abandonné de toute sa cour, excepté des cardinaux de Sabine, Pierre d'Espagne, d'Ostie, et de Bonasini, qui fut son successeur.

Dieu veillant à la sainte dignité papale, il arriva que personne n'osa toucher Boniface. Les envahisseurs pillèrent le trésor, et laissèrent le pape ainsi vêtu sous la garde de quelques soldats, après l'avoir injurié de paroles. Nogaret le menaça de le conduire prisonnier en France, de le faire déposer par un concile général. A ces mots, le magnanime pontife répondit : « Nous serons bien content et satisfait d'être déposé par des *Patarins* (hérétiques albigeois) tels que vous êtes, et tels que l'ont été votre père et votre mère, punis comme *Patarins*[1]. »

Novaes ne dit pas un mot du coup de gantelet que Sciarra Colonna aurait donné à la joue du pape. Feller croit que le coup de gantelet a été donné[2]; la Biographie universelle[3] dit à ce sujet : « Quelques historiens ajoutent que Colonna poussa la brutalité jusqu'à frapper le pape à la joue avec son gantelet. Heureusement pour la mémoire de Colonna, il reste encore quelque doute sur cet emportement, aussi lâche qu'inhumain, envers un vieillard faible et désarmé. » Après une attaque aussi cruelle et aussi ignoble, les habitants d'Anagni, qui avaient laissé tout faire, se repentirent de leur ingratitude envers leur compatriote et leur souverain, qui les avait comblés de biens : tout à coup, excités par le cardinal Luca Fieschi, ils

[1] Voyez tom. II, pag. 275, ce que nous avons déjà dit des *Patarins*, qui se nommaient ainsi parce qu'ils se disaient destinés à souffrir (*pati*).

[2] Feller, I, 549.

[3] V, 113.

coururent aux armes, ils attaquèrent les ennemis du pape qui étaient en petit nombre, les mirent en fuite, et firent prisonnier Nogaret lui-même, que le pape ordonnait de traiter avec ménagement.

Boniface, ayant appris ce succès, fit mettre ce pervers en liberté, avec une clémence inouïe; et il put se retirer sans avoir porté la peine de son forfait.

Le pape, devenu libre, se décida à retourner à Rome. Mais il était si violemment irrité de ces injures et de ces sacriléges, que trente-sept jours après, le 11 octobre 1303, il mourut des suites du saisissement qu'il avait éprouvé. Il avait gouverné huit ans neuf mois et dix-huit jours.

Boniface était un homme qui possédait des qualités remarquables. Il ne faut pas juger de son caractère par ce que les auteurs français en ont écrit : ceux du temps et ceux qui sont venus après ont parlé sous l'impression de préventions déraisonnables, parce qu'ils ne connaissaient que les *faits de France*, ou sous l'impression des querelles du moment avec la cour romaine. Plusieurs des démarches de Boniface ont pu être répréhensibles, mais celles de Philippe le Bel ne le sont pas moins : elles sont même plus injustes et plus violentes, et font disparaître les torts de Boniface.

Boniface se montra un jurisconsulte consommé, un homme à idées élevées, un conservateur intrépide des droits de l'Église : c'est ainsi que le dépeint saint Antonin.

Dieu voulut venger l'honneur de ce pontife, diffamé par ses adversaires. On soutenait qu'outré de douleur, il avait dévoré sa propre chair; mais le 11 octobre 1605, trois cents ans après sa mort, on le trouva dans son tom-

beau, sans qu'il y eût la moindre trace de décomposition, avec les chairs entièrement saines.

Le saint-siége fut vacant onze jours. Dans la bibliothèque du *Gésu,* à Rome, on conservait, en un manuscrit formant trois tomes in-fol., la *vie de Boniface,* composée par monseigneur Christophe Gaetani, évêque de Fuligno.

Cette vie a été écrite aussi par Jean de Rossi, bénédictin, et publiée à Rome en 1651, in-4°, sous le titre *De vita et rebus gestis Bonifacii VIII pars altera, altera defendit.*

196. LE BIENHEUREUX BENOIT XI. 1303.

Le bienheureux Benoît XI naquit, en 1240, à Trévise; il s'appelait d'abord Nicolas Bonasio Bonasini. On dit qu'il était fils d'un notaire.

Dans sa première jeunesse, Nicolas se rendit à Florence, et, à peu près dénué de ressources, il fut obligé d'être précepteur des enfants d'un chevalier de la maison Quirini ; il prit ensuite l'habit de dominicain (il est le second pontife de cet ordre) ; il se livra à de courageuses études pendant quatorze ans, et devint lecteur et général. Dans la seconde année de son généralat, malgré sa résistance, Boniface VIII le créa cardinal de Sainte-Sabine. Devenu évêque d'Ostie et de Vélétri, il ne quitta point le pape le jour affreux de l'assaut d'Anagni ; il se tenait à sa droite, immobile, et regardant le pontife avec admiration [1]. Le pape le jugeait propre aux affaires, et lui avait donné de grandes marques de confiance.

Comme il était établi que toutes les usurpations ressortissaient à Rome, le pape envoya Nicolas, légat, en

[1] Les peintres n'ont pas encore pensé à représenter cette scène imposante de Boniface VIII regardant avec fierté Colonna et Nogaret. Si quelque artiste répare cet oubli, et transmet à la postérité ce haut fait pontifical, cet artiste devra se souvenir du cardinal d'Ostie, contemplant avec admiration le sublime pontife.

Hongrie, pour qu'il s'opposât aux guerres civiles de ce royaume. Une partie de ces contrées avaient élu roi Charles, fils de Charles Martel, et neveu de Charles II, roi de Naples. Une autre faction élisait roi Venceslas, fils du roi de Bohême.

Boniface étant mort dans le palais du Vatican, on observa la loi de Grégoire X, confirmée par le même Boniface. Pendant neuf jours on célébra les funérailles (cet usage subsiste encore aujourd'hui): on chanta ensuite la messe du Saint-Esprit: les électeurs sacrés se réunirent le 21 octobre, et le lendemain, dans le premier scrutin, et à l'unanimité, Nicolas fut élu pape.

Il représenta aux cardinaux qu'il n'était pas digne de cet honneur; mais ses objections furent repoussées, et il accepta la tiare. Ce sentiment d'humilité et de modestie, dont nous voyons tant de papes animés, doit toujours être remarqué: il honore, on le voit, une très-grande partie de ceux dont nous avons entrepris l'histoire.

Nicolas prit le nom de Benoît, nom que Boniface VIII, son bienfaiteur, avait reçu au baptême; et il fut couronné, le 27 octobre, par Napoléon Orsini, premier de l'ordre des diacres.

Frédéric, roi de Sicile, n'ayant pas payé cette année-là le tribut accoutumé de trois mille onces d'or, le pape déclara ce prince tombé dans la menace de l'excommunication, et le royaume fut frappé de l'interdit. Mais Frédéric ayant réclamé et donné des explications convenables, le pape le réconcilia sur-le-champ avec l'Église. Le pontife alors lança une bulle d'excommunication contre ceux qui avaient volé le trésor de Boniface VIII.

En 1304, Benoît, qui avait un caractère doux et plein de mansuétude, rendit ses bonnes grâces à Jacques Co-

lonna et à Pierre son neveu. Ils avaient demandé au saint-père le pardon de leur faute. Leurs biens furent restitués en même temps.

Philippe le Bel désirait être absous des censures qu'il avait encourues. Quand on parle d'excommunication, on met toujours en scène les papes, et l'on ne parle pas de ces dépits étrangers qui venaient aigrir les angoisses d'un prince excommunié. S'il était facile que la conduite des rois et les prières des peuples excitassent les pontifes à n'être pas avares d'interdit, il faut aussi convenir que lorsque ces dépits et ces prières n'agissaient plus contre la victime couronnée, la clémence des papes était sans bornes. Philippe le Bel s'était assuré de la neutralité de ses voisins; et quand il ne fut plus qu'en présence du pape seul, il obtint sur-le-champ, de ce père bienfaisant, l'oubli de tant d'injures.

Une bulle du 2 avril 1304 accorda absolution entière à Philippe le Bel. Benoît disait à ce sujet ces paroles touchantes : « Il y a tant de coupables ! Là où pèche la multitude, il faut modérer la rigueur. »

Nous sommes ici au vrai point de vue où il faut se placer pour proférer un jugement sur l'interdit de ce temps-là. Rarement les papes le prononçaient pour eux : toujours ils étaient prêts à pardonner, quelquefois devant des promesses qui n'étaient pas tenues.

Nous ferons remarquer la délicatesse exquise du procédé de Benoît. Il écrit à Philippe, et dans la lettre il ne fait pas une seule mention de la censure, de l'excommunication ni de l'interdit. Il continue simplement une correspondance amicale, qui semble n'avoir pas été interrompue.

Cette clémence inouïe de Benoît rappelle ce sang-froid

d'un père offensé qui, voyant revenir à lui un enfant coupable, se contente des premières paroles, du repentir exprimé par les traits et le son de voix, et reprend, là où il l'a laissé, le ton d'ami, de consolateur, de père enfin, qui ne veut plus rien entendre, et qui replace et lui et son enfant dans ces relations de tendresse que la nature commande, et qu'aucun esprit de vengeance ne peut jamais altérer.

Sciarra Colonna et Nogaret persistèrent dans leur rébellion. L'excommunication continua de peser sur eux.

La guerre ravageait la Toscane; les Guelfes, les Gibelins, les Blancs et les Noirs, tous ces partis que Dante a si éloquemment signalés, se déclaraient une haine *carthaginoise*. Benoît envoya auprès d'eux Nicolas de Prato, cardinal dominicain : mais il fut réduit à lancer l'interdit contre les Guelfes et les Noirs, et les habitants de Lucques et de Prato.

Cependant les ambassadeurs de Jacques d'Aragon vinrent prêter foi et hommage pour les royaumes de Corse et de Sardaigne qu'il avait reçus en fief du saint-siége, en vertu d'un diplôme de Boniface, daté du 5 avril 1297. Frédéric, roi de Sicile, fit aussi prêter foi et hommage pour ce royaume. Boniface le lui avait attribué en le nommant roi de *Trinacrie* [1].

Pendant que le saint-père continuait ses travaux apostoliques dans le couvent des dominicains de Pérugia, on lui offrit des figues-fleurs, qu'il aimait beaucoup. Elles avaient été apportées par un jeune homme travesti en femme, et qui était censé venir de la part des reli-

[1] On appelait anciennement la Sicile *Trinacrie*, à cause des trois promontoires qui la terminent. *Trinacrie* vient des mots grecs τρία et ἄκρα; on ajoute la lettre ν par euphonie.

gieuses de Sainte-Pétronille. Ces fruits étaient empoisonnés. Novaes nomme les coupables présumés. Il faut être très-circonspect [1] dans de pareilles questions. C'étaient sans doute des ennemis de Benoît, et peut-être du saint-siége. On verra les conséquences d'un crime si lâche et si horrible.

Peu de temps après qu'il eut mangé ces fruits, le pape mourut. Il avait gouverné l'Église un an huit mois et quelques jours.

Benoît était à la fois saint et savant; il ne voulut pas faire cardinal son neveu, qui le méritait par ses vertus. Bien plus : on lui présenta un jour sa mère, qui parut devant lui avec des habits somptueux; il feignit de ne pas la connaître, et dit : « Cette personne ne peut pas être notre mère, car notre mère est pauvre, et ne peut pas être vêtue avec des habits de soie. » Elle revint, portant des vêtements plus modestes, et fut reçue avec les plus vives démonstrations d'amour et de tendresse. Benoît XIV a béatifié ce pontife.

L'Église romaine fut vacante dix mois et vingt-huit jours, parce que les cardinaux, renfermés au conclave de Pérugia, étaient divisés en deux partis : les chefs du premier étaient Napoléon Orsini del Monte et Nicolas di Prato. Ils prétendaient élire un pontife qui rétablît, dans leur premier état, les Colonna, leurs parents et leurs amis. D'ailleurs ils étaient affectionnés à la France, et ils désiraient encore un cardinal qui ne fût pas attaché à la mémoire de Boniface VIII.

Les chefs de l'autre parti étaient Matthieu Rosso Orsini et François Gaetani, neveu de Boniface. On ne saura

[1] Platine ne parle pas de cet empoisonnement.

comment finiront ces différends que lorsqu'on lira les annales du pontificat suivant.

On trouve dans Martène la lettre circulaire que Benoît écrivit aux frères prêcheurs, lorsqu'il fut élu général de l'ordre. Il a commenté aussi quelques livres de l'Écriture sainte.

197. CLÉMENT V, 1305.

Clément V s'appelait, auparavant, Bertrand de Got, et naquit à Villandreau, dans le diocèse de Bordeaux. Son père était chevalier, et de la première noblesse du pays. Bertrand de Got, ayant été fait évêque de Comminge en 1295, fut transféré à l'archevêché de Bordeaux en 1299.

Le conclave avait duré déjà près de dix mois, lorsque les chefs des partis adoptèrent une mesure qu'ils crurent propre à terminer les incertitudes. Les Colonna, persécutés par Boniface VIII, avaient intérêt à faire une élection agréable à la France, et ils proposaient aux Orsini de faire eux-mêmes le choix de trois sujets : dans ces sujets, le parti contraire indiquerait un pape définitif. Les Orsini nommèrent ces trois sujets, parmi lesquels était Bertrand de Got, et celui sur lequel ils croyaient pouvoir compter davantage, parce qu'il était ennemi du roi de France, qui avait eu de graves torts avec la famille de cet archevêque. On parle ensuite de courrier envoyé au roi, et d'avis donnés à ce prince pour qu'il s'emparât d'avance de l'esprit de Bertrand de Got. On parle de six conditions imposées par le roi et acceptées par Bertrand. Ces anecdotes ont pour garant le témoignage de Villani, auteur florentin, fort intéressé à décrier les papes français, et

que des écrivains postérieurs ont copié sans beaucoup d'examen. Quelques critiques, tels que Baluze, Fleury, Hardion, Bertier, n'ont pas une foi *aussi étendue* à la véracité de Villani. Fleury observe que le décret d'élection ne mentionne aucun des faits rapportés par cet auteur : au total, il paraît constant que les cardinaux, divisés en deux factions presque égales, et ne pouvant se décider à nommer un d'entre eux, aimèrent mieux faire choix d'un étranger.

Feller ne dit rien de l'anecdote des six conditions, qui seraient six crimes de simonie inexcusables. Novaes paraît croire que Villani a raison. Je suis fâché de voir Novaes, ce guide si sûr, ne pas chercher avec plus de soin la vérité : car toutes ces conditions sont des faits ignobles qu'il ne faut pas rapporter légèrement; et, quelle que soit la vivacité des jugements de quelques Romains sur les *papes gascons*, toujours est-il qu'il ne faut pas marquer légèrement, dans une série de pontifes, des noms qui doivent paraître moins respectables que d'autres. Voici ce que dit Novaes dans une note [1] :

« On voit les six promesses dans Rainaldi, à l'année 1305. L'abbé de Bercastel, dans son Histoire de l'Église, tome XIII, page 252, imprimée à Maestricht en 1782, accuse le *torrent* d'auteurs italiens, sans excepter saint Antonin et beaucoup de Français, comme de Sponde, Pagi, Dupin, Noël Alexandre, Daniel et Fleury, parce que, trompés et séduits par Villani, historien florentin de ces temps, ils ont cru et publié pour vraies ces promesses de Clément au roi de France. Il fonde son opinion sur l'autorité de cinq auteurs de la vie de Clément V,

[1] Novaes, IV, 58.

qui sont plutôt ses panégyristes, et qui, loin de garantir l'*historiette* de Villani, donnent, au contraire, l'élection de Clément et la bulle des cardinaux électeurs comme une opération tout à fait simple, et accomplie dans les formes voulues. C'est ainsi que s'exprime Bercastel; mais cela suffit-il pour jeter à terre l'autorité des susdits auteurs sur ce récit? Que mes lecteurs en décident. »

Moi, je ne balance pas à croire qu'il est temps que les accusations *injustes* contre les papes français ne soient plus écoutées. On voit dans la présente histoire tous les dangers que les papes ont courus en Italie : Benoît XI, suivant divers auteurs, y fut empoisonné. Quand le devoir d'un pape était de braver ces périls, des hommes expérimentés ont peut-être cru que la nomination d'un étranger apporterait quelque terme à ces troubles, et la nomination de Bertrand, comme il a déjà été dit, était apparemment le seul moyen de conjurer l'orage pour un temps : enfin l'anecdote en elle-même est si complète, elle est si mystérieuse, si compliquée, qu'on doit y trouver plutôt une fable que la vérité.

Du reste, Bertrand de Got, quand il eut accepté la tiare, partit à la fin d'août pour Lyon, où il se fit couronner, le 14 novembre, dans l'église de Saint-Juste, cette église hospitalière qui avait été noblement généreuse pour Grégoire X, au moment du concile de l'année 1275.

Le cardinal Théodoric Ranieri avait lui-même apporté de Rome la couronne papale, qui fut placée sur la tête de Bertrand, reconnu pontife sous le nom de Clément V.

Cette cérémonie fut très-brillante. Le roi Jacques d'Aragon était présent; on y vit aussi le roi de France, accompagné de Charles de Valois et de Louis, comte d'É-

vreux, ses frères, et Jean, duc de Bretagne. Pendant la cérémonie de la cavalcade, qui eut lieu pour imiter les usages de Rome, il arriva un accident. Un mur s'écroula, le cheval du pape eut peur; Clément tomba, la tiare roula sur le sol, et il s'en détacha un rubis d'un grand prix, que l'on chercha en vain après l'accident. Jean II, duc de Bretagne, qui tenait la bride du cheval, fut renversé, et périt au milieu du tumulte. Le roi et ses frères eux-mêmes furent blessés.

Le 15 décembre, Clément fit une promotion de cardinaux: neuf étaient Français, le dixième était Anglais: parmi les neuf Français, un était son neveu, et trois ses parents. Ce fut là un acte très-répréhensible d'un népotisme de *famille* et de *nation*.

Clément, qui n'avait pas encore manifesté sa pensée sur le lieu qu'il choisirait pour résidence, voyant que l'Italie était en proie aux factions des Guelfes et des Gibelins, déclara qu'il établissait le siége pontifical dans la ville d'Avignon; et il nomma trois cardinaux, auxquels il donna la qualité de sénateurs, pour gouverner Rome et les possessions pontificales en Italie. Avant que le pape eût fait connaître son intention d'*être le premier, parmi les pontifes, à préférer les rives sauvages du Rhône aux bords fortunés du Tibre*, comme dit Pétrarque, il y avait eu un cardinal qui avait pénétré la pensée du saint-père. Le cardinal doyen du sacré collége, Rosso Orsini, avait dit au cardinal de Prato, qui venait d'influer si activement sur l'élection de Clément: « Vous avez obtenu ce que vous désiriez; nous verrons bientôt le Rhône, si je connais bien les Gascons: de longtemps le Tibre ne reverra pas les papes. »

Ce fut cependant un de ces papes appelés *Gascons*,

Grégoire XI, qui voulut reporter à Rome l'autorité du saint-siége. En cela, Grégoire XI répara l'immense faute de Clément V.

Pour ramener la paix parmi les Français, car partout la discorde régnait avec impunité, le saint-père donna des explications sur la bulle *Unam sanctam*, attribuée à Boniface VIII; et il déclara que, par cette bulle, les Français et leurs rois n'étaient pas plus soumis à l'Église romaine qu'ils ne l'étaient auparavant; ensuite il révoqua la bulle *Clericis laicos*, et il établit que l'on devait observer tout ce qu'avaient ordonné ses prédécesseurs dans le concile de Latran et dans les autres conciles généraux, contre les laïques qui exigeraient indûment, d'une église ou d'un ecclésiastique, des tributs et des impositions de quelque manière que ce fût, ou qui, pour cela, donneraient conseil, aide ou faveur.

Il y avait là, certainement, un esprit de conservation des droits du saint-siége.

De Bordeaux, où il avait été faire un voyage pour sa santé, le saint-père passa à Poitiers, où il y eut une sorte de congrès politique relativement aux affaires de Syrie. Le roi de France s'était rendu dans cette ville avec ses quatre fils et ses deux frères. On agita la question de la conquête de l'empire de Constantinople, recouvré par les Grecs et retombé dans le schisme.

A cette époque, il fut aussi question de la terre sainte. Le pape avait appelé en France le maître du Temple et celui de l'Hôpital (ordre de Saint-Jean de Jérusalem), qui étaient dans le Levant; il avait écrit à ce dernier : « Nous sommes puissamment excité à secourir la terre sainte, le roi d'Arménie et le roi de Chypre; nous pensons à leur envoyer des secours : c'est pourquoi nous

avons résolu d'en délibérer avec vous et le maître du Temple, vu principalement que vous pouvez mieux que tous les autres nous conseiller sur ce que l'on doit faire, par la connaissance que vous ont donnée la proximité des lieux, une longue expérience et beaucoup de réflexions, outre que c'est vous principalement que touche l'affaire, après l'Église romaine. Nous vous ordonnons donc de vous préparer à venir, le plus secrètement que vous pourrez, et avec le moins de suite, puisque vous trouverez *deçà la mer* assez de confrères de votre ordre; mais ayez soin de laisser dans le pays un bon lieutenant et des chevaliers capables de le bien défendre, en sorte que votre absence, qui ne sera pas longue, n'y porte aucun préjudice. Amenez, toutefois, avec vous quelques personnages que leur sagesse et leur fidélité rendent capables de nous donner, ainsi que vous, de bons conseils. »

Le maître du Temple obéit aussitôt à l'ordre du pape, et se rendit en France. Mais le maître de l'Hôpital, étant parti de Chypre, s'arrêta en chemin pour attaquer l'île de Rhodes, occupée par les Turcs, sous la dépendance de l'empereur de Constantinople [1]. Les hospitaliers prirent d'abord quelques petites îles et quelques châteaux, et continuèrent cette entreprise pendant quatre ans, tantôt assiégeants, tantôt assiégés; mais enfin le succès en fut heureux. Cependant le maître de l'Hôpital envoya faire ses excuses du retardement de son voyage.

Les hospitaliers conquirent alors beaucoup de gloire, et surtout un nom, celui de chevaliers de Rhodes, qu'ils illustrèrent par de continuelles victoires sur mer, où ils détruisirent plusieurs flottes des Sarrasins, et surtout par

[1] Baluze, tom. I, pag. 65.

la magnanime défense de cette ville, qu'ils ne perdirent que lorsqu'il ne resta plus qu'un petit nombre de chevaliers en état de porter les armes. Nous parlerons de ce fait guerrier en son temps; il excita au plus haut point la reconnaissance du saint-siége.

Le pape Clément, fidèle à l'esprit de conciliation qui animait les pontifes, confirma la paix conclue entre le roi de France et Robert, comte de Flandre. Il recommanda de donner plus de soin à celle qui se préparait entre la France et l'Angleterre. Il écouta favorablement Charles II, roi de Sicile, qui devait de grandes sommes au saint-siége. Le pape commença par en abandonner le tiers, donna un temps considérable pour payer le reste, et ensuite attribua le tout à Robert, fils de Charles, en vertu d'une bulle consistoriale [1].

Le roi de France demandait à Clément de condamner la mémoire de Boniface. Le pape s'y refusait toujours, et, afin de mieux assurer ses refus, il chercha à sortir secrètement de Poitiers pour retourner à Bordeaux; mais il fut poursuivi par les gardes du roi, et forcé de rentrer à Poitiers. A la suite d'une maladie causée par les chagrins, Clément confirma Charles dans la possession du royaume de Hongrie, qui lui appartenait par les droits que lui avait laissés Marie, son aïeule, fille du roi Étienne, et sœur du roi Ladislas. Venceslas, roi de Bohême, avait été élu pour posséder la Hongrie, et Boniface décréta qu'il fallait avoir égard au droit de succession, et non pas au droit d'élection : Clément ordonna à Venceslas, sous peine d'excommunication, de sortir du royaume de Hongrie, et lui permit en même temps d'expliquer ses raisons au saint-siége.

[1] Baluze, tom. II, f° 158.

En 1308, le feu dévora une partie de la basilique de Saint-Jean de Latran. Il n'épargna que la chapelle du *Sancta sanctorum*, où étaient déposées les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul[1].

Le saint-père envoya des députés à Rome avec une somme d'argent pour commencer les réparations, et pria les rois de Sicile et de Naples de fournir les bois nécessaires pour la restauration de la basilique.

En 1309, le saint-père, par Bordeaux, Toulouse, Carcassonne, Montpellier et Nîmes, accompagné toujours de neuf cardinaux, se rendit à Avignon, où il logea dans le palais des dominicains. En partant de Poitiers, il avait déclaré qu'il transférait le saint-siége dans une ville dévouée à l'Église romaine; et, quatre ans après son élection, il y établit sa résidence. Fixé à Avignon depuis la fin de mars, époque de laquelle on compte le séjour des papes dans cette ville, le pape, pour satisfaire aux demandes du roi de France, répétées à Lyon, à Poitiers, avec une sorte d'acharnement peu religieux, puisque Benoît XI avait réconcilié ce prince avec l'Église, le pape prononça en plein consistoire qu'il serait loisible à chacun de promouvoir une cause contre la mémoire de Boniface. Si Clément V se fût rendu en Italie, il n'eût pas été aisément contraint à de telles complaisances. Trois cardinaux étaient nommés pour recevoir les accusations. En même temps il en fut

[1] Ces reliques se voient aujourd'hui au grand autel de cette basilique; elles y ont été transportées par Urbain V, le 16 avril 1370 : elles sont renfermées dans deux bustes d'argent qui pèsent chacun plus de 700 livres, et ornés de pierres précieuses de toutes sortes, dues à la munificence du roi de France Charles V. Chacun des bustes avait sur la poitrine un grand lis orné de diamants, qui, par suite de tant d'événements, ne s'y voit plus aujourd'hui.

envoyé d'autres a Rome, pour entendre les témoins qui voudraient se présenter comme accusateurs de Boniface. On va voir recommencer un scandale qui a déjà trop occupé de place dans l'histoire. Guillaume de Nogaret, Guillaume du Plessis, Pierre de Gaillard et Pierre de Manosque, accompagnés d'un clerc, maître Alain de Lamballe, tous cinq envoyés par le roi de France, et certainement ennemis obstinés de Boniface, rédigèrent une accusation en forme d'écriture publique, et la remirent entre les mains de Clément. Ces pièces sont conservées aujourd'hui dans les archives du Vatican.

A cette nouvelle, le roi de Castille et le roi d'Aragon expédièrent des ambassadeurs à Avignon, et se plaignirent au saint-père du scandale qui pouvait naître dans le christianisme[1]. Ces princes ne pouvaient voir, sans la plus vive douleur et sans horreur, que le souverain pontife allait être accusé d'hérésie. Clément, prévoyant que d'aucune façon en cela l'Église ne pouvait souffrir, parce que la mémoire de Boniface serait justifiée; persuadé qu'il ne pouvait pas exister d'hérésie dans celui qui, comme Boniface, avait confessé et confirmé la vérité catholique, insista sur la continuation de la délibération, et nomma, en 1310, des juges criminels qui devaient encore examiner les témoins, et instruire complétement le procès.

Les calomniateurs de Boniface et les ennemis de l'Église auraient pu répondre que les témoins n'avaient pas été, par peur, libres de parler; le saint-père donna permission à tous de présenter leur accusation à ce tribunal, imposant l'excommunication à quiconque empêcherait le libre témoignage dans cette cause.

[1] Novaes, IV, 67.

Le pape avait nommé douze défenseurs de Boniface, à la tête desquels était Jacques de Modène. Les cardinaux Riccardi et Petroni écrivirent en faveur de l'accusé. Un nombre infini de théologiens et de jurisconsultes de toute la chrétienté consacrèrent leur plume à la défense de cette cause, la plus célèbre des temps passés ; et deux chevaliers catalans [1], Carocci et Guillaume Deboli, se rendirent à Avignon, et offrirent de se battre en champ ouvert pour soutenir l'innocence de Boniface.

Des étrangers devaient donc venir en France défendre la mémoire du pontife qui avait canonisé l'immortel saint Louis, grand-père du roi accusateur [2] ! O temps d'ingratitude !

Cependant Philippe, ayant honte de cette sorte de haine en démence, qui le transportait hors de toute mesure quand il s'agissait de Boniface, permit que Clément terminât cette cause avec son conseil de cardinaux, sans qu'on attendît la délibération d'un concile qui devait s'assembler à Vienne.

En 1310, le pape déclara Boniface innocent sur toutes les accusations intentées contre lui, le reconnut pleinement catholique, et, en conséquence, vrai pontife. Ce fut sans doute une flatterie, de déclarer ensuite que le roi de France n'avait eu aucune part aux violences exercées contre ce pape ; que Nogaret et Colonna les avaient exercées sans aucun ordre ni impulsion du roi. Le prince paya à la chambre apostolique cent mille florins, en indemnité des dépenses occasionnées par ce long procès.

La même année, le pape approuva l'élection de Henri

[1] Fanton, *Hist. d'Avignon*, lib. II, fol° 158.

[2] Voyez plus haut, page 84, la bulle de canonisation donnée par Boniface VIII. Voyez les félicitations et les bénédictions adressées à la race du saint roi.

de Luxembourg comme roi des Romains, à condition que ce prince se rendrait à Rome pour y être couronné empereur. Il le fut, en effet, en 1312, non des mains du pape, ni de celles du cardinal d'Ostie, à qui appartenait cet honneur, mais des mains du cardinal de Sabine, envoyé là par ordre de Clément, et qui procéda à cette cérémonie conjointement avec quatre autres cardinaux.

L'empereur étant parti pour se faire couronner à Rome, il trouva à Lausanne Baudouin, archevêque de Trèves, et Jean de Molans, chanoine de Toul, tous deux expédiés par le pape. Il fit entre leurs mains le serment qu'il avait déjà fait faire à Avignon par ses commissaires, le serment de défendre la foi catholique, d'exterminer les hérétiques, de ne pas contracter d'alliance avec les ennemis de l'Église, de protéger le pape, et de conserver les droits du saint-siége. Il renouvela et confirma les donations faites à l'Église par Charlemagne, par Louis le Pieux, par Othon le Grand, par Henri II et par d'autres empereurs.

Arrivé à Milan, le prince et son épouse furent couronnés roi et reine de Lombardie, le 6 janvier 1311, par Gaston de la Torre, archevêque de Milan, commissionné à cet effet par le pape.

Il faut bien convenir ici, à la gloire de la cour d'Avignon, quelques torts qu'elle ait eus d'ailleurs, que les droits du saint-siége n'auraient pas été mieux conservés à Rome même.

Malheureusement Henri de Luxembourg ne tint pas ses serments, et il mourut en 1313, excommunié par Clément.

Une circonstance qui a précédé la mort de Henri va nous faire connaître ce qu'étaient devenues les excommunications; il ne faudra ici les considérer que comme des

armes politiques qui ne vont plus être exclusivement dans les mains du clergé. Henri de Luxembourg, ne trouvant pas un pontife ou un archevêque prêt à servir ses ressentiments contre Florence, qui ne voulait pas le reconnaître, érige un tribunal impérial à Pise, et il entreprend de soumettre, par des sentences, ce qui échappe à ses victoires. Il condamne les Florentins à perdre leurs priviléges, leurs franchises, et leur droit de frapper monnaie; il ne reconnaît pas le chef qu'ils avaient nommé, il casse leurs notaires, leurs juges; il ordonne de rayer des registres les actes des uns et les ordonnances des autres; il déclare le roi Robert déchu de son trône de Naples, comme coupable de lèse-majesté; *il délie ses sujets du serment de fidélité,* et leur défend de prêter obéissance à un prince qui n'est plus leur roi. Puis il s'allie avec Frédéric, roi de Sicile, et gagne ensuite les Génois, qui arment contre Robert. Celui-ci seul pouvait défendre les Florentins, bloqués de toutes parts : ils se décident, ces républicains d'abord si animés, à le nommer *recteur-gouverneur, protecteur et seigneur de Florence.*

Ainsi, pour ceux qui jugent aujourd'hui les faits de ce temps, et profèrent des paroles passionnées, comme il est convenu d'en proférer quand il s'agit des papes, ces derniers seraient blâmés d'avoir prononcé une excommunication, qui est une séparation de communion; et un empereur pouvait excommunier politiquement ses ennemis, affaiblir leur puissance, et usurper, au moins dans les paroles, un pouvoir alors uniquement attribué à l'Église!

Laissons les dépits des hommes s'agiter avec tant de déraison, et poursuivons les récits des annales pontificales, qu'il ne nous est pas permis d'interrompre plus longtemps.

Les Vénitiens, en 1310, avaient occupé la ville de Fer-

rare, appartenant au saint-siége; Clément fulmina contre eux une bulle d'excommunication, et il y envoya avec une armée le cardinal Arnaud, qui remporta une victoire sur les Vénitiens, et reprit la ville.

Les Ferrarais expédièrent alors une ambassade au saint-père. Ceux-ci, dans un consistoire public, confessèrent que la ville de Ferrare était un fief de l'Église, et que si les marquis d'Este l'avaient soumise à leur juridiction, c'était par force et non par justice. Opprimés par la maison d'Este, les Ferrarais avaient recouru aux Vénitiens pour recouvrer la liberté. Mais les Vénitiens venaient de réduire les Ferrarais à la plus désolante misère. Ainsi ils recouraient au saint-père comme vassaux fidèles.

Clément publia une bulle où il prouvait que Ferrare appartenait au domaine du saint-siége depuis Charlemagne, qui avait délivré cette ville de la tyrannie de Didier, roi des Lombards. Les Vénitiens demandèrent alors l'absolution du mal qu'ils avaient fait à Ferrare, et ils furent relevés de l'excommunication le 26 janvier 1313.

Clément, qui avait visité toute la province du Venaissin, lui donna le nom de comté. Il fit frapper des monnaies d'argent, où il s'intitulait comte du Venaissin; il choisit un local favorable sur le territoire, et il y fit construire un château : c'est de là que, consulté de presque toutes les parties de l'Europe, il data les décisions pontificales nécessaires pour la bonne administration de la discipline ecclésiastique et la défense des droits du saint-siége.

Dans une seconde promotion de cardinaux, Clément n'avait donné la pourpre qu'à des Français; ils étaient au nombre de cinq. Les Italiens élevèrent des plaintes contre cette sorte de forfaiture.

Le pontificat de Clément a été rendu célèbre par le

quinzième concile général, tenu à Vienne. Il commença le 11, d'autres disent le 16 octobre 1311, et finit, après trois sessions, le 6 mai 1312. On y vit intervenir beaucoup de cardinaux, deux patriarches, trois cents évêques, le roi de France et ses trois fils, qui tous trois régnèrent après lui; Édouard II, roi d'Angleterre, Jacques II, roi d'Aragon, et beaucoup d'autres personnages illustres. Dans ce concile, on s'occupa d'affermir la foi, affaiblie par des hérésies fréquentes; de réformer la discipline ecclésiastique, de donner des secours à la terre sainte, et d'instruire la cause des templiers, accusés par le roi d'une foule de délits sur lesquels le pape voulait savoir la vérité, d'autant plus qu'il lui semblait reconnaître une grande exagération dans les accusations portées contre ces religieux.

Neuf chevaliers français, ayant à leur tête Ugelin de Payens et Geoffroy de Saint-Omer, instituèrent cet ordre en 1118, faisant entre les mains du patriarche de Constantinople les vœux de charité et d'obéissance. Ils devaient défendre contre les Sarrasins les pèlerins qui allaient visiter les lieux saints de Jérusalem, et prirent le nom de *templiers*, de l'habitation qu'ils avaient près du Temple de la sainte ville. Ces religieux, devenus très-utiles dans le temps des croisades, furent enrichis par les chrétiens; mais les guerres ayant cessé, ils perdirent leur occupation ordinaire, et ils se livrèrent à ces vices que produit naturellement l'oisiveté. Toute la religion fut accusée de commettre des délits énormes, entre autres de renier Jésus-Christ, de s'abandonner à l'idolâtrie. Ces crimes et d'autres sont détaillés dans Rainaldi, à l'année 1308, n° 5. Dans le concile de Paris, réuni en 1310 par l'archevêque de Sens, cinquante-quatre de ces religieux furent condamnés d'après leur confession, et brûlés par

ordre de la justice séculière. On en condamna ensuite quatre autres, et ensuite neuf, prévenus des mêmes crimes, dans le concile de Senlis; mais aux conciles de Mayence, de Trèves et de Ravenne, dans cette même année, ils furent déclarés innocents. On doit avouer que la cause de ces chevaliers, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, ne laisse pas d'être un problème des plus difficiles que présente l'histoire ecclésiastique. Il est possible que leurs richesses, jointes à beaucoup de vices particuliers et à une vanité qui les rendait odieux, n'aient été que leur seul vrai délit. On doit observer la vivacité de l'attaque du roi Philippe, leur mortel ennemi. Ils avaient été à peu près à la tête d'une révolution qui s'était formée lorsque ce prince voulut augmenter le prix des monnaies, et le porter à deux tiers au delà de leur valeur réelle. Ce fut probablement pour cette cause surtout que le prince fit arrêter ces religieux le 13 octobre 1307.

Quoi qu'il en soit, deux mille témoins furent appelés. Cent quarante chevaliers arrêtés firent des confessions; trois seuls persistèrent à nier. Le concile condamna les membres de cet ordre dans la seconde session, célébrée le 3 avril 1312. Déjà le pape, dans un consistoire secret du 22 mars, les avait aussi abolis, mais par voie de provisoire plutôt que de condamnation. Leurs immenses richesses, excepté les biens situés en Castille, en Aragon et en Portugal, furent données aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, aujourd'hui appelés chevaliers de Malte. Les biens meubles presque tout entiers furent concédés au roi Philippe. On peut voir sur cette question l'ouvrage de Pierre Dupuy, imprimé à Bruxelles en 1741, et les passages détaillés où Bercastel traite cette question, fort embrouillée.

De nos jours on ne parle de ces événements terribles qu'avec une grande circonspection, depuis que Bossuet a prononcé ces terribles paroles : « Les *templiers avouèrent dans les tortures : ils nièrent dans les supplices.* » Tous les jugements qui seront prononcés dans des procès où l'on instruit avec la torture, sont des jugements que la postérité doit à son tour examiner avec circonspection. Feller dit à ce sujet[1] : « Clément se joignit à Philippe le « Bel pour exterminer l'ordre des templiers. On connaît « les jugements divers que les historiens ont portés de « cette abolition ; il paraît indubitable que le pape et le « roi ont eu de très-grands torts, au moins dans la ma- « nière de procéder. » Enfin, il paraît certain que si le pape se fût trouvé en Italie, la condamnation des templiers aurait pu avoir lieu, mais avec d'autres formes, avec des ménagements et un esprit de justice plus impartial ; et que le procès n'aurait pas commencé par la question et des supplices préliminaires plus affreux que la mort même, qui fut définitivement prononcée quand on pensa avoir *suffisamment entendu la cause*, c'est-à-dire, *arraché les cris de la douleur.*

Nous ajouterons ici une autre réflexion. Dans la *politique mauvaise, perfide* et *perverse*, il arrive quelquefois que, pour obtenir un résultat auquel s'opposent de graves obstacles et un esprit d'équité généreuse et sincère, on jette *dans les affaires* une autre réclamation inventée pour le besoin de la première poursuite, et dont on est prêt à faire bon marché si celle-ci réussit complétement. Par exemple, ici les conseillers de Philippe le Bel demandèrent *les biens* plutôt que *la vie* des templiers ; puis ces

[1] Feller, II, 280.

conseillers mêlèrent à cette *affaire* des biens, déjà si ignoble, la demande d'une condamnation contre Boniface VIII. Un pape pouvait-il accorder cette condamnation? Non : je sais bien qu'il ne fallait accorder ni *l'une* ni *l'autre*. Mais enfin il arriva que les conseillers abandonnèrent la seconde poursuite, tout en étant prêts à la recommencer si la première demande était refusée. Ces temps-là n'apprendraient rien à tous les perfides de nos jours, qu'on a accusés d'être si habiles dans le mal. Ici, bien loin de me montrer *laudator temporis acti, louangeur du temps passé*, je crois que personne, de nos jours, n'a eu une pensée plus infernale que celle qui a demandé et obtenu *les biens* des templiers auxquels on aurait laissé sans doute *la vie*, si au quatorzième siècle on n'avait pas su déjà que c'étaient les *morts seuls qui ne revenaient pas*.

Le concile de Vienne condamna Jean d'Olive; c'était un franciscain apostat, né près de Béziers. Il prétendait que la vie évangélique consiste en cela : qu'il ne faut rien posséder, rien, même en commun, et que tous les clercs séculiers et réguliers, possédant de cette manière, sont dans le péché.

Le concile condamna les *fraticelli* ou *bizochi*. Ces hérétiques, corrupteurs des veuves, des matrones et des vierges, les attiraient avec une feinte dévotion à des sacrifices nocturnes. Ils avaient eu pour chefs, en 1294, deux apostats franciscains, Pierre de Macerata et Pierre de Fossombrone. Entre autres erreurs, ils soutenaient que le pape n'avait pas l'autorité d'interpréter la règle de Saint-François; qu'eux seuls formaient la véritable Église; qu'aucun autre, excepté eux seuls, ne pouvait s'appeler ni pape ni évêque; que les églises et les ecclésiastiques ne

peuvent ni acquérir ni posséder aucun bien ni propriété.

Le concile condamna les *dolcinistes*, fondés, vers l'an 1305, par Dolcino de Novare, disciple de Gérard Segarelli, Parmesan. Sous un extérieur religieux et composé, ils autorisaient les plus abominables débauches, et prétendaient que leur doctrine était la troisième loi qui perfectionnait celle de Jésus-Christ.

Les *bégards* ou les *béguins* furent aussi condamnés. Leurs crimes étaient tels, que la prudence ne permit pas à Clément de les rappeler dans la bulle de condamnation. Ces hérétiques avaient pris leur nom d'une société de dames dévotes, instituée dans les Pays-Bas, où elles se sont conservées avec une édification générale jusqu'à nos jours. Elles ne furent pas comprises dans la sentence du concile de Vienne, qui les a précisément exceptées.

Dans ce concile, la fête du Saint Sacrement, instituée par Urbain IV, fut ordonnée pour toute la chrétienté.

Ensuite les lois de Grégoire X, sur l'élection des papes, furent confirmées.

Le 5 mars 1313, Clément canonisa Célestin V. Peu de temps après, les nouvelles d'Italie devinrent plus affligeantes. Les Guelfes et les Gibelins continuaient une guerre implacable. Bientôt le pape voulut partir pour Bordeaux, espérant que le voyage rétablirait sa santé; mais, en chemin, il ne put continuer le voyage, et il mourut le 20 avril 1314, le jour même où, deux ans auparavant, le grand maître des templiers avait été brûlé; la même année, le roi Philippe mourut le 29 novembre.

Clément avait gouverné l'Église huit ans dix mois et quinze jours, et il fut enterré à Carpentras, et de là transporté près de Bazas en Gascogne.

Le saint-siége resta vacant deux ans cinq mois et dix-sept jours.

Platine ne prend aucun intérêt aux templiers. Le pape *templarios sustulit in maximos errores prolapsos, qui Christum scilicet abnegabant, eorumque bona Hyerosolymitanis militibus addixit :* « Le pape abolit les templiers, tombés dans les plus grandes erreurs. Ils reniaient Jésus-Christ, et il donna leurs biens aux religieux de l'ordre de Jérusalem. » Renier Jésus-Christ, c'est plus qu'une erreur, c'est une horrible impiété. La belle latinité est un grand mérite quand on écrit dans la langue de Suétone, qui a employé le mot de *sustulit* à propos du crime de Néron contre sa mère. Mais la belle latinité ne dispense pas de ce *soin d'expressions*, de cette *étude des nuances*, de cette *vérité de logique*, enfin de cette *piété de paroles*, dans les questions religieuses, que les anciens possédaient si bien et à leur manière, et dont ils nous ont laissé de si élégants modèles.

198. JEAN XXII. 1316.

Jean XXII s'appelait d'abord Jacques d'Euse; il était né à Cahors, d'Armand d'Euse, que saint Antonin croit avoir été savetier, que Villani assure avoir été aubergiste, mais qu'Albert de Strasbourg, auteur de ce temps, soutient avoir appartenu à une famille noble; ce qui est plus vraisemblable, car Albert avait été envoyé à Avignon par l'évêque de Strasbourg, dans le temps de Benoît XII. Quoi qu'il en soit de cette nouvelle origine, que Baluze ne veut pas révoquer en doute, Jacques, de l'évêché de Fréjus, avait été transféré à celui d'Avignon par Clément V, qui, en 1312, le fit cardinal-évêque de Porto.

Après la mort de Clément V, vingt-trois cardinaux, six Italiens et dix-sept Français, se renfermèrent en conclave dans le palais de l'évêque de Carpentras. Ils n'étaient pas, pour la plupart, décidés à nommer un cardinal de la Gascogne, comme prétendaient quelques cardinaux de cette province. Alors les parents de Clément V, ainsi qu'on l'a dit, ennuyés de l'insuffisance des scrutins et des ardeurs de la saison, mirent le feu au conclave; les électeurs furent obligés d'en sortir par une ouverture faite à la hâte à un des murs du palais. Cela arrivait le 23 juillet 1313; il y avait trois mois qu'ils étaient assemblés. Les habitants de Carpentras s'étaient soulevés à ce sujet, les domestiques des cardinaux avaient montré des exi-

gences envers des habitants qui résistaient à des demandes inconsidérées. Les cardinaux dispersés tardaient à se réunir, et pendant ce temps-là l'Église languissait dans une anarchie honteuse.

Philippe, comte de Poitiers, frère du roi Louis X, à qui il succéda, força les cardinaux à rentrer dans le conclave le 23 juin 1316; on avait préparé, à cet effet, le couvent des dominicains à Lyon. Quarante jours après, laissant de côté deux cardinaux qui s'étaient partagé les voix, les électeurs créèrent pape Jacques d'Euse, qui prit le nom de Jean XXII.

Il fut couronné dans la même ville de Lyon, le 5 septembre de la même année, par le cardinal Napoléon Orsini, le premier de l'ordre des diacres; c'était le même qui avait posé la tiare sur la tête de Benoît XI et de Clément V.

Jean XXII déclara qu'il entendait faire sa résidence à Avignon, et il partit pour cette ville, où il arriva, par le Rhône, le 2 octobre.

On a publié que les cardinaux, ne pouvant pas s'entendre, avaient, par compromis, chargé Jacques d'Euse de nommer le pape, et qu'il avait dit : *Ego sum papa.* Cette fable n'est plus admise par aucun écrivain; au contraire, Jacques fut nommé à l'unanimité : d'ailleurs il eût fallu dire : *Nos sumus papa.* Les menteurs sont toujours maladroits.

Le 17 décembre, il nomma huit cardinaux, dont sept Français et un Italien. Ce procédé, comme il était arrivé sous le règne précédent, produisit une impression défavorable, même sur les habitants d'Avignon. Parmi les cardinaux français se trouvait Jacques de Voye, de Cahors, fils d'une sœur du pontife. L'Italien nommé cardinal s'appelait Gaëtan Orsini.

Le roi d'Angleterre, Édouard II, envoya auprès de Jean XXII des ambassadeurs pour s'excuser de n'avoir pas payé le tribut promis par le roi Jean, son prédécesseur, au pape Innocent III. Il y avait vingt-quatre ans que ce tribut n'était pas acquitté. Les ambassadeurs donnaient pour excuse l'épuisement du trésor royal, la nécessité de payer des dépenses de guerre. Ils remirent au pape mille marcs pour une année du tribut, et promirent de payer en six ans l'arriéré réclamé par la cour romaine.

Jacques d'Aragon envoya aussi des ambassadeurs chargés de prêter serment de fidélité au nom de ce prince, roi tributaire des royaumes de Sardaigne et de Corse, « en qualité de gonfalonier, d'amiral et de capitaine général de l'Église romaine. » Tous ces titres sont rappelés dans une lettre conservée au château Saint-Ange.

Philippe le Long, frère de Louis X le Hutin, ayant été couronné roi de France, et ayant écrit ensuite au pape pour lui promettre d'être toujours prêt à servir l'Église, le pape le remercia avec affection; et dans une lettre secrète, mais qui a été connue, il l'exhorte à ne pas parler pendant les offices divins; à se revêtir, comme avaient fait ses ancêtres, d'un manteau long; à s'abstenir de souffrir que les tribunaux fussent ouverts les jours de fête; à lire lui-même les lettres du pape, des rois et des princes, et à déchirer ces lettres sur-le-champ, à moins qu'il ne se hâtât de les placer dans un lieu sûr. Si le roi suivait de tels conseils, il éviterait de grands dangers. Voilà de singuliers conseils : il est probable que le roi les avait mérités.

A cette époque, des troubles domestiques s'étant élevés à la cour de Denis, roi de Portugal, le pape eut la satisfaction de les apaiser.

Le 7 avril 1317, le pape canonisa le fils de Charles II, saint Louis, évêque de Toulouse, qui avait été son disciple, et il érigea le siége de Toulouse en archevêché. Jean a fondé, à lui seul, beaucoup d'évêchés en France : on compte Montauban, Rieux, Riez, Lombez, Saint-Papoul, Lavaur et Mirepoix, tous alors suffragants de Toulouse; puis Limoux, qui fut transféré à Aleth; Saint-Pons, près de Narbonne; Castres, démembré d'Albi; Condom, qui était une abbaye comme celle de Tulle; Périgueux, démembré de Sarlat; Saint-Flour, Vabres, Maillezais, et Luçon.

Jean, voyant que dans le royaume d'Aragon il n'y avait d'autre archevêché que celui de Tarragone, érigea en métropole la cathédrale de Saragosse. Saint Bonaventure, dans le chapitre général célébré en 1263 à Pise, établit, pendant qu'il était général de l'ordre des mineurs, que ses religieux, au coucher du soleil, exhorteraient les fidèles, au son de la cloche, à saluer de trois *Ave Maria* la très-sainte Vierge. Il croyait que c'était à cette même heure qu'avait eu lieu la salutation angélique. L'Église de Saintes, en France, ayant adopté cet usage, Jean XXII le confirma par une bulle du 13 octobre 1318, et ensuite par une autre bulle du 7 mai 1327. Dix jours d'indulgences étaient accordés à ceux qui réciteraient, à genoux trois fois, cette salutation. Il fut ordonné aussi au vicaire pontifical résidant à Rome d'y prescrire le même usage, en accordant les mêmes indulgences.

Le roi de Portugal Denis avait fondé l'ordre militaire de Jésus-Christ, pour réprimer, dans ce royaume, les déprédations des Sarrasins : Jean confirma cet ordre au mois de mars 1319, en lui donnant pour premier grand maître Gilles Martins, déjà grand maître de l'ordre d'Avis.

Les pontifes étaient mêlés à toutes les affaires politi-

ques. Il ne sera pas inutile de prouver qu'ils les comprenaient hautement, qu'ils s'en occupaient avec zèle, et qu'au besoin ils savaient rendre bon compte des négociations du monde entier.

Philippe le Long montrait quelque disposition à remplir le vœu qu'il avait fait de se rendre en terre sainte. Jean l'invita à différer encore ce voyage, et il lui donnait les raisons que nous allons rapporter :

« La paix, qui serait nécessaire pour une telle entreprise, est presque bannie de la chrétienté ; l'Angleterre et l'Écosse sont animées l'une contre l'autre ; les princes d'Allemagne se font mutuellement la guerre ; les rois de Sicile et de Trinacrie n'ont entre eux qu'une trêve de peu de durée, et ne sont point disposés à la paix ; les rois de Chypre et d'Arménie sont continuellement en soupçon et en défiance l'un de l'autre. Les rois d'Espagne sont assez occupés pour la garde de leurs frontières contre le royaume de Grenade; les villes de la Lombardie s'élèvent l'une contre l'autre ; elles sont divisées au dedans, remplies de haines et de cabales, et le pays est plein de tyrans qui persécutent, par le fer et par le feu, ceux qui refusent de leur obéir. Gênes, cette ville si célèbre et si commode pour le passage d'outre-mer, est désolée elle-même par ces divisions, et presque destituée de tout secours. La mer est impraticable en ces quartiers-là ; par terre, les chemins ne sont pas libres : enfin, tous ces pays sont plus capables de nuire que d'aider à l'entreprise. Considérez enfin le misérable état des hospitaliers, dont l'ordre est quasi prêt à tomber en ruine, puisqu'il doit à deux seules compagnies plus de trois cent soixante mille florins [1]. Et cepen-

[1] Et ces immenses biens des templiers, dont une grande partie avait dû être attribuée aux hospitaliers, que sont-ils devenus? Sou-

dant c'était de cet ordre qu'on avait sujet d'espérer le plus de secours. »

La croisade fut différée. Il faut convenir que, dans les nonces de Jean, on doit voir des hommes habiles et zélés, puisqu'ils l'instruisaient si bien de l'état des choses dans le monde catholique.

Jean était très-affectionné à l'ordre de Saint-Augustin, dont il avait fait partie; en signe de gratitude, il lui assigna trois charges de l'Église romaine : celles de *sagrista*, de *bibliothécaire*, et de *confesseur* du pape. Ils jouirent de ces charges jusqu'en 1472. Alors Sixte IV, ayant fondé la bibliothèque Vaticane, partagea ces offices en les ôtant aux augustins. Sous Alexandre VI, les augustins reprirent l'office de *sagrista*, qui leur fut accordé à perpétuité, et qu'ils possèdent encore. Les deux autres charges sont distribuées au gré des pontifes.

En 1320, il n'y avait pas un lieu de l'Europe qui ne fût ravagé par la guerre; le saint-père n'épargna aucun soin pour concilier les esprits; il pensa, comme ses prédécesseurs, que c'était la plus belle mission d'un pontife. En même temps il conseillait d'épargner les chrétiens, et de tourner les armes contre les ennemis du Christ, en Syrie.

En 1320, il y eut une promotion de sept cardinaux français; tous étaient des hommes distingués par leur science et par leur piété. On crut avoir beaucoup fait pour l'Italie, en nommant cardinal Raymond Ruffo, originaire de Naples, mais né à Cahors. Plus que jamais on croyait que le sacré collége ne serait désormais composé que de person-

vent, dans un coin de l'histoire, on trouve l'explication de cette affreuse iniquité, restée dans l'ombre. L'*attribution* n'avait donc pas été respectée!

nages français. Ce pouvait être un grand honneur pour la France; c'était un grand mal pour la chrétienté.

Un théologien de Paris, Jean, affirmait qu'il fallait répéter à son propre curé la confession faite à des religieux : suivant lui, le pape ne pouvait permettre que les fidèles, en temps de Pâques, se confessassent à d'autres que leur curé. Le pontife ordonna à cet esprit turbulent de venir défendre sa doctrine dans un consistoire, où il fut convaincu d'erreur. Alors on lui commanda de rétracter sa doctrine : il montra sur-le-champ une obéissance exemplaire.

Une affaire d'un haut intérêt appela en ce moment toute l'attention du père de la chrétienté, et du chef suprême de tous les ordres de chevalerie fondés pour la délivrance de la terre sainte. Il avait reçu des plaintes contre les chevaliers teutoniques. Jean XXII leur écrivit à se sujet une lettre, où il disait d'abord : « Gédémius, duc des Lithuaniens, nous a mandé, par ses lettres et ses ambassadeurs, qu'il désire embrasser la religion chrétienne, nous priant de lui envoyer des personnes capables pour l'instruire et lui donner le baptême. Nous avons reçu sa prière avec grande joie, espérant que sa conversion pourra attirer celle d'une foule de païens de ces quartiers-là. »

La lettre de ce prince contient ensuite des plaintes contre les chevaliers teutoniques. Mindouf, son prédécesseur, qui vivait en 1255, s'était converti à la foi chrétienne, avec tous ses sujets ; « mais ils sont retournés à l'idolâtrie, par suite des insultes et de la violence des chevaliers teutoniques. Ils éloignent les missionnaires, soit religieux, soit séculiers, qui viennent travailler à la conversion des fidèles, et ils leur refusent la sûreté pour passer sur leurs terres. Loin de favoriser les nouveaux

chrétiens pour attirer d'autres païens à la foi, ils les réduisent à une servitude insupportable. Ils oppriment même les ecclésiastiques et les maltraitent jusqu'à les tuer, dépouillent les églises, les abattent ou les brûlent ; et après avoir ainsi traité les ecclésiastiques, ils les contraignent, par prison ou par menaces, de leur remettre les injures. Ils ont fait des cabales pour affaiblir dans le pays l'autorité du saint-siége, et empêchent d'aller en cour de Rome. Ils usurpent les droits de l'archevêque de Riga et de son église ; ils volent les bourgeois, ferment le port, et empèchent la liberté du commerce. Enfin, quand quelqu'un de leurs confrères est blessé par les ennemis dans un combat, ils achèvent de le tuer. »

Les chevaliers teutoniques étaient riches, et ils ont probablement abusé de leurs richesses ; mais il est difficile de ne pas trouver de l'exagération dans ces plaintes ; la cour d'Avignon a peut-être trop ajouté foi à ces dénonciations : cependant elle avait raison de redoubler toujours de surveillance.

Pour éteindre la fameuse question élevée en 1322, entre les dominicains et les frères mineurs, sur la pauvreté de Jésus-Christ et des apôtres, Jean déclara, en 1323, que la constitution dans laquelle Nicolas III avait concédé aux mineurs l'usage des choses dont il réservait le domaine à l'Église romaine, constitution expliquée ensuite et confirmée par Clément V, ne devait pas s'entendre des choses qui se consument par l'usage. Le pape ajoutait que ceux qui affirmeraient que Jésus-Christ et les apôtres ne possédèrent rien ni en commun ni en particulier, seraient rejetés parmi les hérétiques. En 1324, il condamna ceux qui oseraient contredire sa décision.

Devant cette détermination si solennelle du pape, Vital

et Bertrand de la Tour, cardinaux franciscains, et des évêques du même ordre, obéirent sur-le-champ. Ils avaient composé divers livres pour examiner cette controverse. Mais il y eut un opposant. Ce fut Michel de Césène, aussi de l'ordre des mineurs : depuis il fut condamné à l'unanimité par ses propres frères, ainsi que par ses élèves. Tous avaient embrassé ce parti pour flatter Louis de Bavière dans sa célèbre discussion avec le pape Jean[1].

Voici la cause de cette discussion. L'empereur Henri étant mort le 2 août 1314, les électeurs de l'Empire se rassemblèrent l'année suivante, pour nommer un successeur. Les uns élurent Louis de Bavière, les autres Frédéric, fils d'Albert d'Autriche. Chacun soutenait ses prétentions les armes à la main. Le saint-père, voyant que le Bavarois se faisait traiter comme empereur, tandis qu'il devait attendre la confirmation pontificale, le pria de reconnaître qu'il fallait que la *cause* de l'élection fût traitée devant le saint-siége : les deux compétiteurs furent cités, et invités à exposer les raisons sur lesquelles ils fondaient leurs droits à la couronne impériale. Louis ne voulut pas se soumettre à ce jugement, et même, en plusieurs circonstances, il prit la défense de ceux qui étaient condamnés pour hérésie. Jean ordonna que l'on ne communiquât plus avec ceux qui donneraient un appui à Louis, en tout ce qui concernerait l'Empire.

Le Bavarois en appela au pape mieux informé, et à un concile général : alors le saint-père priva le prince de tous droits, et l'excommunia comme protecteur des hérétiques *fraticelli* (*voyez* plus haut, page 119). Louis soudoya des écrivains qui, vendus à ses passions, composèrent des

[1] Novaes, IV, 95.

ouvrages dans lesquels ils prétendaient que Jean n'était pas vrai pontife. Le 20 octobre 1327, Jean excommunia encore Louis, comme ayant une cour composée d'hérétiques, de schismatiques et d'apostats. Louis déclara qu'il allait se rendre à Rome, où des séditieux promettainet de le servir. Quelques Romains plus fidèles avaient bien appelé le pape à Rome; mais il était malade, et âgé de quatre-vingts ans. Il n'avait pas osé entreprendre ce voyage.

Louis, arrivé à Rome, se fit couronner roi des Romains, dans la basilique Vaticane, par Jacques Alberti, évêque de Venise, et Gérard Orlandini, augustin, évêque d'Aléria, tous deux précédemment déposés et excommuniés.

Alors Louis montra un bien plus scandaleux exemple de l'oubli de ses devoirs chrétiens. Il se fit rendre compte des accusations que l'on portait contre le pape ; il le dégrada du pontificat, et le condamna à être *brûlé vif* comme hérétique et coupable du crime de lèse-majesté, pour avoir usurpé les droits de l'empereur, et pour avoir nommé des vicaires de l'Empire en Italie. Louis accordait plein pouvoir à la puissance séculière de châtier Jean, et il fit élire un antipape nommé Nicolas, dont nous parlerons plus tard.

Le saint-père, après avoir ordonné des prières publiques pour l'extinction du schisme, condamna de nouveau le Bavarois et excommunia l'antipape, ainsi que tous ceux qui avaient assisté à son élection, entachée d'intrusion.

Louis continua ses violences : il appelait le pape Jean de Cahors, et lui donnait aussi, par dérision, le titre de *prêtre Jean*.

Cependant le pontife n'oubliait aucun de ses devoirs : il canonisait le grand saint Thomas d'Aquin, gloire im-

mortelle de l'illustre ordre des frères prêcheurs, mort, à l'âge de quarante-neuf ans, en l'année 1274, comme nous l'avons dit, dans le monastère cistercien de Fossa-Nuova, diocèse de Terracine, pendant qu'il se rendait de Naples à Lyon. Depuis, saint Pie V, de l'ordre des dominicains, par une bulle du 11 avril 1567, a déclaré saint Thomas le cinquième des saints docteurs de l'Église.

On voulut, d'ailleurs, susciter de nouveaux embarras au pape, parce que comme docteur privé, et non comme docteur universel, il avait paru croire que les âmes purgées de toute faute, et entrées dans le ciel, ne jouissaient pas, avant le jour final, de la vue de Dieu. Le pape, quand il fut près de mourir, déclara, en présence des cardinaux, que les âmes purgées jouissaient sur-le-champ de la vue de Dieu. Il protestait qu'il n'avait entendu rien avancer contre la foi, et que s'il avait hasardé une proposition contraire aux saintes doctrines, il rétractait formellement cette proposition. Malheureusement l'acte qui fut dressé à ce sujet par son ordre ne put être achevé régulièrement, à cause de la mort du pontife. Alors le successeur de Jean, pour répondre à ses calomniateurs, publia une bulle, le 29 janvier 1336, où il établit la doctrine à laquelle Jean s'était fortement attaché avant de mourir, c'est-à-dire que les âmes purgées de toute faute jouissent sur-le-champ de la vue intuitive de Dieu. La même bulle porte défense d'enseigner le contraire, sous peine d'excommunication.

Dans sa promotion de cardinaux de 1331, Jean avait donné la pourpre à Talleyrand de Périgord, noble Français des comtes de ce nom, et parent de presque tous les princes de la France. Il était évêque de Limoges en 1324. En 1328 il fut transféré à Auxerre, ensuite, sur la demande du roi Philippe VI, créé cardinal-prêtre avec le titre de

San Pietro in vincoli. Il devint ensuite évêque d'Albano. Accusé plus tard par Louis de Hongrie, pour s'être immiscé dans les affaires de la succession du roi de Naples, Talleyrand fut déclaré innocent. Désigné en 1356 pour rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et celui de France, Talleyrand fut obligé de sortir du royaume de ce dernier. Nommé plus tard *légat à latere* pour la terre sainte, il mourut avant de partir. C'était, dit Novaes (IV, 104), un cardinal de grande autorité; il avait fondé à Toulouse le collége Périgord, et à Périgueux la fameuse chartreuse le Vauclair (*valle Chiara*).

Nous devons ici rendre une justice méritée à Jean XXII: il avait résolu de porter la résidence pontificale d'Avignon à Bologne, ainsi qu'il le promettait souvent au cardinal Napoléon Orsini; mais il y eut empêchement. On persuada à Jean qu'il devait, avant son départ, être assuré que Philippe de Valois avait pris définitivement le chemin de la terre sainte. Philippe ayant différé, Jean ne put accomplir son projet, d'autant plus honorable que le grand âge du pontife rendait ce dessein périlleux, et pouvait faire croire qu'il ne lui serait pas permis de l'accomplir (ce pape était né vers 1244).

En 1334, le pape réforma, et n'institua pas, comme ont dit quelques auteurs, le tribunal de la Rote, ainsi appelé parce que chacun exerce son office par tour ou *rota*. Ils étaient au nombre de quatorze; Sixte IV les réduisit à douze. Il y a trois Romains, les neuf autres appartiennent aux nations suivantes: un à l'Allemagne, un à la France, un à la Castille, un à l'Aragon, un à Venise, un à Milan, un à Florence et à Perugia alternativement, enfin un à Bologne, et un à Ferrare.

On a attribué à Jean XXII la bulle appelée Sabatina,

qui commence ainsi : *Sacratissimo uti culmine*, contenant des indulgences accordées aux carmes et à leurs alliés ; mais c'est une pièce contestée, comme l'ont prouvé divers critiques. (*Voyez* Papebrock et Noël Alexandre.) Nous parlerons de cette bulle au règne de Paul V.

Jean XXII ne reculait pas devant les plus pénibles travaux. Il avait pacifié l'Angleterre, secouru le roi de Majorque contre les Sarrasins, envoyé des missionnaires pour prêcher la foi aux infidèles. L'Église orientale essayait de triompher des Turcs. Dans une ligue contre eux étaient entrés les rois de France, de Sicile, de Chypre, d'Arménie, et l'empereur Andronic : les Vénitiens promettaient aussi des secours. Tous les princes avaient écouté les exhortations de Jean avec respect ; mais une émeute des Bolonais venait d'exciter vivement sa douleur : elle le conduisit au tombeau le 4 décembre 1334. Il avait, assure-t-on, quatre-vingt-dix ans. Le matin, ayant entendu la messe et communié, il se sentit plus affaibli que de coutume ; il appela six cardinaux, leur recommanda l'Église, ajouta quelques mots sur ses parents à qui il avait donné la pourpre, mais qu'il laissait pauvres.

« Jean, dit Novaes, portait une grande constance dans ses entreprises. Il était de petite stature, mais il avait acquis une vaste science[1] ; son esprit était profond et sagace, son cœur magnanime, sa prudence consommée. On le savait éloquent, sobre, frugal, modeste, juste, vif malgré son âge avancé, un peu facile à s'irriter : mais sa colère durait peu, et tout à coup, au milieu de quelques accès de pétulance, sa figure se rassérénait, et il riait de sa propre agitation, qui venait de finir. »

[1] Novaes, IV, 110.

On trouva son corps intact, quand on transporta, en 1759, son mausolée dans une autre partie de la cathédrale. On dit qu'il laissa dans le trésor vingt-cinq millions de florins d'or, dix-huit en comptant, et sept en vaisselle d'or, d'argent, et en bijoux. Novaes croit qu'il y a quelque exagération dans l'énumération de ce trésor, rapportée par Villani, peu favorable aux papes français.

Le saint-siége fut vacant quinze jours. Pierre de Corbario, que nous appelons Corbière, et qui fut antipape sous Jean XXII; avait été religieux franciscain, pendant quarante ans, au couvent d'Araceli; il obtint la faveur de Louis de Bavière; et quoique, comme *fraticello*, il eût dédaigné les honneurs, il se faisait suivre d'un pompeux cortége. Afin de conserver cette magnificence, il vendait les vases sacrés, les dignités, les priviléges, et cassait, pour de l'argent, les concessions faites par le vrai pontife. Abandonné de tous, il vint à Avignon demander pardon à Jean. Celui-ci le traita avec bonté, mais ne lui rendit pas une liberté dont il eût pu abuser. Corbière vécut trois ans et un mois sous une exacte surveillance, et mourut au mois de septembre 1333. Il fut enseveli dans l'église des frères mineurs, avec leur habit et des honneurs convenables.

Pendant ce règne, Hélyon de Villeneuve fut nommé grand maître des hospitaliers par un chapitre assemblé, sous les yeux mêmes du pape, à Avignon. Foulques de Villaret, précédent grand maître et conquérant de l'île de Rhodes en 1310, avait reçu de la cour romaine la confidence d'un grand secret. On voulait, dans les conseils pontificaux, que, pour éviter le sort des templiers, les hospitaliers devinssent souverains d'un point quelconque, où ils pourraient continuer de protéger la terre sainte.

Mais Foulques avait plus pensé à ses propres intérêts, peut-être, qu'à ceux de l'ordre, et même, par un fol orgueil, il avait excité une révolte. Le pontife pensa qu'Hélyon serait à la fois un dépositaire plus fidèle de ce secret, et un hospitalier disposé à n'aimer et à ne respecter que ses frères, sans chercher à les asservir; ce qui fut en effet.

199. BENOIT XII. 1334.

Benoît XII s'appelait d'abord Fournier, surnommé *de Nouveau*. Il était fils d'un meunier appelé Guillaume, et neveu, par sa mère, du pontife Jean XXII. Il naquit à Saverdun, près de Toulouse.

Après avoir embrassé l'état ecclésiastique dans l'abbaye de Bolbone, de l'ordre de Cîteaux, il alla étudier à Paris, où il était bachelier quand on l'élut abbé de Fontfroide, du même ordre. Il fut évêque de Pamiers pendant neuf ans, puis de Mirepoix pendant vingt-deux mois, et finalement prêtre-cardinal de Santa Prisca. Ce fut à Jean XXII qu'il dut cet honneur en 1327 : on l'appelait le *cardinal Blanc*, parce qu'il avait été cistercien, et non pas carme, comme l'ont dit quelques auteurs réfutés par Baluze.

Le 13 décembre 1334, vingt-quatre cardinaux s'étaient réunis en conclave à Avignon, sous la garde du comte Monasi, sénéchal de Robert, roi de Naples, souverain d'Avignon et du comté de Noailles, maréchal de la cour romaine, et gouverneur du comtat Venaissin. On offrit alors le pontificat au cardinal Jean de Comminges, à la condition qu'il ne retournerait pas à Rome. Il répondit qu'un pacte semblable était préjudiciable à l'Église ; qu'il désirait plutôt se voir dépouillé du chapeau rouge, que d'obtenir le pontificat à de si indignes conditions. Il ajouta que par

de telles propositions on prolongeait le danger de l'Église, qui se trouvait hors de son siége légitime et naturel. Alors on commença à parler indirectement du *cardinal Blanc*, estimé le plus infime du sacré collége. Peu à peu les cardinaux y pensèrent sérieusement; Comminges fut d'avis qu'il fallait lui donner toutes les voix : bientôt, sans scrutin, le *cardinal Blanc* fut nommé à l'unanimité.

Tous ceux qui avaient concouru à ce vote sans scrutin en étaient étonnés eux-mêmes. Personne ne le fut plus que Jacques Fournier, et il leur dit : « Qu'avez-vous fait, mes frères? Parmi tous, vous avez choisi le plus indigne. » On insista, et il accepta la tiare. Il prit le nom de Benoît, en mémoire du patriarche saint Benoît dont il avait suivi la règle pendant beaucoup d'années, et fut couronné le 8 janvier 1335, dans le couvent des dominicains, par le cardinal Napoléon Orsini, qui, comme on l'a vu, avait couronné les deux papes précédents.

Le lendemain, Benoît écrivit une lettre circulaire à tous les évêques et à tous les princes chrétiens, excepté à Louis de Bavière, excommunié par son prédécesseur, et à Frédéric, roi de Sicile, qui refusait de rendre hommage pour ce royaume.

Les cardinaux étaient pauvres; Benoît leur donna 120,000 florins d'or pour les mettre en état de subvenir à leurs besoins. Il en donna 50,000 pour réparer les temples et les palais ruinés de Rome.

Il s'occupa ensuite des moyens de détruire la simonie qui continuait ses ravages, d'établir une réforme salutaire dans les ordres religieux, et de pourvoir les églises de dignes pasteurs. Il désirait que le sacerdoce ne fût conféré qu'à des hommes de prudence, de bonté, *de littérature*; disant qu'il ne voulait pas *faire la boue splendide*. Il or-

donna aux évêques et aux abbés qui étaient à Avignon, de retourner dans leur résidence. Il condamna l'usage de Clément V et de Jean XXII, de donner en commendes les bénéfices, et ne fit une exception que pour ceux des cardinaux et des patriarches titulaires de l'Orient qui n'avaient pas d'autres ressources. Dans un esprit d'ordre, il supprima les *expectatives*, par lesquelles on conférait les bénéfices avant qu'ils fussent vacants. La France, l'Angleterre et l'Allemagne étaient inondées de ces faveurs illicites.

Il réforma la chancellerie, et il y établit des règles qui subsistent encore. Benoît avait formé le projet de retourner à Rome, parce qu'il partageait à cet égard les nobles sentiments du cardinal de Comminges : les Romains suppliaient, par leurs ambassadeurs, le nouveau pontife d'effectuer promptement ce retour du saint-siége; mais quelques cardinaux, accoutumés déjà à l'air de Provence, ne furent pas de ce sentiment; et, sous prétexte que les Bolonais, invités à recevoir d'abord le pape et son cortége, n'envoyaient que des réponses dilatoires, les mêmes cardinaux persuadèrent à Benoît qu'il devait faire fabriquer à Avignon un palais pontifical sur le sol même où était l'ancien, qu'alors on aurait fait démolir.

Cependant Alphonse, roi d'Aragon, et le roi Robert, rendirent foi et hommage, et payèrent le tribut convenu.

Dans le même temps, le pape, apprenant que des hommes choisis par des pèlerins pour expliquer à un confesseur le détail de leur faute, avaient été sacriléges et divulguaient la confession, ordonna que ces pervers fussent punis; et c'est depuis ce temps-là qu'il a été établi que les pénitenciers appartiendraient à diverses nations, et parleraient les langues les plus répandues.

Louis de Bavière avait fini par déplorer ses torts envers le saint-siége. Benoît, connaissant ce repentir, l'encouragea; mais d'imprudentes alliances contractées par ce prince le rejetèrent dans l'hérésie, et il encourut des excommunications nouvelles.

Ce fut à cette époque que Benoît rendit la bulle dont nous avons parlé plus haut, et où il fut déclaré que les âmes des justes, à peine sorties du corps, si elles ne doivent pas subir les peines du purgatoire, passent sur-le-champ à la céleste béatitude, qui consiste dans la vue de Dieu.

En 1338, Benoît créa six cardinaux, cinq Français et un Italien. C'était encore la même politique de préférence. Les Italiens continuèrent de se plaindre, les Bolonais ne voulurent pas se soumettre; le pape révoqua les priviléges de l'université de cette ville, et il ordonna aux professeurs et aux écoliers d'en sortir. Ainsi elle perdait sa splendeur et ses richesses; les Bolonais finirent, pour obtenir leur université, par reconnaître l'autorité du saint-siége.

Pendant tout le temps de son pontificat, Benoît faisait voir qu'il n'avait pas de parents.

Il mourut le 25 avril 1342, après avoir gouverné l'Église sept ans quatre mois et six jours.

Il disait quelquefois que le saint-père n'avait pas de famille, et que le vrai prêtre, selon l'ordre de Melchisédech, ne devait avoir ni père ni généalogie. Benoît n'avait qu'une nièce, et il voulut la marier à un simple marchand de Toulouse, refusant de hauts personnages qui la demandaient avec instance.

Benoît, quoiqu'il ignorât la politique, était orné d'un grand savoir, rempli de saintes intentions et d'une grande intégrité de mœurs. Dieu fit éclater quelques miracles à la

mort de ce pontife. Le saint-siége resta vacant onze jours.

Benoît ne fut presque jamais soumis à la volonté du roi de France.

Platine dit que Benoît aimait et recherchait les bons, et qu'il haïssait et repoussait les méchants. Platine dit aussi : ZORUM *pictorem illa ætate egregium, ad pingendas martyrum historias, in ædibus ab se structis, conducere in animo habuit :* « Il eut l'intention d'appeler auprès de lui, dans les habitations qu'il avait construites, *Zorus*, peintre fameux de ce temps, pour représenter les histoires des martyrs. » Je soupçonne qu'il y a ici une faute d'impression dans Platine, et qu'il a voulu dire *Zotum* ou plutôt *Joctum*, c'est-à-dire Giotto, célèbre peintre qui a laissé de si belles fresques à Assise, qui avait déjà beaucoup travaillé à Avignon, et qui mourut en 1336, deux ans après l'élection de Benoît XII.

Voilà encore un pape né dans une condition obscure, et qui n'en fut pas moins un des plus respectables pontifes du catholicisme. Rien n'arrête l'action de la papauté, même hors de son principal et premier domaine. Représentée souvent par des hommes que la société condamne à une sorte de nullité, la papauté semble dire que tous les éléments, quels qu'ils soient, doivent lui obéir.

Elle a fait jusqu'ici les événements de cinq siècles, depuis Charlemagne. Persistons à contempler son pouvoir comme immense. Tout lui est bon, le grand, le petit, le fils du prince, le fils du meunier : elle doit aimer, consoler, instruire, civiliser ; elle établit des académies qui, recevant de tous points des élèves, rendent avec une noble usure plus qu'elles n'ont reçu. Dans l'universalité des conditions diverses, la papauté choisit avec discernement :

tout ce qui devient pieux et savant lui devient un ornement et une gloire. L'égalité entre les hommes a été inventée là, et mise en pratique avant d'être rêvée par les philosophes modernes.

200. CLÉMENT VI. 1342.

Clément VI, auparavant Pierre Roger, était de la noble famille de Beaufort, dont Baluze présente la généalogie. Il naquit dans un village dépendant du château de Maumort, diocèse de Limoges, en France. A l'âge de dix ans, il prit l'habit de bénédictin dans le couvent de la Chaise-Dieu, en Auvergne. A trente et un ans, il était professeur de théologie à Paris, précepteur de Charles, marquis de Moravie, qui fut ensuite empereur sous le nom de Charles IV ; enfin, proviseur de la Sorbonne. Devenu abbé du monastère de Fécamp, en Normandie, il fut envoyé par Jean XXII comme nonce à Londres et à Paris, chargé d'éteindre la guerre qui divisait les deux capitales. Il devint ensuite évêque d'Arras, et en même temps garde des sceaux et chancelier du roi; puis, en 1329, archevêque de Sens et archevêque de Rouen. Benoît XII lui donna le titre de cardinal des saints Nérée et Achillée.

Le second jour du conclave, dans lequel s'étaient enfermés dix-sept cardinaux (un seul était resté dehors à cause d'une attaque de goutte), et treize jours après la mort de Benoît XII, Pierre Roger fut élu pape, à l'âge de cinquante ans, le 7 mai 1342. Le pontificat lui avait été prédit par Étienne Aldebrand, prieur ou curé d'un monastère, lorsque Pierre, quittant Paris pour aller à la

Chaise-Dieu, fut dépouillé par des voleurs dans le bois de Randan. Le prieur donnait à Pierre les habits nécessaires pour continuer son voyage; celui-ci, plein de reconnaissance, dit au prieur : « Et quand pourrai-je récompenser ce bienfait? — Alors que vous serez pape, » lui répondit le prieur avec une grande présence d'esprit. En effet, quand il fut pape, Pierre envoya chercher le prieur, le fit camérier d'honneur, puis archevêque d'Arles, ensuite de Toulouse.

Le nouveau pontife avait pris le nom de Clément VI : il fut couronné le 19 mai, jour de la Pentecôte, dans l'église des dominicains, et il en sortit avec une pompe magnifique pour traverser les plus belles rues d'Avignon. Jean, duc de Normandie, héritier de la couronne de France, tenait la bride du cheval du pape : on remarquait la présence de Philippe, duc de Bourgogne, et de Humbert, dauphin, duc de Viennois.

Le pape fit part de son exaltation à tous les souverains de l'Europe, les exhortant à gouverner leurs peuples avec douceur, à soutenir la religion de toutes leurs forces, et à maintenir la pureté de la foi.

Il ordonna que toutes les grâces qui lui seraient demandées fussent expédiées gratuitement pendant deux mois. A cette occasion, tous les ecclésiastiques de l'Europe accoururent pour jouir des fruits de cette nouvelle faveur. Il en arriva près de cent mille, qui retournèrent dans leur patrie comblés de grâces et remplis de gratitude. Benoît, à cause de sa sévérité, avait eu pour système de ne pas nommer à beaucoup de bénéfices; Clément n'en laissa aucun vacant. Il fit un grand nombre de réserves dans les évêchés et dans les abbayes, regardant comme nulles les élections des chapitres et des communautés; et quand on lui

représentait que ses prédécesseurs n'avaient pas tenu une telle conduite, il répondait qu'ils n'avaient pas su être papes.

Aussitôt que la nouvelle de l'élection du pontife parvint à Rome, les Romains, comme ils avaient fait sous Clément V, sous Jean XXII et sous Benoît XII, expédièrent dix-huit ambassadeurs, parmi lesquels il y en avait six de chacun des trois États, choisis par les premières maisons de Rome. A la tête de cette ambassade étaient Étienne Colonna et François de Vico.

On expédia ensuite une nouvelle ambassade. Le célèbre François Pétrarque, orné, l'année précédente, de la couronne poétique de laurier, faisait partie de la nouvelle mission. Les deux ambassades étaient chargées d'insister pour que le pape se rendît à Rome avec sa cour.

Le pape dit que cela n'était pas encore possible, et donna pour raison la nécessité de réconcilier des princes catholiques; car la guerre durait encore entre les Français et les Anglais. Il alléguait aussi pour motif la nécessité de remédier aux maux de l'Espagne, qui se trouvait dans un état malheureux.

Clément, après avoir donné ces réponses de bonne foi, employa toute son activité pour détruire le fléau de la guerre. Il publia une sentence d'excommunication contre quiconque aurait armé un vaisseau pour faire une descente en France, et contre quiconque prétendrait faire une incursion en Angleterre. Par ces divers moyens, il obtint un armistice de trois ans; en même temps il rétablit la paix entre Pierre, roi d'Aragon, et Jacques, roi de Majorque.

En 1342, il y eut une promotion de cardinaux, dans laquelle on comptait neuf cardinaux français et un italien.

La majeure partie des Français appartenaient au pape par les liens du sang. Nous nous abstiendrons dorénavant de toute récrimination à cet égard. Il y avait, apparemment, une nécessité fatale et violente qui agissait sur l'esprit des papes d'Avignon.

Le 19 janvier 1343, Robert, dit le Sage, roi de Naples, mourut en laissant ses États à Jeanne, fille de Charles, son fils, et femme d'André, roi de Hongrie. Les États devaient être gouvernés par une régence qu'avait nommée le roi, jusqu'à ce que les deux jeunes époux eussent atteint l'âge de vingt-cinq ans.

Le saint-père prétendit que lui seul avait droit d'administrer ce royaume, qui dépendait du saint-siége ; et il nomma pour gouverner en son nom le cardinal Aymery de Chastellux, jusqu'à ce que la reine Jeanne eût atteint décidément l'âge de la majorité. Les régents nommés par Robert obéirent eux-mêmes aux ordres du pontife, qui, tranquillement, gouverna le royaume dans la personne de son légat.

On allait couronner les deux jeunes époux, lorsque, la nuit qui précéda la cérémonie, le malheureux prince André fut étranglé.

Quelques traîtres, par ordre, dit-on, de sa propre femme, commirent ce crime. A cette nouvelle, le pape envoya à Naples le cardinal Bernard de Poyet, avec mission de suivre le procès fait à la reine, soupçonnée d'avoir ordonné la mort de son époux, jeune homme de dix-neuf ans. Elle ne fut jamais convaincue de ce crime. L'année suivante, elle épousa Louis, prince de Tarente.

En 1344, le 27 février, le pape donna le chapeau à deux Français.

Clément, en 1344, couronna roi des îles Fortunées,

aujourd'hui appelées Canaries, Louis de la Cerda, comte de Clermont, prince royal d'Espagne, qui prêta serment de rester tributaire du saint-siége, moyennant un cens annuel de quatre cents florins d'or. Il ne restait à ce nouveau roi qu'à conquérir ce royaume, qu'il avait obtenu à la condition d'y établir la foi catholique. Cette entreprise fut exécutée par un autre. Les descendants de la Cerda font aujourd'hui partie de la famille Medina Celi.

Clément continuait d'inviter les princes à se tenir prêts pour une croisade qu'il avait publiée en 1343. A l'occasion de cette entreprise, il avait écrit au grand maître des chevaliers de Rhodes une lettre remarquable, parce qu'il y est indirectement question des templiers.

Hélyon de Villeneuve reçut cette remontrance :

« Nous avons appris, de plusieurs personnes considérables, que vous et vos frères ne faites aucun bon usage des biens innombrables[1] que vous possédez, tant au delà que deçà de la mer[2]. Ceux qui en ont l'administration montent de bons et grands chevaux, font bonne chère, sont superbement vêtus, se servent de vaisselle d'or et d'argent, nourrissent des chiens et des oiseaux pour la chasse, amassent de grands trésors, et font peu d'aumônes.

« Enfin, ils ne paraissent pas se mettre en peine de la foi et de la défense des chrétiens, principalement d'outre-

[1] Voilà les chevaliers de Rhodes devenus riches, eux qui avaient tant de dettes sous le règne de Jean XXII. Les nonces de ce dernier donnaient-ils donc d'autres informations que ceux de Clément VI? (Voyez plus haut, page 126.)

[2] Des écrivains italiens ont prétendu que les trésors des templiers avaient été séquestrés en France par le fisc, et qu'une partie des biens-fonds avait été en effet remise aux hospitaliers.

mer, pour laquelle ces *grands biens leur ont été donnés*[1]; c'est pourquoi l'on a délibéré s'il serait à propos que le saint-siége créât un nouvel ordre militaire qui serait doté d'une partie des biens du vôtre, afin qu'il y eût de l'émulation entre ces deux ordres, comme autrefois entre vous et les templiers.

« Il va être entrepris une autre expédition : vous êtes invités à y concourir. Plusieurs se plaignent qu'il y a de grandes inimitiés entre vous, et que vous ne payez pas les pensions de vos frères servants et de vos prêtres. »

Le reproche est amer, mais il était daté à peu près des lieux où l'on avait brûlé Jacques Molay.

Villaret avait travaillé pour lui-même, et il en fut puni. Villeneuve ne voyait que l'ordre, et ses droits de souveraineté. Quelques membres abusaient des vertus de leur grand maître. Villeneuve n'avait aucun tort, et il fallait qu'il subît les reproches.

L'armée chrétienne partit, assiégea et prit Smyrne. Les hospitaliers répondirent par des victoires aux accusations que leurs ennemis avaient portées devant le pape.

Alors le saint-père concéda à Othon, duc de Bourgogne, et à Jean, duc de Normandie, ainsi qu'à Philippe, roi de France, et à la reine son épouse, le privilége de commu-

[1] Est-ce qu'on aurait voulu prendre tous les biens des templiers en deux fois? d'abord n'en saisir qu'une partie, se donner la gloire d'en attribuer la moitié à de plus dignes, et enfin s'emparer de tout? Les gouvernements laïques méritaient bien les leçons que leur donnaient les papes. Du reste, Clément, s'il est bien informé, ne parle que pour la morale, la justice et la vérité; et Fleury, qui rapporte cette lettre, ne donne à ce pape aucun éloge. Toujours le sarcasme devant ce qui paraît blâmable sans l'être quelquefois, et jamais une louange pour ce qui est sage et de bon exemple.

nier sous les deux espèces. Ces souverains ne firent usage de ce droit que le jour de leur couronnement, et ensuite à l'article de la mort.

« Bercastel [1] dit que la communion sous les deux espèces, en usage ordinaire au commencement du douzième siècle, était, depuis le treizième, uniquement réservée aux prêtres de l'Église latine : cependant, ajoute Novaes [2], nous ne trouvons ni loi ni constitution pour ce changement, qui s'introduisit d'une manière insensible. »

Jacques, dépouillé de son royaume de Majorque par Pierre, roi d'Aragon, recourut au souverain refuge, commun à tous les souverains ; et il obtint de la cour d'Avignon une protection tout à fait réparatrice.

Louis de Bavière ne revenait pas, comme il avait essayé de le faire, à de meilleurs sentiments. L'excommunication lancée par les prédécesseurs de Clément fut renouvelée ; sur la demande du pape, les électeurs s'assemblèrent, et nommèrent roi des Romains Charles IV, de la maison de Luxembourg, marquis de Moravie, et fils de Jean, roi de Bohême ; il fut couronné à Rome, et resta pacifique possesseur de l'Empire après la mort de Louis, qui arriva en 1347. On vit cesser alors les grands maux qui avaient apporté tant de troubles en Allemagne et en Italie.

Nous avons à rendre compte de la tentative faite en 1347 par Colà de Rienzi. Il se constitua le tyran de Rome, donnant à entendre au peuple qu'il fallait restaurer l'antique splendeur de la république romaine, et il se déclara le tribun de sa nouvelle république. Le légat du pape ne

[1] Novaes, IV, 134.
[2] *Hist. de l'Égl.*, tom. XIV, pag. 111.

tarda pas à profiter des fautes de cet insensé rénovateur d'une autorité devenue impossible. Après plusieurs mois de tyrannie (1348), il fut excommunié; lui-même il déposa ses insignes de tribun, et il tomba entre les mains des agents du saint-père, qui le tinrent prisonnier. Sous le règne d'Innocent IV nous aurons occasion de parler encore une fois de Rienzi.

La même année, Clément canonisa saint Yves de Tréguier, et Robert, fondateur et premier abbé du monastère de la Chaise-Dieu.

Ce fut encore en 1348 que le pape acheta, de la reine Jeanne, souveraine de la Provence, la ville et les dépendances d'Avignon, moyennant une somme de 80,000 florins d'or.

Villani dit que la somme demandée ne fut que de 30,000 florins; mais une foule d'autres écrivains la portent à 80,000. L'empereur Charles IV confirma l'acte de vente par un édit du 1er novembre suivant.

La secte des *flagellants*, née en Italie vers 1260, fut condamnée par le pape en termes très-sévères. Ces misérables continuaient d'enseigner, entre autres impiétés, que personne ne pouvait se sauver s'il n'était baptisé dans son propre sang, qu'il fallait faire couler à force de coups de fouet. Pour ces hérétiques le baptême d'eau était inutile. La bulle de Clément condamnait spécialement ceux qui, sortis de la Hongrie, se flagellaient publiquement dans les rues, et donnaient ainsi un spectacle aussi cruel que dégoûtant.

Les Romains avaient demandé à Clément trois faveurs le jour de son avénement au trône : la première était d'accepter, sa vie durant, non comme pape, mais comme Pierre Roger, les titres de sénateur, de capitaine, et

d'autres charges de la ville ; la seconde, de venir habiter le palais de Saint-Jean de Latran, contigu à l'église, la mère de toutes les églises et le propre siége du pontife ; la troisième, de considérer que peu de personnes pouvaient jouir du jubilé accordé par Boniface VIII tous les cent ans. Ainsi le pape était conjuré de réduire le jubilé à cinquante ans.

A la première demande le pape avait répondu, deux mois après, qu'il acceptait les charges dont ils savaient bien qu'il était le maître ; qu'il nommerait les personnes qui, en son nom, gouverneraient Rome, sans préjudice de sa souveraineté pontificale. A la seconde demande il avait répondu qu'il habiterait encore Avignon, pour réconcilier les princes catholiques, et suivre de plus près les négociations. Nous avons déjà fait connaître plus haut cette détermination de Clément.

A la troisième demande il répondit qu'il consentait à être agréable aux Romains, et que, pour leur complaire, le jubilé de l'année sainte serait célébré tous les cinquante ans, et que le prochain jubilé aurait lieu en 1350. La même constitution portait qu'à la visite de Saint-Pierre et de Saint-Paul il faudrait ajouter la visite de Saint-Jean de Latran. Grégoire XI, par sa constitution *Salvator noster*, en date d'Avignon le 29 avril 1373, ordonna que l'on ferait aussi la visite de Saint-Jean de Latran.

Le cardinal Annibal de Ceccano, légat à Rome, eut ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la tranquillité ne fût pas troublée dans le prochain jubilé, et pour que les pèlerins trouvassent les secours, les vivres, la protection qui étaient nécessaires.

De Noël à Pâques on compta un million et deux cent mille pèlerins, parmi lesquels beaucoup de personnages

d'un haut rang, entre autres Louis, roi de Hongrie.

Florence sollicitait en ce moment l'érection d'une université, et cette ville obtint ce privilége.

Dans la promotion de cardinaux de 1350, nous trouvons neuf Français; Capocci, noble romain, petit-neveu d'Honorius IV, et Gilles Albornoz, noble espagnol, né à Cuença, parent du roi d'Aragon. Ce fut ce cardinal, qui avait été auparavant homme de guerre, qui réduisit à l'obéissance des papes, en moins de cinq ans, une foule de villes et de principautés révoltées. Il se faisait remettre les clefs des villes conquises; et un jour qu'on lui dit qu'il était coupable dans son administration des biens de l'Église, il présenta à Urbain V, qui se trouvait alors à Viterbe, plusieurs chariots remplis des clefs des châteaux et des villes recouvrés par lui dans l'intérêt du saint-siége. Au nombre des cardinaux français nous trouvons un Montesquieu, né dans le diocèse d'Auch, en Gascogne.

L'Arménie en 1351, gouvernée par Léon, était en proie à des troubles qui détruisaient la foi, et encourageaient les entreprises des schismatiques. Comme il était d'usage alors que, pour le bien de l'Église et l'intérêt de la morale et de l'honneur des nations, le pontife intervînt dans les questions d'ordre public qui s'élevaient partout; comme l'histoire de l'Église, dans ces occurrences-là, était celle du monde, il faut dire que Clément voulut purger l'Arménie de plusieurs erreurs funestes et invétérées.

De nouvelles démarches furent faites auprès des princes chrétiens pour que des secours et de l'argent fussent envoyés aux Arméniens; et ainsi ils purent résister avec plus d'avantage à leurs ennemis.

Clément s'attachait surtout à faire connaître aux princes qu'il existait en Asie des peuples qui étaient attachés

à la foi catholique. Il ne s'agissait que de les soutenir, et les dépenses des croisades diminuaient quand les croisés étaient assurés de trouver sur le lieu même des amis et des frères qui rendaient les conquêtes sur le Turc plus faciles. Par la grande quantité de missionnaires qu'il envoyait dans ces pays, Clément savait, plus qu'aucun autre prince européen, l'étendue des maux, la qualité des secours convenables; et il pouvait espérer des succès imprévus, facilités par l'enthousiasme et la gratitude des catholiques de la contrée.

Jean Visconti, archevêque de Milan, avait reçu l'investiture de cette ville et de ses châteaux; mais il venait d'usurper Bologne, et cette dernière ville, qui n'avait pas voulu souvent recevoir le saint-père, gémissait sous un joug déplorable, imposé par les Visconti. Bologne, comme il arrive dans cette sorte de désastres, recourut à l'ancien maître. Celui-ci réprima les invasions de l'archevêque Jean; puis, en vertu de dispositions où les cas de tyrannie étaient prévus, il accorda même l'investiture de Bologne au même prélat. Cette dernière circonstance ne peut avoir été que le résultat de la fausse position où se trouvaient les papes, plus puissants quelquefois à la cour des autres souverains que dans les villes, propriété absolue, et reconnue appartenant au saint-siége.

On avait adressé des réclamations contre une partie des prescriptions de la constitution de Grégoire X sur le conclave. Une bulle nouvelle permit aux électeurs sácrés de se nourrir de viande, de poissons, d'herbes, d'œufs et de fruits, dans les temps où l'usage de ces aliments est permis.

Ce pape, qui était infatigable dans ses travaux, commençait cependant à perdre ses forces, et il mourut pres-

que subitement le 6 décembre 1352. Il avait gouverné l'Église dix ans et sept mois moins un jour : il recommanda aux cardinaux, avant de mourir, les intérêts du saint-siége.

Son corps fut transporté l'année suivante d'Avignon à l'abbaye de la Chaise-Dieu, où il s'était fait religieux.

Quelque temps avant de mourir, le pieux et scrupuleux pontife avait dit, dans une constitution : « Si autrefois, étant à un moindre rang, ou depuis que nous sommes élevé sur la chaire apostolique, il nous est échappé, en disputant ou en prêchant, quelque chose contre la foi catholique ou la morale chrétienne, nous le révoquons, et le soumettons à la correction du saint-siége. »

Nous lisons dans Feller [1] : « Fleury a tracé un portrait peu favorable de ce pape, sur la seule autorité de Matthieu Villani, historien passionné, créature de Louis de Bavière, d'autant plus suspect sur le compte de Clément qu'il ne voit rien en lui que d'odieux, à l'exception de sa science, qu'il fait l'effort de donner pour médiocre, tandis qu'une foule d'autres historiens lui accordent une érudition et des lumières supérieures, une extrême bienfaisance, un fonds d'humanité, de bonté et de douceur, qui a fait dire à Pétrarque lui-même que jamais personne n'avait porté à plus juste titre le nom de *Clément*..... La facilité confiante avec laquelle Fleury a répété les calomnies de Villani, doit suffire pour tenir le lecteur en garde contre les jugements que cet historien de l'Église se plaît à porter sur plusieurs hommes illustres, et particulièrement sur quelques souverains pontifes. »

[1] II, 281.

On connaît assez notre opinion relativement à la plupart des jugements de Fleury.

Voici l'opinion de Novaes [1] : « Clément était doué d'un profond savoir et d'une mémoire singulièrement fidèle, au point de ne jamais oublier ce qu'il avait lu une fois. Il était doux, poli, avenant, d'un abord agréable. Personne ne le voyait sans l'aimer..... Clément était magnifique et splendide dans toutes ses actions : il avait un grand nombre de serviteurs, et surtout de médecins, qu'il nourrissait sans qu'il en eût besoin.

« Il dépensa avec les pauvres plus de 100,000 florins, et beaucoup plus pour ses parents, *qu'il a trop aimés.* »

On a dit de lui qu'il avait *humanisé* les vertus trop rigides de Benoît XII.

Saint Pierre-Thomas d'Aquitaine, de l'ordre des carmes, a célébré, dans douze oraisons funèbres, les louanges de ce pontife, comme l'atteste le père Jacob dans la Bibliothèque pontificale, lib. I, p. 55.

Le saint-siége resta vacant onze jours.

[1] IV, 147.

201. INNOCENT VI. 1352.

Innocent VI s'appelait Étienne Aubert. Il était né à Brissac, près de Pompadour (Limousin), dans une condition médiocre. D'abord professeur de droit civil, il devint successivement auditeur de rote, évêque de Noyon ; puis, ayant été transféré au siége de Clermont, il fut créé par Clément VI cardinal des saints Jean et Paul ; ce pape le nomma ensuite légat près des cours de France et d'Angleterre, pour y traiter de la paix entre ces princes, et finalement évêque d'Ostie et pénitencier majeur.

En 1352, Étienne fut élu pontife le 18 décembre, douze jours après la mort de Clément. Vingt-huit cardinaux étaient entrés au conclave. La plus grande partie voulaient donner le trirègne à Jean Birel, saint général des chartreux ; mais le cardinal de Talleyrand [1], qui craignait trop la sévérité de caractère de Birel, les dissuada de cette pensée. Plus tard, Talleyrand, voyant les miracles opérés par ce religieux, se repentit de ses préventions, aima beaucoup l'ordre des chartreux, et fonda en France un magnifique monastère de cet ordre, qu'il dota richement. Le cardinal de Couillac avait obtenu quinze voix, mais il en fallait dix-neuf ; et l'on élut assez subitement

[1] Novaes, IV, 150.

Étienne Aubert, parce que le roi de France, Jean II, s'approchait d'Avignon à marches forcées, pour obtenir des cardinaux un pape à son gré : ce que pouvait se promettre ce roi, dont beaucoup de cardinaux étaient les sujets.

Le nouveau pontife prit le nom d'Innocent VI, et fut couronné dans l'église cathédrale, le 23 du même mois de décembre, par le cardinal Gaillard de la Mothe, premier cardinal-diacre; mais il ne voulut pas faire la cavalcade dans la ville après le couronnement, suivant l'usage de ses prédécesseurs, déclarant qu'il voulait éviter la pompe de ces cérémonies, et en épargner la dépense.

Innocent ne tarda pas à réformer beaucoup d'abus dont on se plaignait alors. Il révoqua la constitution par laquelle Clément VI avait réservé à certains cardinaux quelques dignités et quelques bénéfices dans les cathédrales et dans les églises collégiales et religieuses. Il annula les commendes des églises et des monastères, excepté celles qui avaient été accordées à des cardinaux. Il ordonna aux évêques la résidence, sous peine d'excommunication. Il l'exigea avec autant de sévérité des bénéficiers qui avaient charge d'âmes, et qui accouraient à la cour pontificale pour solliciter des bénéfices plus lucratifs : « Il faut, disait le pape, que les brebis soient gardées par le propre pasteur. » Il réforma, plus que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, le luxe excessif de la cour, et ne garda que le nombre de domestiques nécessaire, en conservant ceux qui en étaient dignes par leur bonne conduite. Il établit qu'il y aurait un traitement fixe pour les auditeurs de rote, et voulut qu'on ne conférât désormais le sacerdoce et les bénéfices qu'à des personnes d'un grand mérite, disant que les dignités ecclésiastiques n'étaient pas le prix de la

naissance, mais bien celui de la vertu. Il reprit avec fermeté les jeunes cardinaux qui, sous le pontificat précédent, avaient abusé de leur rang et de leur puissance. Enfin, il cassa toutes les lois que les cardinaux avaient établies dans le récent conclave.

Ces lois avaient pour but de borner la puissance du pape. En voici la substance : « Le pontife ne créera pas de cardinaux que le nombre ne soit réduit à seize ; il ne pourra y en ajouter que quatre, pour former au plus le nombre de vingt ; et il ne pourra les créer que du consentement de tous les cardinaux, ou des deux tiers au moins. Il ne pourra en déposer ou faire arrêter un que de l'avis uniforme de tous, ni porter contre eux aucune censure que de l'avis des deux tiers. Il ne mettra la main sur leurs biens ni de leur vivant, ni après leur mort[1]. Il ne pourra ni aliéner ni inféoder les terres de l'Église romaine, en quelque province ou quelque lieu que ce soit, suivant le privilége de Nicolas-IV. Aucun parent ou allié du pape ne sera pourvu de la charge de maréchal de la cour romaine, ou de gouverneur des provinces ou des terres de l'Église. Le pape n'accordera à aucun prince des décimes ou autres subsides, et ne les réservera à la chambre, que de l'avis des deux tiers des cardinaux ; et il leur laissera la liberté de leurs suffrages dans leurs délibérations. Tous les cardinaux qui existent à présent jureront que celui d'entre eux qui deviendra pape observera invariablement ce que dessus ; et celui qui sera élu pape ou cardinal fera, le même jour, la même promesse. »

Quelques dispositions dans cet acte violent, celles qui sont relatives à des faveurs de népotisme, peuvent être

[1] Rainaldi, 1352, n. 26.

excusées. Les autres articles de cette loi, qui introduisaient dans la belle et noble puissance pontificale une aristocratie funeste, devaient être blâmés.

Le 25 décembre 1352, le pape éleva à la pourpre Aldouin Aubert, son neveu, évêque de Paris en 1349, ensuite promu à l'évêché d'Auxerre [1]. Après avoir reçu la pourpre, Aldouin Aubert fut transféré à l'évêché de Maguelonne. Dans ce temps-là, les cardinaux portaient le nom de l'évêché qu'ils avaient auparavant. Comme Talleyrand-Périgord et Pierre Courson avaient été évêques d'Auxerre, pour éviter une triple confusion, le neveu du pape devint évêque de Maguelonne. Il n'y eut plus ainsi de confusion qu'entre deux sujets, et alors on ajouta le nom de famille, pour établir une distinction précise entre Talleyrand et Courson. Ce fut en 1353 qu'afin de faire respecter l'autorité pontificale sur plusieurs points de l'Italie, le pape y envoya le cardinal Gilles d'Alvarez Albornoz, Espagnol. (*Voyez* plus haut, page 152.)

En ce moment il éclata une émeute à Rome : on s'était révolté contre les sénateurs Stefanello Colonna et Berthold Orsini, nommés à cette dignité par le pape; et le peuple avait créé tribun de la ville François Baroncelli, notaire du sénat. Le saint-père ordonna de mettre en liberté Colà de Rienzi, qui promettait de rétablir le calme dans la ville. Baroncelli eut la mort, pour récompense de sa confiance insensée dans le peuple; et Colà de Rienzi fut nommé sénateur par le pontife. Colà soumit à une sévère justice les principaux révoltés de la ville [2]. Mais en 1354 une conspi-

[1] Novaes, IV, 152.

[2] Il existe une Vie de Rienzi, par Tomaso Fortifiocca, écrivain du sénat, Bracciano, 1624, in-12, réimprimée à Bracciano en 1631, in-12, sans nom d'auteur. Le jésuite français Sanadon a traduit ce

ration avait été tramée contre Rienzi, et il fut assassiné au pied du Capitole. A la suite de ces événements, un assez grand nombre de sénateurs se succédèrent, et le peuple finit par créer des *bannerets*, dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Cependant Pierre, roi d'Aragon, vint à Avignon ; et, comme il avait fait sous le règne de Clément VI, il jura foi et hommage à Innocent pour le fief de la Sardaigne et de la Corse, conformément au serment qu'il avait prêté entre les mains de Boniface, de faire ce serment à chaque pontife, la première année de son pontificat.

Innocent venait d'envoyer Guy, cardinal-évêque de Palestrine, pour ramener la paix entre la France et l'Angleterre ; mais, après des préliminaires, les négociations furent rompues par la faute du monarque français, suivant les auteurs anglais, et par la faute du monarque anglais, suivant les auteurs français. C'est pour cela qu'il est utile de revoir plus tard les annales de l'histoire, afin de rendre à chacun la justice qui lui est due, et pour louer celui qui a fait bien et blâmer celui qui a fait mal. Probablement, il y eut de la faute des deux princes.

En 1354, Innocent accorda à la Germanie et à la Bohême le privilége de célébrer, le vendredi après l'octave de Pâques, la fête de la lance et des clous qui servirent d'instrument pour la passion de J. C.

La ville de Rome manifestait le désir de la paix intérieure. Albornoz eut ordre de nommer des magistrats, et

livre ; mais la traduction n'a pas été publiée. Le père Du Cerceau a écrit une autre Vie de Rienzi sur cette première, et d'après le témoignage de plus de quarante auteurs : son ouvrage a été publié par un autre jésuite, le père Brumoy, en 1734. Il y a encore une autre Vie de Rienzi par Boispréaux.

de faire des préparatifs pour y accueillir, avec les honneurs d'usage, le roi des Romains, Charles IV, qui allait recevoir la couronne d'empereur.

Le roi, arrivé le jeudi saint de l'an 1355, sous le plus sévère incognito, visita les principales églises de cette ville; et le jour de Pâques il fut couronné empereur par le cardinal-évêque d'Ostie, Pierre Bertrand. Anne, épouse de l'empereur, fut couronnée impératrice. Elle venait d'Allemagne, escortée par cinq mille hommes de cavalerie allemande et plus de dix mille hommes de pied, sujets de l'empereur en Italie.

L'empereur, le même jour, accepta du cardinal un dîner en grande pompe, qui fut préparé dans le palais de Saint-Jean de Latran. Le prince ensuite alla passer la nuit hors de la ville, pour obéir au saint-père, qui avait prescrit que l'empereur, une fois couronné, ne passerait pas un seul jour dans Rome.

L'empereur Charles IV est le même qu'on a appelé *empereur des prêtres* [1], à cause de son union avec le saint-siége et du respect qu'il a montré aux papes. C'est à lui qu'on doit cette bulle constitutive formée par le fameux Bartole, connue sous le nom de *Caroline* ou de *bulle d'or*, parce qu'elle était scellée d'un sceau d'or. C'est cette bulle qui a servi de loi fondamentale dans l'élection des empereurs. George-Théodore Dietrich a écrit sur cette bulle, *Ad bullam auream*, Francfort, 1558, in-4°. Il y a encore d'autres ouvrages sur le même sujet, imprimés à Heidelberg, à Stuttgard, à Iéna.

La reine Jeanne et Louis son mari n'avaient pas payé le cens dû au saint-siége; mais, sur les représentations un

[1] Novaes, IV, 155.

peu vives du pape, ils payèrent le tribut, et la bonne harmonie fut rétablie entre Naples et Rome.

Innocent, touché des malheurs de l'empire grec, et désirant plus que jamais l'union des deux Églises, envoya des légats à Cantacuzène, qui gouvernait l'empire pendant la minorité de Jean Paléologue.

Cantacuzène, qui n'était pas moins habile en théologie que dans la science de l'histoire et dans celle de la politique, crut que cette union ne pouvait être effectuée que devant un concile général, auquel assisteraient les évêques des deux Églises.

Lorsque Paléologue fut monté sur le trône et gouverna par lui-même, il s'obligea par serment d'obéir au pape, de la même manière que les autres empereurs et rois catholiques, de rendre les honneurs dus aux légats apostoliques, et d'agir en sorte que les Grecs reconnussent l'autorité du saint-siége. En même temps Paléologue priait le pape d'envoyer une armée qui réprimât à la fois les Turcs et les Grecs rebelles. Un traité fut signé avec l'évêque de Smyrne, nonce apostolique. Des ambassadeurs grecs se rendirent auprès d'Innocent, et lui-même envoya deux évêques à Constantinople pour fortifier les sentiments de conciliation. Mais voyant que cette entreprise ne réussissait pas, par la perfidie de quelques chrétiens qui favorisaient le Turc, il ordonna au roi de Chypre, aux Vénitiens, aux Génois, aux chevaliers de Rhodes, de réunir dans le port de Smyrne le nombre de galères qu'avait prescrit Clément VI, pour maintenir les droits de la religion.

Afin de faire revivre enfin cette paix si difficile entre la France et l'Angleterre, Innocent envoya les cardinaux Talleyrand et Capocci. Le roi Très-Chrétien chassa Tal-

leyrand avec des menaces de mort[1], et refusa les bons offices du saint-père. Le cardinal cependant, apprenant que le roi de France, Jean II, était malheureusement devenu le prisonnier des Anglais, redoubla ses efforts auprès de l'empereur, et surtout du roi d'Angleterre. Ce dernier, sur les instances d'Innocent, présentées avec beaucoup de dignité par Talleyrand, traita son prisonnier avec générosité. Chacun à son tour éprouvait les effets utiles de l'esprit de conciliation des pontifes.

Albornoz ayant été appelé à Avignon, il y fut reçu avec les plus grands honneurs. Les cardinaux allèrent au-devant de lui. En plein consistoire, le pape appela ce cardinal *Père de l'Église.*

Il manquait à l'université de Bologne une faculté de théologie. Innocent en fonda une avec les mêmes priviléges dont jouissaient les autres facultés.

Une question existait entre Pierre, roi d'Aragon, et le sénat de Gênes, relativement à la Sardaigne et à la Corse. Jean, marquis de Montferrat, ayant été nommé arbitre des deux parties, prononça en faveur des Génois. Les Génois prêtèrent sur-le-champ serment de fidélité, pour la Corse qu'ils occupaient, entre les mains d'André, évêque de Rimini, légat du pape.

Cependant, comme s'ils ne pouvaient souffrir aucune autorité, après les avoir essayées presque toutes, et même celle de Lelio *Pocadota*, cordonnier de profession, les Romains promirent d'être fidèles à Innocent. Il envoya pour les gouverner Hugues de Lusignan, roi de Chypre, qui se trouvait alors à Avignon. On respecta quelque temps ce prince, mais les émeutes ne tardèrent pas à recommencer.

[1] Novaes, IV, 157.

Innocent avait mille fois essayé de rétablir la paix entre les princes, dont il était le père commun. Il avait prodigué de généreux secours pendant la peste de 1361, qui enleva neuf cardinaux, cent prélats, et qui décima les populations. Il avait gouverné l'Église pendant neuf ans huit mois et vingt-six jours, lorsqu'il mourut le 12 septembre 1362.

Il fut enterré à Villeneuve, dans l'église des Chartreux, monastère qu'il avait fait élever en 1356.

Innocent était un grand canoniste : il aimait la droiture et la justice : sa vie était intègre, son zèle pour la religion inaltérable. Il fut un peu trop attaché à ses parents, mais il faut convenir que tous ceux à qui il accorda des faveurs les méritaient. Il chérissait les hommes de lettres, et leur accordait des grâces.

Il fonda à Toulouse le collége de Saint-Martial, pour vingt étudiants du diocèse de Limoges; et son neveu, le cardinal Pierre de Monturc de Donzenac, y fonda celui de Sainte-Catherine. On a quelques lettres de ce pape dans le *Thesaurus* de Martène.

Le saint-siége fut vacant un mois et quinze jours.

Sous ce règne, Marino Faliero, doge de Venise, avait été revêtu de cette dignité à l'âge de soixante et seize ans. Il forma le projet de s'emparer, pour toujours, du gouvernement qui lui avait été confié pour quelques mois : la conspiration fut découverte, et il eut la tête tranchée le 17 avril 1355, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ces royaumes usurpés ou légitimement conquis dans le Levant avaient jeté le trouble dans toutes les imaginations. Alors on ne commandait pas dans une ville de cent habitants, qu'on ne pensât à leur enlever leurs libertés. Le contre-poids du bon sens, du courage et de l'esprit

ferme des papes, étant plus que jamais nécessaire, il ne s'élevait aucune voix dans Avignon pour empêcher l'action de la justice contre les usurpateurs qui saisissaient à leur profit l'autorité qu'on leur avait attribuée, et qu'il leur était ordonné de rendre à l'expiration d'une mission temporaire.

202. URBAIN V. 1362.

Urbain V s'appelait Guillaume de Grimoard; il était fils du baron du Roure et d'Emphelise de Sabran, sœur de saint Elzéar, et né à Grisac, diocèse de Mende, dans le Gévaudan. Il y a des auteurs qui soutiennent qu'il n'est pas né à Grisac.

Roderic Sanches, historien espagnol, le fait Lombard; Thomas Walsingham le dit Anglais; Antoine Yeppes veut qu'il soit né à Toulouse; Bernardin Cori soutient qu'il est né à Sulmone; Matthieu Villani pense qu'il est né à Beaucaire; Étienne Baluze déclare que ce pape est né à Limoges, et il rapporte en faveur de son opinion cinquante-sept auteurs, et une antique inscription qu'on lit dans le cloître des pères augustins à Toulouse.

En combinant cette opinion avec beaucoup d'autres, on peut assurer que ce pontife, originaire de Limoges, est né à Grisac, diocèse de Mende, dans le comté de Gévaudan. De très-bonne heure il entra dans un couvent de bénédictins du prieuré de Clairac, et devint professeur très-renommé à Montpellier, à Toulouse, à Paris et à Avignon, puis vicaire général auprès des évêques de Clermont et d'Uzès. On le nomma ensuite abbé de Saint-Germain d'Auxerre; de là il fut envoyé à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Innocent VI l'appela à Avignon, et l'accrédita à Naples auprès de la reine Jeanne, pour l'assister dans le gouvernement de ses États après la mort de son second mari Louis de Tarente, arrivée le 26 mai 1362; enfin, il allait remplir les fonctions de nonce auprès des Visconti de Milan. Le 22 septembre, après la mort d'Innocent, vingt cardinaux entrèrent au conclave. Les cardinaux gascons, sujets du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, s'étaient séparés des cardinaux français, et le conclave était divisé en deux partis.

Cependant, le 28 septembre, ils s'étaient entendus pour élire Hugues Roger, moine bénédictin, et frère de Clément VI; mais celui-là, avec un courage rare et une modestie dont on n'a que peu d'exemples, refusa le pontificat, et ne se laissa pas vaincre. Ensuite, quoiqu'il fût dans une nonciature à Naples, et qu'il n'eût pas encore le chapeau, Guillaume Grimoard, sur les recommandations vives et instantes du cardinal d'Aigrefeuille, fut élu pontife le 28 octobre 1362. L'auteur des Vies des papes d'Avignon le dit élu le 27.

Les électeurs sacrés expédièrent au nonce son décret d'élection; il le reçut secrètement, les uns disent à Florence, d'autres à Marseille, au moment de son retour de Naples, d'où on l'avait appelé sous prétexte de le consulter sur les différends qui partageaient les esprits. Les partisans de Grimoard tenaient l'élection secrète, de peur que les Italiens, informés de ces événements, ne missent des obstacles à l'arrivée du nouveau pape, ou que lui aussi il ne voulût refuser le trirègne. L'élection ne fut donc publiée que lorsque Grimoard entra dans Avignon, le 31 octobre.

Ce jour-là il fut intronisé, consacré le 6 novembre, et

couronné par le cardinal Aldouin Aubert, évêque d'Ostie. Tout était préparé pour la cérémonie de la cavalcade, mais le pape refusa de se montrer ainsi en public pour deux raisons : il avait horreur du faste, et puis, dans un sentiment de noble modestie pontificale, il regardait cette dignité comme exilée, tant qu'elle résidait à Avignon.

En 1362 et en 1363, Urbain condamna Barnabò Visconti, usurpateur de beaucoup de terres de l'Église, comme infidèle, hérétique, athée, impie; et il intima la guerre contre lui. Si en 1364 Barnabò parut se repentir, il ne tarda pas à se livrer aux fureurs qui le rendirent un des princes les plus abominables de ce temps.

Voici maintenant les principaux travaux d'Urbain V. Il organisa une croisade contre les Sarrasins : elle devait avoir pour chef Jean II, roi de France. Le cardinal Talleyrand, alors évêque d'Albano, était nommé légat du pape pour cette expédition. Les soins du pontife et sa surveillance chrétienne empêchèrent la guerre d'éclater entre les Génois et les Vénitiens. Les Génois étaient excités à de nouveaux combats par les Candiotes, révoltés contre Venise. Une prudence habile éteignit la discorde qui allait s'allumer entre l'archevêque de Salzbourg et Rodolphe, duc de Bavière. Tous les princes de la Germanie y avaient pris part, chacun dans son intérêt : des représentations faites à propos firent ajourner les hostilités qui se préparaient entre Charles V, roi de France, et le roi de Navarre, au sujet du duché de Bourgogne que Jean avait donné à Philippe, tandis que le roi de Navarre s'en prétendait héritier.

Cependant le roi d'Aragon, ingrat envers le saint-siége, s'appropriait ses rentes, que recueillaient les exacteurs romains; il usurpait aussi celles des cardinaux, des bé-

néficiers qui résidaient hors de leurs églises, même avec la permission du pape. Urbain, ne permettant pas que la liberté ecclésiastique fût opprimée, exhorta le roi, par des lettres paternelles, à rendre ce qu'il avait pris de force. Il le conjurait aussi de révoquer un édit par lequel on enjoignait d'affermer les biens du clergé dont les titulaires étaient absents. Le roi répondit qu'il n'avait agi que par le conseil d'hommes sages; alors le pape cita le roi pour qu'il se présentât devant le saint-siége. Urbain réclamait aussi le tribut convenu, qui n'était pas payé depuis dix ans.

A l'exemple des rois de France, de Danemark et de Chypre, en 1365 l'empereur Charles IV alla faire une visite à Urbain.

Le pape célébra la messe solennelle le jour de la Pentecôte. L'empereur y assista avec le manteau impérial, la couronne en tête et le sceptre à la main.

Charles, dans une assemblée nombreuse de têtes couronnées, délibéra, avec le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, sur les moyens de rétablir en Asie la foi catholique, et d'extirper de la France et de l'Italie certaines compagnies d'aventuriers et d'assassins qui menaçaient de s'approcher d'Avignon.

La cour fut plongée à ce sujet dans une telle consternation, que le pape se vit obligé de racheter sa liberté par une grande somme d'argent.

Le chef de ces assassins, appelé Arnaud de Servole, et vulgairement *l'Archiprêtre*, fut invité à entrer dans Avignon; il y fut reçu avec de grands honneurs, comme s'il était un fils du roi de France. Il eut l'honneur de s'asseoir à la table du pape et à celle des cardinaux; et, après avoir donné des preuves de respect, il partit avec

l'absolution qu'il demandait et qu'il méritait, puisqu'il avait promis de ne pas tourmenter davantage la cour du pape à Avignon, et de renoncer à ses déprédations, qui, d'ailleurs, auraient attiré sur lui la colère du roi de France.

C'est alors que le fameux Pétrarque engagea fortement le pape à abandonner la France, et à rendre aux habitants de Rome le siége pontifical.

Il est certain qu'avant cet événement, fait pour jeter la terreur dans Avignon, qui s'était vu sur le point d'être pillé, le pape avait l'intention de visiter au moins les saints lieux de Rome. Le cardinal Albornoz avait fait réparer les chemins, et rétablir l'autorité pontificale, ou au moins son influence, partout où le pape devait s'arrêter.

En 1366, Urbain créa deux cardinaux : le premier fut Gilles de Grimoard, son frère, né comme lui à Grisac, chanoine régulier de Saint-Augustin. Le second fut Guillaume Sudre, noble français, né dans le diocèse de Tulle, célèbre religieux de l'ordre des dominicains, puis évêque de Marseille, et ensuite d'Ostie.

Le pape ne pouvait oublier la grande affaire de la réunion des Églises latine et grecque. Il expédia des légats à Michel Paléologue, pour hâter le succès de cette immense entreprise.

En même temps Urbain publia le désir qu'il avait de retourner à Rome.

Il partit, accompagné de cinq galères vénitiennes, de trois galères pisanes et de beaucoup d'autres de la marine de Gênes, le 20 mai 1367, malgré les représentations de divers souverains, de quelques cardinaux, de presque tous les courtisans. Il aborda à Gênes quatre jours après.

Nous reprendrons plusieurs des événements passés, que nous reproduirons successivement.

Urbain V était le sixième pontife parmi ceux qui avaient siégé à Avignon. Clément V avait, le premier, transporté le saint-siége en France en 1305. Après lui, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et Innocent VI avaient continué à s'imposer cet exil volontaire, loin de leur capitale et de leur troupeau [1]. Du reste, ces pasteurs s'étaient établis à Avignon comme s'ils n'eussent pas dû en sortir : ils en avaient acheté la souveraineté de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence; ils y bâtissaient des palais; ils témoignaient de l'affection pour ce séjour, au milieu d'un peuple sans turbulence et d'une noblesse sans ambition. On y était plus avide de fêtes et de plaisirs que de cérémonies pieuses. Cependant était-il prudent de se livrer à cette mollesse, et d'abandonner ainsi Rome, même par des craintes réelles de persécutions? L'asservissement dans lequel la France et l'Angleterre cherchaient quelquefois à retenir les pontifes excitait les plaintes de la chrétienté. Mais elle n'a plus rien à reprocher au pontife régnant; Urbain V est parti pour l'Italie.

Il est entré à Gênes; le doge et la noblesse le reçoivent dans un palais splendide.

Le 4 juin, Sa Sainteté arrive à Corneto, où le cardinal Albornoz vient au-devant d'elle avec une grande quantité de prélats et de nobles romains.

De Viterbe, le pape partit pour Rome, où il entra soixante-trois ans après la mort de Benoît XI. On le reçut avec les honneurs dus au souverain et au chef de l'Église; il fut visité par l'empereur Charles IV, Pierre, roi de Chypre, et la reine Jeanne de Naples.

[1] *Italie*, page 136.

L'empereur avait été au-devant du pape jusqu'à Viterbe. Lorsque Urbain fit son entrée à cheval, l'empereur et le comte de Savoie marchaient à pied, et tenaient la bride chacun de son côté. L'impératrice s'y rendit quelques jours après, et le pape la couronna, le jour de la Toussaint, à la messe. L'empereur y remplissait, dit-on, les fonctions de diacre[1]; mais il ne lut point l'évangile, ce qu'il ne pouvait faire que le jour de Noël.

Voulant éviter les chaleurs de Rome, le pape en partit le 11 mars 1367, et prit le chemin de Viterbe, où il décida, en faveur des dominicains, le procès qu'ils soutenaient contre les cisterciens, relativement au corps de saint Thomas, que ces derniers possédaient à *Fossa-Nuova*, d'où les dépouilles sacrées furent transférées à l'église des dominicains à Toulouse, ainsi que l'ont dit les Bollandistes, tome I de mars, page 725.

L'ordre des jésuates avait été fondé, en 1360, par le bienheureux Jean Colombini, noble siennois, auparavant revêtu de la charge de gonfalonier (première dignité de sa république). Après qu'il se fut séparé de sa femme avec son consentement, le fondateur, à la tête de soixante de ses compagnons, couronnés de feuilles d'olivier, alla au-devant de ce pontife, qui approuva l'ordre, en le plaçant sous la règle de Saint-Augustin.

Le pieux fondateur mourut le 31 juillet 1367, le même jour où mourut depuis saint Ignace de Loyola, fondateur des jésuites. L'ordre des jésuates fut éteint par Clément IX le 6 décembre 1668. Colombini fut placé par Grégoire XIII dans le martyrologe romain.

Le 15 avril 1369, Urbain canonisa saint Elzéar, comte

[1] *Biogr. univ.*, XLVII, 195.

de Sabran ; puis il alla à Viterbe pour éviter les chaleurs. Là, les Pérugins, qui voulaient se soustraire au pouvoir du saint-siége, lui déclarèrent la guerre. Ils firent des courses jusqu'aux portes de Viterbe, mettant à feu et à sang tous les lieux par lesquels ils passaient. Le saint-père, qui voyait combien ces attaques fortifiaient le parti de ceux qui voulaient retourner à Avignon, publia une croisade contre les Pérugins, et parvint à les réduire.

Cette année, Paléologue, persuadé des intentions bienveillantes du saint-père, se rendit à Rome. Il se prosterna aux pieds du pontife universel, qui le reçut à peu près avec les mêmes honneurs qui sont rendus à l'empereur d'Allemagne. Là, Paléologue, dans l'église du Saint-Esprit, abjura le schisme; il jura que l'Esprit-Saint procédait du Père et du Fils, que l'eucharistie peut être célébrée avec le pain azyme comme avec le pain fermenté, et que le pontife romain avait la primauté sur toutes les églises du monde. On dressa un acte de ce serment en grec et en latin. L'empereur le scella d'un sceau d'or, et le remit au pape, pour qu'il le conservât dans les archives de l'Église.

Le 21 octobre, l'empereur alla à Saint-Pierre. Le pape, revêtu de ses habits pontificaux, le reçut au haut de l'escalier : l'empereur se mit à genoux, baisa les pieds du pontife, puis se releva, lui baisa la main et la bouche. Ils entrèrent ensemble dans l'église, où Urbain entonna le *Te Deum* et célébra la messe; puis il lui donna un repas magnifique.

En 1370, Urbain eut la satisfaction d'apprendre que les Grecs commençaient à reconnaître de bonne foi la suprématie de l'Église romaine. La princesse Claire, veuve du prince Alexandre, chef des Valaques, avait embrassé la foi catholique. Une des filles du prince de Bulgarie suivait

cet exemple. On voyait revenir à l'Église, à la fois, les Moldaves, les Albanais, les Russes, et les Géorgiens.

La guerre entre les rois d'Aragon et de Navarre, entre les Français et les Anglais, peut-être aussi la révolte des Pérugins, vue de si près par le pape lui-même, engagèrent quelques cardinaux, qui aimaient les délices de la Provence, et la paix dont on jouissait au milieu de ces peuples doux et déjà amis des arts, à représenter au pape qu'il devait retourner à Avignon. Urbain céda, et il sentit l'étendue de la faute commise en nommant tant de cardinaux français, ou de la province d'Aquitaine.

Les larmes des Romains, qui certainement n'avaient donné au saint-père aucun sujet de plaintes, ne purent rien obtenir. Le pape se contenta de déclarer que lui et sa cour étaient sensibles aux marques de respect qu'ils avaient reçues, et que le pontife n'avait d'autres motifs, pour se séparer d'eux, que les besoins nouveaux de l'Église, et l'état d'hostilité continuel où vivait une partie de l'Europe.

Pierre, prince royal d'Aragon, et religieux de l'ordre des mineurs, l'un des amis du saint-siége qui avait le plus pressé Urbain de retourner à Rome, supplia vivement le pape de ne pas reprendre le chemin d'Avignon ; il lui déclara qu'il pouvait naître un schisme, dans lequel périraient une foule de chrétiens innocents. Enfin, sainte Brigitte dit au pape qu'elle avait eu une révélation de la Vierge, et que s'il partait, il mourrait, à peine arrivé en Provence ; ce qui se vérifia.

Rien ne pouvait néanmoins retenir Urbain ; il persista dans sa dangereuse détermination. Il avait habité l'État ecclésiastique trois ans et neuf mois. Le 26 août, il partit de Montefiascone, s'embarqua près de Corneto le 5 sep-

tembre 1370, monté sur un beau bâtiment escorté par beaucoup de vaisseaux de diverses nations. Il entra à Marseille le 16 septembre, et revit le palais d'Avignon le 24 de ce mois.

Urbain avait commencé à écrire des lettres touchantes pour recommander la paix, lorsqu'il fut assailli par une fièvre continue, pendant laquelle il ne voulut pas quitter ses habits religieux.

La maladie empirait toujours : alors il se fit transporter du palais apostolique au palais du cardinal d'Albano son frère, où il mourut le 19 décembre, à l'âge de soixante et un ans.

Urbain avait gouverné l'Église huit ans un mois et vingt-trois jours.

On le déposa d'abord, revêtu des habits de sa religion, dans la chapelle de Jean XXII, faisant partie de l'église de Sainte Marie *in dompnis*. Le dernier jour de mars 1371, on le transporta à Marseille, où il fut enterré dans l'église de Saint-Victor, dont il avait été abbé. Grégoire XI, son successeur, venait de commander à dix cardinaux d'accompagner le corps et d'honorer cette pompe funèbre, que lui-même avait ordonnée.

Urbain était orné des plus belles vertus, et de toutes celles qui convenaient à sa dignité suprême.

Les rois de France exemptèrent longtemps des impôts le pays où il était né.

Waldemar, roi de Danemark, attendu les miracles que ce pape avait faits après sa mort, pria pendant cinq ans Grégoire XI de le canoniser. Urbain méprisait les grandes magnificences; il protégeait les lettres. Il institua l'Académie de Cracovie en Pologne, et augmenta les priviléges de celle de Bologne. Il fonda à Montpellier un

collége pour douze enfants de la ville et du diocèse de Mende, afin qu'ils y apprissent la science de la médecine. Ce pontife entretenait aussi, à ses frais, d'autres élèves dans beaucoup d'universités. Il était très-libéral avec les pauvres, surtout avec ceux qui après avoir possédé des richesses, étaient tombés dans la pauvreté par suite de malheurs imprévus. On le trouvait inimitable dans les œuvres de piété : c'est lui qui fit enchâsser si somptueusement les têtes de saint Pierre et de saint Paul, pour l'église de Saint-Jean de Latran. Cancellieri, dans son histoire des *Possessi*, a donné une exacte description de ces deux châsses. Les révolutions ont fait disparaître une partie des ornements dont ces bustes étaient enrichis.

Urbain se montra modéré dans les faveurs qu'il accorda à ses parents. Il n'en éleva aucun qu'il n'eût pour excuse un grand mérite personnel; et les bienfaits d'argent qu'il croyait ne pas devoir leur refuser étaient de peu de valeur. Il n'enrichit aucun de ses parents laïques; il ordonna à son père de renoncer à une pension de six cents livres que lui avait assignée le roi de France, par égard pour la dignité pontificale. Il n'avait qu'un neveu, et il le maria à la fille d'un marchand de Montpellier, que ce neveu n'aurait pas recherchée, si son oncle eût été moins modeste.

Il se souvenait très-bien des injures qu'il avait reçues auparavant dans sa vie privée, mais il ne s'en vengeait pas. Autrefois l'archevêque de Sens, Guillaume, l'avait traité avec quelque rigueur, relativement à un cens qui n'était pas dû, et que l'abbé Grimoard ne voulait pas payer; et le prélat était allé jusqu'à lui dire : « Vous vous en vengerez quand vous serez pape. » Devenu pape, Urbain appela l'archevêque, et lui dit : « Nous n'en-

tendons pas nous venger d'un outrage que sans doute vous n'avez pas oublié; nous voulons, au contraire, vous élever en dignité. Vous n'avez qu'une seule croix; désormais vous en aurez deux : nous vous nommons patriarche de Jérusalem. » Le pape, d'ailleurs, conserva encore à cet archevêque les revenus dont il jouissait précédemment.

Le saint-siége fut vacant dix jours.

203. GRÉGOIRE XI. 1370.

Grégoire XI, appelé d'abord Pierre Roger de Beaufort, était fils de Guillaume, comte de Beaufort : ce dernier put voir, pendant sa vie, son frère et son fils devenir pontifes, et un autre frère, deux neveux, cinq cousins, recevoir le chapeau de cardinal. Pierre Roger naquit à Marmont, terre du diocèse de Limoges. Il fut successivement chanoine de Paris, archidiacre de Rouen, et notaire apostolique. C'était un homme d'un caractère excellent, qui se distinguait par une grande application à l'étude, surtout à celle de la législation. On dit qu'il eut pour maître, dans l'université de Pérouse, le fameux Pierre Balde, dont il faisait grand cas, et qu'il consultait dans les affaires importantes.

A peine âgé de dix-sept ans, il fut créé cardinal par Clément VI, son oncle maternel, et reçut le titre de Sainte-Marie Nouvelle le 29 mars 1348 ; puis il devint cardinal-archiprêtre de la basilique de Saint-Jean de Latran.

Le 30 décembre 1370, il fut élu pontife, contre sa volonté, par les dix-neuf cardinaux qui avec lui s'étaient réunis en conclave.

Il n'était âgé que de trente-neuf ans, mais il avait l'esprit de la maturité.

Le cardinal Guy de Boulogne, évêque de Porto, l'or-

donna prêtre le 4 janvier 1371. Le jour suivant, il fut consacré évêque[1] et couronné solennellement. Après cette cérémonie, eut lieu celle de la cavalcade dans la ville d'Avignon. Le duc d'Anjou, frère du roi de France Charles V, tenait la bride du cheval du pape.

Par sa première constitution[2], le pape, qui avait pris le nom de Grégoire XI, déclara que la basilique de Saint-Jean de Latran était le siége principal du souverain pontife, et la première en dignité parmi toutes les églises.

Suivant les traces de son prédécesseur, Grégoire entreprit de rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre; mais tous ses soins furent inutiles. Les deux légats envoyés à cet effet ne parurent pas avoir secondé assez les vues du pape. Le légat à Paris, le cardinal de Dormans, avait été chancelier de France, et ne voyait que les intérêts de sa cour. Le cardinal Simon de Langham, ancien archevêque de Cantorbéry et légat en Angleterre, avait eu à se plaindre du roi Édouard III. Cette double partialité fit échouer les négociations.

D'autres légats, envoyés auprès de Henri, roi de Castille, de Pierre, roi d'Aragon, et de Ferdinand, roi de Portugal, obtinrent plus de succès, et conclurent des trêves de quelques années. Ferdinand, roi de Portugal, cessa pendant un temps de retenir le domaine libre de plusieurs villes de l'archevêché de Braga; et Amédée, comte de Savoie, promit de se désister de toute spoliation commencée contre l'évêque de Genève, jusqu'alors reconnu seigneur de cette ville.

En 1371, vers le 6 juin, Grégoire fit à Avignon une

[1] Novaes, IV, 193.

[2] *Super universas Bullas*, tom. I[er], pag. 283. Voyez *Cherubini*.

promotion de douze cardinaux : un était Espagnol ; un appartenait à la famille des comtes de Gevève : c'était Raoul, qui fut depuis antipape et se donna le nom de Clément VII[1] ; dix autres étaient Français, dont cinq de la province du Limousin, compatriotes ou parents du pape. Novaes (IV, 197) dit que Grégoire agit ainsi pour contre-balancer l'autorité des vieux cardinaux, qui, le connaissant d'un caractère doux et modeste, avaient entrepris de le gouverner impérieusement[2].

L'an 1372, Grégoire ordonna le premier que l'on célébrât dans l'Occident, le 21 novembre, la fête de la présentation de la bienheureuse Vierge Marie. Pierre, roi de Chypre, envoya au pontife l'office de cette solennité, noté en musique, et tel qu'on le chantait en Orient. Grégoire l'approuva, et le fit exécuter dans l'église des frères mineurs d'Avignon, d'où il se propagea dans tout l'Occident. Cette fête, parce que, disait-on, elle ne remontait pas à une haute antiquité, fut supprimée ensuite par saint Pie V dans le bréviaire ; mais, depuis, le père François Turriano, jésuite, ayant prouvé, par divers témoignages de saints Pères grecs et latins, que cette fête se célébrait

[1] Fleury dit : « Robert de Genève, frère du comte de la même ville, *depuis pape Clément VII.* » Nous sommes dans l'année 1371, et l'on doit dire qu'il n'y eut de vrai pape *Clément VII* que le cardinal de Médicis, créé en 1523, prédécesseur de Paul III Farnèse. Ces allégations de Fleury ne peuvent qu'induire en erreur les jeunes séminaristes qui verront ce sentiment tout à fait hétérodoxe. Je ne nie pas d'ailleurs que le faux Clément VII n'ait été reconnu pape par la France. Ce fut une des fautes du roi Charles V. (*Voyez* Fleury, VI, 214, édition de 1840-44.)

[2] Voyez Bercastel, *Hist. de l'Église*, tom. XIV, p. 228.

anciennement, Sixte-Quint la fit de nouveau replacer dans le calendrier[1].

Barnabò Visconti ne cessait d'envahir les terres de l'Église, et d'exciter à Milan les plus violentes haines contre son administration.

Ce scélérat[2], indigne du nom d'homme et de chrétien, cherchant à épouvanter ses ennemis par des supplices dont, avant lui, personne n'avait eu la pensée, ordonna, par un édit que rapporte textuellement Pierre Azario, notaire de Novare, que le supplice des *criminels d'État* durerait quarante et un jours. Les tourments ne pouvaient être infligés que les jours impairs. Le premier, le troisième, le cinquième et le septième jour, les condamnés devaient recevoir cinq tours d'estrapade; les jours pairs, ces infortunés étaient laissés dans un affreux repos; le neuvième et le onzième jour, on leur faisait boire, par force, de l'eau mêlée de chaux et de vinaigre; le treizième et le quinzième jour, on leur enlevait la peau de la plante des pieds; le dix-septième et le dix-huitième jour, on arrachait un œil, et successivement un pied, l'un après l'autre. Enfin, à la suite d'autres abominables atrocités, le quarante et unième jour, le tronc informe qui pouvait subsister encore était tenaillé, et ils terminaient leurs souffrances sur la roue.

Quand l'excommunication contre Barnabò fut prononcée, il n'y eut pas une voix en Europe qui réclamât contre la sentence.

Les guerres civiles ravageaient encore l'Italie. Ce fut à

[1] Voyez de Sponde, *Annales ecclesiast., ad an.* 1372, n. 9; Lambertini, *de Festis B. Mar. Virg.*, pars II, n. 181 et 182. Voyez encore Sandini, *Hist. Fam. sacræ, cap.* 3, *de Maria Virgine.*

[2] *Italie*, 133.

cette époque qu'il fut convenu que lorsqu'on aurait souscrit un traité, alors, en cas de contravention aux conditions d'une paix quelconque, on prendrait le pape pour juge, et que l'infracteur serait soumis à l'*excommunication* et à l'*interdit.*

Voilà la doctrine de l'excommunication et de l'interdit que des puissances séculières reconnaissent comme un châtiment légal, et qu'elles sont prêtes à subir en cas de parjure. La question de l'excommunication est là prise sur le fait; elle était devenue une législation du temps, indispensable quand il régnait des Barnabò.

Quoique l'empereur Paléologue fût rentré dans le sein de l'*Église mère,* néanmoins beaucoup de Grecs persistaient dans leurs anciennes erreurs. Grégoire jugea convenable, en 1373, de leur envoyer deux nonces, l'un de l'ordre des frères prêcheurs, l'autre de l'ordre des frères mineurs. Le pape exhortait le clergé et le peuple de Constantinople à condamner absolument et pour toujours le schisme qu'ils soutenaient encore.

Ensuite, pour défendre la religion catholique et refréner l'orgueil des musulmans, il fit prêcher une croisade en Allemagne et dans d'autres contrées, accordant des indulgences à quiconque prendrait les armes contre les ennemis du nom chrétien. En même temps, les plaintes qu'excitaient les lâchetés de Barnabò Visconti continuant de répandre une indignation universelle, le 7 mars, Grégoire le cita à se présenter devant le saint-siége pour y entendre la sentence qui serait prononcée contre lui, suivant les peines établies par les canons contre les sacriléges, les assassins, les persécuteurs de l'Église et des ecclésiastiques, et enfin contre les inventeurs de supplices inconnus dans l'histoire. Cette sentence fut appuyée par

une armée que commandait Amédée, comte de Savoie, frère du cardinal Robert.

La cérémonie du jubilé approchait; le pape ordonna qu'en outre des visites aux basiliques de Saint Jean de Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul hors des murs, on ferait aussi la visite de Sainte-Marie Majeure.

En l'an 1375, pendant qu'on célébrait le jubilé, Grégoire prescrivit à tous les prélats, par une bulle du 29 mars, de se rendre dans leurs églises; déjà il avait fait souvent les mêmes recommandations, depuis qu'il occupait la chaire de Saint-Pierre. Les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés et autres supérieurs de moines, devaient se rendre, avant deux mois, dans leurs églises ou dans leurs monastères, et ne cesser d'y résider. De cet ordre étaient exceptés les légats, les cardinaux, les quatre patriarches de l'Orient, les nonces, et les autres officiers de la cour romaine.

Ce fut alors qu'un jour ayant rencontré un évêque étranger qui demeurait encore à Avignon le pape lui dit : « Que faites-vous ici? pourquoi ne retournez-vous pas à « votre église, que vous devez aimer comme votre épouse? » L'évêque répondit, avec autant de justesse que de liberté : « Et vous aussi, saint-père, pourquoi ne retournez-vous « pas à votre épouse, infiniment plus illustre et plus attachante que la mienne[1] ? »

La liberté de cette réponse ne fit que confirmer Grégoire dans la sévère résolution qu'il avait prise depuis longtemps de mettre fin à ce veuvage, qui faisait gémir l'Église romaine, transportée hors de son séjour naturel.

[1] Baluze, Vie des papes d'Avignon, tom. I, 479. Bercastel, *Hist. de l'Église*, XIV, 242.

Le saint-père était d'ailleurs continuellement exhorté à ce retour par Pierre, infant d'Aragon, ce saint personnage qui avait fait tant d'efforts pour retenir à Rome Urbain V.

Le pontife devait aussi répondre souvent aux prières de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte, qui ne cessaient de dire que le pape devait rentrer dans Rome[1].

Il est certain qu'indépendamment de ces sollicitations, le saint-père avait reçu une ambassade des Romains; ceux-ci, en cas d'une résistance du pape, avaient secrètement établi qu'on élirait pontife[2] l'abbé de Mont-Cassin, leur concitoyen[3], qui promettait de ne jamais aban-

[1] Novaes, IV, 202. Le même Novaes, sans crainte d'infirmer une partie de ce qu'il vient de rapporter, ajoute dans une note, même page : « Gerson écrit, *in Tract. de examinatione doctrinarum, p.* 11, *consid.* 3, que Grégoire, près de mourir, tenant à la main le corps de Jésus-Christ, avait conjuré toutes les personnes présentes de se mettre en garde contre certains hommes et certaines femmes qui, répandant, sous prétexte de religion, les visions de leur imagination, l'avaient trompé, et engagé à mépriser le prudent conseil des siens, et qui ainsi auraient engagé l'Église dans le danger d'un schisme, si son époux J. C. n'y avait pourvu. » Novaes continue : « De Sponde (*Annal. eccles.*, année 1378) croit aussi que Grégoire a voulu par ces paroles désigner les sollicitations de Pierre d'Aragon, de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte. Mais Noël Alexandre, dans la vie de ce pontife, estime avec plus de raison que ce récit de Gerson est faux. Gerson d'ailleurs n'a nommé ni Catherine ni Brigitte; celui qui les a nommées, pour vomir un plus grand poison sur les canonisations des saints, est l'apostat Marc-Antoine de Dominis; divers auteurs s'opposent au sentiment de ce perfide archevêque de Spalatro. » Voyez Lambertini, *de la Béatification des serviteurs de Dieu,* chapitre dernier, n. 16; et Jérôme Gigli, *in Epist. S. Catharinæ Senensis,* pars II, ep. 9, pag. 59.

[2] Novaes, IV, 203.

[3] Baluze, pag. 1195.

donner Rome. Alors Grégoire aurait déclaré qu'il partait, ce qu'il annonça, en effet, officiellement à l'empereur, à divers souverains, à tous les seigneurs et à tous les peuples d'Italie.

A peine cette résolution positive du saint-père fut-elle connue du roi de Castille, que ce souverain, parce que le voisinage du pontife était un encouragement pour faire la guerre aux Sarrasins, manifesta, par une lettre pressante, le déplaisir qu'il éprouvait de ce départ. Grégoire répondit qu'ayant considéré, devant Dieu, l'utilité qui résultait pour l'Église de ce retour des autorités du saint-siége à Rome, il était dans la nécessité d'accomplir cette promesse ; mais qu'il ne cessait de porter dans son cœur le roi et ses sujets. En même temps il offrait toutes les grâces apostoliques qu'il pouvait accorder.

Charles V fit aussi diverses démarches pour retenir Grégoire. Le soin de ces négociations fut confié au duc d'Anjou, frère de ce monarque. Le duc représentait que ce départ alarmait le roi, et que le saint-père allait courir en Italie de graves dangers auprès de l'ingrate Rome, qui ne savait pas rendre son séjour longtemps supportable au pontife.

Quelques cardinaux joignirent leurs plaintes à celles des deux monarques ; les parents du pape survinrent ensuite, et le fatiguèrent de leurs doléances intéressées : les parents ont un accès facile dans les cours des princes, et ils peuvent tourmenter les esprits incertains par des prédictions sinistres, répétées à tout instant.

Grégoire demeura inflexible, et répondit qu'il ne pouvait oublier sa parole ; qu'il avait fait un vœu à Dieu, et qu'il tiendrait une promesse sur laquelle aucune puissance ne pouvait plus le faire revenir.

L'auteur de la quatrième vie de Grégoire XI, que l'on trouve dans Baluze, rapporte de plus que la mère du pontife, agenouillée devant la porte du palais, essaya de retarder le départ de son fils. Ce fait n'est pas exact ; nous parlons d'événements de 1375, et la mère de Grégoire était morte en 1346.

Cependant le pape crut devoir accorder un délai aux deux princes, le roi d'Aragon et le roi de France, qui le priaient indiscrètement de préférer leurs vœux isolés et comme privés, à ceux de toute la chrétienté. La France et l'Angleterre allaient signer un traité de paix sous la médiation pontificale. Grégoire consentit à différer son départ de quelques mois, et pendant tous ces pourparlers il eut le bonheur, à l'occasion de divers supplices infligés avec précipitation à quelques condamnés, d'obtenir que dorénavant, en France et ailleurs, on détruirait l'ancien usage de refuser la confession sacramentale aux condamnés, qui la sollicitaient toujours en vain, même avec toutes les marques du plus sincère repentir.

Ce ne fut que plus tard que ces âmes si nobles, si compatissantes, si généreuses filles de Jésus-Christ, qui abondent dans notre clergé français, eurent la permission de monter même dans la fatale charrette, pour accompagner les condamnés jusqu'au dernier moment de leur vie. Des étrangers m'ont dit souvent que ce prêtre admirable, pâle, versant des larmes, qui fait baiser le crucifix au patient, et que ce bourreau avec ses aides, qui attend sa proie, offrent dans nos pays un spectacle de consolation et d'épouvante qui ne peut plus s'effacer du souvenir.

Cependant, le 20 décembre 1375, Grégoire fit une promotion de cardinaux ; ce fut la dernière qui eut lieu à Avignon : elle se composait de sept Français, un seul

Italien et un Espagnol. Nous avons assez de fois parlé de la funeste partialité des papes d'Avignon.

En 1376, le saint-père excommunia les Florentins, convaincus d'avoir maltraité des légats apostoliques. Les Florentins expédièrent alors sainte Catherine de Sienne, en qualité d'ambassadrice[1], pour offrir au pape les satisfactions convenables. Il les agréa, leur rouvrit le sein de l'Église : mais la paix ne fut pas de longue durée.

La même année, le 10 septembre, Grégoire partit d'Avignon avec un cortége de cardinaux. Six restèrent dans cette ville ; entre autres Jean de Blandiac, qui reçut la qualité de vicaire au gouvernement de l'État Venaissin.

Le 12 octobre, Sa Sainteté s'embarqua à Marseille, sur la *Capitana* des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au timon de laquelle on voyait le grand maître de l'ordre, Ferdinand Heredia, dont l'habileté et l'expérience sauvèrent le pape d'un imminent danger, sur les côtes toujours un peu *tempétueuses* de la Provence. Grégoire, débarqué à Gênes, s'y arrêta quelques jours, et il partit le 28 octobre pour Livourne. Là il reçut des Pisans les provisions et les rafraîchissements qu'il pouvait désirer. Une autre tempête jeta le pape sur les côtes de Piombino ; enfin, il débarqua près de Cornéto, où il célébra la fête de Noël.

Au mois de janvier 1377, après de nouveaux périls, qu'il surmontait avec courage, Grégoire entra dans Ostie, puis remonta le Tibre[2], et débarqua près de la porte de Saint-Paul.

[1] Novaes, IV, 207.

[2] Pierre Amelio, religieux augustin, évêque de Sinigaglia, a donné en détail le récit de ce voyage : il faisait partie du cortége de Sa Sainteté. Alphonse Chacon a inséré ce récit dans ses *Vit. Pontif.*, et Muratori, dans ses *Script. rer. ital.*, tom. III, part. II, pag. 690.

Les magistrats de Rome[1] accueillirent leur souverain avec les plus grandes démonstrations de respect, de joie et d'attendrissement. L'entrée solennelle eut lieu le 17 janvier.

C'est ainsi que Grégoire rendit à la ville désolée[2] de

[1] Novaes, IV, 208.

[2] De nos jours, la population de Rome est de 167,121 habitants; elle était réduite à 35,000 déjà sous le règne d'Innocent III. Ce pontife, dans son ouvrage *de Contemptu mundi*, cap. IX, pag. 298 (voyez tom. II, pag. 306), dit que peu d'habitants alors atteignaient quarante ans, et un moins grand nombre arrivaient à soixante ans. Quand Grégoire XI revint d'Avignon, on comptait à peine dans la ville de Rome *dix-sept mille âmes :* elle était toute démantelée. Le célèbre médecin Mgr Lancisi, dans son livre *de Nativis, deque adventitiis romani cœli qualitatibus*, pag. 120, Rome, 1745, assigne les principales causes de la dépopulation à la longue demeure des pontifes dans Avignon. Nous joindrons ici une statistique dressée depuis 1800. Dans cette année 1800, la population s'élevait à 153,000 habitants; en 1801, sous Pie VII, et dans les transes d'inquiétude où la bataille de Marengo laissa l'Italie, cette population ne fut plus que de 146,000; en 1802, 144,000; en 1803, 140,000; en 1804, 136,000. Jusqu'à 1809 elle resta à peu près stationnaire. En 1810, après l'enlèvement de Pie VII, elle descendit à 123,000; en 1811, elle remonta à 128,000; en 1812, elle retomba à 121,000; en 1813, à 117,000.

Nous allons voir les effets de la restauration de 1814. Alors la population s'éleva à 120,000; en 1815, à 128,000. Il y eut peu de différence en 1816 : la France était occupée par des étrangers, et la guerre pouvait recommencer. En 1817, nous trouvons 131,000 habitants; en 1818, 133,000; en 1819, 134,000; en 1820, 135,000; en 1824, 138,000; en 1827, sous Léon XII, 140,000; en 1828, 142,000; en 1830, 147,000; en 1831, 150,000. La population diminue jusqu'en 1834. En 1835, 152,000; en 1836, 153,000; en 1837, 156,000; en 1838 elle diminue de 8,000 habitants; en 1841 elle remonte à 158,000 habitants; et, comme nous l'avons dit, sous Grégoire XVI et sa paternelle administration, la population s'est élevée, en 1843, à 167,121. On assure qu'en 1846 elle dépassera 170,000 habitants.

Rome le siége apostolique, qui avait été transporté à Avignon pendant soixante et onze ans sept mois et onze jours, c'est-à-dire du 5 juin 1305, jour où Clément V établit son séjour officiellement, jusqu'au 17 janvier 1377, jour où Grégoire XI entra dans Rome.

Il était à cheval [1], accompagné de treize cardinaux, suivi d'une grande foule de peuple de Rome, et surtout des environs et du littoral; il visita le soir, au milieu des applaudissements universels, l'église de Saint-Pierre : un grand nombre de torches et de lumières de toutes couleurs éclairaient le temple.

Une des premières opérations du pape, après qu'il se fut remis des fatigues du voyage, fut de s'occuper de l'hérésie de Wiclef; et il écrivit à l'archevêque de Cantorbéry et à l'évêque de Londres :

« Nous avons appris avec douleur que Jean Wiclef, docteur en théologie et curé de Lutervolt, au diocèse de Lincoln, soutient et prêche publiquement plusieurs propositions fausses et erronées, dont quelques-unes ont rapport aux erreurs de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun, des *fraticelli* et d'autres, condamnées par nos prédécesseurs. Vous devez avoir de la honte et des remords de conscience d'avoir toléré jusqu'ici ces erreurs : c'est pourquoi nous vous ordonnons de vous informer s'il est vrai que Wiclef ait soutenu les propositions dont nous vous envoyons copie. »

Une autre bulle chargeait les mêmes prélats d'informer de cette affaire le roi Édouard, ses enfants, la princesse de Galles et les grands du royaume. Une troisième bulle était adressée à l'université d'Oxford, et contenait de sembla-

[1] De Sponde, *Annal. eccles.*, *ad annum* 1377, n° 1.

bles reproches sur la conduite des docteurs, lents à réprimer les erreurs de Wiclef, dont le pape leur ordonne d'empêcher le progrès [1].

Elles se répandaient déjà dans la Grande-Bretagne. L'hérésiarque attaquait l'Église, le pape, les ordres religieux; il ne témoignait aucun respect pour les sacrements et la hiérarchie ecclésiastique. Quelque temps Wiclef parut abjurer ces blasphèmes, mais il ne tarda pas à défendre hautement la doctrine de Bérenger, des *Vaudois*, des *Albigeois*; il ne s'arrêtait plus dans sa fureur, et, soutenu par des seigneurs puissants, se déchaînant contre le dogme de la toute-puissance de Dieu, il cherchait à introduire dans le monde l'idolâtrie et l'athéisme. Nous verrons que le concile de Constance condamna plus tard des erreurs si pernicieuses.

Avant que les bulles du pape Grégoire pussent arriver en Angleterre, le roi Édouard III n'était plus. Il mourut le 21 juin 1377, ayant régné près de cinquante et un ans. Son successeur fut Richard II, fils d'Édouard, prince de Galles, mort l'année précédente. Richard n'avait que onze ans. Il fut couronné à Westminster le 16 juillet, et régna sous la conduite de Jean, duc de Lancastre, son oncle. Le duc de Lancastre et Henri Percy, maréchal du royaume, soutenaient Wiclef.

Grégoire craignait les maladies estivales de Rome; il eut la pensée de se porter avec toute sa cour à Anagni, et il y fixa son séjour jusqu'à la fin de novembre 1377.

Le pape commençait à être tourmenté par l'idée de retourner en France. Les cardinaux français renouvelaient tous les jours leurs instances à cet égard. En conséquence,

[1] Fleury, VI, 226.

voulant pourvoir à l'élection de son successeur, il signa une bulle le 19 mars 1378, dans laquelle il arrêtait des dispositions importantes.

En cas de mort du pontife, les cardinaux qui se trouveraient à Rome, ou la majorité d'entre eux, pourraient, sans appeler ni attendre les absents, choisir un lieu dans Rome ou hors de Rome pour s'assembler en conclave. Nonobstant l'opposition d'une minorité, on pouvait agir; et, sans se conformer à la loi qui demande les deux tiers des voix, il était permis d'élire, à la simple majorité des cardinaux présents, c'est-à-dire, par exemple, à la majorité de sept contre six. L'élection devenait valable pour cette fois, et quiconque serait ainsi élu, bien qu'il existât une minorité assez forte, celui-là serait vrai pontife et pasteur de l'Église universelle.

Mais la mort survint avant que le pontife eût pu effectuer son retour. Le pape observait [1] que le séjour à Rome ne convenait plus; que les Romains méprisaient ses décisions, en même temps qu'elles étaient reçues avec respect par tous les potentats de la catholicité.

Une des circonstances qui affligeaient le plus le pape était celle de la désobéissance des *banderesi* (*bannerets*), qui avaient déposé à ses pieds leurs *bannières*, symbole de leur autorité, et qui les avaient reprises pour continuer de gouverner dans l'indépendance. Grégoire s'était vu forcé de céder à leur *prépotence;* autrement il eût eu à redouter des violences.

De plus, des villes rebelles avaient promis de se soumettre; mais, loin de donner une suite à cette sage détermination, elles excitaient à la révolte les *comuni* qui

[1] Novaes, IV, 211.

étaient demeurés fidèles. Partout il s'élevait de petits tyrans qui insultaient à la dignité pontificale, et les Florentins (tout Guelfes qu'ils étaient, c'est-à-dire, tout protecteurs de Rome qu'ils se disaient) soutenaient la résistance des *podestats* insoumis.

Affligé de tant de désordres, et ne pouvant plus résister aux douleurs de la *gravelle*, qui éteignaient en lui toute force et tout courage, Grégoire tomba gravement malade, et mourut le 28 mars 1378, à l'âge de quarante-sept ans moins quelques jours, après avoir gouverné le saint-siége sept ans deux mois et vingt-huit jours, tant à Avignon qu'à Rome.

Novaes rapporte le jugement de Bercastel sur les pontifes d'Avignon, et il manifeste sa propre opinion, après avoir cité celle de l'historien français [1].

« Grégoire XI, dit Bercastel [2], fut le septième et le dernier des pontifes que l'Église de France, dans le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à l'Église universelle. Quoique ses pontifes fussent tous, sans distinction, illustres par leurs talents et par leurs lumières, que la plus grande partie d'entre eux se distinguât par la sainteté de leur vie, et que plusieurs enfin eussent eu le don des miracles, cependant leurs noms ne sont pas beaucoup recommandables pour l'Église romaine, qui les a rendus responsables de troubles funestes, et de la désolation qu'elle a soufferte pendant plus d'un siècle. L'étrange translation du siége apostolique en France, ce fait seul imprime à leur nation une tache et une souillure que l'éclat de tous leurs talents, uni à beaucoup de

[1] Novaes, IV, 212.

[2] *Hist. de l'Église*, tom. XIV, pag. 251.

vertus, n'a pu effacer, et que le cours de tant de siècles ne peut tout au plus qu'affaiblir. » Novaes continue en ces termes : « Ainsi parle de nos temps un Français qui signale dans ses nationaux, ainsi que dans les Italiens, une aveugle partialité lorsqu'ils traitent cette question. Ce Français, se tenant lui-même entre les deux partis, laisse néanmoins connaître combien est digne de reproches la translation de la chaire de Pierre à Avignon, en privant de ce droit le lieu naturel qui convenait à tant de titres, au lieu qui, par tant de raisons, ne convenait pas. Je m'en remets à ce Français, parce qu'il a parlé de ce fait, avec un jugement exercé, dans les tomes XIII et XIV de son histoire. »

Cette opinion de Bercastel me paraît saine et judicieuse ; elle est propre à détruire, en partie, des récriminations inutiles, puisque le mal est guéri. L'auteur en dit assez pour prouver que le retour de pareil scandale serait une infortune déplorable pour la religion, dans quelque pays qu'il s'effectuât. Novaes, qui accède avec mansuétude, ménagement, et cependant une assez complète détermination, au dire de Bercastel, me semble un homme de paix, de conciliation et d'esprit d'ordre. Novaes aussi jette un blâme courageux sur cette usurpation, qui fut certainement coupable. Moi, à mon tour, retenu sans cesse dans la ligne de considérations, de calme, mais de calme qui ne dort pas toujours, je crois que le pardon doit être accordé. Mais il faut proposer un de ces pardons conditionnels qui imposent l'obligation de ne pas retomber dans la même faute. Qui sait si l'amertume de rancunes exagérées, si l'obstination qui défend des droits d'indépendance mal compris, si les ignobles malentendus qui naissent, dans toute querelle, à la suite de dénonciations

réciproques, qui sait si toutes ces circonstances, douloureuses pour Rome et la France, n'ont pas contribué à éloigner quelquefois la paix et la concorde? Elles ne doivent pas cesser de régner entre la mère qui a tous les droits, et la fille qui prête, par son amour, un si grand secours à la mère, ou qui, par sa haine et son indifférence, apporte tant de troubles dans le chef-lieu de la chrétienté ! Enfin, des pontifes trop effrayés ont fait mal, sans doute, de quitter Rome, et de paraître conseiller à leurs successeurs de l'abandonner. Clément V a donné un signal qui a produit de grands maux ; mais aussi les successeurs devaient plus vivement redemander *leur patrie*, car tout pontife, dans quelque contrée qu'il ait reçu la vie, devient *Romain* le jour de la consécration. L'erreur fut grave de la part des papes français; elle ne fut pas moins grave de la part des souverains de cette contrée, disposés à croire qu'il est bien utile d'avoir un pape à sa portée, *sous son mousquet*, pour ainsi dire : ces souverains, comme on a pu le remarquer, durent reconnaître que ces mêmes pontifes français résisteraient quelquefois à cette sorte de *népotisme monarchique*, plus périlleux que le népotisme de famille. Il existe des bulles d'Avignon qui semblent avoir été souscrites dans l'indépendance de Rome. Il y eut aussi des empereurs qui subirent des refus, et qui s'irritèrent de leurs mécomptes. Je n'ai pas besoin de citer des exemples, on les a vus accumulés dans ces annales, pour l'époque à laquelle ils appartiennent.

Toute capitale importante, tout cabinet qui veut un véritable succès pour ses affaires, si elles sont justes, se méprend en attirant par des piéges, par des mensonges, par des menaces, par des *figues-fleurs*, si ce crime incertain vient à être prouvé ; en emprisonnant la haute puis-

sance pontificale, si profondément enracinée à Rome; en la garrottant perfidement, pour en extorquer des complaisances, des abandons, des bénédictions de mauvais aloi. Ne court-on pas de grands dangers en essayant ainsi d'opprimer la politique religieuse des autres? Les desseins de Dieu sont impénétrables. Il peut encore permettre chez nous, ou ailleurs, de ces déplacements qui rompent l'équilibre; il peut ramener des faiblesses, des mouvements d'orgueil, des vociférations de rhéteurs, des sophismes armés, des oublis de toute dignité humaine. Ces manquements de raison, ces abrutissements nous sont assez connus. Ainsi, dans le cas où il faille supposer que *Rome* redeviendrait, devant saint Pierre, *sujette indocile*, voici ce qu'il convient de faire : il faut lui rendre, *malgré elle*, le bonheur qu'elle essayerait de méconnaître; il ne faut pas lui permettre de désorganiser cet immense culte chrétien, qui fait tant de bien, et qui peut et qui doit en faire toujours. Si les rois savaient combien il est aisé d'obtenir du saint-siége, chacun pour soi, ce qui est utile et salutaire; si les rois savaient que chacun commande là dans cette *ville de tous*, mais à la condition de ne demander que sa propre ehose, sans guetter ou voler celle des voisins; que lorsqu'on se tient dans ce droit que la sagesse de Rome vous indique, si vous ne voyez pas assez clair, on négocie avec bonheur, on obtient même assez promptement si l'on prend le parti de se dégager d'une *furia* nuisible aux affaires : si les rois savaient cela, ils ne feraient pas tant de fautes!

Ce n'est pas en vain que depuis tant de siècles Rome est la ville des négociations, des traités, des raccommodements habiles; là vit, sans fortune, presque sans traitements, une race d'hommes sagaces, qui puisent, dans des chan-

celleries où abondent les secrets de tout l'univers, des explications qu'on revêt d'une noble latinité cicéronienne, et qu'on vous envoie pour règle et pour boussole.

Cette digression a trouvé naturellement sa place au moment où disparaît le dernier pape d'Avignon. Nous aurons malheureusement encore à signaler les désastres politiques qui suivirent la mort de Grégoire XI. Ce pontife, au moins, a réparé, autant qu'il a pu, les maux dont il a été cause en partie; car enfin le schisme, l'odieux schisme était planté sur le sol de l'Église, et il jetait au loin ses rameaux vénéneux, qu'on pourrait comparer à ceux de l'*Upas* (*arbre-poison*) de Bornéo. Mais achevons de faire connaître le caractère de ce pape, qui, en plusieurs circonstances étrangères à la question que nous traitons, passe pour avoir bien mérité de la chrétienté.

Grégoire était un des hommes les plus lettrés de son temps, célèbre dans la connaissance du droit canon, d'un abord facile, de mœurs douces, distingué par des manières courtoises, qui conviennent si bien aux souverains. Dans toutes les actions de Grégoire, on retrouvait sa modestie, son esprit de bienveillance, sa prudence, sa franchise, sa naturelle libéralité. Il donnait volontiers des marques de protection et de générosité aux savants. Il faut dire aussi que ce pape aima trop ses parents; mais il ne voulut pas les voir agrandis plus qu'ils ne l'avaient été par son oncle Clément XI. Nous dirons cependant ce que rapporte le père Berthier dans l'*Histoire ecclésiastique de France* : « Ce pape eut constamment auprès de lui son père, ses frères et ses neveux; et, à leur sollicitation, il accorda des grâces qui ne furent pas toujours distribuées avec discernement. »

Grégoire fut enterré dans l'église de Sainte-Marie Nouvelle, son ancien titre, appelée vulgairement église de

Sainte-Françoise Romaine. Ce fut là que l'on termina les *novendiali* (funérailles de neuf jours), qui avaient été commencées à Saint-Pierre.

En 1584, le sénat romain[1] fit placer sur le tombeau une épitaphe que le père Jacob rapporte dans sa Bibliothèque pontificale, page 97, et que l'on trouve aussi dans l'auteur des *Vies des Papes d'Avignon*, page 522.

Les historiens français du temps ont parlé de ce pontife, en général, peu favorablement, parce que ce fut lui qui rétablit le saint-siége à Rome : pour les historiens italiens, il ne rentra pas en grâce[2], parce que, dans la péninsule, il se trouva constamment en guerre et en dissension avec la plupart des gouvernements de ce pays.

Le saint-siége demeura vacant onze jours.

[1] Novaes, IV, 213.
[2] Novaes, IV, 214.

204. URBAIN VI. 1378.

Urbain VI s'appelait autrefois Barthélemy Butilli Prignani ; il était d'une famille illustre de Naples, et archevêque de Bari, où il avait été transféré de l'évêché d'Acerenza par Grégoire XI. Quoiqu'on sût qu'il n'était pas décoré de la pourpre, il fut élu à l'unanimité, à l'âge de soixante ans, le 8 avril 1378, par seize cardinaux qui étaient restés à Rome, et qui y avaient formé le conclave. Parmi ces cardinaux, il y en avait quatre italiens, onze français, et un espagnol. Le sacré collége se composait de vingt-trois cardinaux. Six étaient restés à Avignon ; le septième, Jean de la Grange, était encore légat à Florence. Nous entrerons dans quelques détails sur l'élection.

Le 7 avril, ces seize cardinaux s'étaient assemblés en conclave. Un *caporione* (chef de quartier) des *banderesi* qui gouvernaient les divisions municipales de Rome, se présenta pour parler aux cardinaux de la part des Romains. Il signifia aux électeurs sacrés que les habitants de la ville voulaient un pape romain. Il leur rappela qu'avant la mort de Grégoire les cardinaux eux-mêmes avaient décidé qu'il en serait ainsi, afin que le pontife ne partît plus de Rome, que ce départ plongerait dans la ruine et dans la désolation. Le cardinal de Glandève répondit qu'ils choisiraient un homme digne et propre à bien gouverner

l'Église, et le *caporione* prit congé d'eux en ajoutant : « Veuille Dieu que vous nous le donniez Romain ! sans « cela vous vous en repentiriez. » A peine fut-il sorti, qu'à l'unanimité ils élurent l'archevêque de Bari, sur lequel leur choix s'était arrêté, même avant qu'ils entrassent au conclave. Cette élection, entièrement libre, exempte de violences, était seulement l'œuvre du Saint-Esprit. Voilà les termes dans lesquels les seize électeurs écrivirent aux autres cardinaux restés à Avignon ; on lit cette lettre dans l'auteur de la *Vie des Papes à Avignon*, page 338.

Un bruit vague annonça cette élection dans Rome. Les Romains, qui voulaient que la tiare fût placée sur la tête du cardinal Orsini, quoique leur *caporione* ne l'eût pas dit, et qui avaient oublié que ce cardinal, l'un des deux cardinaux romains, était trop jeune, coururent aux armes, et vinrent assaillir le Vatican. Ils criaient : *Nous le voulons Romain, nous le voulons Romain !* Or, il n'y avait, après le cardinal Jacques Orsini, d'autre cardinal romain que le cardinal de Saint-Pierre, fort avancé en âge. Ce cardinal s'appelait François Tebaldeschi, il était d'obscure condition ; on le surnommait cardinal de Saint-Pierre, parce qu'il avait été doyen des chanoines de cette basilique. Dans le fait, son vrai nom eût dû être celui de cardinal de Sainte-Sabine, qui était son titre cardinalice. Les cardinaux, avec le consentement du cardinal de Saint-Pierre, publièrent que c'était ce cardinal qu'ils avaient élu, et qu'il était Romain. Le bon cardinal de Saint-Pierre se prêtait à cette supercherie. On le revêtit des habits pontificaux, et le peuple accourut pour lui présenter ses hommages. Cela paraissait facile, puisque le véritable élu était absent, et qu'ainsi il ne devenait pas nécessaire que deux cardinaux s'entendissent pour tromper le peuple.

Cependant le sacré collége fit connaître secrètement à l'archevêque de Bari l'élection légitime qu'ils avaient faite en sa personne.

Le cardinal de Saint-Pierre, arrivé à un âge décrépit, ne pouvait plus souffrir la douleur qu'il ressentait chaque fois que des hommes du peuple venaient baiser ses mains engourdies et gonflées par la goutte. Il essaya enfin, avec le peu de force qu'il avait dans la voix, de leur faire entendre que l'élu n'était pas lui, cardinal de Saint-Pierre, mais l'archevêque de Bari, choisi par lui, cardinal de Saint-Pierre, et par ses collègues.

A peine le peuple entendit-il confusément ces paroles, qu'il se livra à de terribles fureurs. Il parcourait le Vatican, menaçant de la mort les cardinaux s'ils n'élisaient pas sur-le-champ un Romain. Mais le peuple criait en vain; il n'existait que deux cardinaux romains : un trop vieux, qui ne consentait pas à son élection, et un trop jeune, qui ne la méritait pas encore.

Les cardinaux furent alors renfermés de nouveau dans le conclave, où ils ne firent que ratifier l'élection déjà connue; puis ils envoyèrent au peuple Agapit Colonna pour lui dire qu'on pouvait les tuer, mais qu'ils étaient tous résolus à ne pas faire un autre choix. Colonna devait représenter qu'aucun cardinal n'avait agi pour lui-même, puisque le choix tombait sur un archevêque absent.

La fureur des Romains commençait à se calmer. On résolut donc, le 9 avril, dans le conclave, de revêtir le nouveau pape (qui voulut s'appeler Urbain VI) des habits pontificaux, de le placer sur la chaire de saint Pierre, et d'accomplir les cérémonies d'usage. On réunit encore les cardinaux, qui s'étaient retirés pour se soustraire à la violence du peuple. Ils s'assemblèrent au nombre de douze, et

l'on put procéder, avec quelque tranquillité, à l'exaltation. Le 18, jour de Pâques, Urbain fut couronné par le cardinal Jacques Orsini. Les quatre cardinaux absents, qui s'étaient réfugiés à Zagarolo, château fortifié, intervinrent à la cérémonie; et, le même jour, le pape put aller prendre possession de Saint-Jean de Latran.

Il s'était passé à peine deux mois. Les cardinaux s'aperçurent qu'Urbain les traitait avec peu d'égards. Il avait voulu réprimer des abus. D'ailleurs ils ne se trouvaient pas d'accord sur une des plus importantes questions. La plupart de ces cardinaux voulaient retourner à Avignon, Urbain n'y consentait pas : onze des cardinaux, ceux qui étaient Français, et l'Espagnol de Luna, prirent le prétexte des excessives chaleurs pour se retirer dans la ville d'Anagni, tandis qu'Urbain, avec le petit nombre des cardinaux italiens, se rendait à Tivoli.

Les cardinaux opposants, assurés de la protection du roi de France, dénonçaient les violences que les Romains avaient exercées contre eux. Les mauvais conseils alors prévalurent, et cette partie du sacré collége eut l'audace de déposer Urbain du pontificat; Urbain, que tous ils avaient élu librement, et l'on peut dire même avec une constance courageuse et obstinée, devant les fureurs du peuple romain. Le pape, déposé par eux, fut encore déclaré contumace. Après une telle décision, ces cardinaux ne connurent plus un sentiment de modération; ils se rendirent à Fondi, ville soumise au comte Honoré Gaetani, à peu de distance de Gaeta, avec la permission et même sur les instances de la reine Jeanne, qui prétendait aussi avoir à se plaindre d'Urbain. Là, ils attirèrent à leur parti trois autres cardinaux italiens, ce qui portait le nombre des opposants à quinze. Le 20 septembre, ils élurent Ro-

bert de Genève, dont nous parlerons plus tard, et qui, ainsi, devint antipape.

Disons la vérité : ces cardinaux n'avaient pas de justes motifs pour déposer Urbain, bien véritablement élu sans aucun des symptômes de la violence, tandis qu'eux recouraient à la violence pour détruire leur propre ouvrage. Reprenons les faits : les Romains avaient assiégé et maltraité les cardinaux pour qu'ils élussent un cardinal romain, et les cardinaux en avaient élu un qui n'était pas romain; ils avaient élu un Napolitain, malgré les clameurs des habitants de Rome. Le tumulte apaisé, ces cardinaux avaient revêtu eux-mêmes Urbain des habits pontificaux : n'était-ce pas là ratifier librement l'élection déjà faite, et la *valider*, dans le cas, qu'on ne peut admettre ici, où elle n'aurait pas été légitime?

De plus, le cardinal de Limoges, Jean de Gros, apprenant que son frère Pierre de Gros, camerlingue, demandait à l'évêque de Cassano, qui rapporte ce fait, si l'archevêque de Bari était légitime pontife, avait répondu, en prenant un missel : « Je jure, par ces saints évangiles, que « monseigneur de Bari est véritablement pape, élu par « nous tous cardinaux à l'unanimité, comme saint Pierre « a été pape véritable et vicaire de Jésus-Christ. »

Pierre de Luna, Espagnol, qui devint aussi antipape, et qui prolongea le schisme que nous voyons naître, ayant été interpellé dans la même occasion, avait répondu en jurant (ce qui était sa fatale coutume) : « Je jure et je crois « que, depuis saint Pierre jusques à aujourd'hui, il n'y « a pas eu de pape plus vrai dans l'Église de Dieu, ni « plus légitimement et plus unanimement élu, avant que « nous entrassions et depuis que nous sommes entrés au « conclave. »

Des lettres du cardinal de Genève, depuis antipape, affirmaient la même légitimité. Elles étaient adressées à l'empereur Charles IV, au comte de Flandre, au duc de Bourgogne; plus tard, ces princes, apprenant le changement d'opinion de ce cardinal, relurent les lettres qu'ils avaient reçues, et méprisèrent le témoignage contraire, qu'il voulait faire respecter.

Il existe aussi une lettre écrite par le sacré collége à l'empereur Charles; on la revêtit du sceau impérial et de celui de cinq barons de l'Empire, et elle fut publiée par Henri de Knigton, pour confondre l'apostasie des cardinaux rebelles. Il existe aussi une lettre des seize cardinaux électeurs aux cardinaux restés à Avignon, qui, sur-le-champ, reconnurent Urbain comme le pape véritable.

Malgré tant de preuves tirées de la signature et des paroles des rebelles eux-mêmes, ils persistèrent dans l'acte de déposition qu'ils avaient arrêté, et commencèrent ainsi le vingt-deuxième schisme de l'Église occidentale, le plus long et le plus pernicieux, puisqu'il dura cinquante et un ans, du 20 septembre 1378 au 26 juillet 1429. A cette dernière époque, ainsi que nous le verrons, Clément VIII, l'antipape, se soumit au vrai pontife Martin V.

Revenons à l'époque dont nous nous occupons.

Les fidèles, pendant cet intervalle de temps, ne savaient à quel chef de l'Église ils devaient obéir, lequel ils devaient reconnaître comme légitime pasteur universel. Car si sainte Catherine de Sienne; si Pierre, prince royal d'Espagne, religieux franciscain, illustré par ses vertus, et que l'on honorait aussi comme ayant le don de prophétie; si Alphonse, Espagnol, qui, de l'évêché d'Iéna, passa à la vie solitaire et apostolique, et fut compagnon de sainte Brigitte dans ses pérégrinations; si sainte Catherine,

celle qui fut fille de sainte Brigitte; si de tels personnages, dis-je, soutinrent le parti d'Urbain VI [1], Robert de Genève, appelé Clément VII, était soutenu par saint Vincent Ferreri, oracle de l'Espagne, confesseur de l'archevêque de Bari avant son pontificat, et par Pierre de Luxembourg, modèle des saints prélats.

Au pape Urbain VI obéissaient l'Italie, l'Angleterre, la Germanie, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, le Danemark, la Suède, la Norwége, la Prusse et la Frise. A l'opposé, Robert, dit Clément VII, était reconnu par la France, l'Espagne, l'Écosse, Chypre, la Sicile, Naples, et beaucoup de provinces qui changeaient d'obédience quand elles le croyaient de leur intérêt; d'autres restaient neutres jusqu'à ce qu'un concile eût donné une décision.

Cependant Urbain était revenu de Tivoli à Rome, sous l'escorte des troupes de la reine Jeanne, qui ne tarda pas à se déclarer contre lui. De Sainte-Marie Majeure, il passa au palais de Sainte-Marie *in Trastevere*, et le 18 septembre il y fit une promotion de vingt-six cardinaux. Au total, il en avait nommé vingt-neuf; mais trois n'acceptèrent pas cette dignité.

Le 6 novembre de la même année 1378, le pape déposa et priva de la pourpre et des bénéfices ecclésiastiques, en infligeant d'autres peines, l'antipape Clément VII, ainsi que les principaux auteurs du schisme. Le 29 du même mois, il condamna les fauteurs laïques ou ecclésiastiques du même Clément. Avec les autres cardinaux il dissimulait, et particulièrement avec les trois déserteurs italiens, pour tâcher de connaître si par le pardon il ne pourrait

[1] Novaes, IV, 222.

pas les ramener à l'obédience, ce qu'il ne put obtenir.

Parmi les vingt-six cardinaux nouvellement élus, il y avait trois Français : Philippe d'Alençon, de la branche des Valois, évêque de Beauvais, puis patriarche de Jérusalem, et évêque d'Ostie ; Rainolphe de Gerza de Monturc, près Limoges, évêque de Sisteron, et Elzéar de Sabran. Un autre cardinal, Eston, était Anglais, né à Erforth, en Angleterre, d'une basse condition. Moine bénédictin, d'une vaste érudition, rempli de piété, il s'était rendu digne de la dignité d'évêque de Londres. Un autre de ces cardinaux, religieux de la Merci, appartenait à la nation espagnole. Les vingt et un derniers étaient Italiens des différentes parties de la péninsule.

En 1379, l'antipape envoya une armée contre Urbain; mais le général commandant les troupes de ce dernier battit cette armée, et fit prisonniers les généraux qui la commandaient. Il résulta de cette victoire que les Français, qui occupaient le château Saint-Ange, furent obligés de le consigner aux Romains, qui, irrités contre les étrangers, démantelèrent cette place, et en enlevèrent les marbres et d'autres objets précieux. Heureusement que Boniface IX restaura cette forteresse, à laquelle il ajouta quelques ouvrages en dehors de l'ancien mausolée d'Adrien.

Le schisme aurait été terminé en ce moment si la reine Jeanne n'eût pas donné un asile à l'antipape. Elle avait écrit à sainte Catherine qu'elle aimait mieux perdre le royaume et la vie que de rester dans le schisme, et elle secourut Clément.

Les Bolonais s'étant révoltés contre les délégués temporels d'Urbain, Clément crut que le moment était favorable pour attirer cette ville à son parti ; mais il lui fut répondu que, malgré leur émeute, ils resteraient fidèles à

l'obédience actuelle, jusqu'à ce qu'on eût bien décidé quel était le vrai pontife.

Urbain fit une seconde promotion de cardinaux. Elle se composait d'un Bohême, Jean Oczko, secrétaire de Charles IV, et évêque d'Olmutz, et de deux Hongrois : Démétrius, ambassadeur du roi Louis Ier à Rome, et Valentin, évêque de *Funfkirchen* (Cinq-Églises), aussi ambassadeur du même prince près d'Urbain.

Le pape, en 1380, ordonna d'instruire un procès contre Jeanne, reine de Naples; et il la fit déclarer schismatique, hérétique, et coupable de lèse-majesté. Il la déposa, la priva du royaume qu'elle tenait en fief du saint-siége, et il appela à la possession de ces États Charles Durazzo, prince de Hongrie, fils du comte de Gaëte, et alors général au service de Louis, roi de Hongrie, le parent le plus proche de Jeanne.

Charles arriva à Rome en 1381. Ayant fait devant Urbain le serment de fidélité, il fut élevé à la dignité de sénateur, et reçut la couronne du royaume de Naples. Le saint-père lui avança 80,000 écus d'or, pour le mettre en état d'en faire aussitôt la conquête.

Le nouveau roi ratifia le don fait à François Prignani, neveu du pape, de plusieurs provinces, dont son oncle lui assurait la propriété. Urbain montrait en cette circonstance un sentiment de népotisme aussi blâmable qu'imprudent.

Charles Durazzo s'étant présenté devant Naples, n'éprouva aucune résistance, et fit prisonniers la reine Anne et son mari Othon de Brunswick. Mais à peine Charles, qui prenait le nom de Charles III, fut-il le maître du royaume, qu'il ne voulut plus le démembrer en faveur du neveu d'Urbain, et qu'il déclara que cet acte était in-

juste, de mauvais exemple pour les autres neveux des pontifes ; ce qui occasionna des guerres entre le roi, qui manquait à sa parole, et le pape, qui avait tant d'ambition pour élever sa famille.

Le don fait à Prignani comprenait la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, le comté de Caserte, Fondi, Minervino, Altamura, Aversa, Gaëte, Capri, Sorrento, Nocera, Somma, et beaucoup d'autres villes, ainsi que des châteaux et des forteresses. Naples restait au milieu de ces possessions, isolée, presque bloquée par mer; et il n'était pas difficile de chasser Charles III, et de s'emparer ainsi à peu près de tout le royaume.

Dans les Quatre-Temps de l'avent de l'année 1381, Urbain fit une promotion de cardinaux, parmi lesquels il avait compris l'archevêque de Cologne et celui de Trèves ; mais ces deux prélats refusèrent cette dignité : la plus grande partie des autres cardinaux appartenait à l'Italie. Cette fois, il n'y eut aucun Français ; et cette abstention dans une pareille occurrence était tout à fait convenable.

Les Romains, en 1382, sous divers prétextes, se révoltèrent contre le pape et les cardinaux : ceux-ci se cachèrent dans divers refuges ; mais Urbain, s'étant fait revêtir de ses habits pontificaux, eut le courage de se présenter au peuple : il tenait la croix à la main, et sa physionomie était si sévère et si irritée, que les révoltés tombèrent à genoux, et demandèrent un pardon qui leur fut accordé.

Cependant Louis d'Anjou, ayant été adopté par la reine Jeanne, s'empara de la Provence.

Louis d'Anjou, fils de Jean, roi de France, frère de Charles V, et régent du royaume au commencement du règne de Charles VI, menaçait Charles III d'une terrible vengeance, parce que celui-ci venait de faire étrangler Jeanne, dont il avait occupé les États : Louis s'avançait

vers l'Italie pour reprendre le royaume de Naples et déposer Urbain.

Le pontife déclare Louis et ses fauteurs schismatiques, apostats, sacriléges, et coupables de lèse-majesté pontificale ; et en même temps il ordonne une croisade contre l'armée de Louis. Ce prince ose entrer dans les Abruzzes. Charles III, après avoir évacué Naples, commence une guerre défensive plus prudente que celle de Mainfroy et de Conradin, et il attend que le climat et les fièvres portent leurs ravages ordinaires dans les rangs des Français. Cette prévision ne fut pas trompée : Louis d'Anjou mourut de maladie à Bari le 10 octobre 1384, et son armée se dispersa d'elle-même.

Le pape, qui précédemment avait cru pouvoir aller à Naples, s'y voyait retenu prisonnier par Charles ; mais, après diverses vicissitudes, ils se réconcilièrent. Malheureusement encore, il fut question des investitures accordées au neveu Prignani.

Pierre d'Aragon, que jusqu'alors on avait regardé comme indifférent entre Urbain et l'antipape, envoya des ambassadeurs à Urbain, le priant de lui accorder les provinces de Naples, de l'exempter du tribut annuel pour la Sardaigne, et sollicitant une foule d'autres grâces qui prouvaient que ce roi voulait vendre et faire acheter cher son accession. Mais Urbain refusa toutes ces conditions ; et Pierre se déclara, par esprit de dépit et de vengeance, contre le pape légitime.

Les relations s'aigrissaient tous les jours davantage entre Urbain et Charles. Alors le roi et quelques cardinaux tramèrent une conjuration contre Urbain, qui s'était retiré à Nocera [1].

[1] Novaes, IV, 240.

Il s'était rendu odieux aux cardinaux parce qu'il les avait exposés à mille dangers, parce qu'il ne voulait pas retourner à Rome, parce qu'il refusait de faire la paix avec le roi Charles. Sur ces motifs, plusieurs l'abandonnèrent; d'autres parurent croire qu'ils ne pouvaient pas encore le quitter. Le saint-père fit arrêter six de ces derniers, comme accusés d'avoir conspiré contre lui. On assure que ce fut le cardinal Thomas Orsini qui dévoila cette conspiration. Nous donnerons les noms de ceux qui furent arrêtés. Subitement on jeta en prison les cardinaux Gentil de Sangro, Louis de Venise, Adam Eston, Barthélemy, archevêque de Gênes, Jean Doria, archevêque de Corfou, et Marin del Giudice, archevêque de Tarente.

Urbain suivait aveuglément les conseils de la fureur de son neveu Prignani. Ce dernier demanda que ces six cardinaux fussent déposés, et il leur fit subir la question. Novaes ne veut point rapporter les tourments affreux qu'ils eurent à subir, car on devrait avouer que le quatorzième siècle ne fut pas moins abominable que le dixième; nous avons déjà fait une aussi triste comparaison pour le douzième; aussi Novaes renvoie à Bercastel. Les conjurés qui n'étaient pas au pouvoir d'Urbain le tenaient assiégé dans Nocera. Il s'y défendait avec obstination. Délivré par des secours inattendus, il erra longtemps dans le royaume de Naples, à Messine, à Corneto, près de Rome; enfin il arriva à Gênes, emmenant avec lui les six cardinaux prisonniers, comme Richelieu traînait orgueilleusement ses captifs sur le Rhône.

Prignani, qui, dans sa folle manie de régner, avait occasionné tant de maux, était au pouvoir de Charles; et l'on ne peut plus accuser ce neveu du traitement que vont endurer les six prisonniers. Enfin ces infortunés, à l'excep-

tion du cardinal anglais, furent mis à mort dans les prisons de Gênes. Monseigneur Becchetti a écrit les détails de cette horrible tragédie dans son Histoire ecclésiastique du schisme d'Occident, tome I[er], page 207. Il paraît que le cardinal Eston, ce religieux si respectable par sa piété et par sa science, obtint la vie et ensuite la liberté, sur la demande de Richard, roi d'Angleterre. Les auteurs amis d'Urbain ont dit que les cinq cardinaux ne périrent que parce que leurs amis avaient entrepris d'empoisonner le pape. Que de forfaits odieux on se rejetait l'un à l'autre! Fatal népotisme, que de crimes ne fis-tu pas commettre alors!

On apprit en ce moment la mort de Wicleff; mais l'état de l'Église ne permettait pas de faire attention à d'autres événements que ceux qui l'affligeaient directement dans la personne du pape lui-même.

Les Génois refusaient quelques honneurs à Urbain; il quitta cette ville, se rendit Lucques, de là à Pérugia, à Tivoli, à Férentino; et, n'ayant plus d'asile, il accepta l'invitation généreuse de quelques Romains, et prit le chemin de Rome.

Arrivé dans cette ville, il ordonna que le jubilé fût réduit à l'espace de trente-trois ans, en mémoire de la vie de Jésus-Christ, et qu'on célébrerait cette cérémonie dans l'année 1390; il institua la fête de la Visitation de la sainte Vierge, devenue si célèbre, avec le rit double, le jour qui suit l'octave de la Saint-Jean-Baptiste, avec vigile et octave, et l'office composé par le cardinal Eston; et il décréta qu'on pourrait célébrer la fête du Saint Sacrement malgré l'interdit. Ensuite il accorda cent jours d'indulgence à tous ceux qui accompagneraient le saint viatique depuis l'église chez un malade, et de chez le malade à l'église.

Enfin, Urbain jouissait dans Rome de cette paix qu'il avait cherchée en vain dans tant de villes de l'Italie, et au milieu des vicissitudes funestes de son pontificat contesté; mais on lui administra un poison violent. Il souffrit d'affreuses douleurs, et mourut le 15 octobre 1389, âgé de soixante-douze ans. Il avait gouverné onze ans six mois et huit jours, dans un temps de schisme, de mille sujets d'épouvante, et d'horreurs féroces commises et rendues. Les bons esprits espéraient que ces maux allaient finir, puisque les motifs qui les avaient produits n'existaient plus; mais cet état de trouble, dit Novaes [1], devait continuer encore pendant longtemps, pour faire reconnaître aux fidèles tout le prix de l'unité catholique.

On donna la sépulture au pape dans le Vatican. Il n'y eut personne, dit un auteur de ce temps, qui versât une larme. Cela ne doit pas étonner [2], si l'on veut comparer les qualités de ce pontife avec celles qui lui manquèrent pour se faire aimer.

Urbain était d'une petite stature et chargé d'embonpoint; son visage brun avait quelque chose de sévère : on s'accorde à dire qu'il était un excellent écrivain dans les sciences canoniques. Les qualités de son cœur peuvent être considérées sous deux aspects, suivant ce que nous apprennent les auteurs contemporains. Avant son pontificat, il aimait la justice, la pureté des paroles; il haïssait la simonie; il se montrait bienveillant envers les bons, et repoussait les méchants; il accueillait les hommes de lettres; il aimait la solitude On le voyait humble, pieux, modeste, facile, patient dans ses propres adversités, compatissant pour celles des autres.

[1] IV, 247.
[2] Novaes, IV, 247.

On veut que toutes ces qualités [1] aient disparu lorsqu'il monta au pontificat, et que, perdant tant d'avantages, il ait été assailli par l'imprudence, l'âpreté, la hauteur, causées surtout par la facilité avec laquelle il écoutait les adulateurs et des conseillers inconsidérés.

Ne cachons rien de la vérité.

Urbain aurait été le sujet le plus digne de la papauté si jamais il n'avait été pape, et l'un des pontifes les plus dignes d'éloges s'il avait été plus doux, plus docile, plus tranquille, et moins passionné pour l'avancement de ses parents, qui d'ailleurs, après sa mort, ne purent jouir de tous les honneurs auxquels il les avait élevés.

Son neveu François Prignani, qui, désespérant de la vie de son oncle, s'était sauvé dans la Marche d'Ancône, où il possédait quelques châteaux, tomba dans les mains de ses ennemis, et fut conduit dans les prisons de Pérugia. Là, pour recouvrer sa liberté, il renonça à ses fiefs. Sous le pontificat suivant, il se rendit à Rome : pauvre, abject, s'y voyant méprisé de tous, il alla se cacher dans la Pouille. Après six ans il voulut se réfugier à Venise, et dans la traversée, au milieu d'une épouvantable bourrasque de l'Adriatique, il périt misérablement, ainsi que sa mère, ses fils et ses domestiques. Avec lui s'éteignit la postérité d'Urbain, qui avait été si injustement enrichie des fruits du pontificat.

Le saint-siége fut vacant dix-sept jours.

L'antipape, appelé Clément VII, était fils d'Amédée, comte de Genève, et de Mathilde de Boulogne. La race masculine de cette maison finit dans le Robert dont nous parlons, et le comté passa au comte de Savoie.

[1] *Thierry de Niem.*, lib. I, cap. 2.

Robert était boiteux depuis sa naissance, mais il jouissait d'ailleurs d'une bonne santé. Il avait d'abord été protonotaire du saint-siége, puis le quarante-quatrième évêque de Terrovane, aujourd'hui Boulogne; ensuite ecclésiastique de Cambrai, et finalement nommé par Grégoire XI prêtre-cardinal des Saints-Apôtres. Le même pape le créa, en 1376, légat et commandant d'une armée expédiée d'Avignon en Italie.

Il était âgé de trente-six ans lorsqu'il fut nommé pape à Fondi, le 20 septembre 1378, par les onze cardinaux français et le cardinal espagnol de Luna, ennemi d'Urbain.

Quoique les cardinaux français eussent appelé à eux trois des quatre cardinaux italiens restés fidèles à Urbain, en promettant leurs voix à chacun de ces trois, cependant ces cardinaux français ne donnèrent leur suffrage à aucun Italien, et ne se montrèrent pas adversaires de Clément, qui fut couronné le 21 septembre, en présence d'Othon de Brunswick et des ambassadeurs de la reine Jeanne. Cette cérémonie eut lieu six mois après l'élection d'Urbain VI.

Clément, après la déroute d'une armée qu'il avait opposée à celle d'Urbain, se retira à Splonata, près de Gaëte, et ensuite à Naples, auprès de la reine, qui le reçut avec honneur; mais le peuple napolitain, mieux conseillé que sa reine, ne voulut pas se mêler d'intrigues avec un pape intrus : celui-ci fut obligé de se retirer à Gaëte, et de là à Avignon, où il entra le 20 juin.

Il prétendit y établir sa chaire de pestilence, dans laquelle il fut reconnu par les contrées que nous avons déjà citées. Après plusieurs procès instruits sans droits contre Urbain, il publia des décrets contre Boniface, successeur

du pape légitime, et en même temps il couronna roi de Naples Louis, duc d'Anjou, fils de celui qui était mort dans la Pouille.

Charles V, roi de France, était présent à cette cérémonie, et présentait à laver au célébrant, dont il avait le malheur de reconnaître la juridiction.

Pendant que les docteurs de Sorbonne, parmi lesquels florissaient alors Pierre d'Ailly et d'autres personnages très-recommandables, proposaient, après la mort d'Urbain VI, les moyens de terminer le schisme, ce qui déplaisait beaucoup à Clément, ce prélat malencontreux, après un gouvernement schismatique de quinze ans onze mois et vingt-huit jours, mourut, le 16 septembre 1394, d'une apoplexie causée par les chagrins que lui donnaient les opinions de la Sorbonne, et fut enterré dans la cathédrale d'Avignon, d'où on le transféra, le 17 septembre 1401, à l'église du monastère des célestins, qu'il avait fondé.

Clément était d'un caractère si peu aimable, que saint Antonin le compare à Hérode et à Néron. On l'a accusé de cruauté sanguinaire, quand il commandait l'armée pontificale. Il eut pour successeur, dans l'*antipapauté*, Benoît XIII, dont nous parlerons plus tard, et qu'il ne faut pas confondre avec Benoît XIII, vrai pontife, qui fut créé en 1724.

205. BONIFACE IX. 1389.

Boniface IX[1] s'appelait d'abord Pierre Tomazelli. Il appartenait à une famille pauvre, mais noble, de la ville de Naples, dont le tronc était la famille Cibo de Gênes. Pierre naquit à Carasanello, antique fief de sa famille. D'abord chanoine de la cathédrale de Naples, il alla à Rome, où, par ses mœurs pures et son attachement à ses devoirs, il mérita l'estime et la confiance d'Urbain VI, qui le nomma protonotaire apostolique, et le créa cardinal en 1381. Il y avait à peine quinze jours que Pierre était arrivé à Rome, où il entra misérable et pauvre clerc, dénué de toute ressource.

On ne voit qu'à Rome de pareils changements de fortune.

Il avait trente ans, suivant Platine, Bury et Tursellini; trente-quatre, suivant Buoninsegni et saint Antonin; et quarante-cinq ans, suivant quelques autres écrivains, lorsqu'il fut élu pontife, le 2 novembre 1389, par quatorze cardinaux du parti d'Urbain VI. On le couronna le 9 du même mois.

[1] Le *Diario* de 1844 dit Boniface IV au lieu de Boniface IX. L'impression de cet almanach officiel devrait être scrupuleusement examinée, car de pareilles fautes peuvent amener des erreurs sous la plume de ceux qui le consulteraient rapidement.

Peu de jours après, le 10 décembre, il créa quatre cardinaux, deux napolitains, un padouan, et un romain. Au nombre des napolitains se trouvait Cosme Migliorati, qui lui succéda sous le nom d'Innocent VII.

Dans le même consistoire, le pape rendit le chapeau à quatre cardinaux déposés par Urbain, et entre autres à Adam Eston, évêque de Londres, l'un de ceux qu'Urbain tenait prisonniers, et qui ne dut la grâce de la vie qu'aux sollicitations courageuses de son prince, Richard II, roi d'Angleterre.

Un des autres cardinaux à qui la pourpre venait d'être rendue s'appelait Piléo, des comtes de Prota, né à Concordia, dans le Frioul, évêque de Trévise, de Padoue, de Ravenne; on l'appela, dès ce moment, le cardinal *des trois chapeaux, de' tre capelli*, parce qu'il en avait obtenu un d'Urbain, qui, ensuite, l'avait fait emprisonner. Piléo s'étant sauvé à Avignon, Urbain l'avait déposé; mais Clément, maître dans Avignon, et créant aussi des cardinaux, avait donné un chapeau au fugitif. Ce chapeau, remis par un intrus, ne suffisait pas à Piléo, qui y renonça. Le chapeau qu'il recevait de Boniface devenait le troisième, et c'est à cause de ces circonstances qu'il reçut le titre singulier de cardinal *des trois chapeaux*.

En 1390, le saint-père invita tous les évêques, tous les princes à tâcher de détruire le schisme.

Dès les premiers jours de son avénement [1] il jeta aussi, attentivement, les yeux sur l'Italie. Charles III, roi de Naples, qui s'était fait aussi nommer roi de la Hongrie, y avait été empoisonné le 3 juin 1386. Sa femme, Marguerite, était demeurée à Naples, régente pour son fils La-

[1] *Italie*, 1835; Firmin Didot.

dislas, âgé de dix-sept ans. Cependant la noblesse de la ville accordait toute sa confiance à une magistrature indépendante de la couronne, sous le nom des huit du *buon governo*, magistrature aristocratique qui disputait à la reine son autorité. Le parti contraire avait proclamé roi Louis II, fils de Louis d'Anjou, sous la régence de sa mère Marie. Il y avait donc deux régentes et deux rois mineurs, mais avec un degré inégal de légitimité.

Boniface se déclara pour Ladislas, et le fit couronner roi de Naples dans le mois de mars 1390. Ce prince, par un acte authentique publié à Gaëte le 22 mars, déclara avoir reçu, en fief, ce royaume, de la sainte Église, et jura de donner constamment secours au saint-siége contre l'antipape et les *faux cardinaux*. Du reste, on renouvela les pactes signés avec Charles, son père, en révoquant les donations faites au neveu d'Urbain, cet avide Prignani.

Les partisans de Louis d'Anjou s'étant armés contre Ladislas, le pape lui envoya un secours de cavalerie, et tâcha de lui procurer l'argent nécessaire pour soutenir la guerre.

Dans la même année, le pape célébra le jubilé auquel Urbain avait appelé les fidèles. Suivant Thierry de Niem (lib. I, cap. 68), il y vint une grande quantité de pèlerins, mais il n'y parut aucun Français, ni aucun des habitants de tous les pays qui reconnaissaient Clément.

Le pape accorda à quelques villes d'Allemagne de pouvoir acquérir le jubilé, en visitant leurs églises, et en donnant des aumônes pour la restauration des temples de Rome. Il se commit à ce sujet des infidélités; et Boniface ordonna de punir les coupables.

Cependant le pape apprenant, en 1391, que des Siciliens envoyaient des secours à Louis d'Anjou contre La-

dislas, roi de Naples, ordonna aux archevêques de cette île d'excommunier les fauteurs de Louis.

Malheureusement, en Angleterre, les ministres du roi, infectés des erreurs de Wiclef, avaient engagé le prince à renouveler les lois des deux premiers Édouard, qui prescrivaient de conférer les évêchés et les bénéfices sans le concours du saint-siége, déclarant que quiconque, à ce sujet, s'adresserait à Rome, deviendrait par là même rebelle. Boniface, par un diplôme du mois de février de cette année 1391, annula ces lois, ainsi que d'autres qui étaient contraires à la liberté ecclésiastique.

Cette même année, il canonisa sainte Brigitte, fondatrice de l'ordre appelé du Sauveur, et donna la constitution de la nouvelle université de Ferrare. Depuis, comme cette constitution n'a pas paru à Clément XIV adaptée aux circonstances nouvelles, il en a réformé les statuts par une autre constitution publiée en 1771.

L'État ecclésiastique était alors ravagé par la guerre; mais Boniface, homme de courage qu'il était (*uomo di petto ch' egli era*), ne manquait pas d'y apprêter un prompt remède, et tâchait de réduire à l'obéissance ceux qui se révoltaient.

Les Pérugins, fatigués des divisions qui animaient violemment les partis *Beccarino* et *Raspante*, prièrent Boniface de leur apporter le bienfait de sa présence. Il était alors mécontent des Romains, dont les *caporioni* devenaient insolents. Il résolut donc d'acquiescer à la demande des Pérugins, et les réconcilia avec l'Église romaine. Les *Raspanti* avaient obtenu, par l'intercession de Boniface, la permission de rentrer dans cette ville; mais ils se montrèrent ingrats. Boniface, abandonnant à leurs dépits ces deux factions, et sachant que les Romains dési-

raient le revoir, parce qu'aussitôt que le pontife quittait cette résidence, la famine, les meurtres ne cessaient de la désoler, revint à Rome le 15 septembre de cette année.

En 1394, Pierre de Luna, Espagnol, succéda à l'antipape Robert. A cette occasion, Boniface chercha les moyens de ramener à lui tous les schismatiques.

De nouveaux troubles affligeaient l'incorrigible Rome : les uns appelaient Louis, compétiteur de Ladislas; d'autres rêvaient une autorité personnelle et locale. Boniface recourut à tout son courage, et il fut, on peut le dire, le premier qui exerça le plus *absolu* pouvoir temporel à Rome et dans le patrimoine de Saint-Pierre. Il enleva aux Romains toute l'autorité usurpée, déclara que le gouvernement du pays appartenait au pontife; que le peuple n'élirait pas à son gré des magistrats; que les *banderesi* étaient supprimés. Il nomma sénateur Malatesta, fils de Pandolphe de Pesaro, homme distingué par sa vertu et ses talents. Il restaura avec une grande pompe le château Saint-Ange, qui devint une forteresse, et que les Romains eux-mêmes avaient en partie détruit. Il ajouta au môle des boulevards imposants, qui furent ensuite entretenus et augmentés par Nicolas V, Alexandre VI, Pie IV, Urbain VIII, Clément X et Innocent XI. En outre, Boniface fortifia le Capitole et les parties les plus faibles du palais pontifical.

Ladislas n'occupait plus Naples, mais les secours du saint-père le mirent en état de conquérir une partie des environs. Dans ces temps-là, il arrivait quelquefois que les princes faisaient naître dans l'esprit des papes, ou ne décourageaient pas, la disposition au népotisme. Ladislas donna aux neveux du saint-père le comté de Sora avec d'autres territoires, dans le même moment où les débris

de la famille de Prignani, second neveu du pape, périssaient si misérablement.

Cependant Pierre de Luna, qui se faisait appeler Benoît XI, avait tramé une conspiration contre Boniface : un gouverneur infidèle promettait de livrer à Martin, roi d'Aragon, la ville de Cività-Vecchia pour douze mille écus; et le comte de Fondi s'engageait à faire le pape prisonnier aussitôt qu'apparaîtrait l'armée de Martin. Mais la conjuration fut découverte avant son exécution.

Boniface, en 1399, voulut punir le comte de Fondi, Honoré Gaëtani, premier fauteur du schisme : il le déclara coupable d'apostasie, de lèse-majesté et de rébellion.

En 1400, les Colonnes et Honoré Gaëtani tentèrent encore de s'emparer de la personne du pape; mais les gardes du Capitole repoussèrent les rebelles au premier assaut. Ce fut dans cette même année que Boniface eut la satisfaction de voir Ladislas maître enfin de Naples et du royaume, et témoigner de l'affection pour le saint-siége.

L'année suivante, les électeurs de l'Empire ayant déposé Venceslas, roi des Romains, et élu à sa place Robert, duc de Bavière, appelé *le Petit*, Boniface confirma cette élection en 1403.

On assure que c'est à Boniface que l'on doit l'institution des annates perpétuelles : c'est le revenu d'une année de chaque évêché ou de chaque bénéfice, attribué à la cour romaine.

Benoît XIII ayant écrit une lettre à Boniface, pour combiner avec lui les moyens de réunir l'Église universelle, il en conçut un vif chagrin, parce qu'il savait que Pierre de Luna n'était pas de bonne foi.

Boniface, assailli par une fièvre ardente, mourut le

1er octobre 1404, après avoir gouverné l'Église quatorze ans et onze mois.

Les médecins, pour le délivrer de la maladie de la gravelle [1], lui proposèrent un remède peut-être efficace, mais assurément déshonnête; il voulut plutôt mourir chastement que de vivre coupable d'impudicité.

Ce pontife possédait des qualités distinguées, qui le rendaient digne de son suprême ministère. Beau de sa personne, d'un visage imposant, habile dans les chants de l'Église et dans la grammaire [2], quoique peu porté aux études supérieures, Boniface se montrait affable, modeste, habile, prudent dans le gouvernement temporel, courageux dans la défense de son autorité. Cependant, peu instruit du style particulier et des affaires de la cour romaine, il signait sans lire les réponses envoyées par ses ministres, et il prononçait quelquefois aveuglément sur le rapport de ses officiers.

Les temps désastreux dans lesquels il se trouva furent cause qu'il n'atteignit pas toute la gloire que doit espérer un grand pontife.

La nécessité de faire peur à l'antipape, de se défendre contre ses adhérents, et de recouvrer les terres de l'Église si malicieusement usurpées, l'obligea à chercher de l'argent par toutes les voies. On peut dire qu'il n'agissait pas ainsi par avarice, car à sa mort on ne trouva dans ses tiroirs qu'un seul florin d'or. Outre cela, il ne sut pas résister aux sollicitations de sa mère, de ses frères, de ses neveux, qu'il enrichit sans mesure. Mais toute cette famille, après la mort du pape, fut réduite à la mendicité,

[1] Novaes, IV, 263.
[2] Novaes, *ibid.*

afin que par leur exemple (dit saint Antonin [1]) les autres apprissent à ne pas vouloir s'enrichir aux dépens des biens du crucifix.

Le saint-siége fut vacant quinze jours.

Benoît XIII, antipape, appelé d'abord, comme je l'ai dit, Pierre de Luna, appartenait à une des plus illustres familles de l'Aragon. Il abandonna la jurisprudence pour suivre la carrière des armes; après quelques années il reprît ses études, et devint professeur de droit canonique à l'université de Montpellier, archidiacre de Saragosse, prévôt de Valence. Grégoire XI, en 1375, le nomma cardinal.

Le 28 septembre 1394, il fut élu à Avignon, pour être opposé à Boniface IX, par vingt cardinaux de l'obédience du faux Clément VII.

Le 3 octobre, le cardinal Guido, évêque de Frascati, l'ordonna prêtre; le jour suivant, il célébra la messe, et fut consacré le 11, et couronné par le cardinal-diacre Hugues; ensuite il fit la solennelle cavalcade dans Avignon.

Plusieurs fois il avait juré de donner, par sa renonciation, la paix à l'Église, si jamais il venait à être élu. Cette promesse aveugla ceux qui lui accordèrent leurs voix : on découvrit bientôt sa mauvaise foi, et les tergiversations avec lesquelles il cherchait à en imposer aux ambassadeurs du roi de France Charles, qui, dans l'année 1395, le pria de déposer les insignes pontificaux, pour rendre enfin la paix à l'Église.

Les rois de France, de Castille et de Naples suspendirent l'obédience en 1398; mais les Français la lui rendirent [2] de nouveau le 28 mars 1403, après l'avoir tenu prisonnier cinq ans dans le château d'Avignon.

[1] In Chron., pars III, tit. 22, cap. 3.

[2] Niem., lib. II, cap. 33.

Dans le temps de Grégoire XII, Benoît promit encore sa renonciation, mais il ne l'effectua pas. En 1407, le roi lui envoya des ambassadeurs à Marseille, où il se trouvait alors, pour le supplier de refuser le titre de pape, assurant qu'autrement il serait abandonné par tout le royaume. J'insiste sur ces détails, pour prouver que les Français renoncèrent indirectement au schisme avant qu'il finît. Benoît reçut cette menace avec hauteur, et par une bulle il excommunia tous ceux qui se sépareraient de son obédience. La Sorbonne ayant émis des opinions fermes à cet égard, Benoît ne s'en inquiéta pas, et se vit, de sang-froid, déclaré hérétique, schismatique, perturbateur de la paix de la chrétienté. On répondait qu'il ne devait être appelé ni pape ni cardinal, et qu'il faudrait le châtier, lui et ses fauteurs, avec toute la sévérité des canons.

La France paraissait décidée à lui intimer des volontés plus vives; un concile devait être assemblé à Pise. Benoît se sauva à Collioure, et puis à Perpignan. En 1408, il assembla un concile d'évêques de son parti, qui lui conseillèrent de donner la paix à l'Église, en refusant la papauté. Il promit, avec de belles paroles, d'accéder à ce vœu; mais il n'eut pas le courage de céder, et persista dans son obstination. Pierre de Luna excitait une indignation universelle; Gerson, faisant allusion au nom de cet obstiné, disait : « Il n'y a qu'une éclipse de la *lune* qui puisse donner la paix à l'Église. »

On assure que lorsque Grégoire XI lui donna la diaconie de Sainte-Marie *in Cosmedin,* il lui dit : « Prenez garde que votre lune ne souffre pas d'éclipse. » Mais aujourd'hui on pense que le mot a été inventé après celui de Gerson.

Enfin on convoqua un concile à Pise, dans lequel, malgré eux, furent déposés Grégoire XII et Benoît XIII.

Nous verrons plus de détails à l'article de Grégoire XIII.

L'obstination de l'opiniâtre Benoît engagea l'empereur Sigismond à faire un voyage en Espagne, pour essayer d'obtenir de l'intrus une renonciation si désirée; mais le prince ne put réussir. On verra que Benoît fut déposé dans le concile de Constance; qu'on lui ôta ses grades, titres, honneurs, dignités; qu'on l'excommunia comme *scandalisateur* de l'Église, promoteur de l'ancien schisme, faussaire, perturbateur de la paix universelle, schismatique, hérétique, infracteur pertinace de l'article de foi *Unam sanctam Ecclesiam*.

Il perdit l'amitié de tous les princes, celle excepté d'Alphonse, roi d'Aragon. Pour dernier coup, il fut abandonné de saint Vincent Ferreri, son ancien confesseur et défenseur, qui prêchait à la fin que Pierre de Luna était un perfide trompeur du peuple de Dieu, un parjure, digne du mépris et de l'indignation des fidèles.

Il avait toujours cependant autour de lui quatre cardinaux, avec un médecin et un juif qui s'était fait catholique.

Obstiné dans le schisme, Benoît mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le 29 novembre 1424, à Péniscola.

Ce fut un homme dangereux, qui affronta six pontifes et deux conciles. Bercastel trouve en lui des qualités, mais elles furent offusquées par la soif de la grandeur et la passion de régner. Avignon! Avignon! voilà les fruits de l'hospitalité fatale que des pontifes peu courageux reçurent dans ton sein! Tu n'en es pas coupable, sans doute; mais au moins tu ne dois pas t'en enorgueillir.

Ajoutons un fait à ces observations. La ville d'Avignon quoiqu'elle ne fût plus la résidence des papes continua de leur appartenir; elle fut toujours une cité dévouée et

fidèle. Les déchirements occasionnés par la révolution française l'arrachèrent à ses maîtres. Lorsque Pie VII y passa une heure sur une de ses places, cette ville lui témoigna le respect le plus sincère. Puis, sans dédaigner sa nouvelle patrie, elle ne cesse de se montrer profondément catholique. Cette ville aimante, et à qui on doit rendre son amour, renferme une foule d'hommes distingués et généreux, et, sous un climat délicieux, offre un ensemble de qualités et de vertus qui la rendent à jamais recommandable. L'esprit et les parfums de la Provence y abondent; et tout souverain qui a perdu de tels sujets ne pourra qu'envier le bonheur de celui à qui il était réservé de les acquérir.

Voici ce que de Glen dit positivement de Boniface IX : « Par la grandeur de son courage, il transporta au pape toute la puissance du peuple romain, créant des magistrats *à sa poste*[1]. » Les vérités qui précèdent prouvent bien que Boniface eut raison d'apaiser ainsi les troubles qui renaissaient sans cesse dans cette capitale inquiète, et toujours mécontente.

[1] *Histoire pontificale*, par F. Jean-Baptiste de Glen, prieur des Augustins *lez Liége;* Paris, 1615, in-4°. *Des magistrats à sa poste*, cela veut dire ici des magistrats à lui.

206. INNOCENT VII. 1404.

Innocent VII, appelé auparavant Cosme de'Migliorati, appartenait à une famille honnête mais peu considérable de Sulmone, ville de l'Abruzze, dans le royaume de Naples. Après avoir exercé à Capoue l'office de notaire, il se rendit à Bologne pour s'appliquer à l'étude des lois, et reçut les insignes de docteur, parce qu'il avait suivi le cours du fameux Jean de Lignano. Celui-ci, ayant été envoyé par le *comune* de Bologne auprès d'Urbain VI, recommanda fortement Migliorati au pontife, qui le retint à son service quand il reconnut ses qualités et ses talents. Le nouveau serviteur du pape, nommé auditeur de rote, puis clerc de la chambre, fut expédié en Angleterre comme collecteur des rentes de l'Église romaine. Revenu à Rome en 1386, il obtint l'évêché de Bologne; mais les habitants de la ville ayant manifesté de la résistance, Urbain le promut à l'archevêché de Ravenne. Boniface le créa cardinal, et lui confia les plus importantes affaires. Le 17 octobre 1404, Migliorati fut élu pape par sept cardinaux de l'obédience du pape défunt.

Le 11 novembre, il fut solennellement couronné, et, le même jour, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Ladislas, roi de Naples, ayant su qu'Innocent avait promis de se démettre du pontificat si cela était néces-

saire pour mettre fin au schisme, et craignant qu'à la suite de la paix universelle lui-même il ne perdît sa couronne mal affermie, engagea le pape à déclarer, par une constitution, qu'il ne consentirait à aucun traité de paix, à moins qu'on n'établît, comme préliminaire, que Ladislas resterait en pacifique possession des États dont il jouissait. Cette faveur du pontife, par laquelle le bien privé était préféré au bien de l'Église, ne pouvait être acceptée par les cardinaux français. Une pareille circonstance rendait plus difficile, sinon impossible, l'extinction du schisme : cela n'empêcha pas, en même temps, que Ladislas, toujours pensant à lui, et toujours vilement occupé de ses intérêts, n'envahît les propriétés de l'Église, et ne commît des actions condamnables, qu'Innocent tâchait de reprendre avec douceur. En vain il remettait le cens dû par le royaume pour des années arriérées, en vain en dispensait-il le prince pour les trois années à venir : on aurait dit que ces bienfaits ne faisaient qu'augmenter la perversité et l'ingratitude de Ladislas. Il feignait de montrer quelque reconnaissance pour le pape, tandis qu'au fond ce prince parjure aspirait à saisir la domination dans l'État pontifical. Les Romains étaient excités par ce genre de révolte, qui leur était familier depuis longtemps. Ils faisaient entendre des exigences si inconsidérées, qu'un jour le pape leur dit : « Ne voudriez-vous pas aussi jusqu'à nos propres vêtements ? » Il leur déclarait ainsi qu'il aimait mieux se dépouiller du pontificat que de tolérer les injures qu'il recevait d'eux.

D'un autre côté, Albéric Barbiano, connétable de Naples et feudataire du saint-siége, manquant à la foi promise, occupa à l'improviste quelques terres du territoire de Bologne, et tâcha même de s'emparer de la ville. Pour

réprimer l'insolence du connétable, Innocent écrivit à tous les gouverneurs de l'État ecclésiastique, ordonna, sous peine d'excommunication, que personne ne procurât aide et secours à Barbiano, et voulut que tous les habitants prissent les armes contre lui, au premier appel du cardinal-légat.

Alors, par la mort de François Ordelaffi, seigneur de Forli et de Césène, décédé sans enfants, ces deux villes retournèrent au saint-siége.

Lorsque le cardinal-légat, Balthazar Coscia, voulut en reprendre possession, des opposants se déclarèrent à Forli, et refusèrent d'obéir; et il s'éleva, sur ce point, de nouveaux embarras, qui tourmentèrent encore Innocent.

Le 12 juin, le pape créa onze cardinaux, parmi lesquels on en comptait six romains. Il espérait ainsi augmenter son parti dans Rome, et détruire l'influence des factieux, soutenus par Ladislas.

Mais cette avance faite aux Romains n'eut aucune force pour apaiser l'esprit de révolte. Ils tâchèrent même de s'emparer de *Ponte-Molle* sur le Tibre, qui était occupé par un détachement de troupes pontificales : heureusement ils furent repoussés. Après cet échec, les Romains commencèrent à traiter. Il y eut alors un événement qui acheva de troubler le conseil du pape et d'aigrir les dissidents. Au moment où deux des sept régents de la ville, accompagnés de citoyens distingués, revenaient de l'audience du pape, Louis de' Migliorati, neveu d'Innocent, sans que son oncle en eût connaissance, fit arrêter ces régents et ceux qui les accompagnaient, et ordonna de les mettre à mort dans son propre palais. A peine les Romains eurent-ils connaissance de cette perfidie, qu'au son de la cloche du

Capitole ils coururent aux armes, et conduisirent dans les prisons les plus respectables ecclésiastiques.

Innocent, peu rassuré d'ailleurs sur la fidélité d'Antoine Tomazelli, commandant du château Saint-Ange, qui entretenait des intelligences avec Ladislas, crut qu'il était convenable de se rendre à Viterbe; la chaleur qu'on éprouva dans le voyage était si étouffante, que plusieurs personnes de la suite du pape moururent de soif.

Le pape séjournait dans cette ville depuis sept mois : les Romains, qui étaient destinés, par une fatale nécessité, à toujours se révolter, et qu'heureusement de meilleurs conseils, nés des troubles et des misères, portaient ensuite à se repentir, rappelèrent le pape. Ils se souvenaient de l'indignation avec laquelle il déplorait le crime de son neveu; mais pourquoi le pape avait-il un neveu?

Le saint-père, ainsi rappelé, consentit à revenir. Il fit prendre possession de la ville, du Capitole, de toutes les portes, du château, et rentra à Rome.

Quelques hostilités ayant encore été commises, Innocent excommunia le félon Ladislas, et le priva du royaume de Naples. On attendait l'effet de ce terrible châtiment; le félon, aussi infatigable dans sa perfidie que dans sa lâcheté, sollicita son pardon.

Innocent était un mélange de bonté et de douceur, de bonne foi, de bienveillance crédule; il pardonna, et retrouva plus tard le méchant plus coupable encore.

Après avoir gouverné deux ans et vingt et un jours, Innocent mourut d'apoplexie à Rome, âgé de soixante-huit ans, le 6 novembre 1406; il fut enseveli au Vatican, dans la chapelle de Saint-Thomas.

Innocent se distinguait par une haute stature. C'était un de ces beaux Napolitains comme nous en voyons encore

aujourd'hui. On le savait habile dans la science du droit; il connaissait à fond les affaires de la cour sacrée avec l'Europe : mais il ne put pas beaucoup s'en occuper, embarrassé qu'il était toujours entre Ladislas et les Romains. On louait partout l'affabilité, la mansuétude, la piété de ce pape, sa patience dans les audiences. Il avait horreur de l'orgueil, de la simonie. Il voulait faire du bien à tous.

Mais avoir élevé son indigne neveu Louis à la dignité de marquis de la Marche, et n'avoir pas travaillé autant que cela se pouvait à l'extinction du schisme, ce que le pape avait tant promis, ce furent là de graves erreurs. Ces manquements ont diminué la gloire de son pontificat.

Toutes les qualités qui étaient unies en lui par un concours admirable auraient suffi à en faire un pape auquel on n'eût rien eu à reprocher si ce prodige n'était pas devenu impossible dans les terribles circonstances où s'est trouvé ce pontife.

Innocent ne vit pas la cession de son trône du même œil avec lequel il l'avait considérée étant cardinal Migliorati. A cause de cela, devenu pape, il crut pouvoir dispenser le cardinal des serments faits dans le conclave. Ces serments portaient cependant qu'il sacrifierait, s'il était nécessaire, sa propre grandeur à la paix de l'Église.

Le saint-siége fut vacant vingt-cinq jours.

207. GRÉGOIRE XII. 1406.

Grégoire XII, appelé d'abord Ange Corraro, était patricien de Venise, et d'une famille nommée encore aujourd'hui *Correr*. Ange, docteur fameux en théologie, et loué comme tel par saint Antonin, par Léonard d'Arezzo, par Biondi et par Sander, d'abord chanoine régulier, était devenu successivement évêque de Venise, puis évêque de Chalcis dans l'île de Négrepont, puis patriarche titulaire de Constantinople, tout en retenant le siége de Chalcis.

En 1399, il avait été envoyé comme nonce apostolique à Naples sous Boniface IX, pour rappeler à cette ville l'obéissance due au roi Ladislas, qu'elle avait abandonné dans l'intention de suivre le parti du comte d'Anjou.

Innocent VII avait ensuite envoyé Ange à la légation de la Marche, puis l'avait nommé, en 1405, prêtre-cardinal de Saint-Marc. Quatorze cardinaux, de l'obédience d'Innocent, qui se trouvaient à Rome, créèrent Corraro pape le 1er décembre 1406. Il était alors âgé d'à peu près quatre-vingts ans[1]. Cependant saint Antonin et divers auteurs lui donnent un âge moins avancé.

Le 19 décembre, il fut solennellement couronné, et le même jour il prit possession de Saint-Jean de Latran.

[1] Fleury, V, 496.

Quand les cardinaux étaient entrés au conclave le 18 novembre, ils avaient donné une vive attention aux malheurs de l'Église, et, le 23 du même mois, souscrit un serment déjà demeuré sans effet : il portait que celui d'entre eux qui serait élu se trouverait toujours prêt à renoncer au pontificat si cette renonciation pouvait éteindre le schisme et rendre la paix à l'Église. (La formule de ce serment a été rapportée par Rainaldi, continuateur de Baronius, année 1406, n° 11.)

Grégoire XII ratifia ce serment, et il paraissait le faire avec tant de sincérité, qu'il disait souvent : « Si, pour « l'union de l'Église, nous venions à manquer des autres « forces, ou de chevaux pour la voiture, nous irions, avec « un bâton à la main, établir cette union. Si les galères « manquaient pour traverser la mer, nous prendrions, à « cette fin, la première barque qui se présenterait. »

Aussi le dixième jour après son élection, le 11 décembre, il écrivit à l'antipape Benoît, et aux cardinaux de son obédience, qu'il était prêt à déposer le pontificat, si *Benoît* faisait la même chose, afin que, les deux colléges réunis élisant un seul pontife, le schisme pernicieux fût tout à fait éteint.

D'un autre côté, l'antipape Benoît écrivit à Grégoire, le 31 janvier 1407, une lettre remplie de sentiments de paix et de concorde. Benoît déclarait cependant qu'avant de déposer le pontificat il voulait avoir une conférence amicale avec Grégoire. Celui-ci envoya donc à Marseille des nonces pour traiter du lieu, du jour, de l'étiquette ; et l'on conclut, le 20 avril, que l'un et l'autre se trouveraient à Savone, ville appartenant à la république de Gênes. Mais alors les États de cette république étaient au pouvoir des Français. Au plus tard, le jour de l'entrevue

était fixé pour le mois de septembre 1407, le jour de la fête de Saint-Nicolas. Grégoire ratifia cet arrangement le 30 juillet.

Suivant une telle convention, Grégoire se mit en voyage le 9 août. Il se rendit à Viterbe, puis à Sienne, où il entra le 4 septembre, entouré de douze cardinaux. Il allait continuer son voyage, lorsqu'il survint des événements qui le forcèrent à ne pas quitter Sienne, où il resta jusqu'à la fin de l'année 1407.

Cependant il partit pour Lucques à la fin de janvier 1408. Là, le 9 mai, il fit une promotion de quatre cardinaux.

Les événements qui inquiétaient Grégoire prirent une teinte plus sombre. Il avait assuré à Ladislas la possession de Naples. Ce roi, craignant que dans le congrès de Savone on ne prît contre lui quelques dispositions funestes, et qu'on ne favorisât Louis d'Anjou, son rival, excita des troubles dans l'État ecclésiastique, espérant qu'il parviendrait à s'en emparer. Alors il conseilla à Grégoire de retirer le gouvernement de la Marche à Louis Migliorati. Ce conseil perfide ayant été suivi, Ladislas offrit son appui au gouverneur dépossédé, et chercha, par ce moyen, à se rendre d'abord indirectement maître de la Marche. Ensuite ce prince mit une garnison napolitaine dans Ascoli, dans Fermo, et finit par expédier à Rome un corps de soldats qui, renversant une partie des murailles, y pratiquèrent une large brèche. Le cardinal Annibaldeschi et Paul Orsini, qui commandaient au nom de Grégoire, furent forcés de consentir à une occupation. Suivant les paroles du général de Ladislas, on supposait qu'elle ne serait que de courte durée.

D'une autre part, Grégoire, dans sa résidence momen-

tanée à Lucques, voisine de Savone, où il était prêt à se rendre, voyait que les Français réunissaient des troupes dans cette dernière ville, et que l'antipape paraissait l'attirer dans ce piége.

Entre les embarras suscités à Rome, et les prières de Benoît, que l'on connaissait partout comme un inflexible Aragonais, Grégoire ne pouvait se résoudre à franchir la distance légère qui séparait Lucques de Savone, et il se gardait, lui et ses cardinaux, avec une grande vigilance. Enfin il se décida à prévenir Benoît que, pour beaucoup de raisons de prudence, et dans un intérêt mutuel, il fallait changer le lieu du congrès.

Benoît, deviné dans ses desseins, adressa des reproches à Grégoire, et lui demanda pourquoi il avait augmenté le nombre de ses cardinaux. Grégoire, en effet, s'était engagé à n'en créer aucun, que dans le cas où il y aurait lieu de rendre le nombre de ses cardinaux égal à celui des adversaires. Malheureusement il avait paru ne plus se souvenir de cet engagement. Parmi ceux de son obédience, on voyait des cardinaux vieux qui ne l'aimaient pas, et il avait pensé à en créer d'autres sur la fidélité desquels il pût compter. On disait que cette création ne blessait pas le serment prononcé, et qu'elle était devenue indispensable, à cause des nouvelles circonstances qui étaient survenues.

D'ailleurs ces nouveaux cardinaux passaient pour des hommes de mérite, dignes de cet honneur. Le premier était Jean de Domenico, depuis déclaré bienheureux, fils de Bianchini, artisan florentin. Entré dans l'ordre des dominicains, il y avait acquis, par sa science, une prodigieuse renommée.

Le second cardinal était Antoine Corraro, patricien de

Venise, neveu du pontife, un des premiers fondateurs de la congrégation de Saint-George *in alga*, qui mourut en 1445, doyen du sacré collége. Le troisième cardinal était Gabriel Condolmieri, patricien vénitien. Nous sortons un instant du népotisme de famille, pour entrer dans le népotisme de nation. Mais essayons d'excuser Grégoire. Agé de près de quatre-vingts ans, il avait, plus qu'un autre, besoin des sollicitudes d'un parent. Poursuivi par des rivaux qui lui tendaient des embûches, il cherchait à aider sa politique de l'expérience vénitienne, qu'on a toujours regardée comme une des plus habiles en Italie.

Le quatrième cardinal était Jacques d'Udine en Frioul, dont on n'a jamais su le nom de famille. De la profession de médecin il était passé à l'état ecclésiastique : il mourut en 1410 à Rimini, laissant la réputation d'un homme savant et profondément religieux.

Nous avons rapporté avec quelques détails de tels faits, parce qu'ils eurent des suites funestes.

Les vieux cardinaux, irrités de cette promotion qu'ils n'avaient pu empêcher, se promirent de ne pas reconnaître ces nouveaux collègues comme de vrais cardinaux. Le 4 mai, Grégoire ayant défendu à tout le sacré collége qui l'accompagnait d'avoir le moindre entretien avec les ambassadeurs de France qui résidaient auprès de sa sainteté, les mécontents résolurent d'abandonner le pape. Le cardinal de Liége fut le premier à exécuter ce fatal projet; le 11 mai, il se sauva de Lucques à Pise. Poursuivi par Paul, neveu de Grégoire, ce cardinal fit une telle diligence qu'il ne put être arrêté. Le 12 mai, six autres cardinaux, le cardinal d'Aquilée, évêque de Palestrine, le cardinal de Malte Conrad, François, cardinal de Bordeaux,

Jean Orsini, Renaud Brancacci et Othon Colonne (depuis Martin V) prirent aussi la fuite.

Ces six cardinaux, se trouvant en sûreté, manifestèrent, le 31 juillet, la résolution de contraindre Grégoire et l'antipape à renoncer au pontificat. Dans le cas où ils le refuseraient, ces cardinaux voulaient les déposer dans un concile qui serait assemblé de concert par les deux partis.

On publia des manifestes de part et d'autre. Ceux des cardinaux ne portèrent pas le caractère calme de fidélité et de douleur au milieu des maux de l'Église. Le pape, à son tour, faisait voir l'injustice de ceux qui l'avaient abandonné, et qui l'accusaient de ne pas vouloir rendre la paix à l'Église[1]. Il ne refusait pas le moyen d'un concile, à la veille de troubles plus menaçants encore. Il soutenait, avec raison, que les cardinaux ne pouvaient convoquer ce concile. L'élection du pape avait été légitime et canonique. En conséquence, c'était une loi indubitable qu'il n'appartenait qu'au pontife seul de convoquer des conciles généraux. D'ailleurs il se déterminait à le convoquer lui-même, dans un lieu du patriarcat d'Aquilée que les cardinaux désigneraient eux-mêmes. Finalement, Grégoire les exhortait, de la manière la plus courtoise, à revenir auprès de lui; et il leur promettait un pardon entier du passé.

En ce moment, trois autres cardinaux se joignirent aux dissidents : Henri, évêque de Frascati, Ange, du titre de Sainte-Pudenziane, et Landolphe, du titre de Saint-Nicolas *in carcere*. Les deux premiers se trouvaient auprès du pape à Lucques; le troisième était en résidence à Pérugia, où il remplissait les fonctions de gouverneur.

[1] Novaes, V, 19.

Grégoire, apprenant qu'on allait établir un concile à Pise, déclara qu'il serait de nulle valeur, parce que les cardinaux convocateurs étaient dès ce moment dépossédés du cardinalat.

Cependant il est à propos de connaître ce que faisait à son tour l'Aragonais se disant Benoît XIII. Il avait, pendant un temps, espéré une constante protection de Charles VI, roi de France : mais le conseil du Louvre savait qu'un tel caractère ne pouvait jamais être maintenu dans la possession de la papauté ; chacun avouait qu'en traitant avec lui on ne faisait que l'inviter à se révolter, et c'est dans ce sens que les ministres de France agissaient définitivement auprès de ses envoyés. Comme si on n'avait pas encore assez connu tout ce que Benoît disait et opérait d'insolite et de fougueux, cet antipape se livra à un acte presque de démence, et voulut adresser une bulle à Charles VI.

Le 14 mai 1408, un nommé Sanche Lopez, ayant épié l'heure où il n'y avait, auprès du roi, aucun prince du sang, lui présenta, de la part de Benoît, une lettre close, adressée au monarque, aux princes du sang et aux membres du conseil[1]. Le roi dit à Sanche : « Ceux à qui cette « lettre est adressée ne sont pas à présent ici ; mais je les « manderai, ils ouvriront la lettre, et vous feront demain « une réponse. » Les seigneurs s'assemblèrent donc en présence du roi, savoir : Louis d'Anjou, roi de Sicile (le rival de Ladislas) ; les ducs de Berry et de Bourgogne ; Pierre, frère du comte de Navarre ; le comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, et le frère de la reine de France, la fatale Isabeau de Bavière.

La bulle fut ouverte, et l'on trouva qu'elle contenait,

[1] Du Boulay, tome V, page 158.

en substance, ces cinq propositions : 1° Le pape (*l'anti-pape*) Benoît excommunie tous ceux, de quelque condition qu'ils soient, même rois ou princes, qui rejettent, pour arranger les affaires de l'Église, la voie de conférence; 2° tous ceux qui approuvent la voie de cession du pontificat; 3° ceux qui sont d'une opinion contraire à la sienne; 4° ceux qui se retirent de son obédience, ou lui refusent les levées de deniers ou la collation des bénéfices; 5° en cas où quelqu'un penche à l'opinion contraire, si dans vingt jours il ne remet les choses au premier état, le pape prononce interdit général, *suspense* contre les bénéficiers, et dispense du serment de fidélité fait au roi et aux autres princes.

Peut-on parodier les actes de Grégoire VII et d'Innocent III avec autant de mauvais goût, d'audace et d'inopportunité? Et c'est un homme *sans droits*, un Aragonais *plein de lui seul*, qu'on entend parler ainsi dans sa propre cause, qui n'était plus, depuis longtemps, celle de l'Église!

Le 21 mai suivant, Benoît reçut cette réponse : « Pierre « de Luna paraît schismatique, opiniâtre, et même héré- « tique et perturbateur de la paix et de l'union de l'Église. « Il ne doit plus être nommé Benoît, ni pape, ni cardinal, « ni d'aucun autre nom de dignité, et personne ne doit lui « obéir. » Benoît crut alors devoir aller cacher sa honte dans Perpignan, sur la frontière de la Catalogne, où il prétendit assembler un concile.

Averti à temps de ce fait, Grégoire sentit renaître quelque courage; mais sa position, à cause de l'abandon des cardinaux, n'en était pas moins douloureuse. Il avait pris le chemin d'Aquilée, et déjà il s'avançait vers la Marche. Charles Malatesta, son ami, lui envoya un ex-

près pour lui annoncer que ce chemin n'était pas sûr, parce que le cardinal Balthazar Coscia l'attendait sur la route pour le faire prisonnier. A cette nouvelle le pape se réfugia à Sienne, et retira à Coscia le gouvernement de Bologne, où il s'était constitué une sorte de tyran.

Un premier malheur en amène souvent un second. A Sienne, Grégoire se crut obligé de faire une promotion de neuf cardinaux, afin de les opposer à ceux qui s'agitaient vivement pour établir un concile à Pise. Deux seuls étaient Vénitiens. On comptait un Anglais, un Polonais nommé Matthieu Cracow, et non pas *de Cracovie*, comme ont dit plusieurs auteurs qui se sont trompés; un Espagnol et quatre Italiens de diverses parties de la Péninsule, dont un était de Lucques, de cette ville qui avait donné au pape un asile généreux.

Après trois mois de séjour à Sienne, Grégoire partit pour Rimini, où l'attendaient ses amis Malatesta, seigneurs de ce pays. De Rimini, il envoya auprès de Rupert de Bavière, roi des Romains, l'évêque de Porto, chargé de demander à ce prince qu'il s'opposât à la célébration du concile de Pise. Pendant ce temps-là, trois des cardinaux dissidents partirent, l'un pour la France, l'autre pour l'Angleterre, le troisième pour la Germanie. Ils étaient chargés d'exciter les souverains de ces pays à repousser toute sollicitation de Grégoire.

Malgré la répugnance du vrai pontife, et les obstacles qu'il chercha naturellement à susciter, on commença à Pise, le 25 mars 1409, le concile, qui ne fut ni approuvé ni réprouvé, comme dit le vénérable Bellarmin[1].

[1] *De Conc.*, lib. I, cap. 8. Saint Antonin, *in Chron.*, pars III, tit. 22, cap. 5, paragr. 2, l'appelle *conciliabule*, parce qu'il n'a été assemblé par aucun de ceux qu'on traitait de papes en divers pays.

A la suite de vingt-trois sessions, il fut terminé le 7 août de la même année. Il y assista vingt-deux cardinaux des deux partis, de Grégoire XII et de l'antipape ; les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ; cent quatre-vingts évêques[1], deux cent quatre-vingts docteurs et trois cents prélats réguliers, outre les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Pologne, de Chypre et de Bohême. Rupert, roi de Germanie, avait envoyé des ambassadeurs; mais n'ayant pas été satisfait des réponses faites à plusieurs doutes qu'il émettait sur la légitimité du concile, il avait retiré ses ambassadeurs.

Le cardinal de Pavie, doyen de l'un et de l'autre collége, présida. Le 5 juin, dans la session quinzième, le concile déposa[2] Grégoire XII et celui qui se disait Benoît XIII, et le 26 juin, dans la session dix-neuvième, élut Alexandre V, comme nous verrons ci-après.

Les fidèles se flattaient de voir ainsi la fin du schisme; mais ils ne tardèrent pas à se désabuser. En effet, au lieu d'un seul pontife qu'ils voulaient, il en resta trois; car on traitait de pontifes Grégoire, Benoît et Alexandre.

Saint Antonin juge ainsi cet événement[3].

Novaes dit ici, dans une note, que, suivant Rainaldi, Azorio et Noël Alexandre, le concile et le pontife élu furent et doivent être regardés comme légitimes.

Grégoire, s'appuyant sur la protection du roi Rupert, avait d'abord pensé à convoquer un concile à *Cividal* d'Autriche ou de Frioul, pour opposer cette assemblée à

1 Novaes, V, 24.
2 Novaes, *ibid.*
3 *Chron.*, pars III, tit. 22, cap. 5, parag. 2.

celle de Pise; et réellement, le 6 juin, il célébra la première session de ce concile', soutenant toujours (et l'on ne peut douter de son droit) qu'au pontife seul appartient de convoquer légitimement un concile. Mais il ne put réunir à Cividal qu'un petit nombre de prélats. Alors, le 5 septembre, il promit, par un acte public, de se dépouiller des insignes pontificaux, si celui qu'on appelait Alexandre V et le prétendu Benoît XIII agissaient de même, afin que, par la création d'un autre pontife, on terminât le schisme.

A cet effet, Grégoire députa Rupert, roi des Romains, Sigismond, roi de Hongrie, et Ladislas, roi de Naples, pour que, d'accord avec les princes du parti contraire dans le concile, ils choisissent le lieu où un autre concile serait assemblé ultérieurement. Pour cela, le pape envoya divers légats dans toute la chrétienté. Mais bientôt après, au lieu d'obtenir ce qu'il désirait, le pontife se vit abandonné par le sénat de Venise, par les Hongrois, par les Bohêmes; de manière que lui-même il courut de grands dangers, tandis que le patriarche d'Aquilée, qu'il avait déposé, lui tendait des piéges avec des gens armés. Prévenu par des amis, le pape déposa les habits pontificaux, et il en fit revêtir un homme de sa suite, qui fut arrêté, parce qu'on le croyait le pontife.

Accompagné de deux secrétaires, et poursuivi en vain par ses ennemis, il parvint jusqu'au port où Ladislas lui avait envoyé ses galères. De là il gagna l'Abruzze, puis Ortona, puis Fondi, et enfin Gaëte. Le roi de Naples, en apparence devenu fidèle, l'attendait impatiemment. Mais la fidélité du roi était plus que douteuse; il espérait, à l'aide de ce faux semblant d'amitié, obtenir la domination de Rome, où le pape fugitif paraissait moins un souverain pontife qu'un exilé sans espoir.

En 1410, Grégoire expédia Jean, archevêque de Riga, dans les parties septentrionales de l'Europe, pour confirmer ces peuples dans son obédience. Il créa également légat de la Marche, Ange, cardinal de Saint-Étienne *in Monte Celio;* et, par une lettre du 18 novembre, ayant donné le gouvernement de Fermo à Louis Migliorati, il le déclara général de l'armée ecclésiastique, en lui enjoignant de joindre ses troupes à celles de Ladislas.

Grégoire, encore défendu par Ladislas dans les remparts de Gaëte, publia, à ce que l'on assure, en 1411, suivant le rit et les usages de la cour romaine, la bulle dite *In cœna Domini*, contre les hérétiques et les schismatiques. Il excommunia, à ce sujet, nominativement Louis d'Anjou, qui se disait roi de Naples; Pierre de Luna, antipape; Balthazar Coscia, qui se faisait appeler Jean XXIII, ainsi que les cardinaux qui suivaient le parti de ce dernier.

En 1412, pour soutenir ses adhérents, qui diminuaient chaque jour, Grégoire envoya divers légats particulièrement en Germanie, et publia des bulles contre les adhérents de Jean XXIII, et surtout contre ceux qui molestaient le margrave Hermann, constant sectateur de l'obédience due à Grégoire.

Plus tard, Ladislas, qui semblait encore être attaché à Grégoire XII, céda aux prières de l'antipape Jean, et abandonna lâchement le pape légitime. Alors Grégoire, apprenant que par hasard deux bâtiments vénitiens étaient entrés dans Gaëte, monta à bord de l'un de ces vaisseaux, accompagné de ses deux neveux Corraro et Condolmieri, et de Barbarigo; et enfin, rentrant dans l'Adriatique, il put arriver à Rimini, cet ancien refuge qu'il avait déjà trouvé auprès de Charles Malatesta, son incorruptible ami.

Jean XXIII, élu à la place d'Alexandre V, qui ne régna que dix mois, ayant convoqué le concile de Constance en 1413, on écrivit à Grégoire que si vraiment il souhaitait l'union et la concorde des Églises, et de toute la chrétienté, on désirait qu'avec tous les cardinaux de son parti il se présentât au concile.

L'effet montra que véritablement il souhaitait cette concorde; mais, redoutant encore les embûches des ennemis qui se rendaient à ce concile, il essaya de le représenter comme rassemblé sans une autorité légitime, parce que lui, Grégoire, était le seul vrai pasteur de l'Église. Il se plaignit de Sigismond, roi de Hongrie, qui avait récemment embrassé le parti de Jean. Il envoya à ce prince le cardinal de Raguse, dominicain, et le patriarche de Constantinople, pour faire comprendre la justice de sa cause; il voulut aussi que le même cardinal de Raguse défendît, dans le concile, les intérêts du pontife légitime.

Le cardinal arriva à Constance, et fit sur-le-champ élever devant son palais les armoiries de Grégoire; mais dans la première nuit elles furent renversées. Cette cause fut mise en jugement, et une sentence porta qu'on ne devait pas élever ce signe dans une ville qui reconnaissait Jean et non Grégoire. Cela suffit pour faire connaître au cardinal que les évêques assemblés étaient peu disposés à défendre Grégoire. En conséquence, il ne restait plus à cet envoyé aucune espérance de les ramener au pape Grégoire XII.

Le cardinal sut que Sigismond était aussi dans les mêmes dispositions. Ce monarque reprochait à Grégoire de ne pas aller à Constance; il devait s'y rendre pour mettre fin au schisme de l'Église. Le pape répondit qu'il ne refusait pas de reconnaître le concile, mais qu'il blâ-

mait un congrès assemblé par Jean, qui n'était pas le vicaire de J. C. et le successeur de saint Pierre.

Toutes ces circonstances de dispositions peu favorables étant bien établies, Grégoire, qui désirait vivement la paix de l'Église, écrivit, en 1415, une lettre dans laquelle il donnait au cardinal de Raguse, et aux autres de son obédience, plein pouvoir de déclarer en son nom le congrès de Constance concile général légitime, mais non comme convoqué par Balthazar Coscia, avec la condition expresse que ledit Balthazar ne présiderait pas, et ne serait même pas présent.

Enfin on publia une constitution, où il fut déclaré que l'Église n'avait plus qu'un seul chef; que les fidèles qui avaient obéi à Grégoire et à Jean ne reconnaîtraient que ce chef. Grégoire envoya, de Rimini, son plénipotentiaire Charles Malatesta, seigneur de plusieurs villes; et, dans la session quatorzième, le 4 juillet 1415, par le moyen dudit Malatesta, il renonça au pontificat, et déclara que Grégoire XII allait redevenir Ange Corraro. Ayant su ce qui s'était passé à Constance, par son ordre, Ange, encore pour un moment Grégoire XII, assembla un consistoire, et il y parut avec les habits pontificaux; il approuva ce qu'avait fait son fondé de pouvoirs Malatesta; il déposa la tiare et les autres insignes de sa dignité, et protesta qu'il ne les reprendrait jamais. Cette scène se passait à Rimini.

Malatesta, chargé de consommer cette abdication à Constance, avait été placé sur un trône semblable à celui qu'on aurait élevé au pape Grégoire XII, et, après avoir terminé la déclaration en présence du concile, était descendu de ce trône, et, ne représentant plus le pontife, avait été s'asseoir à une place ordinaire.

Le concile alors, voulant récompenser la conduite de Grégoire, le nomma évêque de Porto, et légat perpétuel de la Marche; et, de plus, le reconnut comme doyen du sacré collége.

D'ailleurs tous ses actes anciens furent confirmés. On publia aussi une constitution portant que la détermination prise par le concile, de ne pas élire de nouveau Grégoire XII [1], n'était pas une marque de dépréciation, et n'avait pour but unique et absolu que de donner ainsi la paix à l'Église.

La même constitution portait qu'on n'opposerait jamais à Grégoire les choses faites pendant son pontificat; qu'il ne serait jamais contraint de répondre en jugement. On lui accordait en même temps d'autres honneurs, dont il ne jouit que pendant deux ans, car il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans; il avait gouverné l'Église, jusqu'à sa déposition à Pise, deux ans dix mois et trois jours, et, jusqu'à sa libre et vraie renonciation à Constance, huit ans sept mois et cinq jours.

Le 4 juillet 1417 il mourut à Recanati, et fut enterré dans la cathédrale, où on lui éleva un tombeau. En 1623 on ouvrit ce tombeau pour des réparations à faire dans l'église, et l'on trouva le corps tout à fait conservé, encore revêtu des habits pontificaux [2]. Rendons pleine justice! quelles qu'aient été les critiques amassées pour attaquer la mémoire de ce pontife, il était doué [3] d'une sainteté si sublime, que saint Antonin, parlant de la

[1] Novaes, V, 29.

[2] Vittorelli, dans ses *Addit.* à Chacon, tom. II, pag. 754. Voy. aussi Quirini, *Porpora e Tiara Veneta*, pag. 3.

[3] Novaes, V, 30.

constance de ce pape au milieu de tant d'adversités, le compare à saint Étienne martyr [1].

A cette sainteté si digne d'admiration, Grégoire XII joignait le savoir, l'expérience, la piété.

La vacance du saint-siége, après la renonciation, dura vingt jours.

L'article consacré à ce règne par Platine [2] est tout à fait insuffisant; il ne donne aucun détail sur le bel acte de renonciation qui a immortalisé Grégoire XII. Ce grand pape a défendu ses droits pied à pied; c'est à lui seul que la chrétienté doit le commencement de calme dont elle va jouir, et qui sera suivi du rétablissement de la paix universelle dans l'Église.

[1] Saint Antonin, *Chron.*, pars III, tit. 22, cap. 5. Voyez encore Léonard d'Arezzo, *in Commentar. rer. gest. in Italia*, ap. Muratori, tom. IX, pag. 936.

[2] Pag. 541.

208. ALEXANDRE V. 1409.

Alexandre V, appelé d'abord Pierre Philarque, naquit dans l'île de Candie. De bonne heure il fut religieux franciscain (il est le second pape de cet ordre); on l'envoya à Oxford et à Paris, pour apprendre la philosophie et la théologie. Il devint si habile, qu'on l'appelait *il Doctor refulgido.* De Paris il alla en Lombardie, où Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan, le regardant comme un homme d'un esprit distingué et d'une vaste érudition, le nomma professeur à Pavie, théologien de la cour et conseiller intime, et déclara qu'il lui préparait encore de nouveaux honneurs.

Pierre fut successivement évêque de Plaisance, de Vicence, et archevêque de Milan.

Visconti l'envoya en Bohême auprès de Venceslas, pour obtenir de ce prince le titre et les insignes de duc de Milan; et, à sa mort, il le laissa tuteur de ses deux fils mineurs. Innocent VII créa Pierre cardinal le 11 juillet 1405.

Il fut élu pape le 16 juin 1409, à l'âge de soixante ans, d'autres disent soixante-dix, dans la session dix-neuvième du concile de Pise, par vingt-trois cardinaux, dont treize du parti romain et dix du parti avignonais. Il fut publiquement couronné, le 7 juillet, dans la ca-

thédrale de la ville, d'où il fit la cavalcade solennelle, figurant ainsi le *possesso* de Saint-Jean de Latran.

Dans le même concile de Pise, Alexandre, pour la paix de l'Église, accepta et admit, dans le sacré collége, neuf cardinaux qui avaient été créés, dans des temps malheureux, par les antipapes Clément VII et Benoît XIII. Alexandre, se trouvant reconnu par la plus grande partie de la chrétienté, appliqua ses soins à recouvrer l'État de l'Église, et à repousser Ladislas. Le duc d'Anjou promit, à ce sujet, tout son appui au pape, qui lui donna le titre de roi de Sicile, et le constitua gonfalonier de l'Église.

De Pise, Alexandre s'était transporté à Prato, puis à Pistoie. Là il publia une bulle du 20 décembre 1409, pour empêcher, en Bohême, le progrès des erreurs de Wiclef; elles y étaient répandues par Jean Hus. Le pape allait se rendre à Rome, où les habitants attendaient son arrivée pour lui rendre toute son autorité; mais le cardinal Coscia pria sa sainteté d'accorder une visite aux Bolonais. Alexandre, à peine entré dans cette ville, tomba malade, et mourut le 4 mars 1410, après avoir régné dix mois et huit jours. Il fut enterré dans l'église des franciscains conventuels.

C'était un personnage d'une grande prudence, doué d'une constante douceur, libéral avec les pauvres, et distingué par des qualités éminentes; orateur éloquent, théologien consommé, et digne des louanges que lui ont adressées beaucoup d'écrivains. Les cardinaux, en le faisant pape, s'écrièrent qu'on leur rendrait justice dans le monde chrétien, parce qu'ils ne pouvaient pas faire un meilleur choix. Malheureusement ce pape a trop gouverné par les conseils du cardinal Coscia, celui-là même qui lui succéda sous le nom de Jean XXIII. Quelques

évêchés, des abbayes, des bénéfices, furent distribués d'une manière imprudente. Quant au népotisme, ce pape avait coutume de dire qu'élevé au pontificat il n'avait pas été tenté d'enrichir ses parents, attendu qu'il ne s'en connaissait aucun. Sa générosité le réduisait quelquefois à une sorte de détresse ; aussi disait-il : *Nous avons été évêque riche, cardinal pauvre, et nous voilà pape mendiant.*

Le saint-siége fut vacant treize jours.

209. JEAN XXIII. 1410.

Jean XXIII, appelé d'abord Balthazar Coscia ou Cossa, naquit à Naples, de Jean, comte de Troja et seigneur de Procida : d'abord archidiacre de Bologne, auditeur de rote et évêque d'Ischia, il fut créé cardinal en 1402. Le conclave ne se composait que de seize cardinaux : sept étaient absents. On l'élut pape le 7 mai 1410. Le 24 du même mois, il fut ordonné prêtre par le cardinal-évêque d'Ostie, puis consacré dans la basilique de Sainte-Pétrone, et ensuite couronné par le cardinal Rinaldo Brancacci.

Au moment de l'élection il s'éleva des préventions contre ce choix. On accusait Jean d'avoir gouverné Bologne en tyran, d'y avoir mené une vie mondaine. Saint Antonin le peint comme un personnage capable de grandes choses dans les affaires temporelles, comme un habile politique, comme un homme audacieux et brave à la guerre, qui même aurait, dans son jeune âge, exercé le métier de corsaire, et en même temps comme un prêtre mal disposé à se faire un nom dans les affaires spirituelles. Il est certain que les deux successeurs de Boniface, Innocent VII et Grégoire XII, eurent beaucoup à se plaindre de la conduite de Coscia ; et Grégoire même l'aurait privé de la pourpre, comme ayant usurpé à Bologne une autorité despotique. Mais Alexandre V lui restitua la di-

gnité cardinalice et la légation de Bologne, en y ajoutant celle de la Marche, et la présidence de quelques autres provinces.

Ce fut à cette époque précise que mourut Rupert, roi des Romains. On devait lui donner un successeur. Jean écrivit aux électeurs pour les engager à nommer Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, fils de l'empereur Charles IV, et frère de Venceslas.

C'était un prince d'une grande prudence, constant, magnanime, pieux, libéral, instruit par la lecture, connaissant plusieurs langues, bien fait de sa personne, d'un port majestueux.

La ville de Rome était encore sur le point de tomber dans les mains de Ladislas, roi de Naples. Le pape résolut, en 1411, de venir en personne défendre sa capitale. Il commença par déclarer que le royaume de Naples appartenait légitimement à Louis d'Anjou, et se joignit à ce prince pour marcher sur Rome par Florence et Sienne. Enfin le pape parut au milieu des Romains dans une sorte de triomphe : Louis d'Anjou tenait la bride du cheval du pontife. Jean, ancien homme de guerre, savait que les expéditions militaires doivent quelquefois être suivies avec célérité. Il joignit à l'armée de Louis d'Anjou des troupes commandées par Paul Orsini, général de l'Église, par François Sforza, et d'autres fameux capitaines qui, ayant rencontré Ladislas, le 19 mai, à Roccasecca, dispersèrent hardiment ses troupes, et lui auraient enlevé le trône, si, au lieu de continuer l'attaque, ils n'eussent pas été arrêtés par la soif du butin. D'un autre côté, le 9 décembre, Jean excommunia Ladislas, le priva du royaume de Naples et de Jérusalem, dégagea les Napolitains du serment de fidélité, et publia une croisade contre

ce prince, à laquelle il appela presque tous les États de l'Europe.

Ladislas, poursuivi par ses ennemis, avait cru devoir abandonner la cause de Grégoire XII, et se soumettre à Jean : ce pape, content de cette victoire, rendit ses bonnes grâces à Ladislas; et par caprice, et par envie d'augmenter sa puissance, se dégoûtant de ses relations avec Louis d'Anjou, il rendit le royaume de Naples à Ladislas, le créa général de l'Église romaine, et même lui paya une immense somme d'argent.

Mais Ladislas, qui avait déjà trompé tant de pontifes, ne cherchait qu'à faire tomber Jean dans un piége : il s'approcha secrètement de Rome, s'y introduisit par une ouverture faite à une des murailles, força le pape à fuir, et ravagea la ville.

Jean recourut alors à la puissance de Sigismond. Le pontife et le prince eurent une entrevue, où ils cherchèrent à s'entendre sur les mesures à prendre pour pacifier la chrétienté. Ils visitèrent ensemble Parme, Plaisance et Crémone. Dans cette dernière ville, qui avait toujours été guelfe, c'est-à-dire du parti soutenu par les papes, du parti qui protégeait la vraie liberté en Italie, l'empereur, chef du parti gibelin, crut utile, pour attirer ce *comune* dans ses intérêts, d'accorder des priviléges à Gabrino Fondolo, qui s'en faisait considérer comme le maître. Voici comment le chef du saint-siége, hardi protecteur de la ville, et l'empereur, son nouveau bienfaiteur, furent sur le point d'être récompensés : Ils étaient montés tous les deux au haut de la tour de Crémone, d'où la Lombardie tout entière et le cours majestueux du Pô se découvrent aux regards [1] : Gabrino Fondolo, qui

[1] *Italie*, 163.

n'avait obtenu que par des perfidies la souveraineté dont il jouissait, eut un moment la pensée de précipiter le pape et l'empereur du haut du *campanile*, pour occasionner dans la chrétienté une révolution inattendue, dont il aurait pensé à profiter. Ce même tyran ayant été condamné à avoir la tête tranchée à Milan, onze ans plus tard, par ordre du duc Philippe-Marie, déclara, avant de mourir, que son seul remords était d'avoir lâchement renoncé à cette pensée.

Les maux du saint-siége étaient à leur comble : Sigismond eut, plus tard, l'idée de faire remettre les grandes affaires de l'Église à un concile qui serait assemblé à Constance. Des cardinaux du parti de Jean reçurent de l'empereur une communication portant que si Jean voulait aller, de sa personne, à Constance, il y exercerait sans contestation l'autorité suprême, qu'il recevrait les honneurs dus à un souverain pontife, et qu'il pourrait se retirer de la ville quand il en aurait le désir.

Ladislas était mort le 8 août 1414. L'Italie jouissait d'un calme apparent.

Peu de temps après, Jean fut affligé d'apprendre que dans le marquisat de Misnie on avait découvert des hérétiques qui se disaient les frères de la Croix, et prétendaient fonder leur doctrine sur un écrit apporté par les anges au pied de l'autel de Saint-Pierre à Rome vers l'an 343, apparemment sous saint Jules Ier. « C'est depuis ce temps-là, disaient-ils, que nous allons par le monde, en nous flagellant. Dieu a abrogé la loi du baptême, et il a institué le baptême de notre propre sang. » Ils ajoutaient à ces inspirations perverses que pour être sauvé la flagellation suffit avec la conviction. Ils soutenaient encore, les insensés, qu'il ne faut célébrer aucun jour de fête,

excepté Noël et l'Assomption [1], qu'il faut célébrer le dimanche. Ces hérétiques furent condamnés, mais leurs adhérents reparurent encore dans d'autres provinces.

Jean craignait toujours de se rendre à Constance, pensant qu'il n'en sortirait pas comme pape, mais comme homme privé. Cependant, stimulé par les prières des cardinaux, par les assurances que donnait Sigismond, il ne balança pas à prendre le chemin de cette ville. Il y entra à cheval, accompagné de sa cour, qui consistait en plus de six cents personnes. Il s'avançait triste comme une victime ornée pour le sacrifice.

De son propre consentement, il ouvrit le seizième concile général, dit de Constance, le 5 novembre 1414. Cette assemblée solennelle dura quatre ans. Il y intervint environ mille Pères, parmi lesquels on comptait vingt-neuf cardinaux, quatre patriarches, et trois cents évêques. L'empereur Sigismond était présent. Tous les princes d'Europe avaient envoyé leurs ambassadeurs; il y avait, en outre, plus de trente-deux mille personnes, attirées par l'immense intérêt qu'offrait le plus grand événement du quinzième siècle : car on y vit deux papes renoncer à l'autorité. Le troisième se retira aussi, et on en élut un nouveau, qui fut reconnu par toutes les nations chrétiennes.

Le concile eut quarante-cinq sessions. Aux deux pre-

1 Cette idée de ne célébrer que le dimanche Noël et l'Assomption, le croira-t-on? fut empruntée en 1801 à une citation de Fleury (voy. Fleury, liv. centième, VI, 339), et mise en avant quand on traitait pour le concordat. On proposa sérieusement de supprimer toutes les fêtes, excepté les deux solennités dont nous venons de parler. Cette proposition, si douloureuse pour le catholicisme, fut repoussée avec courage.

mières présida Jean XXIII. Ensuite on nomma, pour présider à la troisième, Pierre d'Ailly, cardinal de Cambrai. Jordan Orsini, cardinal d'Albano, présida à la quatrième et à la cinquième. Jean de Brogni, cardinal de Viviers, évêque d'Ostie, présida à toutes les suivantes sessions, jusqu'à l'élection de Martin V, arrêtée dans la session quarante et unième. Les quatre dernières furent présidées par le nouveau pape élu.

Dans cette assemblée on proscrivit les erreurs de Jean Hus et de Jérôme de Prague, son disciple. Des auteurs, même catholiques, ont trouvé que la condamnation de ces sectaires, quoique juste au fond, avait été peut-être trop précipitée, et qu'elle eut des conséquences funestes.

L'empereur Sigismond était accompagné de l'impératrice Barbe de Cilley, son épouse; d'Isabelle, reine de Bosnie; de Rodolphe, électeur de Saxe; de Frédéric, burgrave de Nuremberg, ensuite électeur de Brandebourg; de Louis, comte palatin du Rhin et duc de Bavière; de l'archevêque de Mayence, et de beaucoup d'autres illustres personnages.

A la messe que le pape célébra le jour de Noël, Sigismond, revêtu des habits de diacre, et tenant l'épée nue à la main, chanta l'évangile *Exiit edictum a Cæsare Augusto*, « *On publia un édit de l'empereur Auguste;* » et le comte de Cilley, beau-père de l'empereur, tenait en main la pomme d'or, ou le globe impérial.

Dans la seconde session, célébrée le 2 mars 1415, Jean jura de renoncer au pontificat si Grégoire XII et Benoît XIII agissaient ainsi; et lui-même, après avoir célébré dans la cathédrale la messe du Saint-Esprit, il prononça, au milieu de cette imposante assemblée, la formule du serment. Étant descendu du trône, il se mit à genoux de-

vant l'autel, et il porta la main à son cœur, en disant les mots : *Spondeo*, *voveo et juro Deo*, « *Je promets, je voue et je jure à Dieu.* » L'empereur fut si touché du ton humble et solennel du pape, que, s'étant levé subitement de son trône et ayant ôté sa couronne, il se prosterna aux pieds du pontife pour le remercier de cette action, et manifesta sa joie de cette résolution généreuse, aussi honorable pour le pape que pour le concile.

Malheureusement cette bonne volonté de Jean dura peu. Quelque temps après, il refusa de donner sa procuration pour dresser l'acte de la renonciation, prétendant qu'il désirait la faire en personne.

Apprenant alors qu'il serait forcé à signer ce pouvoir, et ne doutant pas qu'on n'eût expédié violemment l'ordre de l'arrêter, il prit la fuite, déguisé en marchand, avec l'aide de Frédéric, duc d'Autriche, qui le protégeait. Ce prince, pour favoriser la fuite de Jean, donna un tournoi, où il lutta contre le comte de Cilley, beau-frère de l'empereur. Dans la confusion qui accompagne ces sortes de fêtes, le pape put quitter Constance et se sauver à Schaffouse, ensuite à Lauffenbourg, puis à Fribourg.

On ne savait plus qui était le vrai pontife : alors on portait contre Jean cinquante-cinq chefs d'accusation, qui avaient été lus devant lui avec toutes les formalités. Enfin le concile prononça la sentence définitive le 25 mai 1415, c'est-à-dire cinq ans et treize jours après l'élévation de Jean au pontificat.

On vit en ce moment, pour la première fois, un pape tout à coup non reconnu par ceux-là même qui le reconnaissaient comme pontife suprême.

Telles furent les opérations du concile de Constance : le premier personnage de l'Église fut réduit à la condition

privée, et destiné aux rigueurs d'une prison : car ayant été arrêté à Fribourg, où il s'était retiré dans sa fuite, il fut trahi par son protecteur et son ami le duc Frédéric, qui pensait uniquement à ses intérêts. Jean, au commencement de juin, fut envoyé prisonnier à Heidelberg, escorté par les gardes de Louis, comte palatin et duc de Bavèire, et de là à Munich, où il fut quatre ans gardé sévèrement par des Allemands qui n'entendaient pas sa langue, comme Jean n'entendait pas la leur.

Si Jean était coupable des fautes qu'on lui a reprochées, elles étaient dignes d'un éternel oubli ; car son humilité et sa résignation, en entendant la sentence [1], suffiraient pour faire expier ces fautes, ainsi que le dit Bercastel, qui a écrit avec beaucoup de circonspection l'histoire de cet événement.

Grégoire XII, qui, comme nous l'avons rapporté dans sa vie avait donné au cardinal de Raguse et aux autres cardinaux de son obédience la faculté de former en concile l'assemblée de Constance ; dans la session quatorzième du 4 juillet, par l'entremise de Charles Malatesta, seigneur de Rimini, son généreux ami, publia de nouveau sa renonciation volontaire au pontificat, disant qu'il ne voulait que le bien de l'Église.

Quand on tint la session trente-septième, le 26 juin 1417, Benoît XIII persévérait encore dans son obstination, quoique Sigismond eût fait le voyage pour déterminer cet antipape à une renonciation. Alors il fut déposé et excommunié comme obstiné, schismatique, *dévié* de la foi. Après la déposition de ce dernier, on proposa de ne

[1] Novaes, V, 54.

choisir dans la nouvelle élection aucun des trois déposés, afin de rendre l'Église plus solide.

Une grande concorde avait toujours régné dans ce concile. Il se divisait en cinq chambres : l'allemande, l'italienne, la française, l'anglaise, et l'espagnole. On décida que, pour cette fois seulement, l'élection du chef de l'Église serait confiée à un double collége, l'un formé de trente députés nommés par les cinq nations, six pour chacune d'elles; l'autre, de vingt-trois cardinaux des trois obédiences alors existantes. Le candidat, pour être élu, devait obtenir les deux tiers des suffrages dans l'un et dans l'autre collége. Ces cinquante-trois électeurs furent enfermés, le 7 novembre 1417, dans un même local, et, le 11 du mois, ils en sortirent pour proclamer Othon Colonna, cardinal du titre de Saint-George. Il prit le nom du saint pontife Martin de Todi, cet ange de paix, ce courageux successeur des apôtres, cette déplorable victime des fureurs de l'empereur Constant II (*voyez* tome Ier, page 342), et il déclara qu'il s'appellerait Martin V.

Colonna avait reçu d'Innocent VII, en 1405, le chapeau de cardinal, et il s'était constamment montré attaché aux pontifes de Rome jusqu'à l'époque du concile de Pise : alors il avait embrassé la cause d'Alexandre V et de son successeur légitime Jean XXIII. Le choix était donc tombé sur celui des cardinaux qui avait manifesté le plus d'attachement pour l'Église régulière, et le plus d'éloignement pour les intrus.

Le concile de Constance estima que toutes ces mesures étaient nécessaires, et qu'il fallait déposer les trois pontifes, pour l'extinction totale du schisme que ces trois prétentions à l'autorité fomentaient; et en cela les Pères se souvinrent de ces temps antiques et saints, dans lesquels

trois cents évêques d'Afrique convinrent d'abandonner leurs siéges épiscopaux, pour donner fin à un schisme des donatistes. Persuadés que l'unité de l'Église est le plus grand des biens, ces Pères pensaient qu'il fallait la préférer à tout autre intérêt, et que c'était pour l'avantage de l'Église qu'on était ou qu'on n'était pas pasteur. Ils demeurèrent ainsi fidèles aux droites maximes de saint Augustin, l'âme de cette auguste assemblée d'Africains.

Le grand saint disait en cette occasion : « C'est pour nos peuples que nous sommes évêques. Or, ce que nous sommes pour nos frères, nous ne le sommes qu'autant que nous pouvons leur être utiles. Nous détestons d'être évêques, quand nous le sommes à leur préjudice. Après que le Fils de Dieu est descendu sur la terre afin que nous devinssions ses membres, sentirons-nous une douleur à descendre de nos siéges, si nous en descendons pour empêcher que les membres du Christ ne soient brisés par une division funeste? » Ces paroles de saint Augustin sont admirables de désintéressement et de générosité. « Cela posé, ajoute Novaes (V, 55), j'ai bien raison de me féliciter avec le zélé et magnanime pontife Pie VII, qui, appuyé sur les saintes maximes des évêques africains, a voulu rétablir l'union de l'Église gallicane, lacérée et divisée par les fatales divisions de la France, et que nous avons tous vue, les yeux baignés de larmes, plongée dans la plus vive douleur. Pie VII a trouvé nécessaire d'exhorter, de contraindre les évêques de cette nation, dispersés çà et là par les fureurs de la tempête, à quitter leur troupeau, à se démettre avec grandeur d'âme de leurs propres siéges. Il a déplacé à la fois et les intrus et les vrais pasteurs, pour le bien de l'unité de l'Église. La mission légitime des nou-

veaux pasteurs a été alors établie et maintenue : aussi depuis cette époque mes pleurs d'amertume et de tristesse se sont changés en pleurs de tendresse et de joie, parce que je me rappelle le bonheur de l'union que le grand pontife rendit à la nation très-chrétienne [1]. Que cette réunion soit donc à jamais constante, sincère et religieuse, autant que l'a été l'âme de celui à qui on doit un tel bienfait! »

Dans la session suivante du concile de Constance, célébrée sous le nouveau pontife Martin le 28 décembre, on ordonna que Balthazar Coscia, auparavant Jean XXIII, des prisons du duc de Bavière passât dans les mains des ministres du saint-siége. On commença par payer à ce duc trente mille écus d'or pour la dépense de cet emprisonnement, et Jean fut remis entre les mains de l'évêque de Lubeck, pour qu'il en prît soin; mais Jean, ayant pu s'échapper de la prison en 1419, vint à Florence se jeter aux pieds de Martin. Celui-ci d'abord, né l'un des princes les plus illustres de l'Italie, et devenu pontife par le fait d'une élection la plus magnifique et la plus solennelle, n'avait que des sentiments de générosité, de grandeur et d'élévation. Il accueillit Jean avec les témoignages de la plus vive tendresse et l'affabilité la plus tendre. On ne savait lequel était le plus grand, de l'un dans son humilité, ou de l'autre dans sa puissance. Martin créa sur-le-champ Jean évêque de Frascati et doyen du sacré collége, en lui concédant un siége plus élevé que celui des autres cardinaux; mais il ne jouit que peu de temps de ces honneurs, que, dans aucun autre rang des hiérarchies humaines, un vainqueur n'eût pas accordés à un vaincu. C'est dans

[1] Novaes donne ici avec opportunité à la nation le titre dont jouissaient ses anciens rois, qui n'étaient plus.

la famille des souverains pontifes que se voient des vertus dont aucune autre famille de princes n'a donné le spectacle à l'univers.

Jean XXIII mourut le 22 décembre 1419 à Florence, et fut enterré dans un somptueux tombeau de la cathédrale de Saint-Jean, par les soins de Côme de Médicis, son ami.

Le saint-siége fut vacant, en comptant de sa déposition jusqu'à l'élection de Martin V, deux ans cinq mois et huit jours.

Nous venons de voir des personnages élus papes, et se croyant tels avec plus ou moins de raison, retenir, dans un esprit de pertinacité en apparence sans excuse, l'autorité qui leur semblait déférée. Nous ne croyons pas que pour trouver la cause de cette si longue résistance, il faille pénétrer dans les replis d'une obstination ordinaire, de cette obstination commune qui attache certains hommes à l'amour des choses d'ici-bas. Peut-être ne faut-il pas attribuer aux défauts de l'humanité cette ténacité comme hors de nature qui tend à ne pas rendre ce qui a été reconnu par des cardinaux, par des peuples entiers, par des princes, et à le regarder comme une propriété que rien de ce qui a pouvoir parmi nous ne paraît devoir arracher. Un chrétien qui s'est entendu saluer pape, chef de la chrétienté, souverain des souverains, arbitre des différends des empereurs et des rois, élevé à l'honneur de lier et délier sur la terre, successeur et vicaire de Jésus-Christ, doit craindre de tenir mollement, et d'une main peu assurée, la grandeur qui lui a été dévolue. Je ne crois pas ici à la lâcheté de celui qui résiste, je ne crois pas à l'entêtement d'un esprit sot et orgueilleux ; je crois que dans une situation où il n'y a point un pas à faire

en arrière, on est cloué, malgré soi, à cette grandeur. On ne la désire peut-être plus, mais on ne sait pas la renier : on ne peut pas facilement se résoudre à la déposer. Plus on est amant du Christ, et plus elle enveloppe l'homme tout entier; elle fait partie de sa chair. L'Évangile défend de mourir d'une blessure de sa propre main. Il faut vivre, il faut sans relâche porter le manteau pontifical. Il me semble qu'il est interdit, même aux historiens, et encore plus au vulgaire des mortels, de s'immiscer dans de telles questions, et de juger ce que doivent penser, ce que font, ce que peuvent obtenir d'eux, ces hommes en si petit nombre placés sur les confins de la Divinité, et qui n'ont ni voulu ni pu confier à un autre homme leurs souffrances, leurs incertitudes, leur impossibilité d'agir, leur générosité entravée, leurs pas attachés au sol, leurs mains enchaînées à l'autel, lorsqu'elles voulaient enlever la tiare de leur tête. Chrétiens, puisque personne ne nous a dit de tels secrets, puisque avec l'aide de Dieu, nous ne verrons plus de telles scènes, abstenons-nous de jugements sévères, et d'anathèmes inutiles et insensés! Dieu n'a pas fait les hommes assez forts pour qu'ils puissent renouveler souvent de tels combats.

Quelques auteurs [1], en remarquant que Jean XXIII avait été déposé, quoique reconnu pour vrai pape, en ont tiré des conséquences qui, dans d'autres circonstances, ne pourraient être que des erreurs. Quoique la plupart des prélats déposants reconnussent Jean XXIII pour le vrai pape, ils n'ignoraient pas que la légitimité excitait un doute dans une grande partie du monde chré-

[1] Feller, III, 652.

tien. Ils savaient, d'ailleurs; que ce qui était sage, dans un cas extrême où il s'agit du salut public de l'Église ou de l'État, ne peut nullement se généraliser, et que, dans la rigueur même de la subordination civile et militaire, il y a des cas qui repoussent la loi établie.

210. MARTIN V. 1417.

C'est la première fois que nous voyons sur la chaire de Saint-Pierre [1] un cardinal appartenant à la maison Colonna, qui était souvent toute-puissante à Rome. Sa rivale, la célèbre famille Orsini, avait donné un pape dans la personne de Nicolas III, élu en 1277, et prédécesseur de Martin IV. Nicolas méritait le reproche de népotisme, disposition de caractère vraiment répréhensible, qui a tant de fois ruiné le saint-siége, et que l'on peut attaquer aujourd'hui sans scandale, avec d'autant plus d'assurance, que depuis plus d'un demi-siècle aucun pontife de Rome n'en doit être accusé, et que le sage Pie IX n'en donnera pas l'exemple. On pourrait demander, en examinant de près les révolutions sans nombre que nous nous sommes proposé de rapporter, comment il s'est fait qu'au milieu de tant de cupidités ridicules, puisque le plus humble soldat et l'aventurier le moins connu se disputaient partout l'empire des villes, il est arrivé que personne de ces illustres familles des Colonna et des Orsini n'ait pensé à usurper l'autorité souveraine à Rome?

Ces deux familles produisirent des hommes recomman-

[1] *Italie*, 164.

dables par leurs talents, leurs richesses et leur bravoure. S'ils furent grands, riches et courageux, ils purent être aussi ambitieux; et cependant, à travers ces intrigues, ces attaques, ces séditions de toute nature, ces révoltes tantôt avec le peuple, tantôt contre le peuple, cette protection donnée et retirée au tribun Rienzi, aucun Colonna, aucun Orsini n'a paru, en première ligne, pour réclamer hautement l'autorité suprême. Je ne balance pas à attribuer cet esprit de réserve et de modération à un respect inaltérable pour les droits du saint-siége. Honneur à ces deux grandes familles!

Les Colonna, entre autres, furent ennemis personnels de plusieurs papes : la violence de Sciarra Colonna a été suffisamment signalée, quoiqu'il n'ait pas donné le coup de gantelet. Un Colonna, en assistant au couronnement de Louis de Bavière, fut sans doute présomptueux ; mais en accueillant un intrus à Rome, s'il offensait Jean XXII, qui résidait à Avignon, il ne montrait pas directement l'ambition de régner. Les Orsini, qui avaient tant de puissance, qui fortifiaient le Colysée, qui y avaient donné un asile à Alexandre III, qui suivaient avec attention toutes les vues des Colonna pour les déjouer apparemment, se livrèrent tellement à cette jalousie de famille et aux passions secondaires qu'elle entraîne, qu'ils furent également étrangers à tous projets de se créer rois à Rome. Quand on a fait du mal ou quand on a rendu des services, on est bien près de chercher à s'assurer le pouvoir pour obtenir l'impunité, ou pour n'avoir pas à regretter l'ingratitude : eh bien! aucun des membres de ces deux familles ne paraît avoir voulu jamais usurper l'autorité à Rome. Ces seigneurs étaient, il faut en convenir, tour à tour sujets factieux et sujets fidèles, indis-

ciplinés et obéissants, animés de colère contre plusieurs pontifes, et agenouillés devant quelques autres; mais la dignité du saint-siége et les possessions de Rome furent toujours respectées par ces princes : enfin, au milieu des troubles de la fin du siècle dernier et du commencement de ce siècle, on n'a vu ni les Colonna, ni les Orsini, dans les rangs de ceux qui ont applaudi à la chute du pontificat. J'ai dû rendre cette justice éclatante à ces deux nobles familles. On sait aussi que Fabrice Colonna est l'interlocuteur de Machiavel dans son *Traité de l'art de la guerre*, et que Barthélemy Orsini d'Alviano nous aida de son courage à la bataille de Marignan.

Martin V, Othon Colonna, était né, suivant quelques auteurs, en 1365. Il étudia à Pérugia le droit canonique et les autres sciences, et se fit aimer par son savoir, son intégrité, sa douceur, son affabilité, et la modestie de son caractère. On l'appelait *la Félicité de son temps*. Urbain VI le nomma référendaire et protonotaire. Boniface IX le fit auditeur de rote, et nonce apostolique auprès des cours d'Italie. Innocent VII le créa cardinal-diacre de Saint-George, vicaire de Rome, et archiprêtre de la basilique de Latran. Jean XXIII lui donna l'administration du patrimoine de Saint-Pierre, du duché de Spolète, et des villes de Todi, d'Orviète, de Terni et d'Amélia. Dans tous ces emplois, il se comporta avec une rare prudence. En 1380, il était archevêque d'Urbin. Enfin il fut élu pontife dans la quarante et unième session du concile de Constance, le 11 novembre 1417.

On avait décidé, ainsi que nous l'avons déjà dit page 258, qu'en outre des vingt-trois cardinaux qui étaient présents, il y aurait encore une assemblée de trente prélats, et que ces cardinaux et ces prélats nommeraient un

pape nouveau, qui devrait réunir les deux tiers des voix dans chaque collége. Ils devaient élire, avant dix jours, celui qu'ils croiraient le plus digne; alors le troisième jour ils nommèrent Colonna, qui voulut s'appeler Martin. Il aurait dû vraiment s'appeler Martin III. Mais comme les pontifes Marin Ier et Marin II étaient aussi connus dans le peuple sous le nom de Martin, qu'avant eux avait porté Martin Ier, et que le successeur de Nicolas III était vulgairement appelé Martin IV, Colonna prit le nom de Martin V. D'ailleurs il avait été élu le jour de la Saint-Martin, et il voulut se mettre sous la puissante protection de ce grand saint.

Le 12 novembre, Martin reçut le diaconat; le 13, la prêtrise; le 14, il fut consacré évêque, et, sept jours après, solennellement couronné. Il fit ensuite la grande cavalcade dans la ville de Constance, se rendant de l'église cathédrale à l'église de Saint-Augustin. La bride du cheval était tenue à droite par l'empereur Sigismond, et à gauche par Frédéric, marquis de Brandebourg et électeur de l'Empire. A la fin de la cérémonie, il s'éleva une dispute entre les domestiques du pape et le bourgmestre de la ville, pour savoir à qui appartiendrait, après la cérémonie, le cheval qu'avait monté le pape; Cancellieri dit qu'il fut adjugé au bourgmestre [1].

Dans la quarante-troisième session, le 22 mars 1418, le pape révoqua toutes les grâces accordées par les derniers pontifes, depuis Grégoire XI. Il ordonna que les évêchés et les bénéfices fussent administrés tels qu'ils l'étaient avant Urbain VI. Il rendit une foule de décisions relatives à la discipline ecclésiastique. Quant aux doc-

[1] *Storia de' Possessi*, page 40.

trines de Jean Hus, le pape rappela, par une bulle du 22 février 1418, qu'elles étaient condamnées. Les erreurs de ce sectaire consistaient encore à soutenir que la nécessité de la communion sous les deux espèces était un dogme de foi. Il enseignait que le pain et le vin existaient après la consécration. Il croyait de nulle valeur l'administration des sacrements faite par les ministres de l'autel en péché mortel. Il admettait aux saints mystères tous les laïques qui étaient dans la grâce de Dieu; il prétendait que l'Église ne pouvait posséder aucun bien temporel; il altérait l'ordre de la hiérarchie, soutenant l'égalité de tous les prêtres, sans différence aucune entre eux et le pape, les cardinaux, les archevêques et les évêques.

Le 23 avril, dans la session quarante-cinquième, le pape termina le concile de Constance, qui avait duré trois ans et à peu près six mois; et il l'approuva pour ce qui regardait les décrets en matière de foi. A ce sujet, nous citerons Feller[1] :

« Le premier article de la bulle contre les hussites est « remarquable, en ce que le pape y veut que l'homme « qui sera suspect d'hérésie jure qu'il reçoit les conciles « généraux, et en particulier celui de Constance re- « présentant l'Église universelle, et qu'il reconnaisse que « tout ce que ce dernier concile a approuvé et condamné « doit être approuvé et condamné. » Il paraît suivre naturellement de là que Martin V approuve la supériorité des conciles sur les papes, laquelle fut décidée dans les quatrième et cinquième sessions. Mais d'autres prétendent que Martin ne parlait que des décrets doctrinaux contre

1 Feller, IV, 360.

les sectaires, et s'appuient sur un acte authentique, pour servir de monument à la postérité, par lequel ce pape déclara solennellement, dans la dernière session, « qu'il « voulait tenir et observer inviolablement tout ce qui « avait été décerné, conclu et déterminé *conciliaire-* « *ment dans les matières de foi*, par le concile de Cons- « tance; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été « fait ainsi *conciliairement* dans les matières de foi, « *mais non pas ce qui avait été fait autrement et d'une* « *autre manière.* »

Ils ajoutent que les décrets des quatrième et cinquième sessions ne regardent que les temps de schisme, et les papes dont la légitimité était contestée, comme il y en avait des exemples alors.

Les paroles de Martin sont rapportées par Labbe dans ses *Conciles*, tome XII, page 258 : *Decreta in materia fidei, per præsens concilium conciliariter teneri et inviolabiliter observari.*

Par ces paroles, que répète Novaes [1] dans une note, Martin veut dire qu'il n'approuvait pas ce que, dans les sessions quatrième et cinquième, on avait établi relativement à l'autorité des conciles sur le pape. Il est vrai d'ailleurs, et de Sponde et Bellarmin l'enseignent, que le concile de Constance n'a pas défini absolument que les conciles généraux aient reçu de Jésus-Christ la puissance sur les pontifes. Il a déclaré que cette puissance existe seulement en temps de schisme, quand on ne sait pas qui est le vrai pape; et s'ils ont la puissance sur les papes incertains, ils ne l'ont pas, à proprement dire, sur le pape. C'est aussi là le sentiment de Torre Cremata, de

[1] Novaes, V, 64.

Sander, de Campeggio ; et il nous paraît dicté par le plus haut esprit de sagesse et de prévision.

Cependant Ladislas, roi de Pologne, cherchait, par tous les moyens les plus efficaces, à faciliter la réunion des Églises grecque et romaine. Martin lui écrivit pour le féliciter de ce zèle, confirma les grâces accordées à ce prince par d'autres pontifes, et le déclara vicaire général de l'Église romaine dans ses États, chargé spécialement de protéger la lumière évangélique parmi les barbares, et d'inviter les Grecs à se réunir au saint-siége.

Dans le même temps, Jean, roi de Portugal, non content d'avoir pris la ville de Ceuta, appartenant aux Maures, résolut, pour propager la foi chrétienne, de leur faire une guerre plus vive. Martin, voulant l'aider dans cette sainte entreprise, engagea tous les princes chrétiens à partager les dangers que Jean allait courir, et fit publier une croisade contre ces Africains.

Ce fut deux ans plus tard que les flottes des Portugais découvrirent les Indes orientales. Ils s'emparèrent d'abord de l'île de Madère, s'avancèrent sur les côtes d'Afrique, et prirent possession du cap qui fut appelé *de Bonne-Espérance*. Ils arrivèrent aux Indes, où on n'avait pas encore pénétré par la mer.

Martin, croyant à bon droit que ces conquêtes deviendraient un bien pour la religion, accorda au roi de Portugal le haut domaine des terres que découvriraient ses navigateurs, depuis l'embouchure de la *mer Noire* jusqu'aux extrémités des Indes.

Toutes les affaires du concile étant terminées, le pape pensa à se rendre en Italie, et partit en 1418, accompagné de douze cardinaux.

Martin s'embarqua sur le Rhin pour aller à Schaf-

fouse; il traversa Berne, Genève, Suse, Turin, Pavie et Milan. Il arriva à Mantoue le 7 octobre, et s'y arrêta jusqu'à la fin de l'année.

Il partit de Mantoue le 7 février 1419, et le lendemain fit son entrée solennelle à Ferrare. Il continua sa route par la Romagne, et s'arrêta à Florence.

Martin venait de terminer une affaire difficile. Jean, comte de Foix, veuf de Jeanne, fille aînée du roi Charles de Navarre, demandait la permission d'épouser Blanche, sœur de Jeanne. Il concevait le dessein d'établir sa race légitimement dans le royaume de Navarre, dont Blanche devenait l'héritière. Martin accorda la dispense, malgré le degré d'affinité. On voit clairement par ce fait que plus tard Jules II accorda à Henri VIII une dispense dont il y avait des exemples, et que ce prince n'eut pas, pour cela, un motif et un prétexte de fomenter le schisme d'Angleterre.

En reconnaissance du bon accueil des Florentins, Martin érigea leur évêché en métropole; en même temps il confirma la canonisation de sainte Brigitte, faite en 1391 par Boniface IX, confirmée en 1415 par Jean XXIII. Martin ordonna cette confirmation nouvelle pour enseigner qu'ils furent de vrais papes, les pontifes Boniface IX et Jean XXIII. Aussi leur autorité légitime est bien prouvée, comme le remarque l'immortel Lambertini [1].

On attendait impatiemment l'entrée de Martin à Rome. Le passage où Platine rapporte les faits relatifs à cet événement est tout à fait touchant; à propos des sentiments qu'éprouvaient naturellement les Romains, la belle latinité de l'auteur prend encore plus d'éclat :

[1] *De Canon.*, 55, lib. I, cap. IX, n. 10.

Abiens itaque Florentia, Romam tandem pervenit, effusa obviam omni urbana multitudine, effusis principibus tantæ urbis, qui hominem non secus ac quoddam salutare sidus, vel unicum patriæ parentem expectabant. Diem illum in fastis annotavere Romani decimo calendas octobris (22 *sept.*) *anno Domini MCCCCXXI. Urbem Romam adeo diruptam et vastam invenit, ut nulla civitatis facies in illa videretur. Collabentes vidisse domos, collapsa templa, desertos vicos, cœnosam et oblitam urbem, laborantem rerum omnium caritate et inopia. Quid plura? Nulla urbis facies, nullum urbanitatis indicium in ea videbatur. Dixisses omnes cives aut inquilinos esse, aut ex extrema hominum fece eo commigrasse.*

« Martin, étant parti de Florence, arriva enfin à Rome. Il vit toute la multitude accourue au-devant de lui, et les princes d'une si illustre ville qui attendaient, non pas un homme, mais quelque chose, comme un astre salutaire, ou comme l'unique père de la patrie. Les Romains conservèrent dans leurs fastes le souvenir de ce jour, le dixième des calendes d'octobre (le 22 septembre) 1421. Le pape trouva Rome comme disparue sous de vastes ruines; on n'y voyait pas *face de ville*, on ne rencontrait que des maisons écroulées, des temples renversés, des rues désertes, des voies dégradées et boueuses, une cité dévorée par la cherté de toutes choses, et par la disette. Que dire de plus? Rien n'avait l'apparence d'un lieu habité; on ne découvrait aucun indice de ce qui constitue une ville. Vous auriez cru que tous ces infortunés étaient là d'obscurs locataires, ou qu'on y avait amoncelé la plus vile lie de la terre. »

J'ai présenté avec intention ce tableau effrayant de la

situation de Rome. Toutes les fois qu'elle a repoussé les papes, cette ville, perdant presque ce nom, n'a plus offert qu'un spectacle aussi effrayant, un châtiment aussi terrible. Allez donc conseiller des révoltes à cette majesté si renommée, à cette grandeur si vénérable, pour qu'elle devienne encore *la plus vile lie de la terre!...*

Nous avons vu Rome trois mois après le retour de Pie VII, en 1814. Assurément les Français avaient été, le plus qu'ils pouvaient, des conservateurs soigneux et généreux de tous les monuments célèbres; mais la population semblait, néanmoins, comme avoir perdu sa vie : le peuple ne connaissait plus sa joie première; une douleur grave était encore peinte sur les physionomies [1]. J'ignore si cette magnanime capitale est réservée à des malheurs semblables; mais qu'au moins elle n'applaudisse pas à ces chutes si fatales et si mortifiantes, auxquelles doit toujours succéder le retour de l'autorité bienfaisante qu'on ne devrait jamais bannir! Personne n'a ni mission, ni autorité, ni capacité, ni habileté pour gouverner Rome, mieux que ne la gouvernent les pontifes. Il existe des malentendus dans certaines concessions utiles à l'existence municipale : on finira par y consentir. Pour une foule de progrès Rome avait à désirer quelque modification, et depuis l'administration de Consalvi cette ville n'a pas moins prospéré que tant d'autres, qui ne sont pas mieux sur la route du bien. Les autorités pontificales ne se sont opposées à aucune amélioration. Le sujet des plaintes peut avoir été fondé dans quelques coins de l'État, mais à Rome on a exagéré, on a demandé plus

[1] On peut revoir plus haut, page 188, le tableau de la population romaine à cette époque.

qu'on ne veut obtenir ; et s'il y a lieu à reconnaître des devoirs de la part des souverains, il doit y avoir aussi chez les peuples un sentiment de sagesse, de vérité, de tempérance, qui ne sollicite que ce qui est juste, et qui certainement finira par l'obtenir. Rome, à l'arrivée de Martin V, prit sur-le-champ un aspect nouveau. L'argent circula en abondance; l'agriculture prodigua ses richesses; les étrangers abondèrent. Les pèlerins vinrent enseigner aux habitants, la plupart froids et ingrats, comment il faut aimer les pontifes. D'ailleurs, partout où séjournait le pape, les affaires ne tardaient pas à le mettre en relation avec le reste de l'univers.

La reine Jeanne savait qu'après sa mort le royaume de Naples devait rester sous l'autorité du saint-siége. Pour éviter ce retour et frustrer le pape de ses droits, elle adopta le roi d'Aragon, qu'elle déclara devoir lui succéder comme s'il était son fils.

Martin prit à ce sujet la défense de Louis d'Anjou, auquel il envoya un secours de cavalerie.

Dans le même moment, on continuait de propager en Italie l'hérésie des *fraticelli*, appelée aussi *de l'opinion*, parce qu'ils *opinaient* que Jean XXIII avait été privé du pontificat, à cause des constitutions qu'il avait décrétées sur la pauvreté du Christ et des apôtres. Martin députa deux cardinaux, chargés d'instruire le procès qu'il fallait suivre contre ces sectaires.

Cependant les hussites, sous la conduite de Zisca, défendaient leurs hérésies dans la Bohême. Ils poursuivaient cruellement les catholiques de ce royaume; ils détruisaient les églises, ils profanaient les autels et les images sacrées, ils brûlaient les prêtres; on ne pouvait plus énumérer les violences de ces impies. Martin invita l'em-

pereur et les électeurs de la Germanie à commencer une guerre contre ces barbares.

Dans la session quarante-quatrième du concile de Constance, on avait décrété qu'on célébrerait un autre concile général. Il était convoqué à Pavie, où il s'ouvrit le 22 juin 1423, sous la présidence de trois légats du pape. Peu de temps après, la peste se déclara dans cette ville; le concile fut transporté à Sienne, et commença ses opérations le 21 août. Mais elles furent fermées le 26 février 1424, parce que la guerre empêchait les évêques de venir en Italie. Alors un autre concile fut convoqué à Bâle pour l'an 1431.

Conformément à la loi d'Urbain VI, Martin célébra, en 1423, le jubilé de l'année sainte. Il ne s'y trouva pas beaucoup de pèlerins, à cause de l'état de guerre qui tourmentait à la fois l'Italie, les Francs et les Germains.

Nous avons vu que Jeanne II avait adopté pour fils le roi d'Aragon; mais ce prince ayant montré un très-coupable sentiment d'ingratitude, la reine révoqua l'acte d'adoption, et elle mit à sa place Louis d'Anjou, afin de réunir, dans la personne de ce prince, les droits des branches de Durazzo et d'Anjou, issues toutes deux de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Cette adoption nouvelle fut approuvée par Martin, et il confirma Charles, en 1424, dans la possession du royaume, dont il avait été privé en 1421 [1].

La même année, le pape défendit aux cardinaux d'accepter la qualité de protecteurs des rois ou des princes. Dans le cas où ils auraient promis cette *ingérence*, les cardinaux devaient y renoncer, afin de pouvoir plus libre-

[1] Novaes, V, 75.

ment assister le saint-père de leurs conseils, pour toutes les affaires de la cour.

Alphonse, roi d'Aragon, irrité contre le saint-père, qui soutenait ses droits, fit publier un édit contraire aux immunités ecclésiastiques.

Le pape fut obligé, en 1429, de reprendre sévèrement l'archevêque de Cantorbéry : ce prélat, s'arrogeant l'autorité qui n'appartient qu'au seul pontife romain, avait institué, en Angleterre, une sorte de jubilé semblable à celui de l'année sainte, concédant à ceux qui, dans des temps déterminés, visiteraient l'église de Cantorbéry, les mêmes indulgences accordées aux pèlerins qui vont à Rome dans le temps du vrai jubilé régulier.

Martin continuait ses travaux apostoliques; il avait éteint les hérésies qui ravageaient la Bohême, pacifié l'Italie affligée, restauré Rome désolée, et mérité le titre qui lui fut donné de *Père de la patrie*. Il avait gouverné treize ans trois mois et neuf jours, lorsqu'il mourut d'apoplexie, âgé de soixante-trois ans, la nuit du 19 au 20 février 1431. Ce pontife fut enterré dans un très-beau tombeau de bronze, au milieu de l'église de Saint-Jean de Latran, devant l'autel où reposent les têtes des saints apôtres Pierre et Paul. C'est là qu'on lit qu'il fut *la Félicité de son temps* (*voyez* page 266). Il était digne de ce glorieux titre, celui à qui l'Église doit l'extinction du schisme, l'Italie son repos, et Rome sa complète restauration.

Martin était un homme de bien et un homme d'État. Il fut regretté, après sa mort, par ceux qui le détestaient pendant sa vie; son affabilité, sa prudence, le don des bons conseils, les mœurs pures, le mettaient au premier rang parmi les personnages de cette époque. Quand il s'agissait d'accorder une dignité ecclésiastique, il était aus-

tère investigateur du talent que pouvait avoir le candidat. Il ne donnait aucune faveur qu'à ceux qui méritaient cette distinction. On admirait sa constance, son courage, sa magnanimité dans les circonstances douloureuses qui abattent l'esprit de la plupart des hommes. Il avait deux frères qu'il aimait tendrement : Antoine, prince de Salerne, et Laurent. Il apprit un jour que l'un était mort de la peste, et que l'autre avait été brûlé dans une tour, où on avait mis le feu sans crime. Le pape, à cette double nouvelle, ne donna pas un seul indice de trouble, et se contenta de lever les yeux au ciel, sans proférer une parole.

Le saint-siége resta vacant onze jours.

Il y eut sous ce règne un antipape appelé Clément VIII; il se nommait autrefois Sanchez de Munoz. Il avait été créé par deux cardinaux que Benoît XIII investissait de ce faux titre un jour avant sa mort. Ce Clément renonça volontairement aux insignes de la papauté (parce qu'il n'était reconnu que par les Aragonais) le 20 juillet 1429, après quatre ans un mois et sept jours d'antipapat. Alors Martin le créa évêque de Majorque.

Après cette cession, qui fut confirmée par le concile de Tortose, les deux faux cardinaux, et un autre que ce Clément avait créé, pour éteindre tout à fait le schisme qui affligeait depuis si longtemps l'Église, firent entre eux un scrutin dérisoire, et ils élurent pape Martin V, qui comptait déjà douze ans de pontificat légitime.

On parle aussi d'un autre antipape qui se serait appelé Benoît XIV. Nous ajouterons quelques détails sur ce fait et sur le saint nom qu'on voulait d'avance profaner, et qui devait être porté par un des plus grands chefs de l'Église.

Bercastel (tome XIV) ne nous donne pas encore le schisme comme fini avec la renonciation de l'antipape

Clément VIII, tandis que tous les autres auteurs croient le schisme terminé.

Jean Carrière, selon Bercastel, un des anticardinaux de l'antipape Benoît XIII, après avoir accédé à la ridicule création de ce Clément VIII, s'était retiré en France : là, ayant appris les intrigues qui avaient précédé et suivi l'élection du faux Clément, il avait protesté contre celle de Munoz; et, se croyant en droit lui seul de donner un modérateur à l'Église, il avait nommé de lui-même pape un Français, qui se faisait appeler Benoît XIV. Ce fantôme de souverain pontife rentra bientôt dans les ténèbres : il n'est connu que par une lettre du susdit Carrière au comte d'Armagnac, et par une consultation que le comte, mal détaché du schisme, adressa sur ce point à la vierge d'Orléans, qui passait pour une âme illuminée des plus grandes faveurs du ciel [1].

Suivant du Molinet [2], ce fut seulement sous le règne de Martin V, vers 1430, que l'on commença à frapper des médailles en l'honneur des pontifes; ou plutôt cet usage, qui était en vigueur chez les anciens Romains pour certaines familles, fut rétabli en faveur des personnages qui étaient parvenus surtout à la grande illustration du pontificat. On ne connaît pas, en ce genre de travail, un artiste plus renommé que Victor Pisanello, de Vérone, qui était aussi peintre célèbre. Il modela en cire les traits de Mar–

[1] Novaes, V, 88.

[2] *Historia Summorum Pontificum, a Martino V ad Innocentem XI, per eorum numismata :* Histoire des Souverains Pontifes, de Martin V à Innocent XI, par leurs médailles, de l'année 1417 à l'année 1678, par Claude du Molinet, chanoine de Sainte-Geneviève; Paris, Billaine, 1679, in-fol.

tin V, au rapport de Paul Jove, ensuite il les grava ; et tous les princes du temps voulurent recevoir le même hommage. On trouve dans les collections de médailles, avec cette inscription : OPUS PISANI PICTORIS, les portraits d'Alphonse, roi de Sicile, de Jean Paléologue, de François Sforza.

Nous n'avons à nous occuper ici que des médailles frappées en l'honneur de Martin V.

La première que l'on connaisse comme appartenant à ce pape a pour exergue : MARTINUS V COLVMNA, PONTIFEX MAXIMUS. On voit au revers une colonne, surmontée des deux clefs pontificales entrelacées. La famille Colonna était originaire de Parme : elle portait une colonne dans ses armoiries, et elle en avait pris le nom de *Colonna.* Des historiens disent qu'on lui avait donné ce nom parce qu'un cardinal de Sainte-Praxède, de la même maison, avait apporté en 1220, de la Palestine, la colonne à laquelle J. C. avait été attaché par les Juifs. Une couronne qui surmonte la colonne y était ajoutée en vertu de concessions pontificales, parce que Étienne Colonna fut chargé de placer le diadème sur la tête d'un empereur consacré à Rome, dans le temps d'un des papes d'Avignon.

La seconde médaille a pour exergue ces mots : OPTIMO PONTIFICI (au très-excellent pontife), et représente Rome assise sur un bouclier, tenant une balance d'une main, et de l'autre la corne d'abondance. L'auteur a voulu figurer l'esprit de justice du pontife, et l'abondance qu'il ramena dans Rome appauvrie. Ce pape disait à tous les ministres qu'il envoyait en mission ces paroles mémorables : *Diligite justitiam, qui judicatis terram.* « *Aimez la justice, vous qui jugez la terre.* » Au revers, on lit : DIRUTAS AC

LABENTES URBIS RESTAUR. ECCLESIAS. COLVMNÆ HUJUS FIRMA PETRA. « *Il restaura les églises de la ville, détruites et tombant en ruine, et fut la pierre ferme de cette colonne.* » Il est aisé de reconnaître qu'au champ de la médaille est représentée la façade de l'église des Saints-Apôtres, restaurée par Martin V.

Je possède ces deux médailles, dans une collection de numismatique pontificale dont Pie VII m'a fait présent. J'aurai souvent occasion de parler de cette collection.

Je m'écarterai quelquefois des indications fournies par du Molinet; il travaillait ou sur des dessins inexacts ou sur des pièces correctes, mais qu'il a quelquefois mal déchiffrées. J'ai l'habitude des études numismatiques, et le noble présent de Pie VII est là sous mes yeux quand je décris une médaille pontificale.

Je dois, avant de terminer ce qui concerne le règne de Martin V, donner une explication sur ce que l'on a appelé dans l'édition de Fleury, dont je me sers : *Continuation de l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, par Fleury lui-même; publiée, pour la première fois, d'après un manuscrit appartenant à la Bibliothèque royale.*

Fleury ayant publié cent chapitres, le premier des chapitres nouveaux (il y en a quatre) est appelé chapitre cent et unième. Dans la deuxième page de ce chapitre, la 344e du tome VI, on lit :

« Le pape Jean (XXIII), que les reproches de sa conscience ne laissèrent point en repos, employait tous les artifices possibles pour troubler le concile. Il avait toujours auprès de lui un grand nombre d'hommes affidés qui le servaient dans son commerce simoniaque, et par lesquels il gagna quelques évêques et d'autres personnes considérables dans le concile, leur accordant des grâces et leur

faisant des promesses. Ainsi, on ne faisait et on ne disait rien de si secret dans le concile, qu'*il* n'en fût instruit chaque jour. Mais il ne savait pas garder le secret, et il le découvrait à ses confidents. Souvent c'était la nuit qu'il faisait venir ses *espions*, pour savoir ce qu'ils avaient appris dans le jour ; et *il leur donnait l'absolution du parjure qu'ils commettaient*, contre le serment de tenir secrètes les délibérations du concile. Il en retarda ainsi le progrès, en mettant la division entre les nations dont il était composé. Ces *intrigues* du pape ne purent être longtemps cachées, à cause de la multitude de ses *espions*, dont la plupart, étant découverts, furent cités par le concile, et se retirèrent chez eux. »

Plus loin, page 346, il est question des *ambassadeurs* de l'université de Paris.

On ne voit pas dans le livre cent et unième ou dans le livre cent deuxième de faits nouveaux qui méritent d'être signalés. Je me borne à remarquer ici que Fleury, qui, dans l'ensemble de ses livres précédents, a gardé souvent une juste mesure, ne manifeste, à propos du concile de Constance, aucun sentiment de vraie prudence. Les trois papes à qui on impose la *cession* sont jugés peu favorablement tous les trois. Jean XXIII est traité plus durement que les autres, et cependant il est bien et dûment le deux cent neuvième pape officiel. Ce qui étonnera ensuite, c'est que l'auteur, quel qu'il soit, ne traite pas mieux les Pères du concile. Or, Fleury, dans son animadversion contre des pontifes, quand elle le dominait trop, ménageait au moins les conciles. Je ne dis point que Fleury n'a pas travaillé à ces livres ; je ne dis point que son ton, son allure, sa sévérité outrée, ne s'y retrouvent pas ; mais l'ensemble de sa judiciaire habituelle paraît très-souvent

absent. J'ai peine à croire qu'il ait parlé ainsi des *espions* de Jean XXIII et de l'*absolution du parjure*. N'oublions donc pas que Fleury travaillait sous les yeux de la cour de France.

Qu'il ait écrit quelque chose de si hostile sans le publier, c'est possible ; mais qu'il n'ait pas détruit cette mauvaise inspiration, cela est difficile à penser. Nous ne reviendrons pas sur les *ambassadeurs de l'université*. Si Fleury a trouvé le mot *legatus universitatis*, il était trop éclairé pour dire les ambassadeurs de l'université. Cependant je veux bien qu'il l'ait dit. Aujourd'hui on appelle opérations diplomatiques celles des consuls à qui on n'a confié que des intérêts de commerce. On dit indifféremment ministres pour ambassadeurs : on ne voit que des *ambassadeurs* de Prusse. Il y en a eu, de nos temps, qui ont assisté à des congrès ; et il n'a pas existé un seul Prussien, depuis, qui ait eu ce titre d'ambassadeur.

Livre cent et unième, page 364 de cette édition nouvelle, à propos d'un décret du concile qui ordonne d'assembler plus souvent des conciles généraux, l'auteur s'exprime ainsi : « On voit ici l'inconvénient de l'ignorance des faits de l'ancienne discipline de l'Église. Les Pères de Constance n'auraient pas fait ce décret s'ils avaient su qu'il n'y eut point de conciles généraux pendant les trois premiers siècles entiers, et jusqu'au concile de Nicée tenu l'an 325 [1]; et toutefois, pendant ces trois premiers

[1] Le Fleury non contesté dit plus haut, à la fin du livre centième, que Jean XXIII ouvrit le concile en présence de quinze cardinaux, vingt-trois archevêques, vingt-sept évêques, des abbés, et de tout le clergé qui était dans la ville. Et parmi ces cardinaux, ces archevêques, ces évêques, ces abbés et ce clergé, aucun ne savait qu'il n'y avait pas eu de conciles généraux pendant les trois premiers siècles et

siècles, il y eut plusieurs hérésies éteintes, plusieurs erreurs condamnées : la discipline fut plus vigoureuse et l'Église plus florissante que jamais : les conciles provinciaux étaient fréquents autant que les persécutions le permettaient, et la coutume était établie d'en tenir deux tous les ans. Les conciles généraux ont toujours été rares; de sorte qu'à peine en peut-on compter treize pendant quatorze siècles qui ont précédé le concile de Constance : encore y en a-t-il quelques-uns où l'Église orientale n'a pas pris de part; et l'expérience a fait voir l'impossibilité d'exécuter ce décret du concile de Constance, puisque dans les trois cents ans qui ont suivi il ne s'est tenu que trois conciles généraux, à Bâle, à Florence, et à Trente. »

Nous avons répondu déjà à l'accusation d'ignorance imputée sans exception aux Pères de Constance. Répondons à cette supposition : « A peine peut-on compter treize conciles généraux pendant les quatorze siècles qui ont précédé celui de Constance. » Suivant le continuateur, le concile de Constance n'avait donc été que le quatorzième concile général; mais il était le seizième, à moins que le rédacteur ne veuille tout seul admettre le concile de Pise. Nicée vit le premier en 325; Constantinople le second, en 381; Éphèse le troisième, en 431; Chalcédoine le quatrième, en 451; Constantinople le cinquième (de Constantinople le deuxième), en 553; Constantinople le sixième (de Constantinople le troisième), en 680; Nicée

jusqu'au concile de Nicée, l'an 325. Peut-on soutenir, au nom de Fleury, une telle proposition? et si on a le malheur de la trouver dans un manuscrit de Fleury que l'on copie, ne doit-on pas l'effacer sur-le-champ?

le septième (de Nicée le deuxième), en 787 ; Constantinople le huitième (de Constantinople le quatrième), en 869; le palais de Latran le neuvième (de Latran le premier), en 1123; Latran le dixième (de Latran le deuxième), en 1139; Latran le onzième (de Latran le troisième), en 1179; Latran le douzième (de Latran le quatrième), en 1215; Lyon le treizième, en 1245; Lyon le quatorzième (de Lyon le deuxième), en 1274; Vienne le quinzième, en 1311; Constance vit le seizième. Que signifient donc treize conciles avant celui de Constance? Dans ce qui est à lui, Fleury a reconnu tous les conciles généraux que je signale ici, et en ce moment il les réduirait à treize! Après cela, il faut convenir avec l'auteur qu'il n'y a eu que trois conciles généraux dans les trois siècles qui ont suivi le concile de Constance? Nous avons vu le dix-septième à Bâle, en 1431; le dix-huitième à Florence, en 1439; le dix-neuvième à Latran (cinquième de Latran), en 1512; et enfin, dans la ville de Trente, le vingtième qui dura dix-huit ans, de 1545 à 1563.

Dans plusieurs passages empruntés au continuateur, et que nous avons rapportés plus haut, de Hardt est cité plus de dix fois comme l'autorité sur laquelle l'auteur s'appuie.

Fleury n'a pas cité de Hardt dans son livre centième, qui va jusqu'à l'an 1414; et il l'aurait cité pour le livre cent et unième, traitant de l'année 1415!

Nous placerons ici quelques informations sur de Hardt. C'est un écrivain protestant, d'ailleurs très-savant orientaliste, et qui a écrit l'histoire du concile de Constance, à la sollicitation du duc de Brunswick, sous ce titre : *Magnum Constantiense concilium de universali Ecclesiæ reformatione, unione et fide.* « *Le grand concile*

de Constance sur l'universelle réformation, union et foi de l'Église. » Francfort, 1697, 3 vol. in-fol.; 1700-1742, 6 vol. in-fol. Je ne connais aucune de ces éditions; mais si quelques-unes des recherches puisées à cette source appartiennent à l'époque où Fleury ne vivait plus, on se serait vivement compromis en mettant ainsi sous sa plume des réflexions qu'il n'a pas pu faire. De Hardt a publié aussi des *autographes* de Luther et d'autres personnages célèbres. Sur le titre seul de *Concile de Constance*, de Hardt peut être récusé par des écrivains catholiques. On cite aussi Thierri de Niem. Fleury l'avait déjà consulté; mais Thierri, auteur du *journal* de ce qui se passa à Constance, lance une invective violente contre Jean XXIII, son bienfaiteur. Feller dit de cet auteur: « Thierri, homme austère et chagrin, fait un portrait hyperbolique de la cour de Rome et du clergé de son temps. Il écrit d'un style dur et barbare, et ne sera guère lu par ceux qui ont plus de goût et de jugement que lui. » (Feller, V, 620.) Mais j'ajouterai encore plusieurs détails. Je passe condamnation sur tous ces points; cependant il y en a un sur lequel je ne puis céder. Il est dit dans le titre de l'ouvrage attribué à Fleury, et qui nous occupe: « Continuation publiée, pour la première fois, *d'après un manuscrit appartenant à la bibliothèque du Roi.* » Je me suis transporté à cette bibliothèque, j'ai demandé à voir ce manuscrit qui lui appartenait. Le conservateur en chef m'a dit qu'en effet un homme de lettres était venu, il y avait quatorze ans, prendre connaissance de pièces inédites de Fleury. On a remis dans le temps à ce littérateur, sur son reçu, des pièces détachées et à peu près sans ordre, qu'on a extraites de deux cartons contenant ce que la bibliothèque possédait des ouvrages de Fleury. Depuis,

rien n'a été rendu à l'établissement royal ; et les quatre livres dont il est question ont été publiés. Quand ils ont paru, d'autres hommes de lettres ont demandé à voir les originaux. La personne qui était censée avoir reçu ces quatre livres a dit qu'elle les avait rendus ; mais ils ne se trouvent pas parmi les manuscrits *appartenant à la bibliothèque*. On a mis à ma disposition les deux cartons que j'ai mentionnés plus haut : rien de ce que j'ai lu, de ce que j'ai examiné, n'a aucun rapport avec ces quatre livres. Je ne dis point qu'ils n'existent pas quelque part : dans la situation des choses, ils peuvent *appartenir à la bibliothèque*, mais ils n'y sont pas visibles. Le conservateur en chef a ajouté à ces informations que mes démarches actuelles l'engageaient à faire de nouvelles sollicitations pour récupérer ce qui a été prêté. En attendant, le reçu de pièces de Fleury existe sur les registres, et il n'y est fait aucune mention de la rentrée de ces pièces. Il peut ensuite être arrivé que la personne qui a emporté ces pièces les ait perdues, et qu'elle ne puisse donner aucun détail sur l'abus que d'autres en auraient fait pour augmenter par des inventions la valeur d'un ouvrage qui manquait dans le commerce, et auquel on aurait cru ainsi assurer plus de succès.

211. EUGÈNE IV. 1431.

Eugène IV, appelé d'abord Gabriel Condulmieri, était patricien de Venise; il tirait son origine d'une famille venue de Pavie dans les premiers jours de la république. Pendant la guerre avec les Génois, Ange Condulmieri et son fils avaient armé des vaisseaux et défendu la ville de Venise. Le sénat crut devoir accorder la noblesse à la partie de la famille qui avait rendu de tels services; mais l'autre partie resta dans les rangs populaires. Gabriel était un descendant de la famille anoblie. Il eut pour père Ange Condulmieri, et pour mère Beriola Corraro. Ange vit au nombre des pontifes trois de ses plus proches parents : Grégoire XII son frère, Eugène IV son fils, et Paul II son neveu, par Polixène, sa fille. Beriola, outre qu'elle fût sœur, mère et aïeule de trois souverains pontifes, fut encore aïeule, tante et bisaïeule de neuf cardinaux, de six patriarches et de onze évêques.

Après la mort de son père, Gabriel distribua aux pauvres vingt-cinq mille ducats de son riche patrimoine, et devint chanoine de la congrégation célestine de Saint-George *in alga*. Il y exerçait un jour sa fonction de portier, lorsqu'un ermite lui dit : « Vous serez cardinal, « puis pape pendant seize ans (il s'en manqua seulement « de dix jours); vous souffrirez beaucoup d'adversités,

« et puis vous mourrez [1]. » Le pontificat avait été encore promis à Gabriel par un autre ermite. Gabriel allait en Égypte avec François Foscari ; cet ermite dit à celui-ci : « Vous, vous serez *père de la patrie.* » Et il dit à Gabriel : « Vous, vous serez père de tout le monde catholique. »

Grégoire XII, son oncle, le nomma trésorier, évêque de Sienne, quand il n'avait encore que vingt-six ans. Il le rappela un an après, sachant que les Siennois voulaient avoir un évêque de leur ville.

En 1408, Gabriel fut fait prêtre-cardinal de Saint-Clément. Martin V, en 1424, le déclara légat de la Marche, et puis de Bologne.

Après les funérailles de Martin, treize cardinaux se renfermèrent, le 2 mars 1431, dans le conclave préparé au couvent même de *la Minerve*. Là, le jour suivant, ils élurent, à l'unanimité, Gabriel Condulmieri, âgé de quarante-huit ans, qui déclara prendre le nom d'Eugène IV. Il fut couronné solennellement, sur les escaliers de la basilique Vaticane, le 11 du même mois.

Cette année même, commencèrent les adversités pour le nouveau pontife. Trois princes de la famille Colonna s'emparèrent du trésor amassé par Martin V, leur oncle. Ce trésor était destiné à payer les dépenses des Grecs qui devaient venir au concile, où l'on concertait l'union définitive des deux Églises, et à subvenir aux frais de la guerre qu'on annonçait contre les Turcs. Ces Colonna, indignes des louanges que nous avons données à cette famille dans les commencements de l'article consacré à Martin V, se servirent de l'argent qu'ils avaient dérobé, contre le saint-père, qu'ils voulaient inquiéter dans la

[1] *Vespasiano*, Florentin, dans la vie d'Eugène.

possession de sa dignité. A la tête d'autres conjurés, ils voulaient s'emparer de Rome; mais ils furent repoussés par l'armée pontificale, unie à des troupes que Florence avait envoyées au secours du pape. Les Vénitiens aussi aidèrent en cette circonstance leur compatriote Gabriel. Peu à peu les Colonna, revenant à des sentiments plus justes, restituèrent une partie du trésor; et le pape, qui les avait excommuniés, leur accorda le pardon qu'ils sollicitaient.

Un des premiers soins d'Eugène fut de confirmer la légation du cardinal Julien Cesarini, député par Martin V pour célébrer en son nom, dans la ville de Bâle, le concile qui y avait été convoqué à l'effet de détruire l'orgueil des hussites.

La réforme prenait chez les hussites un caractère féroce. Ils se croyaient appelés[1] à renverser l'empire des démons (c'était la doctrine des pauliciens). Ils se croyaient destinés à corriger par le fer et par le feu[2] les iniquités renaissantes sur la terre. Toutes les faiblesses humaines, l'ivrognerie, la recherche dans le maintien, l'élégance dans les habits, paraissaient des péchés dignes de mort à ceux des hussites qu'on appelait *taborites*[3], les plus sévères entre ces sectaires; et leur attaque s'étendait jusqu'à ceux qui avaient pu commettre un seul péché mortel. Ils ne voyaient pas à combien de péchés mortels, les malheureux, ils se livraient eux-mêmes !

Les hussites s'étaient persuadé, et bientôt ils persuadèrent aussi à toute armée qu'on leur opposait, qu'ils

[1] *Italie*, 181.
[2] Les pauliciens se disaient des manichéens réformés.
[3] Du nom d'un cercle de la Bohême, dont la capitale est Tabor.

étaient les vengeurs du ciel et les fléaux de Dieu. Une terreur panique devançait leurs bataillons, et dissipait, à leur aspect, les résistances les plus formidables. Les peuples, accablés par la bravoure des sectaires, demandaient la paix avec instance. Les Bohêmes, qui n'aspiraient pas à dominer chez les autres, et voulaient seulement être libres chez eux, accordaient cette paix sans difficulté; mais dès que la nouvelle de ces traités involontaires arrivait à Rome, Eugène les cassait, et commandait de nouveau une guerre impossible; car le temps seul et de meilleures circonstances, qui affaiblissent la démence des peuples, pouvaient arrêter de tels désastres.

Sigismond, ne sachant plus comment protéger l'Église de si loin, l'Église tourmentée dans le temple même de saint Pierre, écrivait que ses malheurs les plus voisins l'arrêtaient en Germanie. Eugène alors fut attaqué par le peuple, qui proclama de nouveau la république fantastique de Rienzi. Le pape, déguisé, se sauva sur une barque, et vint demander un asile à Florence, tandis que les provinces pontificales étaient à la merci des *condottieri* François Sforza et Forte Braccio, qui ravageaient ces Etats à l'instigation de Philippe-Marie Visconti. On regardait plus que jamais, en Italie, ce dernier comme le principe essentiellement mauvais des hussites, c'est-à-dire le diable, la matière ou les ténèbres.

Le concile de Bâle (dix-septième concile général) fut commencé le 14 juillet 1431. Peu de temps après, le pape, par des raisons majeures qui survinrent, ordonna qu'il fût suspendu, et transféré, deux ans après, de Bâle à Bologne. Les Pères de Bâle résistèrent à ce décret, et continuèrent, en 1432, de délibérer comme ils avaient commencé.

L'année suivante, Eugène fut forcé de laisser continuer le concile, dans la crainte d'un nouveau schisme, et sur les instances de Sigismond, roi des Romains, qu'il couronna empereur le 31 mai 1433. Après la cérémonie, l'empereur tint l'étrier au pape pour la *cavalcade*, conduisit le cheval par la bride, fit ainsi trois pas, ensuite monta lui-même à cheval, marcha à la gauche du saint-père, et l'accompagna jusqu'au château Saint-Ange, où il prit congé du pape; puis sa majesté, en retournant au palais de Saint-Jean de Latran, s'arrêta sur le pont Saint-Ange, où elle créa des chevaliers.

Nicolas Forte Braccio, *condottiere*, continuait de tourmenter les Romains par ses exigences; ils se révoltèrent, et cette fois avec raison, parce que le joug imposé par ce farouche guerrier était devenu intolérable.

Le duc Philippe-Marie, tyran à Milan, avait toujours le projet de s'emparer de la personne du saint-père, dans l'espérance qu'ensuite il serait facile de subjuguer même la ville de Rome. Il employait à cet effet Riccio, Espagnol, *grand architecte de trahisons*, dit Novaes; mais la conspiration ne réussit pas.

La reine Jeanne étant morte, le royaume de Naples appartenait au saint-siége, non-seulement à cause des pactes passés avec Charles Ier d'Anjou, mais par suite de ceux qui avaient été conclus avec ses successeurs et Jeanne elle-même, la dernière de la race de Charles.

Eugène confia donc le gouvernement du royaume à Vitelleschi, évêque de Récanati; et il avertit les Napolitains qu'ils n'auraient d'autre roi que celui qu'il nommerait, suivant l'usage ancien.

Ceux-ci se révoltèrent contre les ordres du pape. Quelques seigneurs appelaient au trône René, frère de Louis

d'Anjou; d'autres voulaient pour maître Alphonse, roi d'Aragon. Ce dernier, accompagné de ses frères Jean, roi de Navarre, Henri et Pierre, vient mettre le siége devant Gaëte; mais le duc de Milan ayant envoyé des Génois au secours de la ville, plusieurs des princes espagnols furent faits prisonniers, et renvoyés sans rançon par le duc. Le saint-père, dans une telle circonstance, devait choisir un roi, pour terminer toutes ces querelles.

Il se décida en faveur de René d'Anjou; mais il était prisonnier du duc de Bourgogne. Eugène écrivit à ce prince, pour le conjurer de rendre la liberté à René.

Les malheurs d'Eugène l'avaient forcé d'approuver ce que faisait le concile de Bâle. Cette assemblée se croyait forte d'un consentement extorqué, et déjà l'on comptait depuis la session dix-septième jusqu'à la session vingt-cinquième, célébrée le 7 mai 1437, lorsqu'il naquit une discorde entre les Pères.

Il s'agissait de savoir quel lieu on choisirait pour traiter avec les Grecs de la réunion des deux Églises. Les Grecs ne voulaient pas venir à Bâle; plusieurs Pères désiraient que le concile fût convoqué à Florence ou à Udine, ou dans tout autre lieu qui plairait au saint-siége. D'autres insistaient pour Bâle; quelques-uns parlaient d'Avignon ou d'une ville de la Savoie. Eugène ordonna que le concile de Bâle fût transféré à Ferrare. La plus grande partie des Pères s'y rendirent; le pape ne tarda pas à en prendre le chemin, et, avec soixante-douze évêques, il assista à la seconde session. Peu de temps après, l'empereur Paléologue arrivait à Florence. Le concile y ayant été transporté, le pape entra dans cette ville le 14 janvier 1439. On comptait cent quarante évêques qui délibéraient en présence du pape

et de Jean VII Paléologue, qu'accompagnait Démétrius, l'un de ses frères. On y publia le décret d'union des Grecs, signé par le pape, par les députés des Églises grecque et latine, et par Paléologue lui-même. Il signa, suivant l'usage de Constantinople, avec de l'encre rouge.

Plût à Dieu que cette union eût duré plus longtemps! Mais à peine les Grecs furent-ils retournés dans leur patrie, que, séduits par Marc, évêque d'Éphèse, qui avait refusé de signer le décret, ils revinrent à leur premier schisme, qu'ils adoptèrent de nouveau en 1445; à ce schisme dans lequel ils persévèrent encore aujourd'hui, après s'être quinze fois réconciliés avec l'Église latine.

Cependant on continuait le concile de Bâle, devenu un *conciliabule* depuis le départ du légat Cesarini.

En 1438, Charles VII, roi de France, publia, en trente-huit articles, la fameuse *Pragmatique sanction*, tirée des décrets de ce conciliabule, qu'Eugène avait condamnés.

En 1439, le peu de Pères qui étaient restés à Bâle, onze évêques, sept abbés et quatorze docteurs, avec le président Louis Alamand, cardinal d'Arles, qui prétendait avoir été offensé par Eugène[1], déclarèrent, dans la session trente-troisième, comme vérité de foi, que l'autorité du concile général était supérieure à celle du souverain pontife. Ils présentèrent contre Eugène divers chefs d'accusation, le dégradèrent du pontificat, et ils élurent à sa place Félix V, dont nous parlerons après.

Le bon pontife, malgré cette insulte, ne perdit pas courage; et en 1440 il excommunia l'antipape et ses fau-

[1] Néanmoins ce cardinal fut béatifié par Clément VII. Voyez l'*Apparatus eruditionis* du père Biner, tom. Ier.

teurs, en annulant toutes les décisions insensées données à Bâle, après la translation légale du concile à Ferrare.

La condamnation inique prononcée par les Pères de Bâle a été relevée éloquemment par saint Jean de Capistrano, dans son livre *de l'Autorité du pape et du concile*, et par le cardinal *Torre Cremata*, *de Eccles.*, lib. II, cap. 100.

Eugène créa en ce moment un assez grand nombre de cardinaux, entre autres Bessarion, né à Trébisonde en 1395, moine de Saint-Basile, archevêque de Nicée, qui avait accompagné Jean VII Paléologue au concile de Ferrare, et qui fut créé cardinal au concile de Florence. On a dit qu'il était mort de chagrin après trente-sept ans de cardinalat, pour avoir été maltraité par le roi Louis XI pendant une légation en France. D'autres auteurs pensent qu'il mourut par suite de la négligence de son médecin. Ce cardinal aurait été nommé pape à la mort de Nicolas V, si un cardinal latin n'eût soutenu que l'élection d'un pape grec serait injurieuse pour l'Église latine. Ce cardinal latin se trompait : la nomination d'un sujet grec d'une si grande érudition, célèbre par sa prudence, sa sagesse, sa générosité, n'eût pu que ramener les Grecs à reconnaître définitivement la suprématie de l'Église latine. L'ancienne Église nommait des Syriens, des Galiléens, des Grecs de Byzance, des Africains ; et il n'en résultait qu'un sentiment de concorde entre les Pères d'Orient et les Pères d'Occident. Après le départ des Grecs, Eugène se trouvait encore dans le concile de Florence, qui se termina par la cinquième session, le 6 avril 1442. Il avait publié le fameux décret en vertu duquel il recevait dans l'Église romaine les Arméniens, qui lui avaient demandé cette faveur par des ambassadeurs.

Alors le concile de Florence fut transporté à Rome, afin qu'il eût encore plus d'autorité. En ce moment le pape reçut dans sa communion les Abyssins, et leur roi Constantin Zara Jacques, vulgairement appelé *prêtre Jean*. Les ambassadeurs de ce prince, qui annonçaient que leur roi avait embrassé la religion catholique, furent accueillis par Eugène avec une singulière bienveillance.

Alphonse, roi d'Aragon, s'était emparé de Naples. Par amour de la paix, Eugène lui donna l'investiture de ce royaume, aux mêmes conditions qu'avait souscrites précédemment Charles Ier, duc d'Anjou, sous le pape Clément IV.

En 1447, Eugène canonisa saint Nicolas de Tolentino, ainsi appelé parce qu'il avait séjourné longtemps dans cette ville où il était né.

Bientôt Eugène, consumé par les chagrins d'un pontificat si orageux, tomba malade. Avant de mourir, il renouvela les condamnations portées contre les dernières opérations du concile de Bâle ; il ordonna que son successeur fût nommé conformément aux lois portées par Grégoire X dans le concile de Lyon, et par Clément V dans celui de Vienne, exhortant les cardinaux à élire un pontife capable de soutenir la dignité du saint-siége ; et il mourut le 23 février 1447, entre les bras de saint Antonin, après avoir gouverné, au milieu des plus vives tribulations, quinze ans onze mois et vingt jours. Il eut la gloire d'être le seul pontife auquel deux empereurs, l'un grec et l'autre latin, recoururent pour le reconnaître pasteur universel. Il fut enterré au Vatican, à côté du tombeau d'Eugène III.

Eugène IV était d'une taille élevée et d'un esprit courageux : on remarquait sa physionomie grave et mélancolique ; il avait peu de littérature, mais il excellait dans

la connaissance de l'histoire. Il ne traitait pas ses parents dans son palais mieux que les autres commensaux. En un mot, Eugène fut un des plus grands pontifes, et en même temps un des moins heureux. Il admettait volontiers auprès de lui deux religieux bénédictins de l'abbaye de Florence, deux célestins, et un prêtre séculier. Il voulait les avoir à ses côtés quand il soupait, pour leur demander ce qu'on disait de son gouvernement, afin, disait-il, de se corriger, si le sentiment de justice voulait qu'il amendât ses actions.

Dans ses derniers moments, on dit qu'il s'écria devant tout le monde : « Gabriel (on sait que c'était son nom de « baptême), Gabriel, qu'il te serait bien plus avantageux « de n'avoir jamais été ni pape, ni cardinal, ni évêque, « mais d'avoir fini tes jours comme tu les avais commen- « cés, en suivant paisiblement dans ton monastère les « exercices de ta règle ! » On lit dans Feller [1] : « Un histo- « rien accuse Eugène d'une ambition odieuse, et lui re- « proche d'avoir entretenu le schisme, dans la seule vue de « maintenir son autorité. » Mais ne lui eût-on pas reproché avec plus de sens et de justice l'imprudence, la pusillanimité, l'abandon du devoir, la trahison même et la prostitution de l'Église de Jésus-Christ, si, à l'ordre de onze évêques et d'un amas confus de clercs travestis en successeurs des apôtres, il fût descendu de la chaire apostolique pour y élever un intrus avéré ?

Il eut le chagrin de voir le progrès des Turcs en Europe.

Le saint-siége fut vacant dix jours. Félix V, dernier antipape, s'appelait auparavant Amédée VIII, duc de Sa-

[1] II, 758.

voie. Il avait gouverné ses États avec tant de justice et de prudence, que le code de ses lois, publié l'an 1430, sous le titre de « Statuts de Savoie, » excita l'admiration de l'Europe, et lui mérita le nom de *Salomon de son siècle.* Dégoûté du monde, il abdiqua le pouvoir en faveur du duc Louis, son fils aîné, et créa son autre fils Philippe duc de Genevois. Il se retira, le 7 novembre 1434, dans l'ermitage de Ripaille, près du lac de Genève, où il institua, avec sept des seigneurs de sa cour, l'ordre militaire de Saint-Maurice.

Plusieurs années après, quelques-uns des évêques et autres prélats qui continuaient à Bâle le concile transféré par Eugène à Ferrare, pensèrent à élire Amédée pour chef de l'Église. Selon Æneas Sylvius Piccolomini, qui, en qualité de clerc des cérémonies, assista au conclave des trente-trois électeurs à qui on doit ce nouveau schisme, Amédée obtint vingt-six voix pour être antipape, quoique, dans trois scrutins précédents, seize électeurs lui eussent donné l'exclusion. Cette élection, faite le 5 novembre 1439, fut ratifiée et approuvée dans la session du 25 de ce mois.

Vingt-cinq députés portèrent à Ripaille le décret d'une telle élection : ils voulaient parler au duc; ils éprouvèrent beaucoup de difficultés de la part de ses conseillers; mais enfin, admis à son audience, ils lui demandèrent son assentiment, et avec tant de raisons, dit Fleury, lui persuadèrent qu'il devait prendre le gouvernement de l'Église. Finalement il y consentit *à grand'peine*, et après avoir répandu beaucoup de larmes. Il prit le nom de Félix V, et se laissa saluer pape dans l'église de Ripaille. Le jour d'après, il alla à Thonon, dans le Chablais, assista comme pape à l'office des vigiles de Noël, et fit couper sa longue barbe, qui déplaisait à la multitude.

Accompagné de Louis, duc de Savoie, et du duc de Genevois, ses fils, et de trois cents gentilshommes de ses États, il fit son entrée solennelle à Bâle le 24 juin 1440. Le 24 juillet, il fut consacré évêque et couronné par le cardinal d'Arles, qui lui posa sur la tête un trirègne évalué, par Æneas Sylvius, trente mille écus d'or.

Quoiqu'en diverses promotions il ait créé vingt-trois cardinaux, et qu'il ait été reconnu par les Suisses, par la Savoie, le Piémont, et par beaucoup d'universités, Félix V ne put jamais voir dans son obédience l'empereur, les rois de France, d'Angleterre, d'Écosse et d'Italie.

Après la mort d'Eugène IV et l'élection de Nicolas V, l'empereur Frédéric et tous les princes de la Germanie renoncèrent à toute communication avec Félix. L'empereur, de plus, par un édit du 21 avril 1447, ordonna à tous les sujets de l'Empire de reconnaître Nicolas V pour *seul vrai* et *légitime pape*. Ce coup de foudre abattit à l'instant les fauteurs de ce schisme, et dès lors Félix, qui aimait la paix et l'unité catholique, pensa sérieusement à les rétablir dans l'Église.

Le duc Louis, son fils, ne cessait de l'exhorter à exécuter franchement un tel dessein ; et en même temps il s'employa auprès des rois d'Angleterre et de France pour que le schisme fût éteint radicalement, tout en conservant l'honneur de son père et le décorum de sa maison. La paix étant désirée partout, on convoqua une assemblée à Lyon, et l'on y vit arriver des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Sicile, des électeurs d'Allemagne, même des ambassadeurs de Félix V, qui étaient accompagnés du cardinal d'Arles.

Quand on eut levé toutes les difficultés sur les conditions et le mode de la renonciation de Félix, le roi de France

envoya le résultat à Nicolas V, qui, plein de zèle, de douceur et de vraie charité chrétienne, écouta les propositions du fils aîné de l'Église ; ensuite, le 9 avril 1449, à Lausanne, Amédée renonça à son suprême pontificat, que dans son obédience il avait occupé sous le nom de Félix V, pendant huit ans huit mois et quinze jours.

Nicolas V, par trois bulles datées de Spolète, releva des censures *ceux qui avaient été réunis à Bâle, et ensuite à Lausanne, sous le nom de concile général,* et confirma dans leurs anciens bénéfices ceux qui avaient adhéré à ce schisme. En même temps le pape cassait et annulait tout ce qui avait été écrit contre Félix, l'assemblée de Bâle et leurs adhérents; le pontife voulant que tout fût rayé des registres d'Eugène IV, *et qu'on n'en fît plus mention aucune.*

Amédée fut aussi déclaré cardinal de Sainte-Sabine, doyen du sacré collége, légat perpétuel en Savoie. On lui concédait les insignes pontificaux, excepté l'anneau du pêcheur, la croix sur les mules, et d'autres priviléges inhérents à la personne du souverain pontife.

Ainsi finit le dernier schisme de l'Église. (Dieu permette que ce soit le dernier des schismes !) Amédée mourut en odeur de sainteté, à Genève, le 7 janvier 1451. Il fut enterré à Ripaille, d'où on le transféra à Turin.

Félix V avait eu sa daterie à Genève ; ses bulles, au nombre d'environ trois mille, rassemblées en huit volumes in-folio, furent données en présent, l'an 1754, au roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, par la république de Genève.

La collection dont j'ai parlé offre trois médailles frappées à l'effigie d'Eugène IV. La première représente ses traits; il a la tiare en tête. On lit dans l'exergue : EUGE-

NIUS IIII. PONT. MAX. Au revers on lit : QUEM CREANT ADORANT. ROMÆ. « *Ils adorent celui qu'ils créent. A Rome.* » Deux cardinaux sans mitre posent la tiare sur la tête du pape, assis. La deuxième médaille offre le même type à l'exergue. On lit au revers : REDDE CVIQUE SVVM. « *Rends à chacun ce qui est à lui.* » Une main tient une balance; les deux bassins sont à une hauteur égale. La troisième médaille offre encore le même type que les précédentes présentent du côté de l'exergue. Au revers on lit : NICOLAI TOLENTINATIS SANCTITAS CELEBRIS REDDITUR. « *La sainteté de Nicolas de Tolentino est rendue célèbre.* » Plus bas, SIC TRIVMPHANT ELECTI. « *Ainsi triomphent les élus.* » En haut on voit le Saint-Esprit dans une auréole. Le pape prononce les paroles de la canonisation.

212. NICOLAS V. 1447.

Nicolas V était appelé auparavant Thomas Parentucelli. Il naquit à Sarzane, ville appartenant à la république de Gênes. Son père était un médecin. Sa mère, dit-on, élevait des poules. Æneas Piccolomini, qui le connut à Bâle, dit au contraire qu'il appartenait à une famille noble. Il prit de bonne heure l'habit clérical, et reçut les ordres mineurs. A douze ans il passa à Bologne, pour étudier les belles-lettres; mais ne pouvant avoir aucun secours de sa mère, mariée en secondes noces, il alla à Florence quand il n'avait que dix-huit ans, et devint le précepteur de deux fils d'un patricien de cette ville. Retourné à Bologne, il eut le bonheur d'être reçu avec amitié au nombre de ceux qui formaient le service d'honneur du bienheureux Albergati, évêque de cette ville, qui le fit son *maestro di casa* (intendant), et dont il ne se sépara plus.

Parvenu à l'âge de vingt-cinq ans, il fut ordonné prêtre ; après avoir rempli plusieurs nonciatures importantes, Thomas reçut la pourpre des mains d'Eugène IV. Le fidèle ambassadeur avait réussi auprès des Allemands à faire reconnaître le pape légitime, et il en était résulté un grand bien pour les affaires de l'Église en Italie.

Alors Thomas devint archevêque de Bologne. Le 4 mars 1447, seize électeurs entrèrent dans le conclave de la *Mi-*

nerve à Rome. La première porte était gardée par quatre prélats, et la seconde par Æneas Sylvius Piccolomini, ambassadeur de l'empereur. C'était le cardinal Thomas qui avait fait aux cardinaux le discours sur l'élection d'un nouveau pontife, et le 6 mars ils l'élurent pape; il était âgé de 48 ans.

Dans le premier scrutin, fait le 5 mars, on avait donné huit voix au cardinal Capranica, et dix au cardinal Prosper Colonna; beaucoup de cardinaux se montraient favorables à Prosper : on publiait qu'il était soutenu par plusieurs princes, et que le roi d'Aragon et de Sicile, qui se trouvait à Tivoli en ce moment, désirait cette élection. D'autres cardinaux portaient le cardinal Lejeune; et le Portugais Antonio Martins de Chaves fut sur le point d'obtenir le trirègne; mais, le même jour, Prosper et d'autres électeurs pensèrent eux-mêmes au cardinal de Bologne.

Le nouveau pontife prit le nom de Nicolas par vénération pour le bienheureux Nicolas Albergati, son généreux bienfaiteur, dont il avait été longtemps le serviteur, et qui lui prophétisait toujours le pontificat. Le 19 mars, le pape fut solennellement couronné dans Saint-Pierre; puis il monta sur un cheval blanc, et, tenant une rose d'or à la main, il alla prendre possession de l'église de Saint-Jean de Latran. C'est un rit qui n'est indiqué dans aucun des *possessi* antérieurs.

Quand Nicolas V reçut les rênes du pontificat, la république chrétienne était livrée à de grandes douleurs. Le schisme de Bâle n'était pas encore éteint, et il déchirait cruellement l'Église. La Germanie et la Hongrie gémissaient dans de longues guerres intestines. La France et l'Angleterre ne signaient jamais une paix solide. L'union des Grecs et des Orientaux avec l'Église romaine com-

mençait à se dissoudre. L'Italie, divisée en factions, ne savait plus résister aux aventuriers qui ravageaient toutes ses provinces. Dans l'État ecclésiastique, les barons qui avaient obtenu divers vicariats de l'Église en étaient devenus les tyrans. Les Vénitiens, les Génois, les Florentins, ne quittaient pas les armes. Nicolas voulait appliquer un remède à tant de maux qu'on lui signalait de toutes parts.

Nous avons vu quels soins Sa Sainteté se donna pour éteindre le schisme de Bâle, et elle s'occupait sans relâche des vastes intérêts de la religion.

Comme l'atteste l'*Infessura*, ce fut Nicolas qui introduisit, le premier, l'usage de porter le saint sacrement dans la procession de la *Fête-Dieu*. Lui-même le portait depuis Saint-Pierre jusqu'à la porte *Castello*.

Sur les instances de Henri, roi d'Angleterre, le pape permit, par un diplôme du 25 février, que la *Pragmatique sanction*, en ce qui concerne la vacance des églises et la collation des évêchés et de tout autre bénéfice ecclésiastique, fût étendue à la Normandie et à la basse Bretagne.

Cependant le cardinal Carvajal, légat en Germanie, stipula un concordat entre le saint-siége et la nation allemande. On y fit droit à toutes les plaintes portées devant Eugène IV par les magnats de la Germanie, qui se plaignaient des dépenses qu'ils souffraient relativement aux bénéfices ecclésiastiques. Eugène, sur le point de mourir, avait accordé à ce sujet des adoucissements sollicités par son ambassadeur Æneas Sylvius, mais en stipulant qu'ils ne pouvaient apporter aucun préjudice au saint-siége. Le concordat qui fut signé alors était encore en vigueur au commencement de ce siècle (1803). A l'occasion de ce

concordat, qui établissait qu'après la mort d'un évêque en Allemagne, les églises cathédrales devaient choisir pour successeur un sujet *idoine* qui serait tenu de demander sa confirmation au saint-siége, Frédéric, archevêque de Salzbourg, craignait que son droit d'élire et d'instituer, dans divers diocèses, ses suffragants, ne fût par là même enlevé et supprimé; mais le saint-père, en vertu d'une bulle, déclara que le concordat n'enlevait aucun avantage aux archevêques de Salzbourg, qui jouiraient des droits qu'ils possédaient précédemment.

En 1450, le pape célébra le jubilé qu'il avait annoncé à la fin de l'année précédente. Il ne s'occupait que du soin d'aller à toutes les stations avec les cardinaux. Il arriva un si grand nombre de pèlerins, que malheureusement on eut à déplorer quelques accidents au passage du pont Saint-Ange, et l'on prit des précautions pour que de semblables désastres ne pussent se renouveler.

Dans un grand chapitre de franciscains, composé de trois mille huit cents religieux, le pape, en présence de quarante-quatre cardinaux, canonisa saint Bernardin de Sienne, mineur observantin. Dans l'éloge du saint on le félicitait de ce qu'en prêchant, en enseignant, en avertissant, en priant, il avait contribué à rétablir la paix entre les Guelfes et les Gibelins. Ce fut là une des plus belles victoires de la religion, et elle fut due à un des enfants de saint François d'Assises.

Amurath, empereur des Turcs, venait de mourir. Il eut pour successeur Mahomet II, qui, sur-le-champ, déclara la guerre à Jean, roi de Chypre. Pour obtenir des secours en faveur de ce monarque, Nicolas écrivit les lettres les plus pressantes au roi des Romains Frédéric III,

et aux rois de France, de Pologne, de Suède, de Norwége, de Bohême, de Sicile, d'Angleterre et d'Écosse, en les exhortant à envoyer des troupes dans le royaume de Jean. Il engagea celui-ci à fortifier Nicosie, et il accorda une indulgence plénière à tous les fidèles de l'Europe qui aideraient ce prince dans une telle détresse; il suivit, en cela, un exemple donné par Alexandre II.

En 1452, Frédéric III vint visiter le pape. Celui-ci envoya au-devant de lui, sur le mont *Marius*, treize cardinaux, beaucoup de prélats, et tout le clergé, formant une longue procession. Déjà les Colonna, les Orsini, les autres barons, les gardes du pape, le vice-camerlingue et le préfet de Rome, le sénateur, les conservateurs, les citoyens romains et la cour pontificale, s'étaient rendus à six milles plus loin, pour saluer le prince et lui faire cortége. Frédéric III était accompagné de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, prince de douze ans, remarquable par sa grande beauté, et d'Albert d'Autriche, frère de Frédéric, du duc de Silésie, et d'une foule de seigneurs; ce qui portait, y compris les hommes de service, le nombre de cette escorte à plus de six mille personnes.

Tout était préparé pour le couronnement de Frédéric, qui devait recevoir le sceptre impérial.

Le 16 mai, le pape plaça sur la tête de Frédéric la couronne des Lombards, que le prince n'avait pas reçue à Milan, par suite de l'esprit séditieux de François Sforza, que le roi des Romains ne voulait pas confirmer dans le titre de duc. Le 18, le prince fut couronné empereur. Léonore de Portugal, son épouse, fut couronnée impératrice. Dans la cavalcade l'empereur tint l'étrier du cheval du pape.

Sur le pont Saint-Ange, l'empereur créa vingt-huit che-

valiers. Le soir, le pape et l'empereur achevèrent de régler le concordat germanique.

Nicolas sollicitait toujours les princes grecs de ne pas mettre d'obstacle à la réunion définitive, et de prendre toutes les mesures convenables pour qu'il n'y eût plus la moindre différence entre un chrétien latin et un chrétien grec. Le pape tâchait de faire comprendre à Constantin, fils d'Emmanuel Paléologue, que les croisés latins donneraient plus volontiers les secours nécessaires à Constantinople absolument catholique, qu'à Constantinople essayant de maintenir le schisme, et de se confier à une indépendance qui n'était plus qu'un leurre, une faute, une confusion d'idées fort dangereuse, et à peu près le signal d'une destruction politique imminente, devant les soldats guerriers et l'audace de Mahomet II.

Les Grecs répondaient par des paroles ambiguës; mais on voyait qu'ils pensaient encore à l'usurpation des Latins, qui s'étaient faits rois de Constantinople. Ceux-ci n'avaient demandé que la permission de passer en Asie, et, tout en passant, ils avaient chassé du trône les maîtres légitimes. Dans la circonstance nouvelle, disaient les Grecs, nous pourrons devoir quelque appui efficace aux Latins; mais ce sera une raison bien plus forte encore pour qu'ils nous exproprient une autre fois. Il y a des fautes que l'on paye bien tard; il y a des perfidies dont on se repent inutilement, même après plusieurs siècles. Le pape s'efforçait de mieux expliquer la position des Grecs, qui, en définitive, ne pouvaient pas se défendre tout seuls.

Nicolas, à l'exemple de ses prédécesseurs, prophétisa à Constantinople les malheurs qu'elle allait éprouver. « Du moment où les Grecs commencèrent à ne plus écouter la voix des pontifes romains et à repousser l'obédience,

dit Gotti[1], les pontifes, éclairés par l'Esprit-Saint, commencèrent à prophétiser que les Grecs perdraient leur empire. »

Le premier prophète fut saint Léon, le second saint Grégoire; il y en eut encore d'autres. Finalement, le dernier fut Nicolas V. Gennadius, alors patriarche de Constantinople, a rapporté les paroles terribles de Nicolas. Sainte Brigitte avait aussi annoncé la même ruine, si les Grecs, avec une vraie humilité, ne se soumettaient pas dévotement à l'Église et à la foi romaine, en se conformant aux règles des constitutions sacrées du saint-siége.

Cependant les Grecs ne faisaient pas, puisqu'ils étaient réduits à leurs seuls efforts, les préparatifs convenables pour résister à l'ennemi. Mahomet II, le plus grand empereur qu'aient eu les Turcs, marcha sur Constantinople avec une masse de troupes formidable. L'armée auxiliaire du pape, des Vénitiens et d'Alphonse était à peine arrivée dans l'île de Négrepont; on apprit alors l'occupation de Constantinople, qui, après cinquante-sept jours de siége, fut prise le 23 mai 1453, précisément onze cent vingt-trois ans et dix-huit jours après la dédicace faite par le grand Constantin. La ville avait été emportée d'assaut, malgré les prodiges de valeur de Jean Justiniani, Génois, qui y commandait deux mille étrangers enrégimentés[2].

L'empereur Constantin XIV (Paléologue), surnommé Dragase, avait été égorgé avec quarante mille chrétiens. Un grand nombre de marchands italiens, et surtout vénitiens, qui habitaient cette ancienne capitale de l'Orient, avaient perdu toutes leurs propriétés par le pillage, et se trouvaient réduits en captivité. Les Turcs, dont l'arrogance était re-

[1] Tom. I[er] *Veræ Ecclesiæ*, cap. 7, parag. 3, n° 20, pag. 235.
[2] *Italie*, p. 187.

doublée, menaçaient de soumettre tout le reste de l'Europe à l'empire du croissant. Cet empire grec eut pour premier et pour dernier chef des princes qui s'appelaient Constantin; c'est la seule ressemblance qu'on puisse trouver entre son commencement et sa fin.

Le pape, accablé de douleur à une telle nouvelle, publia une bulle par laquelle il invitait les chrétiens à une guerre plus vive contre les Turcs : il abandonnait pour lui-même tous les revenus de l'Église, les dîmes dues à son trésor, le montant des impôts dont il pouvait disposer. On ne vit jamais ni une plus éclatante générosité, ni un désintéressement plus magnanime.

A l'aide de toutes ces réserves, et avec l'intervention d'Alphonse d'Aragon, roi de Sicile, le pontife put envoyer une somme d'argent assez considérable à George Scanderberg, qui remporta plusieurs victoires sur les Turcs dans l'Épire.

Le pape accueillit avec magnificence une foule d'hommes de lettres qui avaient été forcés de quitter Constantinople, et qui, apportant beaucoup d'ouvrages des saints Pères, firent naître en Italie plus vivement l'amour de la littérature grecque. C'est à cette époque précise que l'on reçut particulièrement un assez grand nombre de manuscrits des œuvres de saint Denis l'Aréopagite, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile et de saint Cyrille. Par ordre de Nicolas, Poggio Bracciolini traduisit en latin Xénophon et Diodore de Sicile. Grégoire de Trébisonde traduisit en latin Eusèbe, *de Præparatione evangelica*; Platon, *de Legibus;* l'Almageste de Claude Ptolémée; quatre-vingt et une homélies de saint Jean Chrysostome sur saint Matthieu, et deux discours de saint Grégoire de Nazianze à la louange de saint Athanase et de saint Ba-

sile. Nicolas Perotto traduisit Polybe ; Laurent Valla, Hérodote et Thucydide : pour cette dernière version, le pape donna de sa main à Valla cinq cents écus. Guarino de Vérone et Grégoire de Città di Castello traduisirent la Géographie de Strabon. Théodore Gaza traduisit quelques-unes des œuvres d'Aristote et l'Histoire des Plantes de Théophraste. Gilles Libellius traduisit quelques opuscules de Philon le Juif. Enfin, Giannozzo Manetti traduisit l'Ancien et le Nouveau Testament.

Pétrarque, cent ans auparavant, parce qu'il lisait Virgile chez Innocent VI, pape peu accoutumé à la lecture des auteurs profanes, était regardé comme un mécréant ; sous le pontificat de Nicolas V, l'Iliade et l'Odyssée d'Homère furent traduites par Horace Romain, sur un ordre précis du pontife. On attribue au règne de Léon X une partie de ces merveilles ; il faut rendre la justice due à Nicolas V. On va donner une preuve de l'intérêt qu'il portait aux lettres, et même à la vie de ceux qui les professaient. En 1449 et 1450, à cause de la peste qui ravageait Rome, il dut se réfugier à Fabriano, à Spolète, à Assises, à Tolentino ; et là il voulut avoir près de lui les traducteurs, les libraires, les relieurs, pour que la contagion ne leur fît aucun tort, et ne vînt pas entraver un zèle si noble, et un amour de la science si magnifiquement libéral. Enfin, ce pape désira encore plus : il promit cinq mille ducats à celui qui lui apporterait l'évangile de saint Matthieu en hébreu.

Sous le règne de Nicolas, le Pogge trouva les ouvrages de Quintilien dans une vieille tour du monastère de Saint-Gall. Enoch d'Ascoli trouva Marc Cœlius Apicius et Pomponius Porphyrion, qui a écrit sur les ouvrages d'Horace (Platine, 613).

On peut regarder Nicolas comme le fondateur le plus actif de la bibliothèque Vaticane.

Ce pontife si bon, si grand, si digne de la tiare, avait cependant des ennemis. Quelques Romains, à la tête desquels se trouvait Étienne Porcaro, ourdirent une conjuration contre lui. Porcaro recevait des bienfaits du pape; mais ce Romain était insatiable, et il avait ce caractère frondeur et inquiet de tant de Romains ingrats envers les papes. Il était de sa nature audacieux, éloquent, habile à séduire les masses. De Bologne, où on l'avait relégué, il se rendit secrètement à Rome. Il se laissa désigner pour tuer le pape et ceux des cardinaux qu'il pourrait attaquer. On avait arrêté que le crime serait commis à la messe. Après la mort du pape, on devait crier : *Liberté!* Jacques Lavagnoli, sénateur de Rome, découvrit la conspiration. Porcaro, sachant qu'il allait être emprisonné, se sauva chez une de ses sœurs, se cacha dans un coffre pendant quelque temps; mais il fut découvert et arrêté. Les juges le condamnèrent à une mort ignominieuse, qu'il subit dans le château Saint-Ange.

Le pontife, qui avait accordé tant de faveurs aux Romains, conçut un vif chagrin de ces événements, et il souffrit, dès ce moment, de plus violents accès de goutte. Et toujours l'image de Constantinople au pouvoir du croissant tourmentait le pontife : il ne voulait presque plus sortir. Les douleurs de la maladie augmentaient; il ne put résister à une attaque violente qui lui ôta la vie, le 24 mars 1455. Nicolas avait gouverné l'Église huit ans et dix-neuf jours.

La mémoire de ce pontife sera toujours bénie, parce qu'il fut un prudent pasteur de l'Église. Il rétablit la paix en Italie, et se tint constamment éloigné de tout sentiment de

népotisme. Sa libéralité envers les pauvres était immense : il recherchait les pauvres nobles qui s'étaient vus riches auparavant, et qui avaient perdu leur fortune sans avoir à se reprocher l'odieuse prodigalité du dissipateur. Il disait que les hommes de lettres étaient ses parents. On a vu comment il les traitait, et qu'il voulait toujours vivre en leur compagnie.

Des monuments publics élevés à Rome et ailleurs; des palais, des églises, des ponts, des fortifications; les Grecs réfugiés et les pauvres nobles, comme nous l'avons dit, secourus avec libéralité ; les filles mariées honorablement; les bénéfices et les charges conférés au seul mérite, tout dépose en faveur de l'inclination de ce pontife pour le bien du peuple, pour l'honneur des lettres, et pour la gloire de la religion. Monsignor Giorgi a publié en 1742, à Rome, une Vie de Nicolas. Cet ouvrage intéressant, dit Feller [1], composé sur les actes les plus authentiques, fait honneur au héros et au panégyriste.

On assure aussi que Nicolas était instruit dans l'art de la médecine. La Biographie universelle dit que des lettres d'indulgences, qu'il accorda au royaume de Chypre peu de temps avant sa mort, forment le plus curieux monument connu de l'art typographique. (*Voyez* le Manuel du Libraire, 3e édit., tom. II, 559.)

Nous avons réservé, pour établir encore plus fortement les obligations que l'Église doit avoir à Nicolas, qu'il méditait de commencer et de terminer la basilique de Saint-Pierre sous une forme plus magnifique, et d'élever devant l'église l'obélisque grandiose que Sixte-Quint y a fait transporter ensuite plus d'un siècle après.

[1] IV, 598.

Manetti nous apprend que ce pape était d'une petite stature ; il avait la bouche large, la voix forte et sonore, les yeux noirs. Cardinal, il jouissait d'une santé heureuse ; pape, il commença à s'affaiblir ; et les soins si multipliés du pontificat le réduisirent à un état de souffrance qui redoublait d'intensité tous les jours. On a assuré que souvent il éprouvait des commencements d'accès de colère ; mais bientôt il réprimait en riant sa sévérité première. On l'a accusé d'avoir fait rechercher des vins précieux ; mais il est reconnu que ce reproche est une indigne calomnie. Ce pape fut enterré au Vatican. Son oraison funèbre fut prononcée le premier jour par Nicolas Palmieri, Sicilien, ermite de Saint-Augustin, alors évêque de Catanzaro en Calabre ; il y eut ensuite une autre oraison funèbre prononcée par Jacques, évêque d'Arras, du sang royal de Portugal, et qui fut ensuite créé cardinal par Calixte III (Novaes, V, 177).

Le saint-siége demeura vacant quatorze jours.

Je possède quatre médailles de Nicolas V ; elles portent toutes quatre la même légende : NICOLAVS V. PONT. MAX. « *Nicolas V, souverain pontife.* » Il a la tiare en tête. La première représente, au revers, la porte sainte fermée ; au-dessus, le Saint-Esprit. On lit autour : ANNO. IVBIL. ALMA ROMA. « *L'an du jubilé, la sublime Rome.* » Dans l'exergue, on lit : 1450. La deuxième représente le pontife fermant la porte sainte, avec ces mots : RESERAVIT. ET. CLAVSIT. ANN. IVB. MD. « *Il ouvrit et ferma l'an du jubilé.* » Le revers doit être le même qu'on a restitué, en 1500, sous Alexandre VI. Ainsi, je n'ai pas celui qui appartient au règne de Nicolas ; celui-là devait porter pour date : M. CDL.

La troisième médaille porte ces mots : TOMAS LVCANO.

DI SARZANA. M. CD III L. La tiare surmonte un écu, sur lequel sont empreintes les deux clefs. C'est un hommage rendu à Nicolas, qui s'appelait d'abord Thomas de Sarzane, près de Lucques.

La quatrième médaille porte : VICTRIX. CASTA. FIDES. « *La foi chaste est victorieuse.* » On voit une croix dans laquelle sont entrelacées deux palmes. Cette pièce n'a pas de date. Du Molinet rapporte une cinquième médaille, dont l'auteur est Guagaloti ; c'est encore un hommage rendu à Nicolas V après sa mort. Le pontife, tenant un étendard en forme de croix, est assis dans une barque, sur le rebord de laquelle on lit : ECCLESIA.

215. CALIXTE III. 1455.

Calixte III, appelé d'abord Alphonse Borgia, appartenait à une des plus nobles familles de Valence en Espagne. Il naquit, le 31 décembre 1378, à Xativa, terre du diocèse de cette ville. Fait chanoine de Lérida par l'antipape Benoît XIII, il devint ensuite secrétaire d'Alphonse, roi d'Aragon. Martin V l'ayant trouvé gouverneur de l'église de Majorque, l'éleva au siége de Valence, sa patrie, et récompensa les efforts qu'il fit pour obtenir la renonciation de l'antipape Clément VIII. Eugène IV nomma Alphonse cardinal, et l'appela à Rome. Contre l'attente de toute la cour, le cinquième jour du conclave, il fut élu pape par quinze cardinaux. C'est à Bessarion, cardinal grec, qu'il dut en partie la tiare. On sait que ce fut un violent discours d'un cardinal qui empêcha l'élection de Bessarion. Ce cardinal mécontent, qui s'appelait Alain de Celif, était archevêque d'Avignon; il prononça un discours en latin, que Bury nous a conservé. Voici ce discours, dont l'éloquence est tachée par la véhémence de l'accusation : « Donnerons-nous un pape grec à l'Église latine [1]? Placerons-nous un néophyte en tête du livre? Bessarion n'a pas encore rasé sa barbe, et il sera à notre

[1] Bury, pag. 253.

tête! Quelle est donc l'indigence de l'Eglise latine, qui ne trouve pas d'homme digne, si elle ne recourt à un Grec, et si elle n'élit celui qui hier et il y a trois jours (*medius tertius*) a attaqué la foi romaine? Et parce qu'aujourd'hui il s'est retourné, il sera notre maître, et le conducteur de l'armée chrétienne? Voilà donc la pauvreté de l'Église latine, qui ne trouve pas un homme digne du souverain apostolat, si elle ne recourt à des Grecs! O Pères, faites ce que vous croirez à propos! Moi, et ceux qui me croiront, nous ne consentirons jamais à l'élection d'un chef grec. » Il a déjà été question de ce fait p. 294.

Alain n'aurait pas dit cela sans doute avant la prise de Constantinople. Ceci explique peut-être cette colère, sans la justifier.

Il est dans les devoirs de l'histoire, quand elle a été contrainte de rapporter des paroles si dures, d'ajouter les informations nécessaires pour que la violence du cardinal Alain ne détruise pas une renommée qui a été honorée à bon droit.

Bessarion, patriarche titulaire de Constantinople (Feller, I, 476) et archevêque de Nicée, naquit à Trébisonde vers 1389. A la fin de ses premières études, il désira avec beaucoup d'ardeur la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine, et il engagea l'empereur Paléologue à consommer cette sage et noble entreprise. Il passa en Italie, parut au concile de Ferrare, depuis transféré à Florence (*voyez* page 294), harangua les Pères, et s'en fit admirer autant par ses talents que par sa modestie. Il parlait correctement la langue latine, avec un léger accent grec qui donnait du charme à sa prononciation. On disait de ses discours en latin : « C'est du grec que

comprennent les Latins qui ne savent pas le grec. » Les Grecs, demeurés schismatiques, conçurent une si grande aversion pour lui, qu'il fut obligé de rester en Italie, où Eugène IV l'honora de la pourpre en 1439. Il fixa son séjour à Rome. Son mérite l'aurait placé sur le siége pontifical, si Alain ne se fût pas porté à la violence que nous avons rapportée. Bessarion fut ensuite employé dans diverses légations; mais celle de France lui fut désagréable. On dit que le légat ayant écrit sur l'objet de sa mission au duc de Bourgogne avant de faire sa visite à Louis XI, ce roi ombrageux et sévère l'accueillit très-mal, et lui dit, en mettant la main sur sa grande barbe : *Barbara Græca genus retinent quod habere solebant.* Cet affront causa, dit-on, tant de chagrin à ce cardinal, qu'il en mourut à son retour, en passant par Ravenne [1]. Un roi de France n'a pas eu plus de mesure qu'un archevêque d'Avignon; le respect pour l'un, et notre déférence pour l'autre, ne nous empêcheront pas de remarquer ici que les accusations contre toute une nation sont très-blâmables : elles ont des conséquences funestes, et quand on n'a voulu insulter qu'une seule personne, elles excitent une juste colère dans l'esprit de tout un peuple. A la guerre on ne frappe que son ennemi; on ne doit pas frapper mille personnes dans une seule : et il résulte de cette conduite inconsidérée une foule de dégoûts, de dépits qui se perpétuent de siècle en siècle, et un amas de récriminations contraires à l'esprit de charité et de

[1] Les principaux ouvrages de Bessarion sont : *Adversus calumniatorem Platonis*, liv. V, Roma, 1469, in-fol°; *Epistola et Orationes de bello Turcis inferendo*, Paris, 1471; *Orazione contro il Turco*, 1471.

franche civilisation. On voit d'ailleurs que Bessarion était un Grec-uni de bonne foi, un savant recommandable : et qui sait bien si, sur la chaire de Saint-Pierre, il n'eût pas rendu d'éminents services à la catholicité?

Calixte, élu à l'âge de soixante-dix-sept ans le 8 avril 1455, fut couronné le 20 : ce qui est étonnant, c'est que lui-même, quelques années auparavant, il disait qu'il serait souverain pontife, sans nul doute.

Dans la même année, le 8 mai, il déclara que le trésorier et les clercs de la chambre apostolique, appartenant à la famille du souverain pontife, étaient chapelains de S. S. et du saint-siége.

Le 29 juin 1455, le pape canonisa saint Vincent Ferrer, de l'ordre de Saint-Dominique, né à Valence, en Espagne, le 23 janvier 1357, et mort, le 25 avril 1418, à Vannes, dans la basse Bretagne. Il avait converti à l'Église catholique vingt-cinq mille juifs, et, en parcourant toute l'Europe, il propageait avec succès la foi catholique.

Calixte, étant encore cardinal, avait fait vœu de continuer la guerre contre les Turcs, et de tâcher de reprendre sur eux la ville de Constantinople et même celle de Jérusalem.

En 1456, Mahomet, à la tête d'une armée de cent cinquante mille Turcs, attaquait Belgrade, devenue le boulevard du christianisme. Le 6 août, Huniade, vaivode de Transylvanie, assisté du cardinal Carvajal, légat pontifical, et de saint Jean de Capistrano, mineur observantin, dont les prédications avaient amené une armée de quarante mille combattants, se précipita sur les Turcs avec tant d'impétuosité, qu'ils furent obligés, ainsi que Mahomet, de fuir avec une telle célérité, que si les princes chrétiens eussent secondé les vues du pontife, le Turc au-

rait assurément perdu l'empire de Constantinople, et n'aurait pas pu conquérir celui de Trébisonde. A ce sujet saint Jean de Capistrano, dans le compte qu'il rendit de cette fameuse victoire, appela Huniade *la terreur des Turcs* et le brave défenseur des chrétiens.

Afin de rendre la piété plus efficace dans l'entreprise contre les Turcs, Calixte ordonna qu'à midi, tous les jours, on sonnerait trois fois les cloches, afin d'avertir les fidèles de prier pour les guerriers qui combattraient les musulmans. Les fidèles récitaient donc à midi la Salutation angélique à cette intention. Lambertini dit qu'on faisait les prières de l'*Ave* à l'aurore, à midi et le soir, et paraît croire que ces prières n'ont commencé au seizième siècle que par l'ordre de François Dupuy, prieur de la grande Chartreuse en France.

En 1458, Calixte canonisa sainte Rose, née à Viterbe, de parents pauvres. La fête de Sainte-Rose est célébrée pompeusement encore aujourd'hui. Nous avons vu son corps, qui est conservé d'une manière miraculeuse.

Après beaucoup de soins, de peines, de vives douleurs et de travaux pour les intérêts de l'Église, Calixte, consumé de vieillesse et d'infirmités, mourut le 6 août 1458, âgé de quatre-vingts ans. Il avait gouverné l'Église trois ans trois mois et vingt-neuf jours.

Il fut enterré au Vatican; il laissait un trésor de cent cinquante mille écus, recueilli pour soutenir les efforts des chrétiens contre les Turcs.

Calixte était profond jurisconsulte dans l'un et l'autre droit. Quoique très-vieux, il citait les textes comme s'il avait encore été professeur. Quand les travaux du pontificat étaient finis, il se livrait à de longues lectures, ou se faisait lire des morceaux d'histoire ou de dissertation canonique.

Il montrait une grande fermeté de caractère. On rapporte que le roi d'Aragon, au service duquel il avait été attaché, et qui prétendait le régir encore sur le trône pontifical, lui ayant fait demander par ses ambassadeurs comment il voulait vivre avec lui : *Qu'il gouverne ses États*, répondit le pape, *et qu'il me laisse gouverner l'Église !*

Comme son prédécesseur Nicolas V, il aidait les nobles tombés dans la misère sans qu'il y eût de leur faute.

Le gouvernement de Calixte est remarquable[1] par un acte de justice bien cher aux Français : ce fut lui qui donna des pouvoirs à un commissaire ecclésiastique pour reviser le procès de l'infortunée Jeanne d'Arc. Le jugement solennel qui intervint, le 7 juillet 1456, déclara qu'elle était morte *martyre pour la défense de sa religion, de sa patrie et de son roi*. Calixte ne la canonisa pas; mais il autorisa les expiations religieuses qui eurent lieu à Rouen sur le tombeau de cette héroïne.

Calixte possédait beaucoup de vertus ; mais on lui a reproché le népotisme. Il éleva un jour à la pourpre deux neveux qui n'en étaient pas dignes[2]. Il créa duc de Spolète un autre neveu à qui l'on faisait de graves reproches. Ce ne fut pas tout, il le créa aussi préfet de Rome, et commandant du château Saint-Ange. Cependant le règne de ce pape mérite une mention particulière dans les fastes de l'Église.

Le saint-siége, suivant le plus grand nombre d'auteurs, fut vacant douze jours.

Je peux présenter trois médailles à l'effigie de Calixte III. Il ne porte pas la tiare, mais une mitre à une seule cou-

[1] *Biogr. univ.*, 533.
[2] Novaes, V, 191.

ronne, près du front. La partie supérieure de la mitre est ornée de pierres précieuses. On lit : CALIXTVS III PONT. MAX. Au revers : HOC VOVI DEO. A l'exergue : VT FIDEI HOSTES PERDEREM ELEXIT ME « *J'ai voué cela à Dieu. Il m'a élu pour que je détruisisse les ennemis de la foi.* » Le pape fit construire à Rome seize trirèmes, qui furent envoyées à Ostie, pour, de là, aller rejoindre les armées chrétiennes.

Onze des trirèmes sont représentées ; le flot de la mer, irrité comme dans une tempête, les soulève. L'artiste a bien exprimé le mouvement des vagues, et donne une idée exacte de la forme des galères du temps.

Une seconde médaille, avec la même effigie et la même inscription, offre à l'exergue ces mots : NE MVLTORVM SVBRVATVR SECVRITAS. « *Pour que la sécurité de beaucoup de nos sujets ne soit pas détruite.* » Le champ représente une ville entourée de bastions. Sur l'escarpe on voit les clefs pontificales.

Une troisième, à la même effigie, porte une croix surmontée de la tiare pontificale. On lit autour : OMNES REGES SERVIENT EI. « *Tous les rois lui seront soumis.* » Du Molinet n'a pas gravé cette pièce dans son ouvrage. Si le pape eût parlé de lui, on conçoit que la censure de 1679 eût pu penser à prohiber cette publication : mais il s'agit évidemment de la croix. La tiare n'est là qu'afin de prouver qu'on ne rend un vrai culte à la croix que lorsqu'elle apparaît avec le symbole de l'autorité du pontife successeur de Pierre.

Apparemment à la place de la médaille supprimée Du Molinet a voulu en donner une autre : celle-là, je ne la connaissais pas ; elle porte ces mots : ALFONSVS BORGIA GLORIA HISPANIE (*sic*). « *Alphonse Borgia, gloire de*

l'Espagne. » Dans le champ, un écu portant un taureau marchant (armoiries de la famille), et surmonté d'une tiare. A droite et à gauche, les deux clefs.

214. PIE II. 1458.

Pie II s'appelait d'abord Énée Sylvius Barthélemy Piccolomini. Il naquit le 19 octobre 1405, de Sylvius Piccolomini et de Victoire Fortiguerri, nobles de Sienne, à Corsignano, qui fut depuis déclaré ville épiscopale. Énée, qui était un des dix enfants de Sylvius, fit ses études à Sienne; puis, se voyant obligé de quitter cette ville à cause d'une guerre survenue entre les Siennois et les Florentins, il demanda à son père quelque argent pour faire le voyage. Celui-ci ne put lui donner que six écus, produit de la vente d'un mulet. Énée entra d'abord au service du cardinal Capranica, qui faisait partie du concile de Bâle. Mais ce cardinal se trouva bientôt exposé à une grande pauvreté, parce que ses parents ne pouvaient le secourir, et n'osaient résister à Eugène IV, qui leur avait donné ordre de ne rien envoyer à un rebelle tant qu'il ne quitterait pas la ville de Bâle. Énée obtint le même emploi de secrétaire auprès de l'antipape Félix V, et ensuite auprès du cardinal Albergati, légat en France. On le choisit plus tard pour lui confier la rédaction des brefs apostoliques. Bientôt il fut nommé président du tribunal de la foi dans ledit concile, devenu conciliabule, et il obtint des lettres qui l'accréditèrent comme légat trois fois à Strasbourg, deux fois à Constance, une fois à Francfort, et

une fois en Savoie. Successivement il devint secrétaire conseiller et ambassadeur de l'empereur Frédéric III, deux fois à Milan et à Naples, trois fois à Rome. Enfin il alla à Rome, confessa sa faute à Eugène IV, et déclara qu'il se repentait d'avoir été auparavant un des plus fermes soutiens du conciliabule de Bâle et du parti de l'antipape Félix. Eugène IV, plein de bonté, lui pardonna, et le choisit pour secrétaire. Après la mort d'Eugène, Énée fut désigné comme un des gardiens du conclave. Nicolas V, parvenu à la tiare, voulut aussi qu'Énée fût son secrétaire, le nomma sous-diacre apostolique, et ordonna qu'à la cérémonie de son couronnement ce fût ce même secrétaire qui portât la croix. Énée se vit ensuite créé évêque de Trieste, puis de Sienne, en 1456. Cette dignité lui fut accordée en récompense du zèle qu'il avait montré dans une négociation en Sicile. A Naples, il conclut le mariage de Léonore de Portugal avec Frédéric III.

Toujours plus satisfait des services d'Énée, Nicolas V l'envoya nonce en Autriche, en Hongrie, en Bohême, dans la Moravie et dans la Silésie, et à trois diètes de l'Allemagne, où il était arbitre absolu.

Calixte III, reconnaissant de tant de travaux qui avaient plusieurs fois amené ce digne serviteur du saint-siége aux portes du tombeau, voulut élever Énée à la pourpre, et il le créa cardinal de Sainte-Sabine. Enfin, à la mort de Calixte, Énée, à la suite d'un scrutin et d'un *accesso*, fut élu pontife le 14 août 1458, troisième jour du conclave.

Un fait remarquable, c'est que, dans la nuit qui précéda l'élection, les dix-huit cardinaux présents avaient résolu d'élire le cardinal d'Estouteville, Français, homme d'un grand talent, recommandable par sa prudence, sa

noblesse et des richesses immenses ; mais le mérite de Piccolomini l'emporta sur toutes ces considérations, et, malgré sa faible santé, on le préféra au cardinal français.

On publiait à cet égard divers pronostics : le premier datait de l'époque de la naissance d'Énée. Victoire, sa mère, aurait rêvé, la nuit qui précéda sa naissance, qu'elle mettrait au monde un fils qui aurait une mitre en tête. Le second pronostic rappelait qu'Énée, âgé de sept ans, et jouant avec ses camarades près de la maison de sainte Catherine, ils voulurent le créer pontife ; ils l'avaient couronné avec une mitre composée de feuilles de mauve, et s'étaient empressés de lui baiser le pied. On disait encore que lorsqu'Énée avait paru à Naples devant le roi Alphonse, ce prince s'était tourné vers ses courtisans, et leur avait dit, en le montrant : « Voilà le pontife romain. » Enfin on répandait que l'empereur Frédéric III, contemplant le Latium du haut du mont Cimino, avait appelé le nonce, et lui avait dit : « Énée, vous régnerez un « jour sur ces lieux ; et nous qui vous commandons au« jourd'hui, dans ce temps-là nous serons commandé par « vous. » Tous ces récits, dans lesquels Novaes se plaît (V, 196), ne sont pas finis. Un cardinal voyant à Rome, dans les armoiries d'Énée, les croissants sur une croix posés 1, 3 et 1, s'écria qu'il serait pape, parce qu'on lui avait dit, en Calabre, que le pape futur porterait de telles armoiries.

Dans tous les conclaves on rapporte de pareilles prédictions ; les hommes sensés y attachent peu d'importance, mais quelques esprits à imagination s'en occupent sérieusement ; et il fallait bien dire un mot de ces rêves dans cette histoire.

Le 3 septembre, Énée, qui avait pris le nom de Pie II,

fut couronné dans la basilique Vaticane, et non pas à Saint-Jean de Latran, comme Muratori l'a dit par erreur [1].

Le même jour, il prit possession de Saint-Jean de Latran ; mais il courut quelque danger, à cause des combats simulés que se livraient plusieurs soldats, l'épée nue à la main, devant son cheval qu'ils voulaient s'approprier, suivant l'usage, au moment où le pape en descendrait. Ce genre de divertissement ne convenait pas dans une cérémonie présidée par un prince qui prohibait les tournois. Au moins dans les tournois il existait quelques règles ; on connaissait les juges du camp, et l'on n'entrait pas dans la carrière qu'ils n'eussent donné un signal. La guerre autour d'un cheval que l'avidité de chacun veut prendre de force peut dégénérer en violence, en ruses, et causer de graves désordres, d'autant plus qu'à peine on donnait au pontife le temps d'entrer dans la cour du palais, et de se mettre à l'abri des coups dont l'innocent animal était quelquefois la victime, avant d'appartenir à un vainqueur incontesté.

Ces temps-là étaient d'ailleurs des temps de magnificence qu'on ne revoit plus aujourd'hui. En remontant les escaliers du Vatican, le pape invita à un somptueux banquet les cardinaux, les ambassadeurs, et les grands de Rome.

Le chef des ambassadeurs envoyés par les Florentins était saint Antonin, qui prononça dans l'audience un discours élégant, qu'il plaça depuis à la fin de sa Chronique, divisée en trois parties.

Au nombre des ambassadeurs expédiés par les princes,

[1] *Annal. d'Italie*, tom. IX, pag. 467.

on distingua surtout ceux de Ferdinand, roi d'Aragon, fils illégitime du roi Alphonse, dont Énée avait été autrefois l'intime ami, et que nous avons vu figurer au nombre de ceux qui pronostiquaient la grandeur future du nonce apostolique.

Quand il s'était agi, sous le règne précédent, de la succession de Naples, Calixte avait privé Ferdinand de cet héritage, déclarant Rome héritière du royaume, aux termes des anciennes concessions. Pie, au contraire, annula le décret de Calixte, investit Ferdinand de ce royaume, leva l'interdit dont avaient été frappés ceux qui voulaient demeurer fidèles au fils d'Alphonse, et lui rendit tous ses droits, lui imposant cependant un cens de huit mille onces d'or, qui serait présenté par une haquenée. On renouvelait aussi les conditions prescrites à Charles d'Anjou, lorsqu'il avait reçu le royaume en fief (*voyez* plus haut, page 19).

Calixte montrait beaucoup d'empressement pour engager les princes à faire la guerre aux Turcs. Pie, devenu pape, ne manifesta pas moins de zèle contre l'ennemi commun.

Le pape ordonna un congrès solennel, qui s'assemblerait à Mantoue. Là devaient se réunir les ambassadeurs des gouvernements de l'Italie et de tous les royaumes chrétiens. On y délibérerait sur des moyens opportuns pour organiser une guerre avantageuse aux intérêts de la religion. Pie disait à cet égard : « Cette guerre est une entreprise qui ne concerne pas tel royaume ou tel autre; c'est une entreprise qui intéresse l'universalité de la république chrétienne [1]. »

[1] Leodrisio Crivelli, auteur contemporain, dans un opuscule *de Expeditione Pii II in Turcas* (*Voyez* Muratori, *Script. rer. Italic*, tom. XXIII, col. 35), a parlé des efforts du pape pour que cette

Ce fut à cette époque précise que le même pape fonda un ordre militaire de chevaliers, sous le titre de *Sainte-Marie de Bethléem*. Ils prêtaient serment de défendre Lemnos et les autres îles de la mer Égée, et de faire des courses contre les Turcs, comme en faisaient les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Une grande partie des préparatifs consentis par le congrès était terminée. Alors le pape n'ayant aucun égard aux froids de la saison, ni aux attaques de goutte dont il souffrait, ni aux tristes présages qu'on répandait autour de lui, se mit en voyage le 22 janvier 1459, pour se rendre à Mantoue. En son absence il laissa comme légat, à Rome, le cardinal de Cusa, et comme gouverneur et préfet le prince Colonna. Ils étaient assistés d'autres cardinaux, des auditeurs de rote, et de plusieurs prélats qui formeraient la cour romaine intérimaire.

A Pérouse on n'avait pas vu un pontife romain depuis soixante-dix ans. Pie y séjourna trois semaines, et dédia le noble temple à saint Dominique. Puis il passa à Corsignano, sa patrie, où il put penser à l'hommage que lui avaient rendu les enfants, ses camarades, en 1412. Là il célébra la fête de la chaire de Saint-Pierre. Il arriva dans la ville de Sienne le 25 février, et lui donna Radicofani ; qui appartenait à l'Église.

Novaes ne fait aucune réflexion sur ce point d'histoire ; mais s'il ne faut pas autoriser le *népotisme de famille*, il ne faut pas moins blâmer le *népotisme de nation*. Ce don ne fut retiré par aucun pontife, et Radicofani appartient

guerre fût heureuse. Nicolas Reutner a publié en quatre volumes in-4° un recueil intitulé *Orationes et consultationes de bello Turcico ;* Leipsick, 1596.

encore à Florence, qui devint propriétaire de cette ville quand elle conquit tout l'État siennois.

Sienne fut érigée en métropole. Pie alors était dans son droit : chef de l'Église, il pouvait à son gré accorder cette faveur.

Dans la même ville, le pape prononça un discours solennel le quatrième dimanche du carême, y bénit la rose d'or, et en fit présent au sénat siennois.

Le 25 avril, il entra à Florence. Cosme de Médicis, régent de cette république, reçut sa sainteté avec une splendeur royale. C'était le plus riche, le plus honorable citoyen de ce temps. Pie, après avoir donné audience à quelques ambassadeurs venus de diverses parties du monde, partit le 5 mars pour Bologne, où il entra le 9. Les principaux seigneurs de la ville voulurent le porter eux-mêmes dans la *sedia gestatoria.* Il visita ensuite Ferrare. Là, Borso d'Este, feudataire, se présenta devant le pape, et marcha devant lui à pied, jusqu'à ce qu'on lui eût permis de monter à cheval. Cet honneur lui fut accordé parce qu'il était parent du pape, comme fils de Stella Toloméi, dame siennoise, dont la famille était étroitement unie avec celle des Piccolomini.

Le 27 mai, eut lieu une entrée triomphale dans Mantoue. Pie ne chercha plus que les moyens d'accélérer l'organisation et le départ des croisés. Le Turc devenait tous les jours plus formidable : il subjuguait à chaque instant des villes dans l'Orient. Alors on publia la décision du congrès. Il arrêta que pour cette guerre sacrée, pendant trois ans, les clercs payeraient la dixième partie de leurs revenus, les laïques la trentième, et les Hébreux la vingtième. Plusieurs peuples promirent d'ajouter de nouveaux sacrifices à ces sacrifices déjà pénibles, entre autres les Flo-

rentins, les Siennois, les Ragusais, les Génois, les Rhodiens, sujets de la Religion de Saint-Jean de Jérusalem; et les Bolonais annonçaient qu'ils enverraient de généreux secours.

Pie, par une bulle du 15 janvier 1460, publia dans tout l'univers les déterminations du congrès.

Malgré la bonne volonté du saint pontife, ces secours ne furent pas exactement donnés, en partie à cause de la guerre qui était survenue entre les Français et les Anglais, en partie à cause des différends qui s'étaient élevés à Naples entre le roi Ferdinand d'Aragon, si hautement protégé par le pape, et Jean, duc d'Anjou, fils du roi René; enfin, à cause des embarras que suscitaient dans l'État ecclésiastique les Manfredi et les Malatesta.

Alors parut une autre bulle, qui défendait d'en appeler du souverain pontife au futur concile. Ces appellations étaient déclarées abusives, erronées, et dignes de condamnation. Bercastel, dans son Histoire de l'Église, tom. XVI, pag. 149 et suivantes, rapporte le mécontentement des Français, qui s'offensèrent de cette bulle; il détaille ce qu'ils firent à ce sujet, et Novaes pense que les réflexions de cet auteur furent dictées par l'impartialité [1]. Cependant ces appels sont funestes à l'Église; ils jettent des difficultés dans les affaires, et ne sont en général d'aucune utilité pour ceux qui invoquent un tel espoir comme un refuge; il n'en résulte jamais que des prétentions indécises, propres à altérer la vénération qui est due au saint-siége.

Le 5 mars 1460, Pie fit une promotion de cardinaux.

Cependant Sigismond, duc d'Autriche, avait fait arrêter, dans le château de Brunech, le cardinal de Cusa, par

[1] Novaes, V, 201.

suite de quelques différends pour des droits ecclésiastiques. Le 8 août, le saint-père excommunia Sigismond et ses complices, en vertu d'une constitution introduite depuis, par Grégoire XIII et par Paul V, dans la bulle *In cœna Domini*. Il défendit encore d'en appeler du pape au futur concile, à l'exemple de Sigismond. Le même pape condamna les appellants comme coupables d'hérésies et de lèse-majesté.

Le saint-père, revenu à Rome en 1461, canonisa solennellement sainte Catherine de Sienne, de l'ordre des dominicaines, née dans le quartier de Fontebranda, en 1347, de Jacques Benincasa, teinturier de profession, morte âgée de trente-trois ans, à Rome, le 29 avril 1380. Urbain VI, Innocent VII et Grégoire XII avaient voulu la canoniser; mais ils ne purent y parvenir, à cause du schisme. Cela fut, dit Novaes (V, 205), une volonté du conseil divin, afin que, dans les tempêtes des opinions dissidentes, une partie ne regardât pas comme profane ce qu'une autre partie aurait réputé saint [1].

Cependant Mahomet II, malgré les efforts des chevaliers de Bethléem (*voyez* p. 327), avait occupé les îles de Lemnos et de Lesbos, que les chrétiens venaient de reconquérir sous Calixte III. Les Turcs s'étaient emparés aussi de l'île de Négrepont. Le saint-père accueillit avec une grande bienveillance Thomas Paléologue (*despote*), prince de la Morée et frère de Constantin, dernier empereur grec. Thomas se trouvait à Rome le quatrième dimanche du carême; le pape bénit la rose d'or, et l'offrit

[1] Pie II dit expressément dans sa bulle : *Ne sæviente divisionis procella, quod sanctum una obedientia decrevisset, profanum altera censuisset.*

à ce prince. Thomas alors donna au pape, en présent, la tête de saint André, apôtre, qu'il avait apportée du Péloponèse. S. S. la fit placer en grande pompe sur l'autel de Saint-Grégoire le Grand, au Vatican.

A la mort de Charles VII, le 22 juillet 1461, Pie II fit demander au successeur, Louis XI, la révocation de la pragmatique sanction[1]. Le nouveau roi la proscrivit *comme née dans le sein du schisme*, *comme destructive du droit et de l'autorité du souverain pontife, duquel dérivent toutes les lois sacrées*[2]. Cette nouvelle fut reçue à Rome avec beaucoup de joie; mais après la mort de Pie la *pragmatique* fut rétablie, et cette controverse, que les pontifes avaient en horreur parce qu'elle provenait directement d'un schisme, et sur laquelle on disputa avec les rois de France pendant soixante-dix ans, ne fut terminée qu'en 1515 par le concordat conclu entre la France et Léon X, ainsi qu'il sera dit dans la vie de ce pontife (tom. IV).

En 1462, la ville de Rome eut à souffrir les ravages

[1] Je donnerai, telle qu'elle est insérée dans le tome V de Novaes, pag. 212, la note de cet auteur relative à ce passage : « La pragmatique sanction, attribuée à Louis IX, et rapportée dans le t. VII des Conciles d'Hardouin, pag. 643, est tout à fait supposée, comme l'a dit le père Thomassin, *de Vet. et nov. discipl.*, pars II, lib. 2, cap. 3; pars III, lib. 1, cap. 43; pars XXVII. Lambertini, *de Serv. Dei Beatif.*, cap. 36, num. 15, démontre qu'on ne l'a bien connue que deux siècles environ après la mort de saint Louis, c'est-à-dire en 1461; et que si elle avait été vraie, les Français l'auraient invoquée au temps des disputes entre Boniface VIII et Philippe le Bel. »

[2] Lettre de Louis XI à Pie II (Rainaldi, *ad an.* 1461, n. 188); Labbe, *Concil.*, tom. XIV, pag. 97; Noël Alexandre, *Hist. ecclés.*, tom. VIII, dissert. XI, art. 1 et 2, pag. 601 et suivantes.

d'une peste violente. Le pape partit pour les bains de Viterbe (les bains sulfureux du *Bulicame*); mais là il se manifesta encore des traces de contagion, et Pie se rendit à Bolséna, puis à Corsignano, sa patrie, qu'il aimait toujours à revoir, et où il avait établi un évêché, en donnant à la ville le nom de Pienza, dérivé du nom de Pie.

Depuis longtemps le pape éprouvait des remords, parce qu'il avait approuvé autrefois des doctrines contraires aux usages et aux droits du saint-siége : il jugea à propos de signer, le 26 avril 1463, une constitution par laquelle il cassait et annulait toutes les œuvres qu'il avait publiées en faveur du conciliabule de Bâle contre Eugène IV et l'autorité de l'Église romaine; il exhortait tous et un chacun à le suivre *vieux* et non *jeune*, *pontife* et non *homme privé*, à rejeter *Énée* et à embrasser *Pie* [1].

Déjà, dans une lettre adressée à Jordan, recteur de l'université de Cologne, en date du 13 août 1447, Pie, pendant qu'il était évêque de Trieste, c'est-à-dire, neuf ans avant qu'il devînt cardinal, et onze ans avant qu'il fût pape, avait rétracté positivement toutes les opinions contraires aux sentiments et aux prérogatives de Rome.

Le pape annula aussi des préliminaires établis entre les légats du concile de Bâle et les Bohêmes [2], en vertu desquels les Bohêmes renonçaient à tous les articles erronés, excepté à la communion sous les deux espèces, ce que le faux concile avait approuvé.

[1] Cette constitution si belle et si généreuse est la dixième dans le Bullaire romain, tom. I, pag. 392; et Labbe la rapporte dans son tom. XIII des Conciles, pag. 1409.

[2] Ils s'appelaient *compactata Bohemorum*. Noël Alexandre en parle dans son tom. III de l'*Hist. ecclésiast.*, pag. 91 et suivantes.

Il s'éleva alors une dissidence entre les dominicains et les franciscains, relativement au sang de J. C. répandu pendant la Passion. Les pères dominicains avaient pour eux l'opinion de beaucoup d'hommes savants, et particulièrement celle du pape. La dispute s'échauffait. Pie ordonna que les dissidents gardassent sur ce point un *haut* et *perpétuel* silence. Plusieurs papes avaient déjà prononcé ainsi dans quelques questions difficiles; nous verrons que ce système de sagesse, de circonspection et de prudence sur d'autres points, sera suivi par des successeurs de Pie II. C'est dans de semblables circonstances qu'il faut bénir la suprême autorité des successeurs de Pierre. Aucun ordre religieux, aucune opinion ne doit résister à ce conseil si amical, à cette décision qui repousse toute guerre de plumes et de paroles, à ce commandement sans appel qui dirige vers d'autres buts le zèle, l'érudition, les veilles, les travaux sans nombre des nobles écrivains de tous les ordres religieux.

Au milieu de ses soins empressés, pour qu'aucun abus n'échappât à son attention, Pie ne perdait pas de vue les menaçes de Mahomet II. Il venait de conquérir l'empire de Trébisonde, après en avoir chassé la maison Comnène, qui s'y était établie depuis 1204, et s'y était maintenue pendant cinquante-sept ans. Le Turc, insatiable, avait aussi envahi le royaume de Bosnie, et ordonné que l'on écorchât vivant Étienne, son cinquième et dernier roi.

Le pape crut convenable d'écrire à Mahomet lui-même une lettre où il le conjurait de se montrer plus doux envers les chrétiens, en l'exhortant aussi à embrasser notre religion. « Ainsi, disait le pape, vous seriez légitime em- « pereur de l'Orient. » Mais ce barbare n'en devint que plus cruel, et il tourna toute sa fureur contre les Ragusais.

Une guerre sacrée, aux termes de la décision du congrès de Mantoue, fut déclarée par une bulle du 23 octobre 1463. Le pape fit publier le traité qu'il avait conclu à ce sujet avec Philippe, duc de Bourgogne, et Christophe Moro, doge de Venise. Le cardinal Fortiguerra, parent de sa sainteté, fut nommé général des galères que l'autorité pontificale avait fait construire à Pise, et il devait les conduire à Ancône, où le pape se rendrait par terre, pour partir en personne s'il y avait lieu, descendre l'Adriatique, et voguer vers le Levant. Mais l'argent manquait. Cet obstacle fut bientôt surmonté. Le pape affecta aux dépenses de la guerre le produit des mines d'alun récemment découvertes dans la montagne de la Tolfa, près de Cività-Vecchia[1].

[1] Ces mines furent découvertes en 1462 par Jean de Castro, fils du célèbre jurisconsulte Paul de Câstro. Pie II rapporte dans ses *Commentaires*, liv. VII, pag. 185, comment cette découverte eut lieu. Le produit des mines s'éleva à la somme de cent mille écus environ, tant fut grand l'empressement avec lequel le commerce vint acheter cet alun. Il sert à empêcher la putréfaction des substances animales, à empêcher le papier de *boire*, à fixer solidement les couleurs sur les étoffes. La médecine l'emploie aussi comme astringent. L'alun de Rome est en petits fragments cubiques, recouverts d'une poudre rosée. En 1733, le débit était moins considérable; mais cependant le fermage rapportait près de quarante mille écus. Aujourd'hui ce revenu est très-augmenté.

Dans le conclave pour la mort de Sixte IV, les électeurs sacrés jurèrent de n'appliquer ce revenu qu'à la défense des chrétiens contre les Turcs, et à une distribution de secours pour les nobles exilés du Levant, et chassés par les infidèles. Aussi on lit dans la taxe des serviteurs apostoliques, établie en 1487 par Innocent VIII, que le fermier de ces mines s'appelle le *fermier de l'alun de la sainte croisade*. Léon X, pour qu'il ne se glissât aucune fraude dans cette administration, institua, en 1521, un ordre de quatre cent et une personnes, nommées *chevaliers* ou *soldats de Saint-Pierre*. Ils

Le pape espérait que le doge de Venise fournirait encore plus de secours qu'il n'en avait promis. On attendait en même temps des subsides d'autres princes d'Italie et des cardinaux eux-mêmes. Le cardinal Roderic Borgia, qui était très-riche, avait seul promis une galère équipée à ses frais.

Une foule d'autres lettres, de brefs, de supplications, d'ordres et de prières, partirent en même temps du Vatican, adressés à différentes contrées de l'univers. Il fallait penser aux dispositions nécessaires pour que le gouvernement fût établi fortement pendant l'absence du pape. Avant qu'il quittât la ville, toutes les mesures furent arrêtées afin que Rome se trouvât complétement approvisionnée, et que la sécurité publique ne fût pas troublée. En sortant du Vatican, le pape alla prier dans le temple de Saint-Pierre; ensuite il adressa aux cardinaux une touchante allocution; puis il monta dans une litière jusqu'à Pontemolle : là il s'embarqua sur le Tibre, qui alors était plus navigable en cette partie qu'il ne l'est aujourd'hui. C'était une grave imprudence de s'embarquer ainsi sur le Tibre pendant la saison du mois de juin. La fièvre qui règne sur les bords de ce fleuve commençait à tourmenter le

devaient prendre soin de toutes les affaires relatives à cet alun; il les créa en outre *chevaliers, comtes du palais de Latran*, et leur donna un collier d'or, avec l'image de saint Pierre d'un côté, et le portrait du pape de l'autre. En outre, ils reçurent beaucoup de priviléges particuliers. Cet ordre conserva sa splendeur primitive et les honneurs rendus à son collier jusqu'à Paul III Farnèse, qui confirma les droits accordés par Léon X; mais ensuite l'institution commença à languir et même à s'éteindre : elle perdit sa dignité équestre et la garde des mines. Ce collége resta dans la chancellerie apostolique, distribué en beaucoup d'offices qui s'appellent *vacabili*.

saint-père; mais il s'obstina à la cacher, de peur que les médecins ne le fissent retourner en arrière. D'ailleurs ne pouvait-il pas continuer la route par terre? Ce moyen conciliait et les vœux pieux du saint-père et la tendre sollicitude de ses sujets.

Arrivé à Fiano sans quitter le Tibre, le pape se rendit au monastère de Saint-Benoît, sur le mont Soracte; puis il prit le chemin des Marches, pour visiter Lorette. Le 19 juillet, il entrat à Ancône. Une foule de catholiques de tous les points de la chrétienté était venue dans cette ville, pour voir un pontife marchant lui-même à la tête d'une croisade.

Christophe Moro, doge de Venise, retenu par les mauvais temps, ne put arriver à Ancône que le 12 août, et le pape n'était plus en état de s'embarquer; mais il voulut voir l'entrée de l'armée vénitienne. Ce fut la dernière fois qu'il se montra en public : deux jours après, il pouvait à peine parler. Cependant on l'entendit accuser ses médecins, et dire : *Hæc quoque principum miseria est, ne in morte quidem carere assentatoribus* : — « *Une des misères des princes, c'est d'avoir encore autour de soi des complaisants, même au moment de la mort.* »

Pie II avait raison ; mais il ne faut pas aussi qu'un malade trompe des médecins disposés à être complaisants.

C'est en donnant un si bel exemple, qui pouvait exciter les princes chrétiens à s'occuper de leurs propres périls, que Pie mourut le 14 août 1464 , âgé de cinquante-huit ans neuf mois vingt-huit jours, après avoir demandé les secours de la religion, et gouverné l'Église cinq ans onze mois et vingt-cinq jours.

Pie avait déjà reçu l'extrême-onction, quand il s'était vu attaqué de la peste au concile de Bâle. Quelques théo-

logiens, voyant le pape dans de telles extrémités, pensaient qu'il ne devait pas recevoir deux fois ce sacrement. Pie n'ignorait pas que ce sentiment avait été soutenu par des docteurs du douzième siècle; mais il ne le partageait pas, et il exigea qu'on lui administrât ce sacrement [1].

Nous rapporterons un beau trait de désintéressement et de fidélité à sa parole. Pie avait promis des secours au doge Moro; le sacré collége trouvant dans les bagages du pape défunt une somme de cinquante mille écus la fit remettre au doge pour les frais de la guerre.

Pie II était un sage légiste, et très-instruit dans la littérature des anciens. On estimait son éloquence, sa foi sincère, sa bonté, sa justice, son amour pour la paix. C'était, dit le cardinal de Pavie, un souverain pontife plein de belles vertus, recommandable par l'intégrité de ses mœurs, la fermeté de son esprit, et ses rares connaissances en tout genre d'instruction.

Il était petit de taille; ses cheveux tombaient avant le temps; sa figure était blanche [2], mais annonçait un plus grand âge. Ses yeux respiraient la sévérité et la bienveillance successivement. Son corps était robuste, mais exténué par les fatigues de longs et fréquents voyages, les veilles et les incommodités d'une toux opiniâtre, de la gravelle, de la goutte, qui le réduisaient à une sorte d'atonie complète. Quoique malade, il donnait facilement des audiences; il parlait peu; mais quand il se livrait, il était gai, et ne dédaignait pas un ton de plaisanterie amusante [3]. Bon ami, il voulait tou-

[1] Bercastel, *Hist. de l'Église*, tom. XVI, pag. 169.

[2] Novaes, V, 222.

[3] *Sales interdum libenter audiebat, negotiis præsertim vacuus.* « Il entendait volontiers les plaisanteries fines, surtout quand il n'avait pas d'affaires. »

jours avoir à sa table les personnes qu'il voyait avec plaisir. Alors il la faisait dresser sur une terrasse, ou dans tout autre endroit découvert. Sa nourriture n'était pas recherchée; il ne voulait que des mets simples et sans assaisonnement coûteux. Il se montrait rigoureux pour les menteurs et tous ceux qui trompaient sa confiance. Très-facilement il entrait dans une sorte d'agitation; mais il reprenait tout à coup son calme : on voyait qu'il s'était fait intérieurement un reproche à lui-même. Il pardonnait les injures. Il ne réprimanda jamais ceux qui parlaient mal de lui; il disait que, *dans une ville libre, tous devaient être libres de parler.*

On procéda à la cérémonie des funérailles. Le doge de Venise prononça une oraison funèbre, après s'être assis entre les deux derniers cardinaux diacres.

Les cardinaux qui avaient accompagné Pie II retournèrent à Rome avec le corps du défunt, et le firent inhumer au Vatican.

Trois médailles qui sont sous mes yeux appartiennent au règne de Pie II. Toutes trois ont la même effigie. La tête du pape est coiffée d'un simple bonnet qui la couvre tout entière, et qui cache même les oreilles. Telle devait être la coiffure habituelle d'un pape malade. La première médaille porte au revers ces mots, en gros caractères : OPTIMO PRINCIPI. « *A l'excellent prince.* » La seconde porte au revers ces mots : GLORIA SENENSI D. C. PICCOLOMINI. « *Gloire au Siennois, des comtes Piccolomini.* » Dans le champ, un écu porte cinq croissants de lune posés 1, 3 et 1, surmontés des clefs et de la tiare. Ces croissants, on le sait, sont ceux auxquels il est fait allusion dans les pronostics que nous avons mentionnés page 324. La troisième médaille porte dans l'exergue ces mots : NE TANTI ECCLESIÆ PACISQUE AMANTIS DELEATUR MEMORIA. «*Pour*

que le souvenir de celui qui a tant aimé l'Église et la paix ne soit pas effacé. » Dans le champ une table couverte de livres, avec ces mots autour : VELOCITER SCRIBENTIS SOBOLES (Ps. XLIV, v. 2). « *Enfants de celui qui écrit avec vélocité.* » On ne pouvait pas caractériser mieux Pie II qu'en montrant cette quantité de livres où il puisait la science, et ces manuscrits, tous de sa main, qui manifestent une existence continuelle de secrétaire assidu. On a vu que ce pape eut cette qualité auprès d'une grande quantité de personnages illustres. Énée employa presque toute sa vie à écrire. Il fut longtemps abréviateur des lettres apostoliques ; copia, de sa main, une grande partie des lettres de Nicolas V. Du Molinet a lu *amantissimi* à l'exergue : il s'est trompé ; on ne lit qu'*amantis ;* il a peut-être pris ce mot pour un diminutif. Je ne possède pas une médaille très-belle de ce règne, que du Molinet a décrite. Elle représente un pélican qui s'est ouvert le cœur ; un de ses petits suce le sang qui s'en échappe. Autour du champ on lit : ALES UT HÆC CORDIS PAVI DE SANGUINE NATOS. « *Comme cet oiseau, j'ai nourri mes fils du sang de mon cœur.* » Le graveur de cet ouvrage est André de Crémone. L'inventeur de la pensée est monseigneur Campani, auteur d'une vie de Pie II.

Ce pape avait ordonné qu'on élevât un tombeau à Sienne, en l'honneur de son père et de sa mère. Lui-même avait composé ce distique. C'est le père du pontife qui parle :

Sylvius, hic jaceo ; conjux Victoria mecum est.
Filius hoc clausit marmore papa Pius.

« *Moi, Sylvius, je repose ici ; mon épouse Victoire est avec moi. Notre fils le pape Pie nous a enfermés sous ce marbre.* »

On cite une foule de mots heureux attribués à Pie II :

« Les lettres, pour les pauvres, sont de l'argent ; pour les nobles, de l'or ; pour les princes, des pierres précieuses. »

Sans le savoir, ou en le sachant bien, Pie racontait ici sa propre histoire. Pauvre, il avait trouvé des ressources et du pain dans les lettres. Cardinal, elles avaient été un délassement et un ornement de sa vie. Prince, elles l'avaient consolé dans plus d'un désastre, et lui permettaient de supporter le poids des misères de la grandeur. Il les connaissait bien ces misères, celui qui avait dit, dans un moment où l'on parle peu : « Une des misères des princes est d'être toujours entouré de flatteurs, même à l'instant de la mort. »

Voici encore d'autres sentences du même pape :

« Toute secte qui n'est appuyée que sur l'autorité humaine manque de raison. »

« Explorer le cours des étoiles, c'est plus beau qu'utile. »

« Un avare ne possède jamais assez d'argent ; un savant ne possède jamais assez de connaissances. »

« Le citoyen soumet sa maison à la ville, la ville à la contrée, la contrée au monde, le monde à Dieu. »

« Le roi qui ne se fie à personne est inutile. Il n'est pas meilleur, celui qui croit à tous. »

« Il est lourd le fardeau du pontificat ! mais il est léger quand on le porte bien. »

« Aucun trésor ne doit être préféré à un ami fidèle [1]. »

« Il nourrit un ennemi, celui qui pardonne trop à son fils. »

« Tous les philosophes s'accordent à dire qu'il faut préférer une mort généreuse à une honteuse vie. »

Ces sentences sont extraites de Platine (544,645). Il y en a d'autres que j'ai repoussées, parce que je les crois intercalées, et nécessairement apocryphes.

[1] La Fontaine nous a dit, depuis :
Qu'un ami véritable est une douce chose !

215. PAUL II. 1464.

Paul II (Pierre) naquit à Venise d'une famille noble, le 26 février 1418, de Nicolas Barbo et de Polyxène Condulmieri, dame d'une grande piété, et sœur du pape Eugène IV.

On assure que Pierre était sur le point de partir pour l'Orient, sur un vaisseau qu'il avait fait charger de marchandises [1]; mais qu'apprenant la nouvelle de l'exaltation d'Eugène, son oncle, au pontificat, il renonça à son voyage, et commença à cultiver les belles-lettres, qu'il avait négligées dans sa jeunesse. D'autres écrivains prétendent qu'Eugène passant à Ferrare y appela son neveu, lui donna de bons maîtres, et peu de temps après le nomma archidiacre de Bologne, puis commendataire de l'évêché de Cervia. Le 22 juin 1440, Eugène le fit cardinal-diacre de Sainte-Marie Nouvelle, d'où il passa au titre de presbytéral de Saint-Marc.

Les cardinaux qui avaient accompagné Pie II à Ancône étaient revenus à Rome pour y ouvrir le conclave, parce que la plus grande partie des électeurs sacrés, à cause de leur vieillesse, ne pouvant se rendre à Ancône, les cardinaux restés à Rome concevaient quelque inquiétude en

1 Platine dit à ce sujet : « Le commerce est en honneur à Venise, et autrefois Solon ne le désapprouvait pas. » Pag. 646.

voyant qu'Antoine, duc d'Amalfi, neveu du pontife défunt Pie II, gardait pour son propre compte le château Saint-Ange. Dans l'incertitude où l'on se trouvait des dispositions d'Antoine, des cardinaux voulaient que le conclave s'assemblât à la Minerve; d'autres désiraient qu'il fût ouvert au Vatican; enfin on donna la préférence à cette dernière résidence, où se réunirent enfin vingt-deux cardinaux.

Les électeurs commencèrent par établir dix-huit lois pour la bonne administration du pontificat, et tous jurèrent de les observer. De là est venu l'usage de décréter souvent ainsi, plus ou moins raisonnablement, de nouvelles lois avant l'élection.

Au premier scrutin, au milieu de l'étonnement de tous, le cardinal Barbo fut élu le 30 août 1464. Il fut couronné le 16 septembre; et le même jour, comme c'était l'usage de ce temps, usage suivi jusqu'à Grégoire XIII, il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran. Depuis, cette prise de possession a pu être différée. Il voulait se donner le nom de Formose : alors il eût été Formose II; mais les cardinaux lui représentèrent que, comme il était très-beau, ce choix paraîtrait être dicté par la vanité. Alors il proposa de se nommer Marc; mais il craignit que ce nom ne fît connaître une propension pour les intérêts de sa patrie. Enfin il changea son nom de Pierre en celui de Paul.

Il avait des habitudes singulières comme cardinal : toute la nuit il veillait, il dînait le soir, et soupait un peu avant l'aube. Voulant conserver ces mêmes habitudes, quoique pontife, il ne pouvait donner d'audience avant la nuit.

Pie II avait laissé à Rome, indépendamment de ce qu'il avait emporté à Ancône, une somme de quarante ou qua-

rante-huit mille ducats pour l'expédition de Turquie.

Une partie de cette somme fut envoyée par le pape à Scanderberg, qu'on appelait *nouvel Alexandre* et *Gédéon chrétien*. Aussi, cet intrépide général put reprendre l'Albanie sur l'empereur de Turquie. Malheureusement ce héros survécut peu de temps à ce triomphe, et sa mort affligea vivement l'Italie.

Comme Paul II était très-magnifique dans ses actions, il fit faire un trirègne d'un grand prix, et orné d'une quantité considérable de pierres précieuses.

Ce fut lui qui accorda aux cardinaux la barrette rouge, afin qu'ils fussent encore plus distingués des prélats.

Il assigna aux cardinaux qui n'avaient pas quatre mille écus de rente ecclésiastique une somme de cent écus d'or par mois, ce qui s'appelait vulgairement *il piatto di cardinal povero;* cela s'appelle encore aujourd'hui *il piatto*, mais sans l'explication précédente.

On distinguait difficilement les cardinaux des prélats, lorsque les uns et les autres étaient revêtus des habits sacrés; il permit aux cardinaux l'usage de la mitre en damas, et il voulut que leurs bancs dans les consistoires fussent plus élevés, ainsi que dans les chapelles papales.

En 1466, par une sentence qu'il renouvela l'année suivante, le pape excommunia George Pogebrac, roi de Bohême, fauteur des hussites, qui lui avaient donné ce royaume, quoiqu'il appartînt de droit à Casimir, roi de Pologne. Celui-ci en avait hérité par sa femme Isabelle, sœur de Ladislas, dernier souverain.

En même temps le pontife réprima l'orgueil des archevêques de Bénévent, qui, dans les jours solennels où les prélats étaient ornés de la mitre, osaient, comme les souverains pontifes, porter une tiare formée de trois cou-

ronnes, et se faisaient précéder de la sainte eucharistie.

Eugène IV avait retiré de la basilique de Saint-Jean de Latran les chanoines séculiers, et mis en leur place les réguliers de Saint-Augustin. Les Romains avaient supplié Calixte III de rendre ces canonicats à des sujets séculiers, ce qu'il fit en éloignant les réguliers de la possession de ces bénéfices. La fureur des Romains était devenue telle, que ces réguliers souffraient des insultes. Paul, quand il était cardinal, avait osé s'opposer à ces violences; et il y eut un homme du peuple qui le menaça d'un coup d'épée s'il persistait dans le désir de les défendre. Alors il fit serment, si jamais il en avait le pouvoir, de les reconduire processionnellement dans cette église. Devenu pape, Paul exécuta sa promesse. Les chanoines séculiers furent dispersés dans d'autres établissements, sans perdre rien de leurs émoluments; ceux qui en étaient dignes furent nommés évêques, et les réguliers furent rétablis, avec des traitements considérables, dans leurs anciennes possessions.

Pour réformer doucement quelques abus qui s'étaient introduits dans l'administration des affaires, le pape signa une constitution, confirmée ensuite par Sixte IV : elle ordonnait aux légats, gouverneurs et juges des provinces, de refuser un présent, quel qu'il fût, à moins qu'il ne s'agît de quelque don consistant en choses qu'on pourrait manger et boire, et en quantité telle qu'elles dussent être consommées en deux jours. Ce décret avait pour but de délier les administrateurs d'une obligation pesante, et de les mettre en état d'administrer mieux la justice, sans autoriser la corruption.

L'Italie est souvent, comme l'Orient, le pays des présents; on ne peut déraciner une telle coutume, qui main-

tient peut-être parmi les peuples des idées de subordination et de générosité. Lorsqu'il existe une coutume aussi invétérée, il ne faut pas lui déclarer la guerre, il faut la régulariser.

On avait signalé au pape des abus dans l'administration de l'île de Rhodes; il invita le grand maître à venir à Rome, et lui donna une audience solennelle, où il le traita comme un prince souverain. Ce pape fut le premier qui remit la garde des forteresses à des prélats et à des ecclésiastiques, afin qu'ils fussent plus fidèles dans la conservation de ces dépôts du pouvoir souverain des pontifes.

Le même pape attaqua ouvertement la simonie, défendit les extorsions, et ne voulut voir auprès de lui, dans toutes les charges, que des hommes de la plus pure probité.

Il détruisit une académie coupable qui s'était formée à Rome, et qui pervertissait la vraie religion par des usages iniques. On y enseignait qu'il était permis à chacun de rechercher tous les plaisirs; qu'il fallait renoncer aux noms reçus dans le baptême, et prendre les noms anciens des païens : elle professait encore d'odieuses maximes, en permettant que l'on attentât aux jours du pontife.

Le fondateur de cette académie était Damien Toscan, qui prenait le nom de Callimaque; et le principal personnage était Pomponius Leti, Calabrois, bâtard de la famille San Severino, qui, au baptême, avait reçu le nom de Jules ou de Bernardin, et qui était lecteur du collége de la *Sapience*.

Paul, en 1468, défendit, par une constitution, d'aliéner les biens ecclésiastiques, et de les affermer pour plus de trois ans.

Cependant Ferdinand, roi de Naples, qui avait reçu

des bienfaits de l'Église, avouait presque le projet de s'emparer de Rome, et préparait des embûches pour affaiblir la force du saint-siége; aussi Paul signa une ligue avec la république de Venise pour vingt-cinq ans. Il y fut établi des clauses qui obligeaient les deux parties.

Un projet digne de lui occupait l'esprit du saint-père : il voulait revendiquer les principautés appartenant au saint-siége, entre autres la ville de Rimini, et quelques autres provinces que Sigismond Malatesta avait obtenues en fiefs, et qu'il voulait occuper pour en faire sa propriété indépendante. Elles étaient alors possédées par Robert, son fils naturel. Celui-ci n'ayant pas le droit d'en hériter, suivant les lois du pays, ces provinces retournaient de droit au saint-siége.

Soigneux de reprendre ce qui appartenait à Rome, Paul ne l'était pas moins pour conserver ce qu'on ne lui avait pas enlevé. Il fit construire la forteresse de Todi, puis celles de Cascia et de Monteleone, pour rendre plus assurée la possession des frontières vers l'Abruzze.

Les Turcs continuaient leurs incursions. Le pape, gardien vigilant, ne pouvait que prévoir de nouveaux malheurs pour l'Église. Il écrivit à Ferdinand : « Nous renonçons au tribut de la haquenée et à l'envoi des faucons, qui constituent une partie de l'hommage-lige, si vous fournissez une somme pour payer les préparatifs de la guerre contre les Turcs. » Les ambassadeurs royaux refusèrent la somme demandée, et dirent que plutôt le prince se réunirait aux Turcs. Paul leur répondit : « Allez, et répétez à votre roi ce que nous vous avons dit. S'il se résout à s'unir aux Turcs, nous avons déjà pourvu aux moyens de chasser du royaume le roi, et des États catholiques le Turc. »

Cependant le pape, fidèle à tous les principes de conciliation qui caractérisent si bien les actions du saint-siége, accueillit avec bonté le fils de Ferdinand qui allait à Milan, et remit à ce prince la rose d'or.

Ce fut dans cette année que Paul ordonna, par une constitution, que le jubilé serait célébré tous les vingt-cinq ans, à commencer de l'an 1475. Cet usage a été conservé jusqu'à nos jours, et n'a été interrompu qu'en l'an 1800, à cause des malheurs de l'Église. Mais Paul ne devait pas voir l'accomplissement de son projet : ce pontife mourut avant de pouvoir célébrer le jubilé.

Le 18 mars 1471, Paul honora du titre de duc de Ferrare Borso d'Este, duc de Modène, qui, auparavant, s'appelait simplement vicaire de Ferrare. Ce prince, pour recevoir ce titre nouveau, vint à Rome. Pendant la route et à son arrivée il déploya tant de libéralité royale, que la *ville des grandeurs* en fut étonnée elle-même, et se vit obligée de répondre à tant de magnificence par des magnificences non moins somptueuses. Les présents, de part et d'autre, furent dignes de si nobles souverains.

Le saint-père poursuivait les travaux du pontificat, et se rendait plus que jamais respectable à la chrétienté, lorsqu'une attaque d'apoplexie le frappa, à l'âge de cinquante-trois ans, le 26 juillet 1471. Il avait gouverné l'Église six ans dix mois et vingt-six jours. Il ne voulait pas prendre les précautions nécessaires, et il affectait malheureusement de ne pas se souvenir que déjà deux fois le même accident l'avait surpris.

Paul était d'une haute stature. Philelphe dit à ce sujet que ce pontife avait une taille *héroïque*. La forme de son visage était gracieuse, avenante, et vraiment *formose*. Il aimait beaucoup les antiquités, et il s'était

formé un musée fort riche, des plus élégants débris de l'ancienne Rome. C'est sous lui qu'a commencé à peu près l'époque de la renaissance pour la sculpture. Il avait recueilli une grande quantité de médailles, et, sans lire les exergues, il disait sur-le-champ à quels princes elles appartenaient.

On a prétendu qu'il pleurait facilement, et qu'il obtenait, par les larmes, les concessions qu'il ne pouvait devoir à ses paroles. Ce sont là des faiblesses qu'un si grand cœur n'a pas dû se permettre. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur ce don des larmes, qui peut être un reproche calomnieux inventé par ses ennemis.

Il fut enterré dans le Vatican. Le cardinal Ange Quirini a publié la vie de ce pape, écrite par Michel Canèse, évêque de Castro.

Il était si zélé pour la discipline ecclésiastique, ce pape qui mérite une place parmi les plus pieux, qu'il disait : « Le pontife peut être *homme* en beaucoup de choses; mais quand il s'agit d'élire les pasteurs de l'Église, il doit être un *ange;* et quand il s'agit d'accroître le sénat sacré, il doit être un *dieu* [1]. » (Cette dernière expression est un peu hasardée.)

« S'il manque dans le premier choix (celui des évêques), il est un impie, il prostitue une église en la livrant à un adultère dépourvu des mérites nécessaires, et qui, par cela même, n'est pas uni à cette église. S'il manque au second devoir, le pontife devient démon, parce qu'il expose toutes les églises à tomber en ruine, tant est important ce que le sacré collége détermine chaque jour :

[1] *Egidio, cardinal di Viterbo,* cité par Rainaldi, ann. 1471. Voyez aussi Novaes, V, 242.

de plus, le sacré collége souvent indique le choix à faire pour les pasteurs. » Le pape ajoutait : « Il ne faut distribuer les dignités ecclésiastiques ni vite, ni par égard pour les prières et les recommandations des personnes distinguées, mais seulement après une mûre et sage délibération, dans laquelle on pèse les mérites personnels. » Aussi arrivait-il, avec ces principes, que souvent le pape honorait la vertu de beaucoup de sujets distingués, qui, bien qu'ils fussent absents et tout à fait étrangers à ce qu'on pouvait dire d'eux, recevaient inopinément la récompense de leurs divers mérites.

Paul embellit l'église de Saint-Marc, aujourd'hui une des plus remarquables de Rome. Malheureusement, pour bâtir le palais qui en est voisin, il se servit des marbres du Colysée, qui tombait en ruine. Ce funeste exemple fut suivi par le cardinal neveu de Sixte IV, et par le cardinal Farnèse, ensuite Paul III, pour des palais et diverses églises.

C'est sous ce pape que la *divine*[1] typographie fut établie à Rome.

En 1468, des imprimeurs allemands qui, trois ans auparavant, en 1465, avaient travaillé à Subiaco, appelés par des religieux de leur pays, vinrent se fixer à Rome, et publièrent, sous les auspices de Paul, quelques éditions, aujourd'hui recherchées à tout prix par les princes et les premières bibliothèques de l'Europe, et des autres parties du monde civilisé.

Il ne trouvait pas mal qu'on lui reconnût un caractère franc et jovial; il aimait, contre les règles de l'étiquette, à rire, en compagnie de quelque prince ou de quelque

[1] Expression de Quirini.

cardinal. Un jour apprenant que les cardinaux dînaient chez le cardinal de Saint-Eusèbe il s'y rendit secrètement, s'y montra, comme tous, gai et ami de la bonne conversation, prit la dernière place de la table, disant que ce n'était pas le cas de prendre la première, et ordonna surtout que personne ne quittât sa place.

Il donnait des fêtes au peuple romain, comme le plus généreux des anciens empereurs.

C'est sous lui que la rue principale de Rome prit le nom de *strada del Corso*, à cause des courses qu'il avait instituées.

Paul II est injurié par Platine, qui rapporte qu'en qualité d'abréviateur il alla réclamer auprès du pape, qui avait supprimé cette charge, et qu'il le pria de renvoyer l'affaire aux auditeurs de rote. Paul aurait dit à Platine, en le regardant de travers : « Ainsi, vous *nous* renvoyez aux juges, comme si vous ignoriez que tous les droits sont renfermés dans la *cassette de notre poitrine.* » Le pape aurait ajouté, en ne parlant plus à la première personne du pluriel : « Telle est la sentence : que tous cèdent, qu'ils aillent où ils veulent, je ne les retiens pas ; je suis pontife, et il m'est permis à mon gré de casser ou d'approuver les actes des autres. » Platine rapporte ensuite qu'il écrivit une lettre où il en appelait du pape aux rois et aux princes. Cette lettre irrita Paul, qui en fit emprisonner l'auteur. Il faut convenir que le récit des souffrances de Platine, récit qui peut être vrai, excite un vif intérêt. L'infortuné fut soumis à des tourments ; mais, avant la mort du pape, ces tourments avaient cessé. Le cardinal Bessarion protégeait utilement Platine, qui finit par dire, il est vrai, en proférant encore mille injures : *Justus tamen habitus et clemens.* « *Ce pape fut juste et clément.* » Au ton que Pla-

tine conserve souvent dans son *Histoire des Papes*, on peut croire qu'il n'était pas aussi innocent qu'il le prétend, et que, sans être un des conjurés, il fut au moins un des mécontents de ce temps-là qui s'exprimèrent le plus durement sur les affaires de Rome. C'est avec Paul II que Platine termine son histoire. Sixte IV, successeur de Paul, rétablit Platine dans ses places. Cet historien finit tranquillement sa vie, comblé d'honneurs et de faveurs, qu'il méritait quand il ne se livrait pas à une mordacité insultante, qui ne corrige jamais personne, et qui, accompagnée d'un beau talent, devient un exemple funeste que tout prince quelconque doit interdire dans ses États.

Nous n'avons reçu, dans l'écrin qui contient le présent de Pie VII, que trois médailles de Paul II.

Toutes trois ont la même effigie, avec ces mots : PAVLUS II. VENETVS. PONT. MAX. La tête de Paul est nue. En 1464 on frappa la première ; nous lisons au revers ces mots : ANNO M. CD. LXIV. ROMA. Dans le champ on voit les armoiries des Barbo, portant d'or au lion passant sur une bande d'argent transversale, et surmontées de la tiare et des clefs.

La seconde porte à l'exergue : SOLVM IN FERAS PIVS BELLATVR PASTOR. « *Le pasteur pieux ne combat que les bêtes féroces.* » Des chasseurs à cheval et à pied, armés d'épieux, excitent des chiens poursuivant un sanglier et un cerf. Pierre Damien, sous Alexandre II (tom. II, 176), blâme dans les ecclésiastiques le goût de la chasse et de la fauconnerie. Que dirait-il ici ? une médaille constate qu'un souverain pontife vénitien se livrait au plaisir de la chasse.

La troisième médaille porte seulement dans le fond, ou champ, ces mots : ANNO CHRISTI M CCCCLXX HAS ÆDES CONDIDIT. « *L'an du Christ* 1470, *le pontife éleva ce pa-*

lais. » Ce doit être un souvenir du temps où Paul II fit bâtir le palais de Venise, près de l'église de Saint-Marc.

Du Molinet a été plus riche que moi ; il donne d'autres médailles. 1° Celle-ci : PABVLVM SALVTIS, « *La nourriture du salut,* » l'agneau immaculé ; plus bas, Pierre et Paul, sept brebis qui reviennent au bercail. 2° AVDIENTIA PVBLICA PONTIFICIS. MAXIMI. Paul II sur son trône donne une audience publique ; à sa droite un cardinal. 3° PAVLVS PP. II. Le pape donne une audience au grand maître des hospitaliers de Rhodes, accompagné de plusieurs chevaliers. 4° SACRVM PVBLICVM APOSTOLICVM CONSISTORIVM PAVLVS VENETVS PP. II. Paul II est sur son trône, les cardinaux sont assis à droite et à gauche ; ils ont le chapeau rouge. Au milieu, les ambassadeurs des princes. 5° TRIBVNA S. PETRI. C'est la tribune de Saint-Pierre, telle qu'elle était avant la reconstruction de l'église. 6° HILARITAS PVBLICA. Elle est accompagnée de deux enfants, à qui elle donne des palmes. 7° LÆTITIA SCHOLASTICA. A. BO. « *La Joie des écoles.* » *La Joie* est accompagnée de deux enfants, à qui elle donne des fleurs. A. BO. signifie académie de Bologne. 8° CONVIVIVM PVB. ERGA POPVLVM ROMANVM. « *Banquet public donné au peuple romain.* » Deux cornes d'abondance entrelacées ; au-dessus, ROMA.

Le saint-siége demeura vacant quatorze jours.

216. SIXTE IV. 1471.

Sixte IV, appelé d'abord François de la Rovère, naquit dans une villa de sa famille, peu distante de la ville de Savone, le 21 juillet 1414. Plusieurs auteurs prétendent qu'il était fils d'un pécheur; mais l'opinion rapportée par Novaes, et à laquelle j'accède volontiers, n'admet pas ce fait. François entra de bonne heure dans l'ordre des franciscains, et fut professeur de philosophie et de théologie à Padoue, à Bologne, à Pavie, à Sienne, à Florence et à Perugia; sa renommée s'accrut surtout dans le chapitre général de l'ordre qui fut tenu à Gênes en 1434. Là, François fut proclamé le plus éloquent des religieux. Pétrarque l'appelle le théologien le plus pénétrant, et un orateur du premier mérite. Il devint ensuite procureur général à Rome, vicaire général d'Italie, et finalement fut élu général des mineurs en 1464.

Paul II nomma ce religieux cardinal de *San Pietro in vincoli*, le 18 septembre 1467.

Il fut élu pontife le 9 août 1471, dans le conclave, où étaient entrés dix-huit cardinaux. Ceux-ci, pour la seconde fois, voulaient élire le cardinal Bessarion, l'un des plus illustres personnages de son temps pour la science, la vertu et la grandeur d'âme; mais il s'excusa lui-même sur ses quatre-vingts ans, et il aida à faire porter les vœux

sur le cardinal de la Rovère, qui avait alors cinquante-sept ans. Le nouveau pape prit le nom de Sixte IV, en mémoire de saint Sixte, pape et martyr, parce que c'était le jour de la fête de ce saint que l'on avait ouvert le conclave.

Il fut consacré évêque par le cardinal français d'Estouteville, puis couronné le 25 août; ensuite, le même jour, il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran. La garde pontificale ayant repoussé avec violence le peuple entassé dans les rues de Rome, il naquit un assez violent tumulte; des pierres furent jetées même sur la personne du pape. Ce fut le cardinal Orsini qui apaisa cette émeute.

La première pensée de Sixte se porta sur les moyens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Il expédia cinq légats aux divers princes de l'Europe, pour les avertir des dangers que courait le catholicisme. Le cardinal Bessarion fut envoyé en France, le cardinal Borgia en Espagne, le cardinal Barbo en Germanie et en Hongrie, et le cardinal Caraffa, célèbre par son zèle militaire, fut nommé pour commander la flotte contre les infidèles. Elle se composait de cent quatre galères, dont dix-huit appartenaient à l'Église, trente au roi de Naples, et cinquante-six aux Vénitiens. Cette armée eut le bonheur de s'emparer de Smyrne; mais une si petite victoire ne devait pas ébranler une puissance semblable à celle dont pouvait disposer Mahomet II, qui avait enlevé aux chrétiens deux empires, quatre royaumes, vingt provinces et deux cents villes.

Les hussites continuaient leurs ravages et leurs insultes, la torche à la main et le blasphème à la bouche. Sixte, de concert avec les Bohêmes, *attribua* leur royaume à Matthias, roi de Hongrie. Pour maintenir la paix en Italie, il donna le duché de Ferrare à Hercule d'Este, fils du duc

Borso, en lui enjoignant de payer un tribut de cinq mille écus. Il exempta Ferdinand, roi de Naples, pendant toute sa vie, du tribut dû pour ses provinces, à la condition qu'il offrirait au saint-siége une haquenée, qu'il protégerait le littoral de Rome contre les corsaires qui l'infestaient, et qu'il secourrait le pape à sa première demande, dans les circonstances où ce secours serait appelé.

Sixte ordonna par une bulle que dorénavant, au lieu de quatorze auditeurs de rote, il n'y en aurait plus que douze.

En 1473, Sixte, dans sa seconde promotion de cardinaux, comprit un Français remarquable par sa haute piété, Philippe de Lévis, seigneur de Cousans et de Quélus, né le 4 novembre 1435, référendaire apostolique, évêque d'Agde, puis archevêque d'Auch et d'Arles.

Le 23 mai 1474, Sixte fonda, par une bulle, l'ordre des moines de Saint-François de Paule, qui s'appelaient les *ermites pénitenciers*, et qu'Alexandre VI ordonna d'appeler *minimes*, suivant le désir du fondateur. Celui-ci, outre la devise qu'il donna à ses religieux (le mot *charitas*), les contraignit, par un quatrième vœu, à ne vivre que d'aliments de carême, excepté dans le cas d'une grave maladie.

Conformément au décret de Paul II, qui instituait que le jubilé serait célébré tous les vingt-cinq ans, Sixte célébra celui qui était indiqué pour 1475.

Vers cette époque, Rome fut visitée par plusieurs souverains : Christiern, roi de Danemark; le duc de Saxe, Jean; Ferdinand, roi de Naples, et son épouse la reine Charlotte de Chypre; et la reine de Bosnie, Catherine.

La même année, Sixte érigea en métropole le siége d'Avignon; ensuite il sécularisa le chapitre d'Avignon, qui, sous Urbain II, avait embrassé la règle de Saint-Augustin.

Cependant l'année 1476 devait voir d'autres succès des Turcs. Mahomet conquit Théodosie, aujourd'hui Caffa, et il eut même le projet de faire une descente en Italie. Le pape fit de nouveaux efforts pour conjurer ces malheurs; et si, d'un côté, les princes chrétiens furent sourds à la voix du pontife, il arriva heureusement, de l'autre, que Mahomet différa ses funestes desseins, du moins sur l'Italie.

Pendant l'hiver le Tibre déborda; au printemps Rome fut affligée d'une contagion; le pape se vit obligé de se retirer à quelques milles de sa capitale, où il laissa pour légat le cardinal Cibo, qui fut son successeur. Ce courage du cardinal Cibo le popularisa, et de plus en plus il mérita l'affection des Romains.

Dans une nouvelle promotion, le pape nomma cardinal Raphaël Sansoni, appelé communément Riario, à cause de l'héritage qu'il reçut de son oncle maternel, le cardinal Pierre Riario. Raphaël était né à Savone; il n'avait encore que dix-sept ans, et il étudiait à l'université de Pise. Le pape accorda à ce jeune homme le titre de son neveu, et la dignité de vice-chancelier et de camerlingue. Ce cardinal fut vivement compromis dans l'affaire de la conspiration des Pazzi contre les Médicis.

Les deux familles des Pazzi et des Médicis éclipsaient toutes les autres par l'étendue de leurs richesses, et se disputaient l'autorité dans la ville de Florence: les Pazzi se fondaient sur l'antiquité de leur race; les Médicis, sur l'immense crédit que leur avait acquis leur aïeul Cosme de Médicis, que la gloire et la prospérité la plus inouïe avaient accompagné jusqu'à sa mort. On assure que le pape ne pouvait souffrir les Médicis; mais, chez lui, ce sentiment était modéré par la douceur de son caractère et la

connaissance de ses devoirs les plus sacrés. Les Médicis s'opposaient aux progrès de la puissance de son neveu Jérôme Riario, devenu prince de Forli; et, par la même raison, les Pazzi avaient cherché à se rendre agréables au pape. Ces derniers prirent la résolution de conspirer contre les Médicis, et ils engagèrent le jeune cardinal Raphaël Sansoni Riario à venir voir à Florence les magnificences de cette ville, mais sans l'avertir des projets cruels qu'ils avaient médités. Le cardinal reçut dans cette ville un accueil généreux de la part de Laurent et de Julien de Médicis. On allait célébrer une grande cérémonie dans l'église du Dôme, et le cardinal devait être présent; les deux Médicis ne pouvaient pas manquer d'y assister, à cause de l'intervention du cardinal. Les conjurés se résolurent à assassiner les deux frères, leurs ennemis; et la pensée d'un horrible sacrilége n'arrêta pas leur fureur. Il fut convenu que le signal de l'exécution serait le moment où l'officiant communierait à la messe principale. Cette dernière délibération prise, ils se rendirent à l'église, où le cardinal entrait, en ce moment, avec Laurent : elle était remplie de peuple, et l'office divin avait commencé. Déjà les meurtriers portaient la main sur leur poignard; ceux qui voulaient frapper Laurent pouvaient être voisins de lui; la multitude qui inondait le temple permettait qu'ils fussent immédiatement à ses côtés, facilement et sans exciter de soupçons : les autres ne perdaient pas de vue Julien. Arriva l'heure marquée : Bernard Bandini, l'un des conjurés, avec une arme courte, perça le cœur de Julien, qui, après quelques pas, tomba par terre. François de Pazzi, s'étant jeté sur lui, le couvrit de blessures, et le frappa avec tant de cruauté, qu'aveuglé par la colère il se blessa lui-même très-grièvement à la jambe. Messer Antoine de

Volterre, aidé d'un complice, assaillit Laurent; mais, après lui avoir porté plusieurs coups, ils ne parvinrent qu'à le blesser légèrement à la gorge. Laurent, suivi de ses amis, courut vers la sacristie; on ferma en même temps les portes de bronze qui la séparaient de l'église. Au milieu de cet effroyable et tumultueux événement, le cardinal Raphaël se réfugia près de l'autel, où des prêtres, avec grande peine, le sauvèrent. Il fallut attendre que la Seigneurie pût le faire conduire à son palais, où il demeura, gardé à vue, jusqu'à son entière libération.

Novaes, dont j'ai suivi ici le sentiment, quoique je ne sois pas bien entièrement convaincu qu'il a su la vérité, croit que le cardinal ne connaissait pas la conjuration. L'auteur de l'article Sixte IV, dans la *Biographie universelle*, n'est pas si indulgent pour le cardinal, et il dit[1] : « Il ne paraît pas aisé d'en justifier Riario. Il obtint de son oncle la permission de venir à Florence sous un prétexte assez frivole, avec le cardinal de Saint-George, autre neveu du pontife; mais il avait pu cacher son perfide dessein, en supposant même qu'il en fût coupable. Sixte IV, quoique entêté dans ses volontés, n'était pas d'un caractère sombre et porté à de telles noirceurs; son neveu avait pu le tromper. Le pape ne pouvait guère s'empêcher de sévir contre les excès sacriléges des Florentins; enfin il pardonna, et son indulgence sollicite du moins l'hésitation dans une matière aussi grave. »

Le biographe examine ensuite les opinions de divers auteurs : « Les historiens modérés ont pesé mûrement les raisons des deux partis. Bayle n'ose rien affirmer. Le continuateur de Fleury est resté dans un doute complet.

[1] *Biogr. univ.*, XLII, 439.

L'abbé Racine, dans son *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, dit expressément que le pape *ignorait* le projet de ses neveux. On sait que tous ces écrivains sont loin d'être favorables aux papes. C'est une raison pour ne pas dédaigner des opinions contraires, et pour ne pas prononcer un jugement qui ne peut résulter que d'une démonstration évidente. »

J'ajouterai qu'il me paraît certain que Sixte n'a pas connu ce projet. On ne fait pas de confidences inutiles dans de telles circonstances. Ensuite, tout en ne croyant pas à la parfaite innocence du jeune Raphaël, je pense qu'on n'a dû lui communiquer que ce que l'on peut dire à un jeune homme dont on doit redouter les imprudences. Novaes rapporte, à ce sujet, que ce cardinal eut une telle peur dans cette circonstance, que, toute sa vie, son visage resta pâle et terne. Or, François de Pazzi, chef de la conjuration, homme de poids, à calculs sévères, n'a pas mis son secret au risque d'être découvert par le défaut de caractère d'un enfant sur qui la peur produit une impression si durable. Il résulte enfin, de cette discussion, que Sixte IV a dû ne rien savoir. J'ai, aujourd'hui, examiné cette question avec plus de calme, et je persiste dans l'opinion que je viens d'énoncer.

Un fait doit être encore soumis à un examen impartial. Les Florentins furent excommuniés, et l'on en déduit que Rome connaissait la conspiration.

L'excommunication fut lancée à cause du sacrilége et du supplice de l'archevêque de Pise, que les partisans des Médicis pendirent à la fenêtre du palais vieux. Le pape déclarait que ce prince de l'Église aurait dû être jugé de concert avec les autorités de Rome, et cette demande n'avait rien que de légitime et de conforme aux lois du temps.

La reine Catherine, épouse et héritière de Thomas, roi de Bosnie, étant morte alors à Rome, laissa, par son testament, tous ses droits sur le royaume au pape et à ses successeurs; et, pour constater l'assentiment du saint-siége, on présenta au pape l'épée et les éperons, comme un signe de la souveraineté sur la Bosnie.

En 1478, le roi Ferdinand le Catholique, *prince utile à la religion*, dit Novaes (VI, 25), *mais à qui la religion fut encore plus utile*, sollicita de Sixte une bulle qui donnerait le droit d'établir en Espagne le formidable tribunal de l'inquisition, *sous l'autorité du roi.* Ici Novaes loue l'impartialité de Bercastel : « Je m'en remets, dit Novaes, à cet écrivain érudit, qui, sur cet argument bien précis, établit clairement ce qu'est le tribunal de l'Inquisition. »

Malgré les exhortations de Sixte IV, les princes chrétiens ne pensaient pas aux entreprises que préparait Mahomet II. Il envoya une armée dans l'île de Rhodes. Les chevaliers firent une vigoureuse résistance, et chassèrent les Turcs. Sixte félicita les nobles chevaliers, et loua hautement leur courage; mais l'Italie, depuis longtemps menacée, ne put échapper à la méchanceté des Turcs. Ils surprirent la ville d'Otrante; et, pour donner une idée du sort réservé aux autres villes dont ils pourraient s'emparer plus tard, ils passèrent au fil de l'épée un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants; ils jetèrent les reliques aux chiens; ils enlevèrent les jeunes filles, qu'ils insultèrent sur les autels mêmes. Ils condamnèrent tous les nobles à avoir la tête tranchée; ils firent scier en deux l'archevêque, et commirent une foule de crimes abominables qui avertissaient la chrétienté de mieux se défendre, et de ne pas oublier, pour de misérables intérêts de voisinage, la vé-

ritable situation du catholicisme, devant des barbares aussi féroces et aussi audacieux.

Dans le premier moment, des lâches conseillèrent à Sixte de se réfugier à Avignon; mais il se donna à lui-même un plus magnanime et plus sage conseil. Il ordonna, par une bulle énergique, à tous les princes d'Italie de conclure sur-le-champ des trêves entre eux, et de s'apprêter à s'armer contre l'ennemi de tous. Il signa, le jour de l'Ascension, une ligue avec les Vénitiens; il expédia à Naples, comme légat, le cardinal Rangoni, qui devait donner la croix aux fidèles. Il écrivit aux rois de l'Occident pour leur demander aide et protection; il fit préparer une armée de vingt-cinq galères pour la joindre à une flotte de Naples, qui en comptait quarante.

D'Otrante, les Turcs, entrés plus avant dans l'Adriatique, s'étaient présentés à Ancône avec le dessein de débarquer pour aller piller Notre-Dame de Lorette; mais Dieu exauça les prières des habitants de la Marche, et les Turcs disparurent, comme frappés de terreur.

En 1481, Mahomet II mourut. Il avait régné trente-deux ans, sans cesser d'être l'ennemi le plus redoutable et le fléau le plus cruel des chrétiens.

Le 14 avril 1482, le pape canonisa saint Bonaventure, ami de saint Thomas d'Aquin, avec qui il avait été, comme on sait, professeur à Paris.

Après tant de travaux, Sixte cessa de vivre le 13 août 1484, à l'âge de soixante et dix ans. Il avait gouverné l'Église treize ans et quatre jours, et il fut enterré au Vatican dans un tombeau élevé en 1473, que l'on voit dans la chapelle du Saint Sacrement.

Quelques auteurs parlent désavantageusement de Sixte IV, entre autres Raphaël de Volterre; mais il est cer-

tain que ce pape se distinguait par beaucoup de vertus, par la pureté de ses mœurs, une science extraordinaire, des talents consommés, une rare application aux affaires [1], une âme noble et généreuse, un goût prononcé pour les lettres, qu'il protégeait avec constance; enfin il avait reçu un tel caractère, qu'on peut dire qu'il eût été sans défauts, s'il n'avait pas été affligé si démesurément de la maladie du népotisme.

A peine élu pontife, il fit cardinaux deux de ses neveux, jeunes encore; ensuite il envoya la pourpre à trois autres neveux. Sa facilité à accorder des grâces entraîna de graves, abus et donna de mauvais exemples, non-seulement aux pontifes, mais encore aux souverains. Sixte ne craignit pas de permettre qu'Alphonse, bâtard de Ferdinand, fils du roi Jean d'Aragon, et enfant de six ans, possédât l'archevêché de Saragosse, en commende perpétuelle.

Malgré un décret d'un concile précédent, il augmenta le nombre des cardinaux; mais après lui il fut augmenté encore bien davantage.

Rome a reçu de ce prince des embellissements magnifiques, et lui doit le pont qui porte son nom. La bibliothèque Vaticane, commencée par Nicolas V, fut enrichie par Sixte d'une grande quantité de livres précieux. Il paya mieux les custodes. Il donna la direction de cet établissement au célèbre Platine. Rome offre tant d'inscriptions placées sur les monuments qu'il a construits, qu'on a dit que ces pierres seules suffiraient pour élever un vaste édifice.

Sixte mérite beaucoup de louanges pour le zèle qu'il montrait en soutenant la religion. Il la propagea dans les

[1] Novaes, VI, 49.

Canaries, où il envoya des missions. Il eut le bonheur de recevoir une ambassade du czar de Moscovie, Jean Basilowitz, l'un des plus grands hommes de son temps, à qui la Russie est redevable de son premier éclat.

Après avoir affranchi les Russes du joug des Tartares, ce prince envoya des ambassadeurs pour déclarer qu'ayant refusé de reconnaître le patriarche de Constantinople, il acceptait l'union avec l'Église romaine, jurée dans le concile de Florence.

Sixte IV, pontife, possédait à un degré éminent les sciences de la théologie et de la philosophie. Il écrivait avec élégance.

Il n'était pas d'une haute taille, mais on ne cessait d'admirer son abord agréable, et ses manières douces et amicales.

On lui attribue la rédaction des *Regulæ cancellariæ romanæ*, 1471, in-4°, traduites en français par du Pinet, 1564, in-8°. Ce livre a fourni aux protestants, qui ne s'arrêtaient ni à l'esprit ni au but de la chose, l'occasion de déclamer beaucoup contre la cour romaine. On a de ce pape plusieurs traités en latin : un *sur le Sang de Jésus-Christ*, Rome, 1473, in-folio; un autre sur la *Puissance de Dieu;* une explication du traité de Nicolas Richard, touchant les indulgences.

Nous offrons au lecteur trois médailles de Sixte IV.

Toutes trois ont la même effigie; autour de la tête de Sixte IV, couronné de la tiare, on lit : SIXTVS IIII. PONT. MAX.

La première représente les armoiries de la Rovère : un chêne, *robur*, avec ces mots : ETSI ANNOSA GERMINAT. « *Quoique vieux, il pousse des rameaux.* » Un vieux chêne en feuilles est surmonté par les clefs pontificales, au-

dessus desquelles on voit la tiare. Cette médaille ne se trouve pas dans du Molinet.

La seconde représente l'ouverture de la porte sainte. Cette pièce a dû être frappée en 1474, à Noël, pour l'anniversaire de la porte sainte. Dans l'exergue on lit : CITA APERITIO BREVES ÆTERNAT DIES. « *Une prompte ouverture éternise les jours si courts.* » Paul II avait ordonné que le jubilé serait célébré tous les trente-trois ans : Sixte IV ordonna qu'il le fût tous les vingt-cinq ans. Voilà pourquoi on dit, dans cette médaille, que quand l'ouverture de la porte sainte est plus rapprochée, cette cérémonie éternise des jours qui ne sont que de trop courte durée. Ici la moitié de la porte est abattue, et il semble que c'est le pape qui a fait tout le travail, et qui le continue. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. La porte sainte a été sciée d'avance pendant la nuit, et au premier coup du pape, qui touche plutôt qu'il ne frappe, elle tombe tout entière en arrière dans l'église de Saint-Pierre. Sur-le-champ on fait un chemin en repoussant les débris à droite et à gauche, et le pape entre à genoux dans la basilique.

La troisième médaille représente la porte sainte, telle qu'elle fut fermée en 1475, à Noël. On lit autour : CONSTITVIT EVM DOMINVM DOMVS SVÆ. Dans l'exergue : ROMA. « *Il l'a constitué le seigneur de sa maison. Rome.* » Cette médaille est une restitution de celle qui a été frappée en 1450, sous Nicolas V, et dont on a vu la description plus haut, page 312, lig. 25.

Du Molinet donne d'autres médailles : 1° une représente les reines de Chypre et de Bosnie, qui, dépouillées de leur royaume, viennent demander un asile à Rome. Dans l'exergue : O. P. (OPVS) VICTORIS CAMELIO. Victor Camelio était un illustre artiste de ce temps. 2° Saint Fran-

çois et saint Antoine de Padoue ornent de la tiare la tête de Sixte, assis sur son trône. On lit autour : HÆC DAMUS IN TERRIS. ÆTERNA DABUNTUR OLYMPO. « *Nous donnons cela sur la terre; les choses éternelles seront données dans le ciel.* » 3° IVL CARD. NEPOS IN OSTIO TIBERINO. « *Jules, cardinal neveu, dans le port d'Ostie.* » La pièce représente les fortifications d'Ostie, consistant en trois bastions surmontés de trois hautes tours. Il reste encore aujourd'hui quelques traces de ces mêmes tours. C'était le cardinal neveu, évêque d'Ostie, qui avait ordonné ces fortifications. Nous voyons ici le titre de *cardinal neveu* attribué officiellement et publiquement. Nous n'avons rien connu de cela sous Pie VII, sous Léon XII, sous Pie VIII, sous Grégoire XVI; nous ne le verrons pas davantage sous Pie IX. 4° CVRA RERVM PVBLICARVM. « *Le soin des monuments publics.* » Cette médaille a été frappée lorsqu'on a jeté sur le Tibre le pont Sixte, qui existe encore aujourd'hui. Elle représente un pont à quatre arches. 5° PARCERE SVBJECTIS ET DEBELLARE SVPERBOS. «*Pardonner aux vaincus et dompter les orgueilleux.*» Dans l'exergue : CONSTANTIA. Ce vers de Virgile fut placé sur cette médaille pour exprimer la constance avec laquelle Sixte répondit à ceux qui avaient eu la hardiesse de le citer à comparaître presque en suppliant, à l'époque de la guerre de Florence, qui fut la suite de l'affreuse et impie conjuration des Pazzi.

Nous avons blâmé la disposition au népotisme dans Sixte IV. Monseigneur Nicolaï, spirituel Romain, disait à ce sujet, en 1816 : « Moi j'aime Sixte IV, quoiqu'il ait trop enrichi ses neveux. Que voulez-vous? il ne savait rien refuser; il accordait tout ce qu'on lui demandait. *Tutti gli erano nipoti.* « *Tout le monde était son ne-*

veu. » Seulement ses vrais neveux entraient plus facilement chez lui que les autres. » Je rapporte cette plaisanterie : je n'en crois pas moins que sur ce grave sujet les plaisanteries n'excusent rien. Le népotisme est un grand fléau à Rome. Il n'existe plus, et je ne crois pas qu'il puisse facilement reparaître. N'oublions pas ensuite qu'il était dans les mœurs du temps, et que les souverains de l'Europe le conseillaient obstinément aux papes.

Le saint-siége demeura vacant onze jours.

217. INNOCENT VIII. 1484.

Innocent VIII, Jean-Baptiste Cibo, naquit à Gênes en 1432. Il appartenait à l'illustre famille de ce nom qui était venue de Grèce en Italie, et qui s'appelait d'abord *Cubea* ou *Cibocca*. Il embrassa la carrière ecclésiastique. Paul II, en 1467, le fit évêque de Savone. Sixte IV, en 1472, le transféra à l'évêché de Molfetta, puis le nomma dataire, et, le 7 mai ~~1467~~, le créa cardinal, et lui confia le gouvernement de Rome, comme on l'a vu, quand la peste obligea le pape à quitter cette ville.

Ce fut par son entremise qu'une paix fut stipulée entre le pontife, le roi de Naples, le duc de Milan et les Florentins.

Le 26 août 1484, après les funérailles de Sixte IV, vingt-six cardinaux entrèrent en conclave. Marc Barbo ayant refusé le trirègne que lui offraient onze cardinaux, ils se retournèrent tous vers le cardinal Jean-Baptiste Cibo, et l'élurent pape à l'unanimité le 29 août. Il avait alors cinquante-deux ans; il prit le nom d'Innocent VIII, en souvenir d'Innocent IV son concitoyen; fut couronné le 12 septembre, et le même jour, monté sur un cheval blanc, il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran. D'abord il confirma toutes les conventions arrêtées par les cardinaux dans le cas où l'un d'eux serait élu pape, usage introduit dans le conclave où fut élu Paul II.

Les papes, ces hauts *juges de paix* de l'Europe, ne s'attachent toujours qu'à concilier les différends de leurs fils les princes chrétiens. Plus que jamais la concorde entre eux était nécessaire. Innocent écrivit à tous les souverains de vivre en paix, et de penser aux menaces des Turcs.

Alphonse, duc de Calabre, fils de Ferdinand, roi de Naples, voulant usurper les richesses des barons de son royaume, fit emprisonner le comte de Montoro et sa femme[1], et donnait des raisons spécieuses pour occuper la ville d'Aquila. Les habitants se révoltèrent, et recoururent au souverain pontife, suprême seigneur de leur ville et de tout le royaume. Le pape prit la défense de ses droits. Mais Ferdinand lui suscita des ennemis; et, dans le moment où il ne fallait pas perdre de vue les incursions des Turcs, il s'éleva une guerre coupable entre Ferdinand, les Florentins et le duc de Milan réunis, d'une part, et Innocent VIII, ligué avec les Génois, de l'autre part.

Le 6 janvier de l'année 1485, le pape canonisa saint Léopold, dit le Pieux, quatrième marquis d'Autriche, marié à Agnès, fille du roi des Romains Henri IV, de laquelle il avait eu 18 enfants. Léopold était mort le 15 novembre 1136.

Cependant Innocent conclut la paix avec Ferdinand de Naples, par les soins de Ferdinand, roi d'Aragon. Ce dernier craignait que, si le trône de Naples échappait à Ferdinand qui le tenait en investiture, le pape n'appelât, pour le remplacer, les Français, qui avaient des prétentions sur cet État; et qu'ainsi Naples n'échappât aux Aragonais, qui pouvaient espérer de se substituer par la force

[1] Novaes, VI, 58.

des armes à Ferdinand de Naples. Il fut stipulé, dans cette paix, que ce dernier ne manquerait jamais de payer le tribut de 8,000 onces d'or qui devaient être présentées au pape avec la haquenée.

Mais Ferdinand ne se montra pas fidèle à sa parole; alors il fut excommunié, et la cour romaine appela au trône Charles VIII, roi de France.

Le vieux René, qui est connu en France sous le nom du roi René, était mort en 1480, et il avait succédé à toute sa descendance masculine. Son généreux fils Jean, qui portait, comme le fils de Ferdinand le Napolitain, le titre de duc de Calabre, titre correspondant encore de nos jours à celui d'héritier présomptif du royaume de Naples, avait laissé, de son mariage avec Marie de Bourbon, deux fils, Jean et Nicolas, morts en bas âge. Cependant une fille de René, Yolande, avait été mariée à Ferry, comte de Vaudemont. De ce mariage était né René II, duc de Lorraine, qui, par la mort de ses cousins Jean et Nicolas, devenait, en apparence, l'héritier de toutes les prétentions de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Mais le vieux René avait cru devoir frustrer René II de cet héritage, et pouvoir le donner à un fils d'un de ses frères, Charles d'Anjou, comte du Maine. Monstrelet nous fournit ces détails avec lucidité. Les prétentions que Charles VIII, roi de France [1], fils de Louis XI, va faire valoir sur le royaume de Naples, lui avaient été transmises par Charles, comte du Maine, qui avait légué tous ses droits à Louis XI et à ses descendants.

A de telles prétentions, les Vénitiens, les Florentins, malgré leur prédilection pour la France, ensuite presque

[1] *Italie*, 204.

toute l'Italie, répondaient que le royaume de Naples était un fief féminin *sans loi salique*, et que tant qu'il restait un descendant en ligne directe du dernier souverain, même par les femmes, les collatéraux n'y pouvaient avoir aucun droit; et en conséquence ils persistaient à reconnaître René II, que René Ier, son grand-père maternel, avait, disaient-ils, injustement dépouillé. Pendant ce temps-là, le fils d'Alphonse le Magnanime, Ferdinand, soutenait qu'une adoption intermédiaire signée par Jeanne II, quoiqu'elle eût été révoquée, et qu'ensuite la possession actuelle et positive, établissaient d'une manière puissante les droits de la maison d'Anjou. Alors les armes seules pouvaient décider la question.

Dans ce temps-là, Innocent voulait éteindre le feu de la guerre dans la Grande-Bretagne. Il y existait de graves différends pour la succession à la couronne entre les familles de Lancastre et d'York. Le pape confirma les droits de la première maison, et donna des dispenses pour détruire l'empêchement de mariage qui existait entre Henri VII et Isabelle, héritière du duc d'York. Ce fut de ce mariage que naquit le fatal Henri VIII.

Un ancien évêque, devenu apostat, avait rétabli en Bohême la déplorable hérésie des hussites. Innocent parvint à contenir ce schisme, qui, pour le malheur de la religion, reparut avec quelques modifications sous Luther.

En 1487, Innocent renouvela, avec le doge Augustin Barbarigo, le traité qui avait été conclu précédemment entre son frère Marc et l'Église romaine. Bientôt, voyant que les Turcs commençaient de nouveau à s'avancer vers l'Allemagne, et que même le tyran Bocoloni leur avait ouvert Osimo en Italie, le pape publia une guerre sainte, dont il donna le commandement à l'empereur Frédéric.

On exécutait les jugements à mort des tribunaux sur la roche Tarpéienne à Rome, au Capitole même ; mais, par des raisons qu'il crut opportunes, Innocent ordonna que les exécutions se fissent dorénavant sur la place du château Saint-Ange, à l'entrée du pont qui conduit à cette forteresse.

Les princes d'Europe ne cessaient de vivre dans une cruelle mésintelligence. Le roi de Hongrie, confédéré avec Ferdinand de Naples, le soutenait contre le pape. Maximilien, roi des Romains, faisait la guerre au roi de France. Le roi de Pologne attaquait les possessions des chevaliers de Prusse ; Jean, roi de Danemark, vivait en discorde avec les princes de son royaume ; le duc de Calabre occupait une partie du patrimoine de Saint-Pierre ; les ducs de Bracciano étaient entrés en usurpateurs à Pérugia ; les Guelfes et les Gibelins se déclaraient une impitoyable haine. Plus que jamais il fallait faire la guerre aux Turcs, d'abord pour les effrayer et les contenir, et ensuite pour rétablir la paix parmi les chrétiens. Ce sont ces états de divisions, de discorde, de jalousie ; ce sont ces systèmes d'envie et d'usurpation, qui expliquent les catastrophes des empires. Un conquérant survient, les esprits sont divisés ; il ne rencontre que peu d'obstacles parce que des voisins ont voulu ridiculement s'enlever un bourg ou un château, et parce que des rancunes, des récriminations et des sentiments de vengeance ont préparé le succès de l'étranger qui survient, et qui met partout une sorte de paix, en imposant partout le même joug. C'est ainsi que les empereurs grecs ont perdu leur capitale ; c'est ainsi que l'Italie aurait été conquise si Dieu lui-même n'eût veillé au salut de la Péninsule et de l'État pontifical.

En ce moment il s'éleva une nouvelle discorde entre le

pape et Ferdinand de Naples. Ce prince ayant invité à un banquet les barons du royaume, qui, dans la précédente guerre, s'étaient prononcés pour l'intérêt de l'Église, fit jeter tous ces malheureux dans la mer. Il feignait d'ordonner, parce qu'il les disait enfermés dans une forteresse, qu'on leur portât tous les jours à manger. Ce prince se livrait ensuite aux derniers excès dans l'administration de son royaume. Le jour de la Saint-Pierre, le pape le cita à son tribunal, sous peine d'excommunication s'il n'y paraissait pas avant deux mois. Ferdinand, irrité, menaça d'envahir le territoire romain : ce fut sa dernière menace. Innocent le déclara déchu du trône, et il appela formellement Charles VIII à venir l'occuper, comme héritier des droits de René Ier d'Anjou.

Innocent, dans sa reconnaissance, accorda la pourpre à Pierre d'Aubusson, grand maître et sauveur de Rhodes. Il figurait, dit Novaes, aussi bien comme prélat que comme héros [1]. Lors de la même promotion, le pape nomma cardinal Jean de Médicis, qui fut ensuite pape sous le nom de Léon X.

Cependant une discorde imprévue divisait les esprits dans la cour turque de Constantinople. Mahomet avait laissé deux fils qui s'étaient disputé le trône. Dgem faisait valoir, pour succéder à son père, une prétention précédemment mise en avant par les princes grecs de Byzance. Il était *porphyrogénète*, ou né dans les salles de porphyre, c'est-à-dire dans le palais de Constantinople, et pendant que son père était sur le trône; et par là il se croyait supérieur à son frère aîné, qu'il disait être fils

[1] Novaes dit ici en note que le père Bouhours a écrit la vie de ce guerrier, et que cette vie imprimée est le premier modèle de véritable biographie.

d'un simple guerrier, et peut-être né sous une tente. Cette vaine distinction avait été suffisante, dans un pays encore entaché des subtilités des Grecs, pour qu'on en eût appelé au sort des armes. Mais, dans un État despotique, il n'y a de droit réel que celui qui est fondé sur la force.

Dgem avait combattu. Vaincu, il s'était sauvé à Rhodes auprès des chevaliers. Ceux-ci l'avaient envoyé en France. Ce prince était demandé par tous les ennemis de son frère, qui voulaient le lui opposer avec une armée; par Caït-Bey, soudan d'Égypte; par Mathias Corvinus, roi de Hongrie, le même qui avait eu l'honneur d'arrêter Mahomet II au milieu de ses conquêtes; par Ferdinand, roi de Sicile et d'Aragon; par Ferdinand, fils d'Alphonse le Magnanime, roi effectif de Naples, si on n'admettait pas les prétentions de la France. D'une autre part, Bajazet écrivait à Charles VIII de réclamer Dgem. Le conseil de Charles VIII avait estimé qu'il fallait envoyer à Innocent le prince turc. Le crédit dont jouissaient les papes, et la confiance qu'ils inspiraient, avaient dicté cette détermination, et Dgem partit pour la capitale du monde chrétien. Le jour où il fit son entrée, un ambassadeur du soudan d'Égypte, qui était à Rome, alla au-devant du prince, et baisa les pieds de son cheval. Quand il fut présenté au pape Innocent, le prince appuya ses lèvres sur l'épaule droite du pontife. Quelle singulière entrevue que celle d'un prince turc, prétendant au trône, et demandant un asile au chef de la chrétienté!

Depuis le premier Charles d'Anjou[1], frère de saint Louis; depuis Philippe et Charles de Valois, les papes, les barons napolitains, les Toscans, les Vénitiens, les

[1] *Italie*, 206.

Lombards, les Génois, avaient, à peu près tous les dix ans, cherché à attirer les Français en Italie. Louis Ier, Louis II, Louis III, de la première maison d'Anjou, le roi René, son fils le duc de Calabre (le Français), et René de Lorraine, venaient en personne, ou représentés par des lieutenants, tenter la conquête du royaume de Naples avec des armées françaises et des alliés italiens. Enfin Innocent VIII avait de nouveau déclaré la guerre à Ferdinand de Naples, et appelé à son aide Charles VIII, se portant héritier de tous les princes français, et joignant à ces droits ceux qui résultaient de la donation du comte du Maine, neveu du roi René. D'autres publicistes du temps, n'ayant aucun égard à cette donation, prétendaient qu'il suffisait que la branche des Valois, à laquelle appartenait Charles VIII, se trouvât parente de la première branche d'Anjou, et le prouvât en remontant à la tige commune, Louis le Lion, père de saint Louis et du premier comte d'Anjou. Entre Louis le Lion et Charles VIII, il n'y avait qu'un intervalle de deux cent cinquante-sept ans (1226 à 1483), rempli par neuf générations.

Dgem se trouvait donc à Rome, où le pape l'avait reçu avec magnificence; et Charles VIII allait commencer son expédition. Dans cet intervalle de temps, Bajazet tenta de faire empoisonner Dgem et le pontife lui-même. Le sicaire qui avait promis de commettre le crime s'appelait Christophe Macrin. Il avait été chassé de Rome, et se trouvait à Constantinople. On l'avait expédié de cette ville; mais à peine entra-t-il à Rome, qu'il fut arrêté, jugé, et condamné au supplice réservé pour les empoisonneurs.

En 1492, le pape reçut la nouvelle de la prise de Grenade, qui annonçait en même temps l'extinction du mahométisme en Espagne.

Rome vit alors un prodige d'érudition. Pic de la Mirandole, âgé de vingt-quatre ans, proposa neuf cents questions extraites des auteurs grecs, latins, hébreux et chaldéens. Elles avaient un rapport direct avec toutes les sciences. Il soutint ces questions dans ces quatre langues. Mais plusieurs points de ces controverses parurent opposés aux doctrines de l'Église : alors le saint-père condamna ces sortes de discussions, et l'ouvrage où elles étaient consignées [1].

Mais, sous le pontificat suivant, ces œuvres, qui apparemment avaient été corrigées, furent approuvées par une bulle du 18 juin 1493.

Le pontife méditait de nouveaux efforts pour étendre la religion ; mais il était sujet à de graves infirmités. Il mourut le 25 juillet 1492, après avoir gouverné l'Église sept ans dix mois et vingt-sept jours. Il fut enterré au Vatican.

C'est sous son pontificat que Christophe Colomb découvrit le nouveau monde.

Innocent avait une figure distinguée; sa taille était élevée et élégante. Il aimait à soulager les pauvres et les affligés; il chérissait les hommes de lettres, et les encourageait par des bienfaits.

Avant d'entrer dans la carrière ecclésiastique, il était marié avec une Napolitaine, et deux de ses enfants vivaient quand il fut nommé pape. Franceschetto, l'un de ces enfants, fut enrichi par son père, mais d'une manière qui mérite peu de reproches. On l'a accusé d'avoir créé

[1] Les œuvres de Pic, ce *monstre sans défaut* (*mostro senza vizio*), dit Scaliger, furent publiées à Bâle en 1573 et en 1607, avec sa vie.

de nouvelles charges, et de les avoir vendues à un prix élevé. Ces charges étaient devenues nécessaires; et les besoins de l'Église avaient tellement épuisé le trésor, que la tiare principale, ornée de pierres précieuses, avait dû être engagée à divers marchands de Rome pour une somme considérable.

Nous n'avons que deux médailles d'Innocent VIII. INNOCENTIVS VIII PONT. MAX. Le pape est représenté la tiare en tête. La première offre ses armoiries. L'écu porte d'argent à la croix de gueules, soutenu par neuf cubes en fasce transversale. Le champ est surmonté de la tiare, au-dessous de laquelle sont entrelacées les deux clefs. On lit autour : ANNO DOMINI MCDLXXXIV.

La deuxième médaille représente le pape sur son trône. Près de lui un cardinal assis; de l'autre côté, un cardinal debout. Aux pieds du pape, un prince agenouillé [1]. Autour on lit : ECCE BENEDICETVR HOMO. Dans l'exergue, ROMA. « *Voilà que l'homme sera béni.* ROME. »

Du Molinet donne une troisième médaille : IVSTITIA. PAX. COPIA. « *La Justice, la Paix, l'Abondance.* » La Justice tient une balance; la Paix, un rameau d'olivier; l'Abondance, la corne remplie de fruits.

Le saint-siége fut vacant quinze jours.

[1] Ce doit être Ferdinand, fils d'Alphonse, duc de Calabre.

218. ALEXANDRE VI. 1492.

Alexandre VI, appelé d'abord Rodéric Lenzuoli ou Lansol Borgia, naquit le 1er janvier 1431 à Valence, en Espagne, de Geoffroy ou Jofrè Lenzuoli, et d'Isabelle Borgia, sœur de Calixte III. Ce dernier pontife, qui avait donné à Rodéric ses armes et son nom, le fit évêque de Valence, et, le 18 septembre 1456, le créa diacre-cardinal de Saint-Nicolas *in carcere*.

Après les funérailles d'Innocent VIII, les cardinaux, au nombre de vingt-trois, se réunirent en conclave, et, le 11 août 1492, ils élurent Rodéric Lenzuoli Borgia, qui prit le nom d'Alexandre VI. Le 26 août, il fut couronné, et le même jour il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran. Pendant qu'il était devant le maître-autel, le pontife tomba évanoui dans les bras du cardinal de Saint-George. Il y eut alors une sorte de tumulte dans l'église. On ne fit revenir Alexandre qu'en lui jetant de l'eau au visage.

Depuis la maladie d'Innocent jusqu'au couronnement du successeur, on avait commis dans l'État ecclésiastique plus de deux cents assassinats restés impunis. Il nomma quatre commissaires chargés d'instruire ces affaires, et il déclara que chaque semaine, le mardi, il entendrait personnellement les plaintes des familles; et il fit justice à

tous d'une manière qui excita une vive satisfaction dans le peuple.

Il faut convenir qu'ensuite les travaux de Borgia eurent pour but particulier les affaires d'Espagne. Il érigea en métropole son ancien évêché de Valence, et il donna cet archevêché à César Borgia, son fils, qui était déjà évêque de Pampelune.

Le 31 août 1492, il créa cardinal Jean Borgia, son neveu du côté maternel.

Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon, venait de détruire l'ancien pouvoir des Sarrasins en Espagne, pouvoir qui avait duré sept cent quatre-vingts ans. Après la conquête de Grenade, Ferdinand avait chassé de l'Espagne huit cent mille juifs et Sarrasins ; et, pour arriver à une telle expulsion, les Espagnols avaient dû livrer près de cinq mille batailles pendant près de neuf siècles. La Péninsule d'ailleurs ne fut délivrée de ces ennemis que sous Philippe III, en 1610. Il fut obligé d'en éloigner près de neuf cent mille hommes. Et si les juifs et les Sarrasins n'avaient pas été repoussés en Mauritanie, eux assurément ils auraient entièrement conquis l'Espagne, asservi les plus braves et les plus fiers Espagnols, et détruit le christianisme dans ce beau pays.

On a dit qu'à cette époque l'inquisition avait été établie en Espagne, pour punir ceux qui embrassaient par politique la religion chrétienne, et la profanaient par un horrible mélange de judaïsme et de mahométisme. Mais nous avons vu que ce tribunal fut établi en Espagne sous Sixte IV. On pouvait dire qu'Alexandre n'infirma pas la bulle de son prédécesseur. (*Voyez* plus haut, pag. 360.)

Une guerre allait s'élever au sujet des nouveaux pays découverts par les rois espagnols et par les rois portugais ;

chacun de ces princes en réclamait la propriété absolue, et sur plusieurs points ils avaient la même prétention. Alexandre voulut prévenir les hostilités : il ordonna à des commissaires de s'occuper d'un mode de distribution qui pût satisfaire les deux parties.

Jean II, roi de Portugal, soutenait avec obstination que tout le nouveau monde, sans exception, lui appartenait, par suite de concessions des pontifes romains, et particulièrement d'Eugène IV. Ferdinand s'appuyait sur une concession ultérieure, faite à lui par Alexandre. Celui-ci fit tirer, du pôle septentrional au pôle central, une ligne qui s'étendait au delà des îles du cap Vert, dans un espace de trente-sept degrés ; et il divisa ainsi toute la masse de la terre. Celle qui est au levant, il la donna à Jean II, en raison de l'antiquité de son droit ; et celle qui regarde le ponent fut accordée au roi Ferdinand, pour qui, en outre, le saint-père confirma le titre de roi catholique, attribué déjà à ce prince par Innocent VIII. Ferdinand acquit de plus le droit de placer sous son autorité l'Afrique, et de pouvoir, quand il l'aurait soumise, ajouter à ses titres celui d'Africain.

Le conseil de Charles VIII, qui avait obtenu, ainsi qu'on l'a vu, l'approbation de la cour romaine dans les débats relatifs à la succession de Naples, continuait de formidables préparatifs de guerre. Alexandre redouta un tel voisinage ; et, pour empêcher le roi d'entreprendre ce voyage en Italie, il fit une ligue avec les Vénitiens et le duc de Milan.

Entre autres cardinaux, dans une promotion, Alexandre donna la pourpre à son fils César Borgia.

On ne parlait en France que de l'occupation de Naples ; Alexandre envoya à Charles, en qualité de légat, le car-

dinal Piccolomini, pour détourner le roi de cette expédition. Le prince répondit qu'une grande quantité de seigneurs napolitains, compromis pour avoir défendu précédemment les intérêts du saint-siége, appelaient la France à Naples. Alexandre persistait dans ses répugnances : le roi assura qu'il allait en appeler au futur concile. Alexandre menaça le prince d'une formelle excommunication et des censures ecclésiastiques, selon un décret de Pie II.

Charles VIII commença une sorte de marche triomphale[1], car il ne trouva pas d'ennemis. La description de l'armée française nous a été laissée par des auteurs italiens. Nous avons donné ailleurs cette description. Paul Jove dit que cette armée était *la plus superbe et la plus furieuse, en ses armes, visages, démarches, contenances et habits;* que c'était une chose très-épouvantable à voir, tant Français, Allemands et Suisses. Charles VIII entra dans Rome le 31 décembre 1494. Je suivrai ici Novaes[2] : « Le pape, intimidé de cette arrivée, accompagné des cardinaux Orsini et Carafa, alla habiter le château Saint-Ange ; pendant ce temps-là, quelques cardinaux essayèrent de le déposer judiciairement, comme étant arrivé au pontificat par simonie, et y ayant mené une vie peu convenable.

« Le monarque français, à qui les Romains avaient consigné les clefs de la ville, estima qu'il était mieux de tolérer le chef de l'Église, quoique coupable, que de faire un schisme en renversant le pontife ; et pour cela, en 1495, il en vint à un traité avec le pape, dans lequel il y eut quelques conditions contraires à la majesté pontificale. »

[1] *Italie*, 210.
[2] VI, 98.

Si au nombre de ces conditions indignes Novaes met le payement d'une contribution en or, nous devons dire qu'elle ne fut pas très-forte, et que le roi eut la générosité de la laisser immédiatement à la disposition de François de Paule, depuis canonisé sous Léon X, et qui acheta, avec cette somme, le terrain sur lequel est bâti aujourd'hui le couvent français de la Trinité du Mont, desservi longtemps par les *minimes* de notre nation, et qui appartient aujourd'hui aux respectables dames françaises du *Sacré Cœur*.

Il est probable aussi qu'une des conditions imposées à Alexandre fut la remise de Dgem, frère de Bajazet. Ce jeune Turc, pour témoigner sa reconnaissance, quand on l'amena devant le roi, lui baisa la main, puis l'épaule droite.

Après le traité, Alexandre, sur la demande du roi Charles, vint célébrer la messe au Vatican le jour de la fête des saints Fabien et Sébastien. Le roi Très-Chrétien s'assit après le premier cardinal-évêque [1], et donna à laver au pape, après lui avoir baisé les pieds.

Le 25 janvier ; Charles partit pour Naples, ayant à sa gauche le cardinal César Borgia, qui portait le titre de légat, mais que l'on pouvait plutôt considérer comme un otage.

De Vélétri, il s'enfuit, et revint à Rome.

Charles entra à Naples le 21 février 1495. Les fautes commencent [2] souvent le lendemain d'un triomphe. Charles VIII, après avoir été couronné et s'être fait revêtir même des ornements impériaux, qui n'avaient jamais été

[1] Novaes, VI, 91.
[2] *Italie*, 212.

concédés à Charles Ier, frère de saint Louis, Charles VIII ne gouverna pas le pays avec sagesse. Cette armée de nations diverses exigea des contributions et opprima les habitants. On résolut, dans le conseil, que le roi retournerait à Amboise. A cette nouvelle, le peuple napolitain, assuré que Naples n'aurait plus une cour, son luxe et ses dépenses, et deviendrait sitôt une province de France, ne put contenir ses mécontentements.

Charles quitta Naples, et prit la route de Rome. Le pape, afin de ne pas souscrire de nouveaux traités plus onéreux, partit pour Orviéto et se rendit à Pérugia, dans le dessein secret de chercher un asile à Venise, si le danger devenait pressant. Le roi passa seulement deux jours à Rome, chercha, quand il fut arrivé à Viterbe, les moyens de parler au pape, et ne put obtenir une entrevue. Cependant le prince renonça aux avantages les plus importants, stipulés dans le traité précédent. Tout ce qui concerne à présent l'expédition de Charles VIII n'appartient plus à ce récit.

Le pape eut, en 1496, la joie de recevoir comme ambassadeur de Constantin, roi de Géorgie, Nil, moine de Saint-Basile, chargé de faire acte d'obédience devant le saint-père. Nil demandait au pape des secours contre les Sarrasins; il désirait aussi obtenir une copie du décret du concile de Florence, dans lequel avaient été condamnées les erreurs des Grecs, et l'acte de leur réunion à l'Église romaine, que le roi Constantin voulait reconnaître dorénavant comme la seule véritable. En réponse, le pape envoya le décret dans lequel il est établi que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe, et par lequel il est ordonné de reconnaître la primauté du pontife romain sur toutes les Églises du monde.

Une meilleure intelligence régnait entre le pape et le roi de France. Alexandre confirma, sur les instances de Charles VIII, l'ordre des chevaliers de Saint-Michel, institué par Louis XI.

Florence était très-agitée par les prédications de Jérôme Savonarola, dominicain de Ferrare, qui excita dans ce temps, chez les uns, de vives sympathies, et chez les autres, d'ardents sentiments de haine. Les uns l'appelaient un homme révolté et scélérat, les autres voyaient en lui un saint prophète et un martyr. Novaes partage le sentiment de Bercastel : « Il me semble très-convenable le jugement que porte Bercastel sur ce *célèbre infortuné* [1], que l'on ne peut excuser d'avoir osé lutter contre Alexandre : quelque vicieux que fût ce pontife, ce religieux ne devait pas mépriser les injonctions de Rome. Savonarola ne fut ni un hérétique ni un martyr, et ceux qui lui donnèrent l'une ou l'autre qualification avaient en vue leur propre intérêt. Il fut vraisemblablement, et dans certaines époques de sa vie, un cerveau exalté et un fanatique, *qu'il fallait enfermer, et qu'on ne devait pas brûler.* »

Ce fut avec un grand préjudice pour le décorum pontifical qu'Alexandre cherchait à transférer à ses fils le patrimoine de Saint-Pierre ; et cependant, par une bulle de juin 1497, il érigea en duché la principauté de Bénévent, et le donna, ainsi que la ville de Terracine, à Jean Borgia, duc de Gandie, un autre de ses fils. Tous les cardinaux présents au consistoire secret consentirent à cette aliénation, excepté le cardinal de Sienne, qui s'y opposa constamment avec un intrépide courage. Mais Jean Borgia

[1] Hist. de l'Église, tom. XVI, pag. 399.

ne jouit pas longtemps de cette faveur, car presque tous les historiens s'accordent à dire qu'il fut assassiné par son propre frère César, et jeté dans le Tibre, d'où on le tira couvert de blessures mortelles, sans pouvoir le rappeler à la vie.

Alexandre, affligé d'une vive douleur, et se rappelant quelques-uns des actes par lesquels il s'était élevé au pontificat, pensa quelque temps à une abdication ; et il consulta à ce sujet Ferdinand, roi d'Espagne. Ce prince lui répondit qu'il fallait laisser *mûrir* un pareil projet, dans une affaire de tant de conséquence. Le pontife se flattait d'ailleurs de pouvoir changer de conduite, de rendre à sa primitive candeur la discipline ecclésiastique, et de rétablir un meilleur état de choses dans la situation du peuple chrétien [1]. Ce projet eut quelques suites. Une députation de six cardinaux, connus par la sainteté de leur vie, fut chargée de rédiger des lois saintes; mais elles ne furent pas exécutées. Lorsque la douleur que le pontife avait ressentie à la mort du duc de Gandie fut à peu près consolée, il ne donna pas suite à l'exécution de ces lois sages, disant qu'elles offensaient la liberté pontificale. Cependant il expédia son fils César Borgia à Naples, pour qu'il plaçât la couronne royale sur la tête du nouveau roi Frédéric, fils de Ferdinand II d'Aragon, qui la reçut dans une grande et somptueuse solennité.

En 1498, Alexandre promut au cardinalat George d'Amboise, dit le Vieux, pour le distinguer de son neveu, créé en 1545 par Paul III. George était alors archevêque de Rouen, et premier ministre du roi Louis XII.

Pour ne pas séparer la province de Bretagne du

[1] Novaes, VI, 96.

royaume de France, Alexandre, sur la demande de Louis XII, annula le mariage que ce prince avait contracté avec Jeanne de Valois, duchesse de Berri, fille de Louis XI et sœur de Charles VIII. Quelques personnes pieuses blâmèrent cette complaisance, suivant Novaës; mais il se hâte d'ajouter que cette séparation fut décidée avec impartialité et circonspection par huit évêques et beaucoup de docteurs des plus renommés, chargés d'examiner la cause. Le saint-père, sur l'exposé de leurs conclusions, permit à Louis d'épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Ce fut avec des sentiments de vertus sublimes que Jeanne consentit au divorce : elle se retira à Bourges, et elle y fonda l'ordre de l'Annonciade, sous la règle de Saint-François. On remarquait divers statuts tirés des dix principales vertus de la très-bienheureuse Vierge, et que rapporte l'Évangile; entre autres le dixième statut est tiré de ces paroles : *Stabat juxta crucem Jesu mater Dei.* Pour correspondre à l'immense douleur de Marie, il ordonne le jeûne le vendredi et le samedi. L'habit des religieuses fut prescrit par la bienheureuse fondatrice : il devait avoir trois couleurs, en mémoire des trois couleurs des vêtements que Jésus portait le jour de la Passion. L'ordre fut approuvé par Alexandre en 1501, et ensuite confirmé par les pontifes Jules II et Léon X[1].

Avant la fin de la dernière année du quinzième siècle, Alexandre, suivant l'usage suivi par ses prédécesseurs depuis Boniface VIII, cent quatre-vingt-quinzième pape,

[1] Cet ordre de l'Annonciade s'est beaucoup répandu en France et dans la Flandre, sous la direction des mineurs observantins. La fondation fut béatifiée par Benoît XIV. L'ordre de l'Annonciade d'Italie, appelé vulgairement les *Turchine,* fut fondé cent ans après celui de France.

annonça la fête du jubilé, qui fut célébré l'an 1500. Il défendit à tout cardinal de quitter Rome, et il voulut qu'une rue plus large et plus commode conduisît du château Saint-Ange à Saint-Pierre; on appela cette rue Alexandrine, du nom du pape : c'est la même qui fut pavée, en 1505, par Jules II, et qui aujourd'hui s'appelle *Borgo-Nuovo.*

Dans l'année du jubilé, Alexandre courut risque de perdre la vie, le jour de la Saint-Pierre. Une énorme cheminée du palais du Vatican s'écroula avec un grand fracas, et brisa le toit de la chambre où se trouvait le pape; plusieurs personnes furent écrasées, et le pape l'aurait été lui-même si la principale poutre de la chambre n'eût résisté dans la partie où il était assis, et ne l'eût ainsi protégé plus que ceux qui se trouvaient alors dans l'autre partie de la même chambre.

Le 25 juillet, le pape alla solennellement, dans l'église de la Madonna *del Popolo*, rendre grâces à Dieu de l'avoir sauvé d'une mort qui semblait inévitable.

Alexandre crut à propos de confirmer le décret de Calixte III, son oncle, qui ordonnait de sonner trois fois les cloches à midi, afin que les fidèles obtinssent, en récitant la Salutation angélique, le secours de Dieu contre les Turcs. L'usage de sonner les grosses cloches dans les grandes messes, avant et après l'élévation, commença en Sicile, et fut adopté ensuite dans toute la chrétienté, à l'occasion du sacrilége commis dans cette île par Jean-Baptiste Rizzio. Ce fanatique, le jour de Pâques 1513, enleva l'hostie consacrée des mains du célébrant, et fit des efforts inutiles pour la rompre dans ses mains. On la lui arracha encore tout entière; on la montra au peuple, qui se jeta avec fureur sur ce sacrilége, et l'immola à la colère

publique, sans vouloir entendre à aucun jugement. Il fut résolu alors en Sicile que l'on sonnerait les cloches au commencement de la préface et à l'élévation de l'hostie, pour inviter les fidèles à se rendre dans l'église en plus grand nombre, et prévenir ainsi de semblables attentats.

Dgem, livré à Charles VIII, était mort peu de temps après : le roi Charles en concevait une vive douleur. On prétendait qu'on l'avait livré empoisonné. Desportes, dans la Biogr. universelle[1], s'exprime ainsi à ce sujet : « Ce malheureux prince mourut à la suite d'une dyssenterie, maladie très-ordinaire et presque inévitable dans une armée un peu nombreuse, sous un climat qui lui est étranger..... De toutes les accusations il résulte une obscurité qui aurait dû rendre les copistes plus défiants, et leur faire observer à tous la réserve du président Hénault, qui raconte cet événement comme un bruit public, et ne le donne pas comme un bruit positif. »

La vie de Dgem était précieuse pour quiconque devait redouter les Turcs. Alexandre, plus qu'aucun autre, savait qu'il devenait utile au saint-siége et à la France de garder un tel otage. Qui pouvait ignorer que, cet otage étant mort, Bajazet, quelles qu'eussent été ses promesses, n'y serait pas fidèle, puisque sa religion lui enlevait à peu près tout scrupule pour l'exécution des traités avec les chrétiens ? Nous ne chercherons pas à excuser Alexandre dans d'autres circonstances ; mais dans celle-ci il doit être excusé. Charles marchait sur Naples, et de toute manière il devait repasser par Rome et retrouver le pape. Charles le laissa à Orviéto, parce qu'il ne jugea pas à

[1] *Biog. univ.*, I, 525.

propos de l'y poursuivre. S'il eût voulu s'emparer de la personne du pape, il pouvait y réussir. Il y aurait, dans cette extradition de Dgem empoisonné, une complication offensante, une insulte de plus, un manquement formel à l'un des plus nobles articles du traité. Non, Dgem n'a pas été empoisonné : il est mort de fatigues, de douleur, de chagrin, de colère, se voyant traîné à la suite d'une armée qui, en définitive, si l'expédition de Naples eût réussi, avait pensé à marcher sur Constantinople; une armée où chacun à peu près commandait, quoiqu'elle parût dirigée par un seul chef, le roi de France, prince jeune et gouverné par des ambitieux, dont un aspirait même à la tiare. C'était cependant un homme d'une grande sagesse; mais le plus sage quelquefois ne peut s'empêcher de faillir.

Enfin, Bajazet était délivré de la peur que lui inspirait son frère, et il déclara la guerre aux Vénitiens. Alexandre (et c'est une autre preuve de son innocence dans cette affaire) prit la défense des Vénitiens, et menaça Bajazet d'une guerre générale des chrétiens contre l'empire turc.

Dira-t-on qu'il y avait intelligence entre le Turc et des ministres de Rome[1]? Il existe des impossibilités, et il ne faut pas créer des fantômes; sans cela on tombe dans la démence. Bajazet discontinua ses préparatifs de guerre, et se contenta de se réjouir de la mort d'un rival qui d'ailleurs, même dans le droit public des effendis, n'avait aucune raison de revendiquer la couronne, car ce n'était pas aux usages des Grecs vaincus que les Turcs vain-

[1] Il y a parfaite intelligence entre les méchants avant le crime pour lequel ils sont d'accord; rarement il y a une parfaite intelligence quand le crime est commis : c'est là le commencement du châtiment de tous les pervers.

queurs avaient coutume de déférer, eux qui tenaient encore le cimeterre à la main.

Quoi qu'il en soit, Bajazet avait pu discontinuer ses préparatifs; mais le génie de sa nation ne permettait pas à son chef un long repos. Les conjurations locales, et surtout celles des troupes, exigeaient impérieusement que le prince fît la guerre. Bajazet se décida à attaquer les chrétiens, et il prit sur les Vénitiens Modon, ville de la Morée.

Alexandre excita de nouveau les catholiques à montrer plus d'union et plus de zèle pour la religion. Il alla jusqu'à déclarer que si le roi de France ou le roi d'Espagne était à la tête de la croisade, le pontife en ferait partie lui-même.

Ces dispositions belliqueuses cédèrent bientôt à ce népotisme obstiné qui régnait dans le cœur d'Alexandre. Il crut apparemment que son neveu chéri, César, n'était pas assez généreusement pourvu de faveurs et de principautés; il crut apparemment que ce monstre n'avait pas commis assez de crimes, ou plutôt il voulut, à tout prix, l'éloigner de lui[1]. César fut nommé duc de Romagne.

Alexandre avait aussi une fille, Lucrèce Borgia. Elle reçut une sorte de pouvoir pour gouverner Rome pendant une absence de son père. Nous reparlerons de cette princesse, sous le règne de Léon X.

César Borgia, créé par la France duc de Valentinois, commettait dans les Marches des crimes qui excitaient un

[1] Alexandre devait éprouver un sentiment d'horreur pour César. Nous avons vu plus haut, pag. 381, qu'un frère de ce malheureux, le duc de Gandie, était aimé par Alexandre, qui lui reconnaissait d'heureuses qualités. Il n'en fallut pas davantage pour que César le fît assassiner.

sentiment d'horreur; et il ne se serait pas arrêté dans cette voie d'abomination, si Dieu n'eût pas voulu abattre un pouvoir qui ne pouvait que précipiter l'Église dans les maux les plus terribles. Alexandre tomba malade, et, après sept jours de fièvre maligne, il mourut le 18 août 1503, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir régné onze ans et huit jours; il fut enterré au Vatican, dans la chapelle de Calixte III, son oncle, d'où ils furent tous deux transportés, en 1610, dans l'église de Sainte-Marie *in Monserrato*.

Novaes ne croit pas à la grande histoire des poisons préparés pour des cardinaux, et servis, par suite de confusions de bouteilles fort ingénieusement inventées, à César et à Alexandre. Novaes a raison: aucun des *diari* du temps ne fait mention de ces inventions. Alexandre mourut dans son lit, de la fièvre; et les bruits contraires n'ont couru qu'après les entreprises de Luther, si malheureusement protégées par des intérêts politiques de princes allemands. Desportes s'exprime ainsi sur le faux empoisonnement d'Alexandre[1]:

« Les circonstances prétendues de la mort d'Alexandre n'ont pas excité moins de doutes. Voltaire lui-même, qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur d'un pape, réclame contre cette assertion avec la plus grande véhémence, dans sa dissertation sur la mort de Henri IV:
« J'ose dire à Guichardin, s'écrie-t-il: L'Europe est
« trompée par vous, et vous l'avez été par votre passion:
« vous étiez l'ennemi du pape, vous en avez trop cru
« votre haine et les actions de sa vie. Il avait, à la vérité,
« exercé des vengeances cruelles et perfides contre des

[1] *Biog. univ.*, I, 525.

« ennemis aussi cruels et aussi perfides que lui, etc. » Ce peu de mots d'une discussion historique, qu'il est inutile de citer tout entière parce que chaque lecteur est à même de la vérifier, contient le jugement impartial qu'on peut porter sur cette partie de la vie d'Alexandre. »

Voici le jugement de Feller : « Les protestants[1] ont souvent opposé aux catholiques les vices d'Alexandre VI, comme si la dépravation d'un pontife pouvait retomber sur une religion sainte; comme si le christianisme, pour être l'ouvrage de Dieu, devait anéantir dans ses ministres les germes des passions humaines. Ce n'est pas la tiare qui a rendu Alexandre VI vicieux, c'est son caractère. Il l'aurait été également, quelque place qu'il eût occupée : la Providence permit que ses crimes ne troublassent pas l'Église, et que dans ces circonstances critiques elle n'eût ni schismes ni hérésies à combattre. C'est principalement depuis ce pontife que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes séculiers (ici Feller eût dû jeter les yeux plus en arrière). Ceux qui l'ont comparé à Néron ne savent pas que la politique d'Alexandre VI fut aussi adroite que celle de cet empereur fut insensée. La bulle *Inter cœtera* (*voyez* plus haut, page 379), qui partage les terres nouvellement découvertes entre les rois d'Espagne et de Portugal, a donné lieu à bien de gauches déclamations sur le pouvoir temporel du pape. Outre que ce pouvoir était alors une opinion reçue, il est tout naturel de ne voir dans cette bulle qu'une décision conciliatoire, propre à prévenir des disputes et des guerres entre deux puissants princes. Ce qui semble avoir le ton d'une véritable concession n'est que le langage d'un

[1] I, 112.

arbitre qui parle dans un différend, et qui fixe les lots des contendants. Au lieu de blâmer un tel décret, ne faudrait-il pas plutôt regretter le temps où les pontifes, d'une parole, cimentaient la conduite des rois, et où, à la voix du père commun des chrétiens, s'évanouissaient sans résistance et sans bruit les semences des plus longues et des plus sanglantes contestations? »

Alexandre était doué d'un esprit vif et d'une mémoire heureuse; il parlait avec éloquence; il aimait les lettres sans les cultiver, et il récompensait les savants; il traitait avec magnificence ses troupes, qui étaient nombreuses, et il fut, dit Novaes, le premier pontife qui mit ses successeurs en état de figurer dans le monde comme souverains. Novaes approuve ici Feller en quelques points; mais dans toutes les vies qui ont précédé on rencontre cependant des pontifes que leurs propres armes ont défendus, et qui ont sauvé des États voisins par une protection particulièrement guerrière (*voyez* d'abord le règne de saint Léon IV, II, 15, et d'autres règnes non moins glorieux sous ce rapport). Ses plaisirs ne lui firent jamais négliger les affaires, et sa mollesse ne lui ôta rien de son courage; mais sa conduite, en général, mérita plus le blâme que la louange. Sa vie fut plutôt celle d'un émule du conquérant Alexandre, dont par orgueil Borgia prit le nom, que celle du vicaire du bon Pasteur, seul modèle que ce pape eût dû se proposer de suivre. Quelques qualités naturelles, ainsi que d'autres vertus plus apparentes que vraies[1], ne pouvaient faire oublier les vices reprochés à Alexandre par tous les auteurs, même par des annalistes sacrés[2], qui l'accusent d'avarice et de cruauté; qui l'ac-

[1] Novaes, VI, 117.

[2] VI, Novaes, *ibid.* Aurais-je pu, dans un zèle absurde, contre-

cusent d'avoir obtenu le pontificat par quelques dons et des promesses ; qui l'accusent de mœurs dissolues ; qui l'ont convaincu d'avoir fait reconnaître dans son pontificat quatre fils et une fille, tous fruits d'un adultère non interrompu avec Lucrèce Vannozia, courtisane fameuse, femme de Dominique Arignani, un des grands de Rome.

En un mot, l'Église romaine, sous ce chef vicieux, eut autant à gémir que dans les temps les plus malheureux, elle qui voyait pour la première fois, sur le trône, des exemples de fautes et de crimes qu'elle n'avait jamais connus.

Pour bien apprécier l'histoire d'Alexandre, on peut consulter *Burcardi Historia arcana*, éditée par Leibnitz, Hanovre, 1697, in-4° ; le *Diarium curiæ romanæ*, inséré dans le cours d'histoire du moyen âge de Jean Eckard, tome II, page 2017, et Jérôme Porcio, dans ses Commentaires sur Alexandre VI, Rome, 1493, in-8°.

Nous n'avons pas ménagé Alexandre : il faut, après cela, convenir que les temps où il parut étaient encore des temps de crimes, quoique accompagnés des bienfaits d'une civilisation plus marquée, car on voyait alors régner le bienfaisant Louis XII.

Le fils d'Alexandre, qui se faisait appeler César, fut encore plus odieux que son père.

Je répéterai ici le jugement que j'ai porté de ce misérable César dans un autre ouvrage historique[1].

Il s'agit de la mission du secrétaire florentin, chargé de connaître la nature de gouvernement du duc de Valentinois, seigneur de la Romagne. Je disculpe Machiavel

dire l'histoire, quand on trouve de tels passages dans un livre imprimé et approuvé à Rome ?

[1] *Machiavel, son génie et ses erreurs*, tom. I[er], pag. 116.

et les Florentins d'avoir pris part aux crimes de Borgia[1], et j'ajoute :

« Toute l'infamie reste à ce Borgia, à ce génie du mal, à cet homme impénétrable, et qui, ne conspirant jamais que seul, ne redoutait ni indiscrétion, ni *prodition ;* à ce tyran qui, bien plus que Vitellozzo, sa victime, était *la torche de l'Italie*, le fléau de cette belle contrée. Il savait trop bien profiter de l'appui que lui donnait à Rome une autorité qui oubliait les maximes de l'Évangile, et qui ainsi suscitait tant de maux à l'Église, et préparait tous les désastres que bientôt elle allait souffrir.

« C'est à César Borgia qu'il faut attribuer tous ces crimes. Ce monstre, né en Espagne, élevé en Italie, titré en France, n'appartint ni à l'Espagne, ni à l'Italie, ni à la France : ces trois peuples l'ont répudié.

« Ce misérable sans patrie, espèce de brigand sur le trône, et dont on pouvait dire qu'il était sans père puisqu'il ne pouvait nommer le sien, ne manquait pas d'une sorte de talent, d'éloquence et d'habileté en affaires; même il savait punir justement, ce qu'il prouva par le supplice de Ramiro, qui, sans son ordre, avait commis d'abominables scélératesses. Mais ces dernières considérations ne servent qu'à l'accuser encore plus de n'avoir pas cherché à fonder une autorité, que protégeaient tant de puissances, sur la fidélité à sa foi, et sur ces vertus dont quelques princes de ce temps-là lui donnaient l'exemple »

Nous décrirons trois médailles d'Alexandre VI. Toutes trois ont la même effigie : ALESSANDRO VI PONT. MASS. Nous remarquerons ici qu'on a employé la langue ita-

[1] Borgia, cardinal en 1493, avait été sécularisé en 1498.

lienne. La tête du pape n'est couverte que de la simple calotte blanche.

La première médaille représente les armoiries des Borgia; mais ici le *bœuf* est placé différemment dans l'écu où il figure, à droite en champ d'or; à gauche, trois bandes d'or et trois bandes d'argent. Autour on lit : RODERICO. LENZVOLA. BORGIA. S. P. MCDXCII. « *A Roderic Lenzuola Borgia, souverain pontife*. 1492. » Cette médaille a été frappée au moment de l'élection d'Alexandre.

La deuxième représente l'ouverture de la porte sainte, en 1199. Nous avons déjà vu cet exergue sous Sixte IV : CITA APERITIO, etc. Cette médaille n'a pas été connue par du Molinet.

La troisième est une répétition de celle que nous avons vue sous Nicolas : RESERAVIT ET CLAVSIT, etc. Le pape ferme la porte sainte en 1500.

Du Molinet donne de plus les deux médailles suivantes. Dans l'exergue de la première on lit : CORONAT. « *Il couronne*. » Le cardinal-diacre couronne Alexandre; des cardinaux l'entourent; à droite, des gardes, dont un à cheval.

Dans le champ de la seconde on voit le *bœuf* Borgia, auquel un ange présente comme une sorte de joug, suivant quelques auteurs; suivant d'autres, ce n'est pas un *joug*, mais une *voile*, par allusion au mot Lenzuola. Autour on lit : OB. SAPIENTIAM. CVM. FORTVNA. CONIVNC. « *A cause de la sagesse unie à la fortune*[1]. »

Du Molinet, par le *joug*, entend la régence et le gouvernement de toute l'Église; et si on admet qu'il s'agit d'une voile, il veut voir que la sagesse du pontife a fait

[1] Dans sa gravure, du Molinet a mis COM au lieu de CVM (avec).

voguer son vaisseau à pleines voiles. Quelques écrivains, ne faisant pas assez attention à ces mots, *ob sapientiam*, soutiennent qu'il s'agit d'un joug sous lequel on voulait courber la volonté du pontife. Mais les médailles étaient comme des sortes d'actes officiels, où l'on n'admettait ni plaisanterie ni épigramme. La voile était certainement une flatterie; et, dans des temps semblables, il faut croire plutôt à des flatteries qu'à des leçons.

Je reviens au mot *sapientiàm*. Politien dit, en parlant à Alexandre: *In te siquidem sapientia singularis, præstans animi magnitudo, qua mortales omnes crederis antecellere.* « *Il y a en toi une sagesse singulière, une grandeur d'âme distinguée, par laquelle on croit que tu surpasses tous les hommes.* » Cela était vrai, sans doute, avant la fin du pontificat.

Le saint-siége fut vacant un mois et trois jours.

219. PIE III. 1503.

Pie III s'appelait d'abord François Todeschini Piccolomini. Il naquit le 9 mai 1439, à Sienne, de Nanno Todeschini, homme très-riche, du bourg de Sarteano dans le comté de Sienne, et de Laodimie Piccolomini, sœur de Pie II. Ce dernier pape adopta François, et lui donna le nom et les armes des Piccolomini. Aujourd'hui encore cette famille, qui porte le titre de comtes de Celano, princes de Valle, existe encore à Naples, où elle est connue sous le nom de Piccolomini d'Aragon, parce qu'Ange Piccolomini a épousé Marie, fille du roi de Naples Ferdinand.

François s'appliqua, dès ses plus jeunes années, à l'étude des lettres et du droit, et fut reçu docteur dans l'université de Pérugia; son oncle, Pie II, lui donna l'archevêché de Sienne en 1460. François n'avait alors que vingt ans. Bientôt, et la même année, le pape le créa cardinal-diacre de Saint-Eustache.

Encore très-jeune, il fut envoyé comme légat dans la Marche, et il obtint le même titre à Rome, quand son oncle Pie II partit pour Ancône.

Sous les dernières années du règne de Paul III, François fut envoyé auprès de l'empereur Frédéric; et, en présence de ce prince et des grands de l'Allemagne, il défendit

courageusement les droits de l'Église devant les membres de la diète de Ratisbonne.

Rappelé à Rome par Sixte IV, il y conserva la bonne renommée que lui avaient donnée ses mœurs irréprochables. Innocent VIII jugea convenable de l'envoyer en Ombrie, où il devait rétablir la paix, troublée par quelques factions.

Alexandre VI l'expédia comme légat au-devant de Charles VIII, qui marchait contre les Aragonais de Naples; mais le roi ne voulut pas le voir, à cause de la haine que l'on professait en France contre Pie II, qui, dans les dissidences des Aragonais et des princes de la maison d'Anjou, avait favorisé les premiers d'une manière peut-être trop partiale.

A la mort d'Alexandre VI, César Borgia, duc de Valentinois, avait ordonné de piller le palais du Vatican, et en avait fait enlever plus de trois cent mille ducats. Cette violence était un effet naturel de l'autorité que les neveux s'arrogeaient encore, même après la mort du pontife leur oncle. Aujourd'hui il peut rester quelque influence naturellement convenable d'un premier ministre; mais quand l'anneau du pêcheur est brisé, il n'existe plus de famille qui tyrannise Rome au nom d'un pouvoir absolument éteint.

Borgia, que nous voulons bien ne considérer ici que comme neveu, fut encore plus criminel. A la tête de douze mille hommes, pour forcer les électeurs sacrés à des complaisances impossibles, il osa assiéger le château Saint-Ange, et même investir le Vatican, où le conclave allait s'ouvrir. Les cardinaux, pour se soustraire à un danger si imminent, se réunirent dans l'église de la Minerve. Là, assiégés par Micheletto Coreglia, commandant des troupes

de Valentinois, ils furent délivrés au nom du peuple romain, qui prit subitement les armes pour défendre le sacré collége.

Valentinois, sur les prières des ambassadeurs de France, d'Espagne, et de Prosper Colonna, qui vint exprès à Rome, et d'ailleurs tourmenté par une fièvre opiniâtre qui ne lui permettait pas de monter à cheval, ni même de diriger une opération militaire, se fit porter à Népi dans une litière.

Les cardinaux, plus rassurés, firént prendre les armes à plus de quatre mille Romains, et célébrèrent dans le Vatican les funérailles d'Alexandre VI.

Cependant une armée française commandait aussi dans Rome : elle se trouvait dans cette ville, et devait continuer sa marche pour aller attaquer les Aragonais à Naples. C'était toujours une suite des prétentions du roi de France sur le royaume napolitain. Les cardinaux obtinrent du général que, pour laisser la liberté au sacré collége, les Français sortiraient de la ville.

Le trentième jour après la mort du pape, trente-six cardinaux se trouvèrent assemblés. Ils commencèrent par établir plusieurs conventions que le nouveau pape devait signer, et qu'ils jugeaient nécessaires à la réforme de la discipline ecclésiastique; ensuite ils pensèrent à donner un successeur au pontife défunt.

Un des candidats fut le cardinal George d'Amboise, archevêque de Rouen. Mais les papes d'Avignon étaient encore présents au souvenir des Italiens. George d'ailleurs, homme de manières douces et affables, croyait être servi suffisamment par son désir, par la puissance non contestée de son maître Louis XII, et par les vertus hautement respectées de ce grand prince.

Le cardinal de la Rovère, de son côté, n'ambitionnait pas moins le trirègne. De Sponde et Oldoini parlent avec détail des moyens employés par la Rovère pour détourner de tout succès l'ambition de George, qui l'avait pris pour confident.

Quelques cardinaux étaient disposés à favoriser les vues de leur ancien collègue César Borgia; mais ces vues n'étaient pas bien nettement arrêtées. D'autres appartenaient à de petites factions sans portée. Enfin, tous réunis, ils élurent, le 22 septembre 1503, le premier cardinal-diacre François Todeschini Pallavicini, qui, en mémoire de son oncle, voulut s'appeler Pie III.

Le 30 du même mois, l'élu fut ordonné prêtre par le cardinal de Saint-Pierre *in vincoli;* car il avait joui du titre d'archevêque de Sienne pendant quarante-trois ans, sans être prêtre (cela était possible dans ce temps-là); et à ce sujet Pie II avait donné à son neveu, pour évêque suffragant, le bienheureux Antoine Fatati, qui remplissait toutes les fonctions épiscopales. Pie III fut consacré évêque le 1er octobre, dans une des chambres du Vatican, et couronné solennellement le 8, sur les degrés de Saint-Pierre, par le cardinal Riario. Ne pouvant aller à cheval prendre possession de Saint-Jean de Latran, à cause d'une plaie qu'il avait à la jambe, le nouveau pape fit acte de possession, contre l'usage, dans l'église Vaticane. Les juifs furent appelés à présenter *la loi* dans une des salles du palais. Ce fait extraordinaire est rapporté par Cancellieri, dans son histoire des *possessi* jusqu'à Pie VII (*voyez* page 54 de cet ouvrage du célèbre annaliste romain).

Le jour qui suivit l'élection, il y eut consistoire, quoiqu'il n'y en eût pas d'exemple avant le couronnement. Là il fut question de ramener la paix entre le roi de France et

celui d'Espagne; ensuite le pape promit d'employer tous les moyens en son pouvoir pour rétablir la discipline dans son ancienne splendeur, et réformer la cour romaine elle-même, en ce qui concernait les cardinaux et les ministres. L'armée française était toujours près de la ville, et ce séjour imposait des charges aux habitants des environs. Le 26 septembre, Pie lui permit de s'avancer sur Naples, en suivant la route qui côtoie les murailles de Rome, sans traverser la ville.

En même temps César reçut un sauf-conduit pour rentrer dans la capitale, mais avec une simple escorte et sans troupes. Il prétendait remercier les cardinaux du choix qu'ils avaient fait, et il disait que ce choix aurait été le sien; ce qui n'est pas probable. Pie III était un homme trop vertueux pour qu'il pût être affectionné par César.

Cependant les Orsini surtout avaient été opprimés sous le règne d'Alexandre, et César s'était montré contre un d'eux un bourreau impitoyable. Cette famille irritée, voyant le pape retenu au lit par la grave incommodité qui l'avait empêché d'aller à Saint-Jean de Latran, conçut le projet, malgré le respect dû au sauf-conduit, de se venger des barbaries de César. Récemment, son capitaine Coreglia avait livré aux flammes le palais principal des Orsini : cet acte de cruauté, joint aux scènes de la Romagne, où, en 1502, Paul Orsini, et Orsini, duc de Gravina, avaient été étranglés par ordre de César, et à quelques pas de la chambre où il se trouvait, cet acte de cruauté avait porté au plus haut point le désir de la vengeance dans l'esprit des chefs de cette puissante famille. Ils s'armèrent, et allèrent publiquement provoquer César. Le pape, averti de cette désobéissance à ses ordres, fit conduire César dans le château Saint-Ange, pour qu'il y fût

détenu *sotto cortese guardia*. Le conseil du pontife pensa que, dans un tel moment, il fallait redemander à César les principautés qu'il avait usurpées sur le saint-siége, ou que son père lui avait injustement données. Il se voyait donc alors sous la protection d'une prison, celui qui, peu de temps auparavant, était l'épouvante de l'Italie, et qui la tyrannisait *armato di Francesi*[1].

Au moment même où Borgia fut emprisonné, la paix rentra dans Rome et dans l'État ecclésiastique, et toutes les cérémonies sacrées purent être continuées sans aucun trouble. La *guardia cortese* répondait de Valentinois[2].

[1] *Armé de Français*. Ce sont les propres paroles de Machiavel. Voilà ce que l'on gagne, au détriment de sa nation, en allant chez les autres se mêler de leurs affaires, au lieu de penser aux siennes dans son pays. Pour se tirer d'un mauvais pas, pour prolonger son séjour dans des contrées que l'on fatigue, on est forcé de se servir d'instruments vils et odieux ; et l'on mérite qu'un homme de génie cherche et trouve une de ces expressions terribles qui ne sont pas, au premier regard, dans les livres de l'histoire, une insulte patente et grossière, mais qui, bien examinées, bien pesées, deviennent, pour l'observateur, une accusation vraiment formidable; car nos malheureux Français étaient là comme comparés à ces soldats sans intelligence qu'on plante autour d'un échafaud pour assurer l'exécution d'un prévenu qui n'a peut-être contre lui qu'un délit politique qu'il paye de sa vie, parce qu'il lutte contre Borgia sans être le plus fort.

[2] Sannazar a écrit une épigramme latine sur ce refuge que César trouva au château Saint-Ange, quand il craignit les Orsini, qui le cherchaient pour se venger de lui. Le poëte fait allusion au *bœuf* de Borgia, et à l'*ours*, armoiries des Orsini.

Qui modo prostratos jactarat cornibus ursos,
In latebras taurus concitus ecce fugit ;
Nec latebras putat esse satis sibi, Tybride toto
Cingitur, et notis *vix bene fidit aquis.*

« Celui qui avec ses cornes avait frappé les ours abattus, ce tau-

C'est ainsi que Pie III avait commencé son pontificat. Mais ce prince était d'une santé faible : tout à coup la plaie de sa jambe commença à s'envenimer. On accusa dans le temps, d'un crime ignoble, Pandolphe Petrucci de Sienne, tyran de cette république, qui avait vu avec colère l'élévation d'un ancien seigneur de cette même ville, dont la famille avait été longtemps persécutée par la faction de Petrucci. Le mal s'aggrava, et le pontife mourut, après avoir gouverné seulement vingt-six jours. Il était âgé de soixante-quatre ans cinq mois et dix jours [1].

Pie III promettait d'assembler un concile général avant trois ans. Il avait plusieurs fois réitéré l'engagement de partir avec les armées chrétiennes qui se présenteraient en Turquie.

On louait dans ce pape, dit Garimberti, on ne cessait d'admirer son éloquence, sa prudence, son esprit de religion, sa pureté de mœurs, sa gravité. On espérait qu'il n'aurait pas aimé Sienne autant que l'avait aimée Pie II.

reau, voilà qu'effrayé il fuit dans les ténèbres ; et ces ténèbres, il ne pense pas qu'elles soient assez pour lui : il se fait une ceinture de tout le Tibre, et à peine il se fie à ses eaux, qu'il connaît bien. »

Pour comprendre la malice de ces vers, il faut se rappeler d'abord, comme je l'ai dit, les armoiries des Borgia et celles des Orsini, puis la situation du château Saint-Ange, qui, aux trois quarts à peu près, est entouré des eaux du Tibre. Quant à ces eaux *qu'il connaît bien*, César, c'est une allusion aux flots du fleuve où ce dénaturé fit jeter le duc de Gandie, son frère, qu'Alexandre, en cela juste et bien conseillé, semblait aimer avec quelque sentiment de préférence.

[1] Chacon assure qu'au moment du couronnement, quand le maître des cérémonies brûle des étoupes, en disant, *Pater sancte, sic transit gloria mundi*, « *Père saint, ainsi passe la gloire du monde*, » Chacon assure qu'à ce moment-là même le pape pleura, et s'écria que dans peu il céderait à la mort.

Il fut enterré au Vatican, dans un beau tombeau de marbre, à côté de celui de Pie II. Les deux corps furent ensuite transportés à Saint-André *della Valle* par le cardinal de Montalto, Alexandre Peretti.

On eut encore le temps, dans ces vingt-six jours de règne, on eut le temps de frapper deux médailles à la gloire de Pie III. L'effigie est la même à chaque médaille; la tête est absolument nue. On lit : PIVS III PONT. MAX. MDIII.

La première médaille, sans être une restauration exacte d'une autre de Pie II, porte les mêmes mots au revers : GLORIA SENENSI. D. C. PICCOLOMINI. « *Gloire au Siennois, des comtes Piccolomini.* Au milieu de l'écu, surmonté de la tiare et des clefs pontificales, on voit les armoiries de cette famille. Dans une croix, les croissants posés I, 3 et I.

La seconde représente le pape, tiare en tête, sur son trône, et bénissant un guerrier qui a la main droite étendue, et la main gauche sur son cœur. Deux cardinaux mitrés, à droite et à gauche du trône. Du Molinet prétend que le guerrier qui est à genoux est César Borgia. Cela paraît être conforme à la vérité. Autour on lit : SVB. VMBRA. ALARVM. TVARVM. M. D. III. « *Sous l'ombre de tes ailes.* 1503. » On a vu que Borgia, menacé par les Orsini, avait demandé la protection du pape. Devant César (c'est peut-être une malignité de l'artiste, qui a voulu dire que la qualité de cardinal est indélébile) il y a un chapeau de cardinal. Cependant le prince est armé en guerre, avec des gantelets et des cuissards.

Il existe encore une médaille à l'effigie de Pie III; elle porte au revers : TENTANDA VIA. « *Il faut tenter la voie.* » Trois bâtons de voyage sont entrelacés dans une cou-

ronne. Toutes les explications que l'on donne de cette médaille sont mystérieuses. Typotius, dans ses *Symbola divina Pontificum*, etc., 1603, 3 vol. in-fol., en parle avec quelques détails. Il prétend que ces trois bâtons (*tres scipiones*) sont un secours offert par la sainte Trinité pour parcourir les chemins de la vie, et assurer la couronne éternelle. Divers auteurs ont vu cette médaille avec l'effigie d'Alexandre VI.

Le saint-siége fut vacant douze jours.

220. JULES II. 1503.

Jules II, appelé auparavant Julien de la Rovère, naquit, le 15 décembre 1443, à Albisola près de Savone, de Raphaël de la Rovère, frère du pape Sixte IV et de Théodora Manerola.

En 1471, son oncle le nomma évêque de Carpentras, et le créa, le 15 décembre de la même année, cardinal-prêtre de Saint-Pierre *in vincoli*. On dit qu'Alexandre VI avait prié les cardinaux de ne pas nommer pape le cardinal de la Rovère : néanmoins, quand ils furent entrés au conclave au nombre de trente-huit, ils commencèrent par se déclarer contre leur collègue le cardinal George d'Amboise, premier ministre de France; puis ils élurent, le 31 octobre, le cardinal de la Rovère, qui prit le nom de Jules II. Il fut couronné le 26 novembre, et le 5 décembre il prit possession de Saint-Jean de Latran. Il faut remarquer ici que Jules fut le premier qui sépara la cérémonie du couronnement de celle de la prise de possession de Saint-Jean de Latran.

Pour donner une idée de la manière dont on négociait alors quand on savait que le conclave s'assemblait pour choisir un pape, nous rapporterons quelques faits relatifs à une missive que Machiavel reçut de la seigneurie de Florence, au moment de la mort de Pie III.

Machiavel ayant été envoyé le 24 octobre 1503, on ne savait pas naturellement qui serait pape; et les lettres de créance du secrétaire devaient être remises au cardinal Soderini, frère du gonfalonier de Florence.

« Nicolas, tu iras à Rome avec promptitude; tu porteras nos lettres à beaucoup de cardinaux auxquels on doit un sincère respect, comme à Rouen[1], Saint-George (Raphaël Riario) (*voyez* p. 356), San-Severino (Milanais) San-Pietro *in vincoli* (Jules de la Rovère); tu les visiteras en notre nom, et tu leur feras connaître que, ces jours derniers, ayant nommé des ambassadeurs qui allaient partir, on apprit la mort du pape; que toute la ville en a éprouvé un grand déplaisir; qu'en conséquence nos ambassadeurs ont eu ordre de ne pas partir; que néanmoins nous n'avons pas voulu manquer de faire entendre à ces cardinaux quel est notre chagrin, et combien nous désirons qu'on élise un nouveau pontife qui réponde aux besoins de la chrétienté et de l'Italie.

« Que, sachant leur disposition à ce sujet, nous leur offrons toutes nos forces pour cet effet.

« Tu régleras ton langage avec chacun d'eux comme tu le croiras convenable, en suivant les observations que tu recevras de notre révérendissime cardinal Soderini, avec lequel tu t'entretiendras avant de remplir ta mission. »

La première lettre de Machiavel ne se trouve pas. Par la seconde, datée de Rome du 28 octobre, il annonce qu'il a eu une conférence avec le cardinal d'Amboise, qui a agréé le témoignage d'affection de la république.

Le 1er novembre, Machiavel écrit : « Magnifiques sei-

[1] Rouen signifie ici le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen.

gneurs, je vous apprends, avec la grâce de Dieu, que ce matin le cardinal de Saint-Pierre *in vincoli* a été proclamé pape. Que Dieu le fasse un pasteur utile à la chrétienté ! »

Plus tard il écrit que cette création et cette publication ont été extraordinaires.

« On a fait ce pape à conclave ouvert : celui qui considérera les faveurs qu'a eues ce cardinal les jugera miraculeuses. Toutes les factions du conclave se sont portées vers lui : le roi d'Espagne, le roi de France ont écrit pour lui au sacré collége. Les barons de partis différents lui ont prêté leurappui. Saint George (Riario de Savone) l'a favorisé, le duc de Valentinois l'a favorisé[1]. On voit qu'il a eu de grands amis, et l'on dit que la cause en est qu'il a toujours été *bon ami* : conséquemment, au besoin, il a trouvé ces *bons amis*. »

Le 2 novembre, les dix[2] envoyèrent à Machiavel de nouvelles lettres de créance pour le pape Jules; et, le 8, le secrétaire florentin obtint une audience du pape. Nicolas le félicita sur son avénement, au nom de la république. Puis, trouvant l'occasion de lui parler des attaques que les Vénitiens méditaient vers la Romagne, il fait à ce sujet une réflexion assez satirique :

« Si les Vénitiens obtiennent du succès de ce côté, il ne s'agit plus de la liberté de Florence, et alors le pape deviendra le *chapelain* des Vénitiens. »

Le duc de Valentinois était aussi attaqué dans le cœur

[1] Ceci prouve que Valentinois n'était plus sous la *guardia cortese*.

[2] Magistrature de Florence qui gouvernait l'État, sous la direction du gonfalonier Soderini. Il était déjà le maître à la manière des Médicis, qui plus tard, après beaucoup de belles paroles, usurpèrent toute l'autorité.

de ses États. Machiavel rapporte qu'en ayant entretenu le cardinal d'Amboise, celui-ci répondit : « Dieu jusqu'ici « n'a laissé aucun crime impuni ; il veut punir ceux de ce « duc[1]. »

Jules ne disait rien de ses projets. Machiavel cherchait à pénétrer les dispositions du pape et des cardinaux influents relativement à Valentinois, reste impur du dernier règne, et qui devenait l'embarras du règne nouveau. L'envoyé a remarqué très-bien que le pape n'aime pas ce *Romagnol*, mais craint de lui manquer de parole. On est assez d'accord pour chercher à le chasser de Rome : on désirerait qu'il s'embarquât à Ostie, et que sa petite armée, toujours exigeante et indisciplinée, se rendît à Sinigaglia.

Une lettre du 14 novembre contient quelques détails sur la contagion qui se manifestait à Rome au moment même de l'élection. Le séjour dans cette ville est devenu dangereux, parce que le défaut de police et la négligence du gouvernement permettent à ce fléau d'y répandre ses ravages. Cependant le secrétaire, attaché à sa place, ne témoigne aucun désir d'être rappelé à Florence. Dans une autre lettre, il en parle sur un ton comme indifférent et presque gai, en ces propres termes : « La peste fait très-bien son devoir : elle n'épargne pas les maisons des cardinaux, ni aucune autre où elle se trouve en avantage. Il n'y a personne qui en fasse grand compte. »

[1] Le cardinal avait raison ; mais les crimes de ce duc se composaient de crimes bas et vils qui ne sortaient pas de la sphère d'un bourg et d'un château, et que chez lui il pouvait impunément commettre ; et des crimes hauts, fiers, insolents, peste publique, qu'il commettait sous la protection d'une puissance étrangère. Pour les premiers crimes il n'y avait qu'un coupable ; pour les autres il y en avait deux.

Nous achèverons de faire connaître César.

Ballotté par le gouvernement pontifical qui le chassait, et les Toscans qui refusaient un sauf-conduit, il va jusqu'à dire au Florentin : « Je m'entendrai avec les Vénitiens mes ennemis, et même *avec le diable*. J'irai à Pise avec tout l'argent, les troupes et les amitiés qui me restent, et je vous ferai tout le mal que je pourrai vous faire. »

On ne tarda pas à reconnaître le talent de Jules ; il parvint à se délivrer de Valentinois, qu'on ne revit plus à Rome. Plus tard, réfugié en Espagne, il périt misérablement au siége d'une ville qu'on l'avait chargé de réduire.

De toutes parts on était attentif aux premières démarches de Jules.

Par des lettres circulaires il avait averti tous les souverains de son exaltation au pontificat, et du désir qu'il avait d'abattre la puissance turque ; aussi les priait-il tous de conclure la paix entre eux.

En même temps, à l'exemple d'Alexandre VI, qui avait permis à Manuel, roi de Portugal, d'épouser successivement les deux sœurs, Jules, le 26 décembre 1503, concédait à Henri VIII, roi d'Angleterre, âgé de dix-huit ans, la dispense nécessaire pour épouser Catherine, âgée de vingt-trois ans, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et veuve d'Arthur, frère aîné dudit roi Henri. Elle n'avait pas eu d'enfants d'Arthur, qui l'avait épousée à l'âge de quinze ans, et qui, à cause surtout d'une santé très-faible, ne l'avait jamais vue qu'au milieu de sa cour : toutes ces circonstances se trouvaient prouvées dans le rapport que Jules venait de se faire remettre sur cette question.

Jules apportait sur le trône le projet ferme et immuable de récupérer les possessions appartenant à l'Église. Aussi,

en 1504, il annonça à Lorédan, doge de Venise, que la république devait restituer au saint-siége Faënza, Rimini, et d'autres contrées usurpées depuis la mort d'Alexandre VI. Ce dernier pape avait donné à son neveu César Borgia une partie de la Romagne : celui-ci promettait d'ordonner à ses castellans de remettre les forteresses de cette province; mais les Vénitiens avaient aussi d'autres restitutions à faire sur les frontières du même pays.

Jules crut convenable de rappeler de l'exil les Colonna, leur rendit leurs terres, qu'Alexandre avait usurpées; puis il maria Lucrèce, fille de Luchina, sa sœur, à Antoine Colonna, en donnant pour dot les droits de seigneur dans la ville de Frascati.

Enfin, Forli, malgré les intrigues de Valentinois, retourna au possesseur légitime. Jules ne cessa pas ensuite de réclamer auprès des Vénitiens Rimini et Ravenne; il demanda aux Baglioni Pérugia, aux Bentivoglio, Bologne.

Sur ces entrefaites, Henri VIII, voyant que son oncle paternel Henri VI était honoré comme un saint par les Anglais, demandait à Jules qu'il permît de faire transporter le corps de ce prince, d'un tombeau peu convenable où l'avaient enfermé les hommes envieux de ses vertus, à la sépulture royale de Westminster, et qu'ensuite le prince fût canonisé. Jules accéda volontiers à la première demande : quant à la seconde, qui avait été déjà faite à Innocent VIII et à Alexandre VI, le pape ordonna à l'archevêque de Cantorbéry, et à trois autres évêques, de faire faire les informations authentiques sur les vertus et les miracles du prince serviteur de Dieu.

Louis XII étant tombé malade, et puis ayant été guéri avec des circonstances qui avaient augmenté la dévotion des Français, Jules ordonna que l'on fît de solennelles pro-

cessions dans ce royaume, pour remercier Dieu d'avoir conservé un bon prince.

Par une constitution publiée le 14 janvier 1505, le pape annula l'élection ultérieure de tout pontife, quand même il aurait été couronné et déjà reconnu par les nations, si cette élection était entachée de simonie. Il ordonna de déposer les cardinaux qui seraient coupables de ce crime, conférant, à ceux qui ne l'auraient pas commis, la faculté de convoquer un concile général, et de solliciter l'appui des princes séculiers contre tout pontife ainsi élu. Michaud, dans la *Biographie universelle* (XX, page 117), porte le jugement suivant sur ce fait : « Jules s'empressa de satisfaire aux convenances de sa nouvelle dignité par une bulle qui annulait pour l'avenir toute élection du pape arguée de brigue et de simonie, se souciant fort peu de mettre, à l'ambition de ceux qui devaient lui succéder, un frein dont il ne craignait plus l'effet pour lui-même. »

Nous arrivons à un des plus beaux travaux qu'un pape ait pu entreprendre. Jules, considérant que la basilique de Saint-Pierre, à cause de son ancienneté, tombait en ruines, conçut, dans son esprit vaste, l'idée de construire un temple digne du prince des apôtres. Il fut donc le premier pontife qui put, à juste titre, se glorifier d'avoir posé la première pierre d'un des plus beaux ouvrages du monde. Il adopta les dessins de Lazare Bramante, auquel succédèrent, dans la direction des bâtiments, frère Joconde de Vérone, Raphaël d'Urbin, Jules de San-Gallo, Michel-Ange Buonarroti, Jacques Barozzi da Vignola, Jacques della Porta, Charles Maderno, Laurent Bernini, Dominique et Charles Fontana, noms chers aux arts, et surtout, en grande partie, à la science de l'architecture.

Le prix de ce temple, dit Novaes dans une note[1], montait, jusqu'en 1694, à la somme de quarante-six millions d'écus romains (à 5 fr. 35 c. l'écu). Dans cette somme ne sont pas comprises les dépenses des modèles, des murs démolis, ni la dépense du campanile faite par Urbain VIII, ni celle qui fut allouée pour les honoraires des employés et le prix des ornements d'autel.

La France vivait alors en paix avec le saint-siége : elle sollicita et elle obtint des priviléges pour les minimes, fondés à Rome par Charles VIII (*voyez* page 318). Cet Ordre avait été solennellement approuvé par les pontifes Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI.

Le saint-siége reprenait tout ce qu'avait occupé César Borgia: mais les réclamations présentées aux Baglioni, tyrans de Pérugia, et aux Bentivoglio, maîtres de Bologne, malgré quelques apparences de réussite, n'avaient pas donné les fruits qu'en attendait l'impatient désir de Jules II. Il laissa à Rome, comme légat, le cardinal-évêque de Frascati, et marcha à la tête d'une armée contre Pérugia. Les Baglioni s'enfuirent à la nouvelle de l'arrivée du pape : il s'avança ensuite vers Bologne, et les Bentivoglio ne firent pas plus de résistance. Le pape entra dans cette ville le 10 novembre 1506, sous treize arcs de triomphe. Il n'y eut pas un seul engagement, et ce triomphe ne coûta la vie de personne.

On lira avec quelque intérêt le récit de cette campagne, fait par Machiavel, ambassadeur de Florence auprès de Jules, et qui fut témoin oculaire de ce fait d'armes :

« Le pape, après avoir été assuré du consentement de

[1] VI, 144.

la France et de Venise, s'était mis en route sur-le-champ[1]. Machiavel se trouva à Cività Castellana le 28 août. Jules lui donna audience devant le cardinal Soderini. Le secrétaire adressa d'abord à sa sainteté un discours, où il expliquait les bases de ses instructions. Il les *élargit* un peu, en ajoutant que la république verrait avec plaisir la confirmation de l'appui de la France, et qu'elle applaudirait à l'esprit de suite et de détermination dont sa sainteté se trouverait animée dans cette circonstance. Il crut ensuite utile de lire les instructions elles-mêmes, *de verbo ad verbum*. Le pape écouta le discours et les instructions avec une grande attention, et dit qu'il lui paraissait que leurs seigneuries craignaient trois choses : 1° que l'appui de la France ne fût pas assuré ; 2° que le saint-siége n'agît froidement dans cette affaire ; 3° qu'on ne finît par s'accorder avec Bentivoglio et qu'on ne le laissât à Bologne, ou que si on l'en chassait, on ne l'y laissât rentrer.

« A la première crainte, le pape répondit qu'il ne saurait mieux faire connaître la volonté du roi Louis XII que par la main propre du roi ; qu'à lui, Jules, suffisait la signature de ce prince. Il appela alors monseigneur d'Aix, à qui il demanda la commission qu'il avait rapportée de France. Il montra à l'ambassadeur florentin la propre signature du roi, et lut deux articles qui concernaient Bologne. Sa majesté engageait le pape à faire cette expédition *presto, presto*, et lui promettait quatre cents jusqu'à cinq cents lances, avec monseigneur d'Alègre, vaillant chevalier, et le marquis de Mantoue.

« Relativement à la seconde crainte, il répondit qu'on

[1] *Machiavel, son génie et ses erreurs*, tom. I, pag. 148.

ne pouvait l'accuser de froideur; qu'il était en chemin, qu'il s'y rendait de sa personne, et qu'il ne croyait pas pouvoir mener la chose plus chaudement, puisqu'il y allait lui-même.

« A la troisième crainte, il répondit qu'il ne laisserait pas Giovanni Bentivoglio à Bologne ; que lui, Bentivoglio, ne serait pas assez fou pour y demeurer comme un homme privé; que les choses seraient arrangées par le gouvernement pontifical, de manière que messer Giovanni ne rentrât pas dans cette ville pendant la vie du pape actuel ; et que Jules II ne savait pas ce qu'un autre pape ferait après lui. »

Le soir, Machiavel s'étant trouvé sur le chemin de sa sainteté, qui allait voir la forteresse de Cività Castellana comme chose rare, sa sainteté lui répéta mot à mot ce qu'elle lui avait dit le matin.

Le 13 septembre, le pape entra comme en triomphe à Pérugia ; « mais les troupes de Baglioni sont plus fortes que celles du pape, qui se trouve ainsi, dit Machiavel, à la discrétion du seigneur auquel il vient d'enlever ses possessions. »

« Le pape continue sa route ; il va à Saint-Marin [1], de

[1] Cette république, dont l'administration est si sage, a eu constamment le bonheur et l'habileté de faire respecter son indépendance, même de nos jours. Quand l'armée autrichienne, qui marchait sur Naples en 1820, dut traverser une partie du territoire de Saint-Marin, le général fit officiellement demander la *permission* du passage. En 1824, des intrigants subalternes firent craindre, sans doute à tort, qu'une puissance voisine ne portât atteinte à cette indépendance jusque-là si respectée. Cette circonstance m'ayant mis à même de rendre quelques services à cette république, elle m'a adressé une patente qui me déclare inscrit sur son *livre d'or ;* et j'ai

là à Césène. On annonce dans cette ville que l'empereur envoie au pape deux ambassadeurs, le cardinal-évêque de Brixen (Melchior Cops, créé cardinal par Alexandre VI en 1503) et le marquis de Brandebourg (un des ancêtres du roi de Prusse d'aujourd'hui).

« Des ambassadeurs bolonais, arrivés dans cet intervalle, sont admis à l'audience du pape. Ils lui baisent les pieds, et se retirent sans lui adresser une parole. Le lendemain, dans un long discours, ils cherchèrent à le toucher par le tableau de leur ancienne dépendance absolue du saint-siége; ils citèrent les traités faits par la ville avec plusieurs pontifes, traités confirmés par Jules lui-même; ils vantèrent la conduite politique de leurs citoyens, leurs sentiments religieux, et leur soumission aux lois. Le pape répondit que si ce peuple était soumis à l'État de l'Église, il ne faisait que son devoir, parce que telle était son obligation, et parce que le saint-siége était aussi bon maître que le peuple pouvait être fidèle sujet. Sa Sainteté venait elle-même pour le délivrer des tyrans; qu'à l'égard des traités, le pape n'examinerait pas ce qu'avaient fait d'autres papes et ce qu'il avait fait lui-même, parce que les autres papes et lui n'avaient pu faire autrement; que la nécessité et non la volonté avait décidé les confirmations obtenues; que le temps était venu où il pouvait revoir les traités; qu'il lui paraissait qu'une négligence à les revoir ne lui laisserait aucune excuse devant Dieu; que pour cela il était parti; qu'il avait le désir que Bologne fût heureuse; qu'en conséquence, de sa personne, il entrerait

reçu ce témoignage de bienveillance avec beaucoup de satisfaction et une sincère reconnaissance. Je crois que je suis aujourd'hui le seul Français honoré du titre de *patricien de Saint-Marin*.

dans la ville; que si les lois actuelles lui plaisaient, il les confirmerait; que si elles ne lui plaisaient pas, il les changerait, et que pour y parvenir, même par les armes, quand les autres moyens ne réussiraient pas, il avait fait préparer des forces telles, qu'elles pouvaient faire trembler non-seulement Bologne, mais l'Italie. »

Nous avons voulu par cet exposé, extrait des correspondances de Machiavel, faire connaître la vivacité de la politique de Jules II. Ce fut à la France qu'il dut tout l'avantage obtenu dans cette guerre.

Depuis ce temps-là, Bologne, à l'exception des temps de la courte existence de la Cisalpine et du royaume d'Italie, a toujours reconnu la suprématie des papes.

Au commencement de l'année suivante, le pontife rentra dans Rome; et il fit une promotion de cardinaux, parmi lesquels on comptait le célèbre Ximenès, qui fut longtemps premier ministre en Espagne, et qui sut acquérir justement la renommée d'un des meilleurs politiques du temps.

Le cardinal Carvajal, légat pontifical, eut le bonheur d'amener l'empereur Maximilien et le roi de France à signer la paix. En ce temps-là les Vénitiens avaient envahi Trieste et le comté de Gorice, et le saint-père n'avait pu obtenir les restitutions qu'il sollicitait; aussi il ne balança pas à donner son adhésion au traité de Cambrai, qui avait pour but d'abattre l'orgueil de Venise.

Dans ce traité, qu'approuva le roi d'Espagne, il fut conclu des stipulations qui engageaient Jules à jeter un interdit sur Venise et ses possessions. Ici l'excommunication n'est pas du fait de ce pontife : elle est invoquée par trois des plus puissants princes de l'Europe, l'empereur, et les rois de France et d'Espagne; ce qui prouve encore, une

fois de plus, que cette mesure, qu'on a tant calomniée, *faisait partie de la jurisprudence du temps.*

Les Vénitiens, malgré la bulle de Pie II qui interdisait cette sorte de résistance, en appelèrent au futur concile; le pape condamna cet appel par un édit de 1509, et il y ajouta de plus graves censures. La bataille d'Agnadel, gagnée par les Français, et dans laquelle les Vénitiens perdirent huit mille hommes de leurs meilleures troupes, força la république à recevoir la paix, à rendre Brescia, Bergame, Côme et Crémone, et à demander pardon au saint-père, lui promettant la restitution des terres usurpées, et beaucoup de concessions utiles à la discipline ecclésiastique et au maintien de l'autorité pontificale.

En 1510, les ambassadeurs de Venise, chargés de cette réparation, arrivèrent à Rome. Le pape, assis sur son trône, à la porte de la basilique Vaticane, prononça l'absolution des peines encourues, imposant pour pénitence de visiter les sept églises. On observa que Jules, à cette occasion, ne voulut pas que les ambassadeurs fussent frappés du léger coup de baguette que reçoivent ordinairement ceux qui sont absous de censures ou d'excommunication.

Le pape déclara ensuite que, pour se montrer un véritable père commun des fidèles, il se retirait de la ligue de Cambrai : cette fois, c'étaient les puissances laïques qui persistaient dans l'application des peines ecclésiastiques, et la puissance spirituelle s'abstenait de les prolonger.

Mais ces armes n'étaient pas destinées *à dormir;* les Français voulaient que le pape restât dans la ligue de Cambrai : ils voulaient en même temps protéger le duc de Ferrare, feudataire du saint-siége, et qui refusait de rendre au pape les salines de Comacchio. Une armée de

Louis XII protégeait la résistance de ce duc. Jules excommunia les commandants de cette armée, et il naquit de cette première discorde des événements funestes.

Afin d'appuyer les censures par sa présence, Jules partit pour Bologne.

Des cardinaux français et espagnols n'approuvaient pas la conduite du pape. Ces cardinaux étaient des hommes qu'on aurait dû ménager. On distinguait parmi eux Carvajal, Guillaume Brissonet, François Borgia, Renaud de Prié et Frédéric de San Severino. Il faut dire aussi qu'ils manifestèrent leur opposition en termes qui ne furent peut-être pas assez mesurés.

Louis XII montrait aussi une intention assez marquée d'abattre une partie de l'autorité pontificale. Il consulta son clergé à Orléans; puis à Tours, et l'on prit là des décisions peu favorables aux droits de Jules. Le pape crut à propos d'attirer dans son parti le roi catholique Ferdinand V. Louis XII, depuis la mort de Charles VIII, n'avait pas fait le serment d'hommage pour le royaume de Naples qu'il possédait, et il avait aliéné beaucoup de droits de ce royaume sans le consentement et même en présence des agents du pape, qui en faisaient la défense absolue. Jules, usant de son droit ancien, déclara que les seigneuries de Naples et de Gaëte étaient retournées au saint-siége, et les donna à Ferdinand, sous les conditions connues, annulant ainsi les pactes passés entre le pontife et le roi Très-Chrétien.

Le pape continuait, de sa personne, une guerre active dans les environs de Ferrare, et après une défaite il se retira à Bologne : là il courut le risque de tomber dans les mains du maréchal de Chaumont, commandant l'armée française. Le pape aurait même été fait prisonnier plus

tard par le chevalier Bayard ; mais le temps étant devenu orageux, Jules suspendit son voyage, rebroussa chemin, et n'alla pas dans les villes où l'attendait le chevalier. Au nombre des félicités données de Dieu à l'*homme sans peur et sans reproche*, ajoutons celle qu'il eut de ne pas avoir réussi dans une pareille entreprise. C'eût été un fait de guerre bien déplorable pour Bayard, surtout si les passions de ces temps malheureux ne l'eussent pas laissé libre de suivre les sentiments généreux qui sans doute l'auraient animé à la vue d'un tel prisonnier. Et il n'y a pas de doute que la sévérité des lois militaires n'eût enchaîné le chrétien, et terni peut-être quelques pages d'une vie si belle, où tout est resté digne d'admiration et de respect universel devant la religion et devant les hommes. Ce qui est certain, c'est que Bayard n'eût pas pu dire à son épée ce qu'il lui dit après avoir reçu François Ier chevalier : « Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si vertueux et puissant roy donné l'ordre de chevalerie ! Certes, ma bonne espée, vous serez moult bien comme reliques gardée et sur toutes autres honorée, et ne vous porterai jamais si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Maures. »

Nous mentionnerons ici un pacte honorable pour Jules. Depuis tant d'années, les maisons Colonna et Orsini vivaient dans un état de défiance, de discorde, et même de haine, qui avait inquiété beaucoup de pontifes. Sous Jules, ces deux illustres maisons se jurèrent une paix perpétuelle, par acte signé au Capitole le 27 août 1511 ; et le pontife, en mémoire de cet heureux événement, fit frapper une médaille, sur l'exergue de laquelle on lit ces deux mots si honorables pour ces princes puissants : PAX ROMANA [1].

[1] Malheureusement, à la fin de ce règne, nous ne pourrons décrire cette médaille, dont le coin est perdu ; il aura probablement été

Dans le même temps, les cardinaux schismatiques (il faut bien dire le mot) convoquèrent un conciliabule à Pise. Là, ils rédigèrent différents chefs d'accusation contre le pontife, et l'accusèrent entre autres d'être monté au pontificat par des voies non convenables, pour fomenter des discordes parmi les princes chrétiens; en outre, le pontife négligeait d'exécuter le décret du concile de Constance, qui ordonnait d'assembler un concile tous les dix ans. On pouvait répondre que ce décret avait été négligé par les prédécesseurs de Jules, parce que l'expérience démontrait que la fréquence des conciles causait plus de désordres dans l'Église, attendu qu'il s'y présentait peu d'évêques, et que ces sortes d'assemblées devenaient alors, pour des hommes de révolte, une occasion de réclamer des institutions nouvelles, et souvent funestes.

Il est vrai que beaucoup d'auteurs ont accusé Jules d'avoir obtenu le pontificat par des présents, par des promesses, par des prières, par des menaces; et la Biographie universelle, citée plus haut, partage cette opinion; mais Novaes cite le père Oldoini, qui, dans ses appendices à Chacon tome III, page 143, soutient que cette accusation est une calomnie. Jules était magnifique, libéral, dit-il, et très-amant de la vérité, zélé défenseur de la liberté ecclésiastique et de la dignité pontificale : voilà les droits qui le portèrent au pontificat. Sous son règne, il n'eût pas été si ennemi de la simonie, s'il était devenu pape par cette voie; et il n'eût pas toujours condamné les simoniaques avec tant de rigueur.

L'interdit formel était prononcé contre la ville de Pise.

brisé à la suite de quelques nouvelles querelles entre ces familles.

Le peuple repoussa les cardinaux qui avaient attiré ce malheur sur cette ville : alors ils portèrent leur congrès à Milan. Mais là le clergé leur ferma spontanément les temples sacrés, et ils furent obligés de se rendre à Lyon, qui ne tarda pas à recevoir une sentence d'interdit.

Jules ne se laissa pas abattre par les menaces du conciliabule de Pise, qui, dans son meilleur temps, ne fut rien autre que le conciliabule de Bâle, et celui de Lausanne dans le dernier temps de sa dégradation.

Ce pontife courageux mit un nouvel ordre dans ses troupes. Ce moyen était alors indispensable : l'esprit le plus sévère en doit convenir. Il appela à lui ses alliés, et se maintint dans le haut degré de puissance où il avait élevé depuis quelque temps l'autorité des souverains pontifes.

Oubliant les périls, il alla rejoindre ses troupes, accompagné seulement de trois cardinaux, et il osa mettre le siége devant la Mirandole. Il habitait la cabane d'un paysan, exposée au feu de l'artillerie de la place. Au plus fort de l'hiver (je raconte rapidement des faits, et je n'entreprends pas de discussions), âgé de soixante-dix ans, en proie à de graves infirmités, malgré la neige, la gelée, il courait nuit et jour pour visiter les postes; il pressait les travaux[1], il encourageait les soldats; souvent plusieurs de ses domestiques étaient frappés à ses côtés. A la fin, la ville, n'espérant plus de secours, se rendit; et lui, général vainqueur, il entra par la brèche, comme un militaire âgé de vingt ans.

Enfin des sentiments plus pontificaux, sans doute, prévalurent par le conseil du pieux cardinal *del Monte* : on résolut, dans le sacré collége, qu'on opposerait

[1] Novaes, VI, 157.

concile à concile, comme avait fait Eugène IV contre les Pères de Bâle; et, par une bulle du 18 juillet 1511, un concile général, le dix-neuvième, fut convoqué, pour le 19 avril 1512, dans le palais de Saint-Jean de Latran; mais il ne put être commencé que le 3 mai, parce que les Français, au mois d'avril, avaient pris les villes de Faenza, d'Imola et de Forli, et parce qu'on découvrit une conjuration pour chasser le pape de Rome.

Le saint-père présidait aux travaux de ce concile, qui ne fut terminé qu'en 1517 par Léon X : en même temps il signait une ligue avec l'empereur, le roi Catholique, le roi d'Angleterre, contre Louis XII. Ce dernier fut encore excommunié, sur la demande des alliés, en 1512. Mais déjà les approches de la mort se faisaient sentir; le pape souffrait d'une incommodité incurable. Le 17 août, il tomba si gravement malade, que pendant plusieurs heures ses propres domestiques le crurent privé de la vie. Le bruit de sa mort courut si rapidement, que des cardinaux opposants entrèrent dans Rome. Quelques séditieux, ayant pour chef Pompée Colonna, excitaient le peuple à demander son ancienne liberté, c'est-à-dire, dans la situation des affaires, de nouveaux désastres pour Rome. Jules revint à lui par le moyen d'une pêche que lui administra le médecin Scipion Lancellotti. Il appela sur-le-champ auprès de lui tous les cardinaux : il pardonna à son neveu, le duc d'Urbin, une offense qu'il en avait reçue : ce n'était pas moins que la mort du cardinal Alidosi, ordonnée par le duc. Mais, dit Novaes, ici flatteur imprudent, le temps ne permettait pas de recourir aux formalités de droit[1]. Jules déclara aux cardinaux que c'était à eux

[1] Novaes, VI, 158.

seuls, et non aux Pères du concile, à lui donner un successeur; qu'ils pouvaient accorder le droit de suffrage aux cardinaux absents, mais non aux cardinaux schismatiques (il désignait ainsi les chefs du concile de Pise). Il ajouta : « Comme Julien de la Rovère, *je* leur pardonne « avec la sincérité de mon cœur : mais comme Jules, « chef de l'Église, *nous* devons venger son droit, et *nous* « les excluons de l'élection. »

Il pensa ensuite au mode à suivre pour élire son successeur : il confirma la constitution rapportée plus haut, page 412, et qui invalidait toute élection entachée de simonie, même y eût-il eu couronnement et reconnaissance officielle de la part des nations; et il continua ses anciennes occupations, mais avec un esprit affaibli et une santé chancelante. Jules mourut le 21 février 1513, après avoir gouverné neuf ans trois mois et vingt jours.

Il avait reçu les sacrements avec les témoignages de la plus haute piété, et réglé les cérémonies des funérailles, dont il bannit la magnificence. Il fut enterré d'abord au Vatican, à côté du tombeau de Sixte IV, son oncle, d'où on le transporta dans un magnifique mausolée à Saint-Pierre *in vincoli*, ouvrage admirable de Michel-Ange.

Quelques auteurs prétendent que ce tombeau est un cénotaphe, et que Jules a été enterré dans les souterrains de Saint-Pierre. Les écrivains qui décrivent les monuments de cette basilique annoncent que Jules y repose encore. Du reste, personne n'ignore que c'est sur le tombeau de Jules, à *San-Pietro in vincoli*, que l'on voit la statue de Moïse, sans doute le plus beau morceau de sculpture moderne, et dont nous parlerons avec détail.

La gloire de Jules était arrivée à son apogée : il avait

rempli l'Italie et l'Europe tout entière de sa renommée ; il voyait à ses pieds ses ennemis les plus puissants. Le cardinal de Luxembourg, un des premiers qui avaient abandonné la révolte, demandait la paix au nom de Louis XII. La reine Anne, qui gémissait au seul nom de schisme, et le duc de Valois, depuis François Ier, écrivaient au pape dans les termes de la plus pieuse soumission. Mais le lugubre spectacle de la tombe, dit Novaes [1], épandait ses noires couleurs sur tous les objets qui avaient agité la vie de ce pontife ; il disait dans ses derniers moments : « Plût à Dieu que nous n'eussions été jamais pape, « ou au moins que nous eussions pu tourner toutes les « armes de la religion contre les ennemis du saint-siége ! » Dans ce dernier vœu de repentir, il y a encore du courage, mais aussi de la passion pour la gloire militaire.

Jules était d'une force invincible dans l'adversité, implacable envers les rebelles, et il ne souffrait pas un seul outrage. D'une autre part, il était libéral, courtois, fidèle à ses promesses, magnifique, constant, défenseur inexpugnable de la liberté ecclésiastique et de la dignité papale.

Sa mémoire a été attaquée par plusieurs écrivains : le plus furieux de ces hommes injustes fut Pierre Soave, dans sa détestable histoire du concile de Trente.

Novaes se livre ici à quelques réflexions sur le caractère aventureux de Jules. Fut-il le premier pape guerrier ? Saint Léon III, après avoir sacré Charlemagne, fit un traité avec lui pour chasser de l'Italie les Lombards et les autres ennemis de l'Église. D'autres papes imitèrent cet exemple. Saint Léon IV chassa les Sarrasins d'Ostie. Léon IX

[1] VI, 160.

combattit les Normands en personne, pour les forcer d'abandonner Bénévent. Il fut malheureusement vaincu et fait prisonnier. Clément IV appela Charles d'Anjou pour vaincre l'obstination de Mainfroy, qui retenait le fief de Naples, appartenant au saint-siége. Innocent II s'arma contre Roger, comte de Sicile, qui avait soumis la Pouille; mais ce pontife fut aussi vaincu, et tomba au pouvoir de Guillaume, fils de Roger. Innocent VI, par le moyen de son légat Albornoz, récupéra une partie de ses États. Pie II marchait lui-même contre les Turcs[1].

Quoi qu'il en soit, la doctrine pacifique de nos pontifes modernes, comme nous le dirons encore plus bas, est digne des plus hautes louanges ; et il nous sera toujours plus aisé de faire aimer les papes tels que Pie VII, que des papes tels que Jules II. N'oublions pas ensuite que ce dernier voulut punir des rebelles, et que le résultat de cette audace fut la *récupération* de provinces que d'autres princes auraient subjuguées, et que certainement ils n'auraient jamais rendues au saint-siége.

Des amis de la gloire et des vertus de Louis XII ont été peut-être injustes pour Jules. On se résout difficilement à ne pas aimer toujours un roi admirable comme Louis XII ; mais il ne faudrait pas cependant laisser ignorer que ce prince, dans ses guerres de religion, suivait les conseils de ministres ardents, intéressés, et dont le tribunal sévère de l'histoire doit blâmer la conduite en plusieurs circonstances importantes.

[1] Il existe un livre de Henri-Louis de la Rochepezay, intitulé *Apologie contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité;* 1615, in-8°. Nous ne regardons pas ce livre comme devant avoir une grande autorité.

Jules II fut le premier qui laissa croître sa barbe, pour se donner un air plus majestueux et plus imposant : il fut imité par François Ier, et ensuite par Charles-Quint. Cette mode passa aux courtisans, et de ceux-ci au peuple. Feller, à la fin de son article, énonce ce jugement [1] : « Jean Stella, dans ses *Vies des papes,* peint ce pontife avec les plus belles couleurs : on ne peut rien ajouter à l'éloge qu'il en fait. D'autres historiens en tracent un portrait affreux. On ne peut guère se fier à ce que les auteurs disent des grands hommes qui ont vécu dans des temps de troubles : chacun en parle suivant le parti qu'il a épousé. Au reste, pour bien établir notre opinion, nous dirons : « Ce que l'on peut assurer, c'est que le *sublime de sa place* échappa à ce pape : il ne vit pas bien ce que comprennent si bien aujourd'hui ses sages successeurs, que le pontife romain est le père commun, et qu'il doit être l'arbitre de la paix, et non le flambeau de la guerre...» Il n'est pas vrai que Jules *jeta un jour dans le Tibre les clefs de saint Pierre, pour ne se servir que de l'épée de saint Paul,* comme tant d'historiens protestants et catholiques l'ont dit, d'après le témoignage d'un mauvais poëte satirique.

On voit que ceci n'est qu'une invention des ennemis des papes et de la religion.

Voici les vers cités par Bayle, qui ont donné quelque crédit à cette invention :

Cum Petri nihil efficiant ad prœlia claves,
Auxilio Pauli, forsitan ensis erit.

Avec une supposition malveillante on a construit un

[1] Feller, III, 177.

fait. Il doit être vivement réprouvé, et relégué dans cet égout où l'on a entassé tant d'injures contre les papes.

J'expliquerai en ce moment les diverses médailles de Jules qui ornent ma collection.

J'en possède trois : elles ont toutes la même effigie. La tête du pape est nue. On lit autour de deux de ces médailles : IVLIVS LIGUR PAPA SECVNDVS. Autour de la troisième, après le mot PAPA, on lit SECONDVS (*sic*).

La première représente la façade de Saint-Pierre, telle qu'elle fut conçue d'abord. A l'exergue : VATICANVS MONS. Par le conseil de Bramante et de Michel-Ange, Jules II ordonna d'élever une nouvelle façade à Saint-Pierre. Toute la partie centrale est à peu près conservée telle qu'on la bâtit alors; sur les flancs on remarque des tours superposées qui n'existent plus. Le coin qui servit à frapper cette médaille est fendu dans la partie du portique, et ne donne plus une idée juste et nette du monument. La deuxième médaille fut frappée à l'occasion de la restauration du port de Cività Vecchia, PORTVS CENTVM CELLÆ. On voit au milieu une assez grande tour sur pilotis, qui devait servir d'observatoire ; elle n'existe plus aujourd'hui dans cette forme.

On lit autour de la troisième médaille : BENEDIC. QVI VENIT. IN. NO. D. *Benedictus qui venit in nomine Domini.* « *Heureux qui vient au nom du Seigneur.* » Au milieu du champ, le chêne ou *robur*, armoiries de la Rovère (on les a déjà vues dans une pièce de Sixte IV) ; elles sont surmontées de la tiare et des clefs entrelacées.

Du Molinet donne d'autres médailles : 1° IVSTITIÆ. PACIS. FIDEI Q. RECVPERATOR. La Justice donne la main à la Paix devant un autel antique où brûle le feu sacré.

2° IVR. REDD. *Juri reddo.* Près de l'église de Saint-Blaise, Jules posa la première pierre d'un édifice destiné à servir de souverain tribunal. Il n'existe plus, et il a été remplacé par le palais de *Monte Citorio*, près la colonne Antonine. 3° CONTRA STIMVLVM NE CALCITRES. « *Ne ruez pas contre l'aiguillon.* » Cette médaille doit être relative à la guerre de Jules contre Alphonse, duc de Ferrare. Un homme à cheval est près d'être renversé. Près du cheval un bouclier, où on lit : S. P. Q. R. « *Le sénat et le peuple romain.* » Deux figures, en avant du cheval, paraissent l'animer à suivre sa course. 4° La Justice et l'Abondance se donnent la main. 5° PEDO SERVATAS OVES AD REQVIEM AGO. «*Je conduis au repos les brebis que j'ai sauvées avec ma houlette.* » La ville de Rome; une porte triomphale; au-dessus, un soleil; un berger conduit des troupeaux. 6° Sans épigraphe; la Justice et le Temps devant un palais surmonté d'une haute tour, et flanqué de deux tours plus petites. 7° TEMPLVM VIRGINIS LAVRETI. « *Le temple de la Vierge de Lorette.* » Un très-beau temple, mais qui n'est pas celui qu'on admire aujourd'hui dans ce magnifique sanctuaire. 8° ANNONA PVBLICA. Une femme marchant rapidement, portant des épis et une branche d'olivier. 9° TVTELA. Un berger assis, sa houlette à la main; à sa gauche et à sa droite, des brebis couchées.

10° Je donnerai encore une autre médaille fort intéressante, mais qui n'est pas dans du Molinet : PASCITE, QVI IN VOBIS EST, GREGEM DEI. « *Paissez le troupeau de Dieu, qui est en vous.* »

Jésus assis bénit un pape agenouillé, à qui saint Pierre remet les clefs.

Cette médaille offre l'histoire de tout notre christianisme, et des droits du gouvernement pontifical.

Le saint-siége fut vacant dix-sept jours.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.



